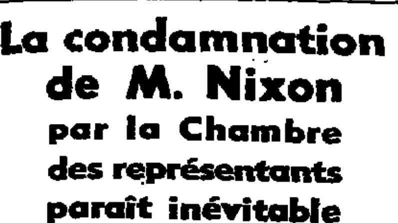
TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9185 | 26 PAGES | SAMEDI 27 JUILLET 1974



La condamnation de M. Nixon par la Chambre des représentants paraît inévitable

(LIRE NOS INFORMATIONS PAGE 11.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LA MANIÈRE FORTE EN CORÉE DU SUD

Dix-neuf condamnations à mort en quelques semaines, des dizaines de peines de prison, de nombreuses arrestations de personnalités de tous bords, des témoignages de tortures plus affreux les uns que les autres : telle est l'image qu'offre aujourd'hui de la Corée du Sud le régime du général-président Park Chung Hee. Le chef de l'Etat se maintient au pouvoir depuis plus de dix ans par le biais d'élections « arrangées » et avec le soutien d'un service de police tout-puissant et ne reculant devant aucun moyen — la C.I.A. sud-coréenne, — et d'une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes. Ses partisans eux-mêmes ne sont pas épargnés : l'ancien chef de la C.I.A. a été démissionné, des généraux sont limogés ou condamnés pour corruption... fléau fort répandu.

Après avoir dû céder, à la fin de l'année dernière, à la vague de protestations estudiantines contre les abus de sa dictature, le général Park a donné un nouveau tour de vis en janvier. Toute opposition à la Constitution est désormais punie de quinze années de prison. Il suffit d'organiser une manifestation ou d'appartenir aux associations étudiantes interdites pour risquer d'être conduit devant le peloton d'exécution. M. Kim Dae Jung, le chef de l'opposition, enlevé en plein jour il y a un an à Tokyo, est en résidence surveillée : il va passer en jugement. Les autorités de Séoul avaient pourtant promis qu'il pourrait quitter le pays. Le général Park ne lui pardonne pas de s'être présenté contre lui aux dernières élections... et d'avoir failli l'emporter, en dépit des pressions exercées sur les électeurs par l'appareil répressif du régime.

Depuis l'ouverture, il y a deux ans, de pourparlers avec la Corée du Nord, à la demande d'ailleurs des Américains après la visite à Pékin du président Nixon, le régime de Séoul a cherché par tous les moyens à consolider son emprise sur la population. Il affirme qu'il représente le « monde libre » contre le « totalitarisme communiste nordiste ». Cependant, il redoute tout libéralisme, si prudent soit-il, comme s'il craignait que, une fois libres d'exprimer leur choix, les Sud-Coréens n'optent en masse, ce qui semble pourtant peu probable, pour le gouvernement du maréchal Kim Il Sung. C'est sans doute parce qu'il n'a pas confiance dans la population que le gouvernement du Sud durcit la répression, qu'il dénie à toute opposition, systématiquement accusée d'« espionnage communiste », le droit à l'existence, qu'il maintient une sévère législation d'exception et que des dizaines de milliers d'agents quadrillent le pays.

Qu'attend-il de cette implacable répression ? Certes, les Sud-Coréens ne sont probablement pas à même actuellement de renverser la dictature, mais les alliés traditionnels de Séoul, Américains et Japonais, ne paraissent guère satisfaits de la tournure des événements. Ils s'inquiètent de la mauvaise publicité faite à leur cause par un régime qui devrait être la vitrine de la démocratie dans cette partie de l'Asie. N'est-ce pas pour défendre cette même démocratie, aujourd'hui bafouée, que les nations unies sont intervenues en [illegible] dans la guerre de Corée ?

Par ses excès, par son incapacité à réduire les causes du mécontentement, par son impopularité à l'intérieur comme à l'étranger, le général Park risque de se condamner lui-même. Les Américains ont déjà montré, avec l'assassinat de Diem au Vietnam en 1963 ou avec le renversement de la dictature militaire en Thaïlande en octobre dernier, qu'ils n'hésitaient pas à se débarrasser d'un régime dépassé et à le remplacer par une nouvelle équipe, plus efficace et moins contestée. Est-ce pour empêcher Washington de lui trouver un successeur que le général Park s'efforce de faire le vide dans son entourage comme dans l'opposition ?

CONFIANT DANS LES VERTUS DE SON PLAN CONTRE L'INFLATION

M. Giscard d'Estaing a réaffirmé sa volonté de changement et de libéralisme

Au cours de sa première « réunion de presse », jeudi 25 juillet à l'Elysée, M. Giscard d'Estaing a laissé de côté les affaires internationales, qui feront l'objet d'une rencontre de même nature « au début de l'automne » ; mais il a répondu à plus de trente questions sur les institutions et la situation économique et sociale. Au terme de ses interventions, il a annoncé la « mise en chantier » de deux projets de loi concernant respectivement le financement des partis politiques et des élections, et l'assimilation au revenu des plus-values du capital, qui seront taxées — à partir de 1976 — selon un barème progressif.

Le chef de l'Etat a confirmé que sa « semaine d'étude sur les problèmes de la défense « débuterait ce vendredi 26 juillet, et il a conclu à l'impérieuse nécessité d'être « toujours en avance sur l'événement ».

L'U.D.R. et les républicains indépendants s'abstiennent de tout commentaire, ce qui est sans précédent au lendemain de déclarations présidentielles. M. Giscard d'Estaing bénéficie de la faveur générale des centristes. Le Centre démocrate et le Centre Démocratie et Progrès s'accordent pour rendre hommage au « langage direct » et au « bilan largement positif » du chef de l'Etat.

L'insistance que le chef de l'Etat a mise à proclamer sa volonté de changement et de libéralisme dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la législation sur l'avortement, du régime pénitentiaire ou des relations entre le pouvoir et les forces de l'opposition, ne lui a valu ni la faveur ni la compréhension des partis de gauche et des syndicats, qui parlent de « dilettantisme », d' « anesthésie verbale », de « prestidigitation », etc. F.O., en revanche, exprime une satisfaction d'ensemble. La C.G.C. tient pour « intéressante » la généralisation de la taxation des plus-values. Les organisations agricoles déclarent attendre beaucoup de leur prochaine réception à l'Elysée, alors que le C.N.P.F. s'abstient de tout commentaire. Le Centre des jeunes belligérants d'entreprise, préoccupé par les difficultés de la petite industrie, se scandalise de l' « euphorie » présidentielle. On relève à ce propos que l'indice des prix à la consommation est descendu à 1,1 % en juin, contre 1,2 % en mai et 1,6 % en avril. Mais la hausse des loyers et de certains tarifs publics devrait peser sur l'indice de juillet.

On a, d'autre part, beaucoup remarqué les propos du chef de l'Etat sur les prisons, dont l'agitation, qui s'est manifestée au même moment à Valenciennes et à Loos-lès-Lille, ainsi que deux attentats par explosif, dans la nuit de jeudi à vendredi à Paris, montrent assez l'actualité. « La pratique interne de la vie pénitentiaire, a dit M. Giscard d'Estaing, ne doit ajouter d'autres sanctions à la détention. »

POLITIQUE

Quatre cent quarante jours de plus

Par RAYMOND BARRILLON

« Vers la mi-mai, on pensait que l'action du président de la République serait jugée sur ses cent premiers jours. Eh bien ! je pense que l'ampleur des changements à réaliser en France est telle que l'action du président de la République devra sans doute être jugée sur les cinq cents premiers jours... Le changement non seulement ne se ralentira pas mais se poursuivra et s'étendra. »

Telles semblent bien être les phrases-clés de la première « réunion de presse » de M. Valéry Giscard d'Estaing, s'il est vrai qu'elles mettent en situation un homme d'Etat tout à la fois satisfait des changements importants ou secondaires qu'il a imposés au cours des soixante premiers jours de son septennat, déterminé à ne pas flâner sur le chemin qu'il a décidé de suivre, et récusant par avance le verdict prématuré d'adversaires ou de censeurs qui ne lui accorderaient pas un délai supplémentaire de quatre cent quarante jours, si l'on compte bien, pour faire ses preuves.

L'autosatisfaction

Evoquant le passé plus volontiers que lorsque M. Mitterrand voulait l'y contraindre pendant la campagne présidentielle, le troisième président de la Ve République ne se fait de toute évidence aucun reproche quant à l'action qu'il a menée depuis le 27 mai, jour où il s'était installé à l'Elysée. Qu'il s'agisse du « social », de l'« économique » ou du « politique », l'autosatisfaction illumine les trois chapitres principaux de la déclaration liminaire du chef de l'Etat. Reste l'avenir, c'est-à-dire la poursuite et l'extension du « changement ».

Apparemment indifférent aux problèmes institutionnels qu'il a traités avec quelque légèreté et en termes fort sibyllins — comment diable peut-on concilier l' « *interprétation présidentialiste* » de la Constitution avec le maintien en vigueur et le respect des « *textes existants* » ? M. Giscard d'Estaing n'a pas apporté d'éléments d'information nouveaux sur l'abrègement du mandat présidentiel qu'il continue de souhaiter (cinq ou six années plutôt que sept), sur la compétence accrue ou les conditions de saisine élargies du Conseil constitutionnel, sur la création d'une vice-présidence de la République, qu'il ne juge pas indispensable

(Lire la suite page 6.)

ÉCONOMIE

Le docteur Tant-Mieux

Par GILBERT MATHIEU

Presque aussi rassurant que son ministre des finances, devant les caméras d'*Actuel II*, M. Giscard d'Estaing a voulu jeudi donner l'impression qu'il *maîtrisait* parfaitement les démons inflationnistes. Le président de la République s'en est donc tenu aux prévisions du gouvernement, inscrites la veille *même* dans le projet de budget pour 1975 : 8,9 % de hausse des *prix* l'an prochain, pas davantage. Les experts de l'O.C.D.E. prédisent 14 % ! Ils se trompent.

Cette assurance aurait plutôt de quoi inquiéter. M. Giscard d'Estaing annonce depuis trois ans avec la *même* sérénité des pourcentages de hausse que l'événement dément très largement. N'est-ce pas lui qui déclarait encore en janvier — alors que les renchérissements successifs du pétrole étaient pourtant connus — que l'inflation resterait inférieure cette année à 10 % ? Il admet maintenant qu'il faudra compter moitié plus : 15 %, soit le double exactement de ce qu'il avait promis à l'automne aux Français.

(Lire la suite page 5.)

PRISONS

Propos séditieux

Par PHILIPPE BOUCHER

Entraîné, à l'évidence, par les troubles qui agitent les prisons et le malaise permanent qu'ils révèlent, M. Giscard d'Estaing fait de très dangereuses constatations. Ne pas ajouter d'autres sanctions à la détention comme il l'entend ne relève plus de la charité ou de la générosité, mais de la sédition pure et simple. Surtout si la remarque vaut, comme il faut le penser, promesse d'agir. Car, à s'en tenir au propos du chef de l'Etat, la liste va être longue des énormes différences qui séparent les conditions de détenu et d'homme libre et qu'il va falloir supprimer.

Au moment des événements de Toul (5-13 décembre 1971) et du rapport officiel qui en établit les responsabilités officielles, alors que l'opinion était relativement prête à accueillir des mesures libérales en faveur des détenus, Georges Pompidou avait été plus circonspect, sous-entendu, plus méfiant. Déclarant lors du conseil des ministres du 19 janvier : *« La vie est étroite entre une indifférence inhumaine et une sensiblerie dangereuse »*, il donnait à sa remarque l'allure d'un *« point trop n'en faut »*. C'est à quoi l'on se tint

(Lire la suite page 7.)

ÉTROITE MARGE DE MANŒUVRE POUR M. CARAMANLIS

La junte militaire grecque n'a pas renoncé à garder la réalité du pouvoir

REGAIN DE TENSION A CHYPRE

La crise chypriote continue de peser lourdement sur la Grèce. L'armée, excipant du danger national, tente de conserver la réalité du pouvoir et semble vouloir imposer sa loi au gouvernement.

A Chypre même la situation est à nouveau tendue. Le président de la République par intérim, M. Cléridès, a déclaré vendredi matin : « Le gouvernement d'Ankara va porter toute la responsabilité de ce qui peut arriver dans l'île pendant les prochaines heures. Nous ne sommes pas prêts à continuer de nous retirer des positions que nous avions au moment du cessez-le-feu et de voir les villages grecs détruits par les forces armées turques ».

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Athènes — Le phénix renaissant de ses cendres — l'emblème de la dictature militaire depuis son instauration en 1967 — continue à planer sur la Grèce. Il est visible sur les écrans de la télévision nationale : il brille encore de tout son éclat grâce aux enseignes lumineuses sur les bâtiments publics et les camps militaires, dans la banlieue de la capitale.

On croit rêver. On savait bien que l'appareil de l'Etat façonné par les colonels et les généraux factieux demeurait en place, tout autant que les membres de la junte. Mais il était difficile d'imaginer que ces derniers auraient la prétention, vingt-quatre heures à peine après leur « capitulation », d'exercer un pouvoir de contrôle sur le gouvernement appelé pour les sauver de la catastrophe.

« La position de M. Caramanlis, nous disait un observateur avisé de la scène politique grecque, *fait penser à un capitaine de navire, qui, dans son poste de commandement, donne des instructions sans savoir s'il sera ou non obéi. Ceux qui tiennent entre leurs mains le gouvernail agissent à leur guise. Ils n'obéissent qu'aux ordres qui leur conviennent.* »

(Lire la suite page 8.)



LE POÈME D'ARAGON EST DEVENU UN BALLET

Le « Fou d'Elsa » danse

Créé à Baalbek, en présence d'Aragon, le spectacle poétique choréographique et musical inspiré par « le Fou d'Elsa » est présenté, ce vendredi 26 juillet, à Marseille.

Baalbek. — Sous le péristyle immense du temple de Bacchus, le vieux poète à la crinière de neige écoute, répercuté par les voûtes de pierre, s'enfler l'écho étrange du chant païen, l'hymne d'amour à Elsa, la toujours vivante : « *Je t'ai donné la place réservée à Dieu.* » Au fond des yeux bleus d'Aragon, tour à tour ironiques ou tendres, chargés de rêve, luit sans doute l'étincelle d'une secrète satisfaction : il fallait que ce soit ici, dans la cité des fils du Soleil, la ville dédiée à Baal le dieu féroce, devant l'Olympe et la Bible, que se déroule pour la première fois au monde le spectacle total, chorégraphique et musical, qu'Alain Werner a voulu tirer du *Fou d'Elsa* dix ans après sa parution. Et Aragon dit : « *Je suis amené à suivre ce livre que j'ai écrit pour Elsa comme si elle était encore là* »

Etrange face à face que celui d'Aragon avec lui-même : lui-même dans l'ombre du premier rang des gradins, rendu immobile par son accident, et lui-même, là-haut sur la scène, lui, le Fou, jeune et resplendissant dans la lumière éclatante des projecteurs avec deux mille regards braqués sur lui, et qui chante Elsa avec la voix de l'avenir.

Etrange face à face que celui de l'écrivain consacré de soixante-dix-sept ans et du metteur en scène, Alain Werner, un inconnu de vingt-cinq ans, peut-être encore un peu écrasé par le destin qui lui prépare cette rencontre : « *Je n'ai jamais songé*, dit Aragon, *qu'on fasse une adaptation théâtrale du Fou d'Elsa. Mais quand il y a un peu plus de deux ans quelqu'un m'a dit qu'un jeune homme avait fait cette adaptation, j'ai voulu voir ce que c'était.* »

OLIVIER WARIN.

(Lire la suite page 18.)

AU JOUR LE JOUR

Éducation éclatée

Pourquoi ne pas appliquer à l'éducation anciennement nationale la même méthode qu'à l'O.R.T.F. ? Le démantèlement est déjà commencé puisqu'il y a des secrétariats d'Etat spécialisés. Il suffit de continuer.

Des sociétés indépendantes pourraient se partager le travail : une chaîne préscolaire, une chaîne scolaire, une chaîne universitaire, un organisme de production où seraient regroupés les enseignants et un service chargé de louer aux utilisateurs les locaux et les équipements.

Quant aux finances, il y a des pays où l'antique tradition universitaire est de payer les professeurs au rendement : tant par élève ou étudiant. La publicité, au moins sur les deux premières chaînes, pourrait fournir la masse budgétaire : l'influence des enfants en ce domaine est bien connue.

Avec un pareil système, on ne ferait peut-être pas des savants, mais on produirait au moins des consommateurs éclectiques et avertis, ce qui est tout de même hautement préférable pour l'avenir national.

ROBERT ESCARPIT.

Le texte intégral

LA RÉUNION DE PRESSE

Du temps du général de Gaulle, les chaises des invités étaient alignées, les unes derrière les autres, dans le sens de la largeur ; Georges Pompidou les avait fait disposer dans le sens de la longueur : M. Valéry Giscard d'Estaing avait imposé, jeudi 25 juillet, dans la salle des fêtes de l'Elysée, une nouvelle rotation de 90 degrés aux quelque trois cent cinquante journalistes qui assistaient à sa première « réunion » de presse. La position du chef de l'Etat était ainsi symétrique de celle du fondateur de la Vᵉ République : M. Giscard d'Estaing achevait le retournement engagé par son prédécesseur immédiat. Cependant, pour gagner son estrade — à peine surélevée, — il devait, à la différence de ses devanciers, traverser les rangs de ses hôtes : le président de la République souhaitait, en effet, que la distance fût la moins grande possible entre lui et les représentants de la presse. Par souci de simplicité également, M. Giscard d'Estaing n'avait auprès de lui que son chef du service de presse, M. Xavier Gouyou-Beauchamps, alors que le général de Gaulle s'entourait de tous ses ministres et secrétaires d'Etat et que Georges Pompidou gardait à ses côtés son premier ministre et le porte-parole du gouvernement.

Seul, debout — et non assis — devant un rideau de satin broché bleu ciel, les mains posées sur un pupitre orné d'un modeste bouquet de fleurs tricolores (bleuets, marguerites et cyclamens), le chef de l'Etat avait donc répudié aussi bien la solennité du théâtre antique, illustré par le général de Gaulle, que la mesure de la dramaturgie classique, pratiquée par Georges Pompidou : il avait choisi plutôt la spontanéité de l' « antithéâtre » moderne.

Sobre et impersonnel, M. Giscard d'Estaing n'a pas tenté de relever son propos par le souffle de l'historien ou le ton du moraliste. Pendant une heure et quart — après un exposé liminaire de dix minutes, — en réponse à trente-deux questions, dont certaines étaient à plusieurs volets, le président de la République s'est efforcé d'expliquer, avec application et précision, les divers aspects de sa politique : le sourire engageant, le geste souple, la voix posée, il s'est refusé à toute recherche de l'effet.

Aucun mot à la manière du général de Gaulle ou de Georges Pompidou, aucune « petite phrase », aucune formule percutante. Seule coquetterie, à laquelle l'ancien ministre de l'économie et des finances avait accoutumé ses auditeurs : le maniement des chiffres, qu'il s'agisse du nombre exact des prisonniers dans les établissements pénitentiaires, du montant des excédents de dépôt dans les caisses d'épargne ou des crédits en faveur des rapatriés

« Notre objectif est d'être toujours

M. Giscard d'Estaing a ouvert sa réunion de presse par la déclaration liminaire suivante :

« Bonjour mesdames, bonjour mesdemoiselles, bonjour messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à l'Elysée pour cette première réunion de presse. Elle coïncide pratiquement avec l'achèvement du deuxième mois d'exercice de mes fonctions de président de la République. Je n'oublie pas le vote de la majorité des Françaises et des Français qui m'ont confié, le 19 mai dernier, le soin d'assurer la fonction de président de la République. Je n'oublie pas que c'est de leurs suffrages et de leur confiance que je tire à la fois ma fonction et mes responsabilités. Vous vous souvenez que cette campagne présidentielle a fait apparaître partout en France une volonté de changement, et, parlant deux mois après l'élection, il est normal que je m'interroge très brièvement sur le changement qui a été réalisé. Je sais bien qu'un commentateur, ce matin, disait : « *Mais ce n'est pas utile de reparler de ce qui a été fait au cours de ces deux mois, il est préférable de parler de ce qui va être fait.* » Je crois qu'il est important, pour quelqu'un qui a passé un contrat avec l'opinion publique, de rappeler, même brièvement, ce qui a été fait en matière de changement.

» En effet, au cours de ces deux mois, le changement a été considérable en matière sociale, en matière économique, en matière politique. Je me contenterai des têtes de chapitre.

» En matière sociale, la décision, la seule décision, le seul engagement chiffré que j'avais pris dans la campagne présidentielle était de majorer à partir du 1ᵉʳ juillet le minimum de ressources des personnes âgées. Vous savez qu'il a été majoré de 21 %, passant ainsi de 14,25 F par jour à 17,26 F par jour, et franchissant donc plus de la moitié de la distance nécessaire pour tenir la promesse de faire passer ce minimum à 20 F par jour dans la première année d'exercice de ma fonction présidentielle. Ceci entraînera une dépense de 4 milliards de francs en 1975, que nous retrouverons dans le budget de cette année. En matière sociale également, l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales, avec les organisations professionnelles, portant sur des sujets aussi essentiels que l'emploi et les conditions de travail. Enfin, le vote par l'Assemblée nationale d'un texte de libéralisation de la contraception et de remboursement par la Sécurité sociale des dépenses qu'elle entraîne.

» En matière économique, deux têtes de chapitre : d'abord, la mise en place d'un important programme de lutte contre l'inflation destiné à ramener l'inflation, en France, c'est-à-dire la hausse des prix, dans un délai de l'ordre d'un an, à un rythme comparable à celui que connaissent nos partenaires européens les plus favorisés. Ensuite la mise à l'étude de l'ensemble des problèmes de l'entreprise avec la mission donnée à la commission présidée par M. Sudreau de présenter son rapport d'ici la fin de l'année.

» En matière politique, l'abaissement de l'âge électoral à dix-huit ans, sanctionné par des votes qui ont été émis par de jeunes Françaises et par de jeunes Français lors des élections locales dimanche dernier. La mise au point d'une procédure nouvelle d'information du Parlement par l'institution des questions et des réponses directes tous les mercredis après-midi en présence de l'ensemble des membres du gouvernement. Enfin, l'adoption par le gouvernement de projets de réformes importantes concernant l'extension des pouvoirs du Conseil constitutionnel et la réforme du régime des suppléants, textes que le gouvernement demandera au Parlement de bien vouloir examiner dès la prochaine rentrée parlementaire. Enfin, puisque nous sommes ici dans le domaine de l'information, la proposition d'une très importante réforme de l'O.R.T.F., qui a été adoptée en première lecture, vous le savez, aujourd'hui, à une large majorité par l'Assemblée nationale et qui sera examinée demain par le Sénat.

» Au terme de ces deux mois, quelles sont les premières réflexions que l'on peut se faire ou qu'en tout cas je peux me faire ? J'en ferai trois :

» D'abord, où est la coupure de la France en deux ? J'observerai que se passe sur le plan politique, sur le plan économique, et je répète ma question : où est la coupure de la France en deux ? La France connaît un débat politique normal qui tient à la différence des options, des orientations des uns et des autres, mais c'est un débat politique normal qui se déroule dans des conditions normales, grâce d'ailleurs à l'esprit démocratique du peuple français et grâce à la sagesse et au réalisme des chefs de l'opposition ; grâce aussi, peut-être, à l'action conduite par le président de la République et par le gouvernement.

» Deuxième réflexion : pour conduire cette politique de changement, le gouvernement dispose à l'heure actuelle d'une majorité large et solide. Cette majorité a eu à se prononcer sur des sujets aussi différents, aussi difficiles que la lutte contre l'inflation, accompagnée de mesures fiscales, que la grande réforme de l'O.R.T.F., qui est en effet un problème très sensible et considérable, et pour le faire, le gouvernement a eu le soutien très large d'une majorité qui s'est dégagée à l'occasion de l'élection présidentielle et qui est, par sa composition politique, la plus large de celles dont mes prédécesseurs ou moi-même avons pu bénéficier.

» Enfin, la troisième réflexion, c'est qu'ayant abordé les sujets du changement depuis deux mois, nous aurions pu avoir l'impression, j'aurais pu avoir l'impression que nous épuisions assez vite le sujet. Je dois vous dire que j'ai l'impression inverse. Au fur et à mesure que nous avançons sur le terrain du changement, que nous traitons les problèmes les uns après les autres, nous voyons apparaître l'étendue des changements de toute nature que nous devons continuer à proposer et à réaliser en France. Et quand je pense à l'étendue des changements qui restent à accomplir dans le domaine de la justice sociale, de la répartition des revenus, dans le domaine de l'éducation, de la formation, des libertés de toute nature, je me dis que vers la mi-mai, on pensait que l'action du président de la République serait jugée sur ces cent premiers jours. Eh bien, je crois, pour ma part, que l'ampleur des changements à réaliser en France est telle que l'action du président de la République devra sans doute être jugée sur les cinq cents premiers jours. C'est l'année 1974 et sans doute l'année 1975 qui devront être consacrées par le gouvernement et par le Parlement, à la mise en route et à l'adoption des changements nécessaires, et donc le changement non seulement ne se ralentira pas, mais se poursuivra et s'étendra.

» Il ne sera en fait limité que par deux bornes. La première borne, c'est le respect d'un certain nombre de traditions en France. Quand je dis traditions, je ne dis pas conservation, je dis traditions, c'est-à-dire ce qui caractérise les Français parmi les autres pays, parmi les autres peuples, concernant leur mode de vie, leur caractère, leurs préférences, qui sont respectables et qui devront être respectés.

» L'autre limite du changement, c'est le besoin de sécurité. Le changement doit aller aussi loin qu'il est possible sans heurter dans toutes les catégories de notre pays ce besoin de sécurité, qui, dans un monde mouvant et changeant, est une aspiration légitime.

» Alors, voici maintenant cette réunion de presse. Elle est consacrée, je vous le demande, aux problèmes intérieurs. Pourquoi ? C'est parce que, compte tenu de sa durée, de l'horaire d'une heure et quart, il est difficile de prétendre traiter à la fois l'ensemble des problèmes intérieurs, très nombreux, considérables, que nous avons à évoquer et, en même temps, les problèmes extérieurs qui justifient, je l'indique, une autre réunion de presse que je tiendrai au début de l'automne et qui, cette fois-là, sera consacrée aux problèmes extérieurs. Je ne parlerai donc, et nous ne parlerons donc, que des problèmes intérieurs et je vous demande de bien vouloir y limiter vos questions. Je ne veux pas restreindre en quoi que ce soit votre liberté de questionner ; je pense néanmoins qu'un certain classement des questions serait souhaitable, du moins c'est le désir qu'ont exprimé certains de vos représentants et donc si vous en étiez d'accord, nous pourrions commencer par les questions qui touchent les problèmes de politique, puis celles qui concernent les problèmes de caractère social, puis celles qui concernent les problèmes de caractère économique, puis, enfin, nous tirerions ensemble, non pas la conclusion, mais les conclusions de cet échange de vues. »

INSTITUTIONS : un régime présidentialiste

— *Depuis deux mois, effectivement, les initiatives que vous avez prises à l'Elysée ont provoqué la curiosité et l'intérêt ; dans le même temps, petit à petit, des inquiétudes se sont fait jour. Vous venez de décrire maintenant quels étaient les changements qui avaient été réalisés. Ne pourriez-vous pas nous indiquer quel est le sens profond et un peu philosophique de ce changement de style de la fonction présidentielle que vous avez inauguré ?*

» D'autre part, il y a peu de temps, vous avez manifesté votre préférence pour un régime présidentiel. Pensez-vous faire évoluer les institutions dans cette direction et de quelle façon ?

— Vous avez d'abord parlé du changement de style. A quoi vise le changement de style ? Il vise d'abord, si je puis dire, dans une certaine mesure, à dépoussiérer la République. Je crois que le propre d'une République, c'est-à-dire d'un régime démocratique, c'est d'être très près des réalités humaines de son temps ; une démocratie — d'ailleurs c'est écrit dans notre Constitution — consiste à gouverner pour le peuple et avec le peuple ; il faut donc que les institutions représentatives de la démocratie soient, à l'image de leur époque, très naturelles et très directes, naturellement sans rien oublier ou renier des traditions historiques anciennes qui sont les nôtres. Danc, le style doit être simple, doit être direct. Naturellement, on ne doit pas oublier qu'il est le style d'un très ancien et très glorieux pays.

» Votre deuxième question, c'est l'aspect présidentiel. Je vous dirai d'abord que, lorsque j'ai réfléchi aux questions qui pourraient m'être posées, je n'ai pas imaginé la rubrique des institutions. Je dis pourquoi : parce que lorsque mes collègues — je ne sais pas si c'est le terme, — le chancelier d'Allemagne fédérale ou le président des Etats-Unis, tiennent une réunion de presse, personne ne leur parle des institutions, parce qu'on considère que les institutions allemandes ou américaines, cela va de soi. Eh bien ! pour moi, gardien des institutions, les institutions françaises vont de soi. Il n'y a donc pas un problème permanent des institutions en France. Mais il y a un problème de l'évolution des institutions et vous savez qu'à l'heure actuelle notre régime, la Vᵉ République, modifié par le référendum de 1962, est un régime présidentialiste, c'est-à-dire un régime dans lequel les attributions du président de la République concernant l'impulsio nde la politique sont des attributions très importantes. C'est un régime qui n'est pas présidentiel parce qu'il existe, au sein de notre régime constitutionnel, les pouvoirs propres du Parlement, qui lui permettent de remettre en cause, par la voie de la motion de censure, l'orientation de la politique qui est suivie par le gouvernement nommé par le président de la République. Je ne me propose nullement, dans les circonstances actuelles, de modifier cet état de choses. Mon interprétation est l'interprétation présidentialiste de nos institutions, mais dans le cadre des textes existants.

» Concernant, en effet, l'évolution de nos institutions, je crois que la différence entre une Constitution et des lois ordinaires, c'est que les lois ordinaires on peut les voter à la majorité simple, mais les Constitutions, pour évoluer, doivent évoluer avec l'accord du plus grand nombre, parce qu'elles sont appliquées successivement par des tendances politiques différentes et quelquefois adverses. Si nous voulons faire évoluer notre Constitution, il faut le faire avec un large assentiment national. Ce large assentiment national, on peut l'obtenir soit de l'opinion elle-même, lorsqu'il s'agit d'un très grand sujet — et cela a été le cas du référendum de 1962, qui a ensuite imposé en réalité à tous les partis politiques le respect de l'élection du président de la République au suffrage universel, — ou bien au contraire, on peut le rechercher par un vote très large des Assemblées parlementaires témoignant d'un certain consensus.

» C'est pourquoi, normalement, au début de la prochaine session du Parlement, il y aura une première évolution de nos institutions sur les deux sujets que j'ai traités, Conseil constitutionnel et suppléants, qui sera faite par la voie parlementaire, à condition de pouvoir dégager un très large consensus, et c'est ensuite la pratique qui fera apparaître si, sur le plan de l'évolution elle-même de nos institutions, dans un sens où la fonction présidentielle serait plus complètement définie, cette évolution rencontre ou non un large consensus. Nous sommes, si vous le voulez, dans une interprétation présidentialiste de nos institutions Il faudra voir s'il existe dans le milieu politique français un large accord au cours des années à venir pour faire en sorte que cette interprétation soit confirmée, voire même accentuée par les textes.

— *Est-ce que la réforme du Conseil constitutionnel que vous avez vous-même mentionnée, vous avez l'intention de la poursuivre dans le sens de l'extension encore plus grande de ses pouvoirs ? Dans quel sens ? Dans quel but ? Est-ce qu'à la limite vous ne voyez pas sa transformation en fait à l'équivalent de la Cour suprême des Etats-Unis ?*

— Comme je le disais tout à l'heure, il faut que nous commencions par traiter les sujets sur lesquels il peut y avoir un large accord. Je crois que le fait de permettre à l'opposition, présente ou future d'ailleurs, de pouvoir saisir le Conseil constitutionnel de la constitutionnalité des lois, le fait de permettre à ce même Conseil constitutionnel de se saisir lui-même de la constitutionnalité des lois qui seraient contraires aux libertés publiques garanties par la Constitution, cela est susceptible de recueillir un large accord. Il faut donc le faire.

» Faudra-t-il aller plus loin ? Nous le verrons. Il faut savoir que, primo, nous n'avons absolument pas l'intention de recopier la Constitution des Etats-Unis, nous ne vivons pas dans un régime constitutionnaliste de copie et, d'autre part, nous avons, en France, des institutions différentes. Nous avons le Conseil d'Etat, qui est déjà une juridiction qui tranche un certain nombre de conflits qui, aux Etats-Unis, sont des conflits qui sont traités par la Cour suprême. Donc, nos institutions sont différentes et le problème n'est pas de transférer les attributions du Conseil d'Etat au Conseil constitutionnel — je n'y serais pas du tout favorable, — c'est de savoir si le contrôle de la constitutionnalité des lois doit aller plus loin que dans le dispositif que nous envisageons.

» Alors, là aussi il faut faire attention, car il ne faut pas créer en France ce que j'appellerai la République des juges ; le Parlement a des attributions, il représente la souveraineté populaire, il ne faut pas non plus le dessaisir systématiquement pour transférer trop de pouvoir constitutionnel à une juridiction, ce qui fait que nous utiliserons la méthode expérimentale qui sera cette première extension des pouvoirs du Conseil constitutionnel. Nous verrons ensuite avec l'ensemble de ceux qui suivent les problèmes de la vie politique s'il faut aller plus loin. »

Entre cinq et six ans

— *Monsieur le président, quelles sont maintenant vos intentions, puisque nous en sommes aux institutions, quant à la durée du mandat présidentiel ?*

— Je suis favorable au raccourcissement du mandat présidentiel. Vous savez qu'une solution n'avait pu être trouvée à ce problème l'an dernier, malgré l'initiative prise par mon prédécesseur, le président Pompidou. Je reste favorable au raccourcissement de ce mandat.

— *Monsieur le président, pendant votre campagne électorale, vous avez exprimé le souhait d'instituer des rapports normaux avec l'opposition, comme c'est le cas aux Etats-Unis et en Angleterre. Comptez-vous inviter à l'automne, par exemple, M. Mitterrand et M. Marchais à venir s'entretenir avec vous à l'Elysée ?*

— Oui... Je souhaite qu'ils y viennent...

— *Monsieur le président, vous êtes favorable à la réduction du mandat présidentiel. Est-ce que cela veut dire que vous êtes favorable à la réduction à cinq ans ou à six ans ? Et est-ce qu'il y aura une initiative de votre part ?*

— Je ne veux pas me trouver placé dans la situation assez étrange, qui avait été celle, par le fait des choses, du président Pompidou, d'un président qui propose l'abrègement de son mandat, en face d'un Parlement qui le lui refuse ou, en tout cas, qui ne lui permet pas de réaliser, par la voie constitutionnelle parlementaire, un tel résultat. Alors, je trouve que, à l'heure actuelle, ce problème n'ayant pu être réglé, il faut se donner le temps de la réflexion. Je n'ai pas d'opinion arrêtée sur la durée. J'ai d'ailleurs indiqué, pendant la campagne présidentielle, que le choix, à mes yeux, est entre cinq et six ans ; quatre ans est manifestement un peu court, en raison de la répétition trop fréquente des campagnes nationales. Peut-être que cette critique peut s'appliquer également au mandat de cinq ans. Six ans constitue donc la limite haute, et cinq ans la limite basse. Sur un sujet de cette nature, il convient de réfléchir ensemble et de rechercher une solution. Je prendrai certainement une initiative le moment venu, mais, pour l'instant, je ne l'inscris pas dans les perspectives de réforme constitutionnelle de l'automne prochain.

— *Monsieur le président, est-ce qu'on peut vous poser une question sur votre gouvernement, parce qu'on a vu des ministres arriver, des ministre partir, et on attend d'autr arrivées. Alors, je voudra vous demander si M. Jean Jacques Servan-Schreiber, qu a abandonné le portefeuil des réformes, qui n'a d'ailleu pas trouvé de successeur po l'instant, si M. Jean-Jacqu Servan-Schreiber a quelqu chance de revenir au gouve nement, et s'il reviendra éventuellement avant ou apr que vous preniez de nouvell décisions sur les expérienc nucléaires.*

— Il y a, en réalité, un ministr qui est parti, qui est M. Jean Jacques Servan-Schreiber, et u secrétaire d'Etat qui a démis sionné, M. Postel-Vinay, pour de motifs, dans des conditions d'ail leurs différentes.

» Il n'y a pas de position inter médiaire entre faire partie d gouvernement et ne pas en fair partie. Il n'y a pas une sort d'antichambre institutionnelle une sorte de sas dans lequel o demeurerait, dans l'attente d'u poste gouvernemental. J'a regretté, pour ma part, je le d franchement, le départ d M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. C'est un homme de gran talent, qui a un esprit de réform et en même temps un esprit de synthèse, d'une très grande qualité. J'ai d'ailleurs pu l'apprécier dans le passé, et j'aurais souhaité qu'il continue de participer à l'action du gouvernement.

» Il est parti non pas en raison du désaccord qui était le sien sur le programme des expériences nucléaires françaises, mais sur les conditions dans lesquelles il avait été amené à faire connaître son sentiment, car à l'intérieur d'un gouvernement il est tout à fait naturel que les divergences d'appréciation s'expriment, mais il est indispensable qu'elles s'expriment au sein d'un conseil des ministres et sous la protection du secret des délibérations de celui-ci. En effet, sur cette question des expériences nucléaires, vous savez que le premier ministre s'était exprimé publiquement à l'Assemblée nationale, lors du discours de présentation du programme du gouvernement. Il avait indiqué que les expériences nucléaires françaises seraient poursuivies. J'avais moi-même précisé que cette campagne d'expériences atmosphériques serait la dernière, et donc les membres du gouvernement étaient complètement informés de nos intentions à cet égard, si bien qu'il n'était pas possible d'admettre que des désaccords sur ce sujet s'expriment publiquement, alors que des délibérations gouvernementales allaient leur être consacrées. C'est pourquoi j'ai regretté ce départ, mais ce départ, dans de telles circonstances, était inévitable. Je souhaite qu'un jour les grandes capacités de M. Servan-Schreiber puissent retrouver leur emploi dans une fonction gouvernementale.

M. CHIRAC : un excellent premier ministre

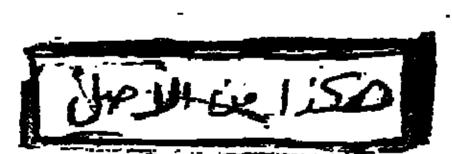
— *Qu'est-ce que vous pensez du chef du gouvernement ? Comment estimez-vous M. Jacques Chirac ?*

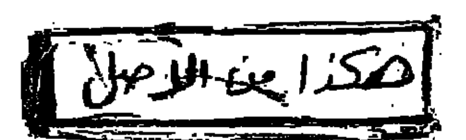
— J'estime que c'est un excellent premier ministre. Excellent. Je me souviens que pendant la campagne présidentielle on m'avait demandé : « Avez-vous » choisi votre premier ministre ? » Je l'avais choisi dans ma tête. Je ne pouvais pas le choisir autrement parce qu'il était difficile de désigner un premier ministre alors qu'on ne savait pas soi-même si on serait en posture constitutionnelle de pouvoir le nommer. Je me souviens d'ailleurs que lorsque j'ai commencé à assumer mes fonctions, un certain nombre de commentateurs de politique sont venus me mettre en garde en disant : « Ne désignez » pas M. Chirac comme premier » ministre, c'est le conseil que » nous vous donnons... », et que j'ai eu la sagesse de ne pas suivre. C'est un excellent premier ministre par l'activité qu'il déploie et également par le rôle qu'il a joué et qui est un des rôles fondamentaux du premier ministre en France pour la réunion de la majorité présidentielle nouvelle.

» En effet, cette majorité présidentielle nouvelle, il faut bien voir qu'elle naît de deux causes. Elle naît d'abord du fait politique fondamental de l'élection présidentielle, et on le verra bien dans les élections partielles de toute nature, on ne peut pas se soustraire, on ne peut pas se dérober en réalité à la définition de la majorité présidentielle nouvelle. Mais elle est également née au Parlement, très largement, des efforts qui ont été déployés par le premier ministre pour organiser cette majorité présidentielle nouvelle et pour faire en sorte qu'elle apporte, comme elle l'a fait, son soutien actif et son soutien loyal à l'œuvre de réforme que nous avons entreprise.

— *Monsieur le président, vous avez renoncé au voyage que vous envisagiez à Orange ce week-end. Il y a huit jours, vos ministres ont été consignés par M. Chirac : la plupart d'entre eux n'ont pas pu quitter Paris.*

Trois interprétations : premièrement, Chypre, et comme dirait peut-être M. Kissinger, Chypre, c'est fini, peut-être ; deuxième explication, les membres du gouvernement ont reçu la consigne d'aller voir les paysans au fond des yeux, comme on les y avait habitués pendant





DU CHEF DE L'ÉTAT

Le texte intégral

dans le prochain budget. M. Giscard d'Estaing avait voulu que rien d'apprêté ne vînt donner un caractère d'exception à sa rencontre avec la presse.

Certes, la première conférence de Georges Pompidou en 1969 — trois semaines seulement après son installation à l'Elysée — avait suscité souvent les mêmes commentaires ; on avait vanté le naturel et la décontraction du successeur du général de Gaulle, souligné la liberté du dialogue et la diversité des thèmes, loué l'aisance de l'orateur et ses qualités d'improvisation. Toutefois, si la conférence de presse cessait d'être une cérémonie, elle demeurait un événement.

M. Giscard d'Estaing entend qu'elle soit désormais un acte banal, par lequel le chef de l'Etat se met à la disposition des journalistes pour les informer, sans prétendre ni les éblouir ni les séduire, de son action en cours. La latitude laissée à la télévision de retransmettre à sa guise l'entretien procède, dit-on, à l'Elysée, de la même conception. Le nouveau président de la République, qui soigne pourtant si volontiers sa mise en scène, a donc décidé qu'il ne convenait pas de transformer ce compte rendu de mandat en spectacle. Somme toute, la véritable surprise de cette « réunion » de presse a sans doute été l'absence de surprise.

Avec M. Giscard d'Estaing finit peut-être la conférence de presse considérée comme un des beaux-arts.

THOMAS FERENCZI.

en avance sur l'événement »

la campagne ; troisièmement, vous reculez pour mieux sauter, et vous, ou du moins les membres de votre gouvernement préparez des opérations « coquelicot » ou « marguerite » pour aller expliquer dans les villes, et même dans les villages, une nouvelle politique régionale et d'aménagement du territoire. Est-ce qu'une de ces interprétations est vraie, ou bien est-ce qu'il y en a une quatrième beaucoup plus simple ?

— Pour le dernier week-end, c'était tout à fait simple, car les événements qui se déroulaient dans l'est de la Méditerranée étaient tels qu'il n'était pas souhaitable que le gouvernement français soit éloigné de Paris. J'écarte tout de suite la troisième interprétation, que je n'ai pas comprise, l'opération « coquelicot ». Elle serait très sympathique, mais elle n'a pas été imaginée par le gouvernement. Par contre, en ce qui concerne mon prochain déplacement, il ne s'agissait pas de l'exercice de mes fonctions présidentielles et, dans ce cas, je l'indique, quelles que soient les circonstances, s'il s'agit de l'exercice de mes fonctions présidentielles, j'irai là où j'aurai décidé d'aller ; mais s'agissant de quelque chose qui m'est très agréable, et qui était d'aller goûter à Orange la représentation, qui va d'ailleurs être excellente, du *Requiem* de Berlioz, dans les circonstances actuelles et avec les nombreux problèmes que nous avons, avec les responsabilités que j'exerce, il m'a paru difficile de m'éloigner de Paris.

— Monsieur le président, à propos de la réforme des institutions, est-ce que vous seriez favorable à la création de la fonction de vice-président de la République ?

— A l'heure actuelle, cette question n'est pas d'actualité. Je n'ai pas de projet à cet égard et je n'en aperçois pas, je le dirai franchement, la nécessité. Je crois que les conditions d'intérim de la présidence, lors de la dernière élection présidentielle, ont été satisfaisantes et que, finalement, ce vice-président sans fonction, ayant un caractère de suppléance, pose toutes sortes de problèmes sur lesquels il faut vraiment s'interroger avant de prendre une initiative. Et je ne me propose pas de la prendre à l'heure actuelle.

RADIO-TÉLÉVISION : à l'avant-garde de la culture

— On a laissé entendre que vous étiez plutôt partisan d'une télévision privée. Le dernier statut de l'O.R.T.F. et du monopole a duré deux ans. Vous n'avez pas fixé la durée de vie à donner au monopole.

— Eh bien ! il y a la durée de vie, il y a l'espérance de vie, qui est le langage des assureurs. Je souhaite que le nouveau statut, à l'élaboration duquel j'ai participé très étroitement, je souhaite qu'il ait une longue espérance de vie. Je crois que c'est une tentative qui est originale. En effet, elle n'a pas de précédent à l'extérieur. Elle est originale et elle répond à la question que nous nous posons tous, qui est de faire en sorte qu'il y ait une décentralisation complète dans le domaine de la télévision et dans le domaine de la radiodiffusion, décentralisation qui est indispensable pour assurer l'émulation dans l'information et, en même temps, éviter que cette décentralisation ne se fasse sous l'aiguillon exclusif du profit.

» L'idée de la loi qui a été votée à une large majorité par l'Assemblée nationale est très simple : elle est de faire en sorte qu'il y ait cette émulation, que cette émulation soit complète. Il faut bien voir que tous ceux qui cherchent, par un moyen ou par un autre, à reconstituer un élément central tuent les chances de la décentralisation. Si, depuis deux ans, il n'y a pas eu de décentralisation, c'est en réalité parce que l'importance, et donc en France l'omnipotence de l'échelon central, est telle qu'on ne pouvait aller jusqu'à la logique de cette décentralisation. Donc, la clé de la décentralisation, c'est la suppression de l'échelon central. A partir de ce moment-là, naturellement, ceux qui dirigeront les chaînes auront toujours le droit de se rencontrer, s'ils ont le désir de coordonner telle ou telle initiative ou de limiter telle ou telle forme de compétition ; ils pourront en débattre ensemble, mais ce sont eux qui en débattront et ce ne sera pas un échelon central qui décidera à leur place. Je vous renvoie d'ailleurs au rapport de la commission Paye car, très souvent, lorsqu'on parle des débats sur l'O.R.T.F., on invoque ce rapport que l'on couvre d'éloges.

» Le dispositif que nous avons adopté est décrit intégralement dans le rapport de la commission Paye. Il est décrit comme un objectif qui, à l'époque, paraissait un peu lointain et que, cette fois-ci, le gouvernement a décidé de retenir. Ce sera donc une émulation entre des chaînes d'Etat, complètement indépendantes mais non soumises à la règle exclusive du profit. Et je souhaite que cette expérience puisse avoir une espérance de vie très longue. C'est en tout cas ainsi que nous la concevons et c'est ainsi que, dans les prochaines semaines, les textes d'application seront mis au point avec d'ailleurs une large concertation avec les spécialistes de l'audiovisuel en France et que, également, le gouvernement procédera aux quelques nominations qui sont de son domaine et qui ne sont pas nombreuses car je vous rappelle que le gouvernement nommera uniquement les présidents de chacune des sociétés — il ne nommera pas les directeurs car ce sont ensuite les présidents qui devront organiser les structures de commandement de leur société — et deux administrateurs sur six. Après quoi, d'autres instances, d'autres procédures compléteront la désignation des responsables.

» Ce que les Français souhaitent, ce que je souhaite personnellement, c'est avoir une télévision qui, au point de vue de sa qualité et de son niveau culturel, soit une des meilleures du monde. Un pays qui a la tradition intellectuelle qui est la nôtre et qui a apporté à la pensée, à la littérature, à la culture, l'apport qui a été le nôtre, peut, au siècle de l'audio-visuel, se placer à l'avant-garde. Et, en effet, je pense que la télévision d'Etat ainsi réorganisée, et d'ailleurs à partir des efforts accomplis jusqu'ici par les créateurs de toutes natures, que la télévision française peut se placer à l'avant-garde de la culture C'est d'ailleurs ce que les cahiers des charges qui seront définis avec un très grand soin la convieront à faire

— Vous attachez, monsieur le président, la plus haute importance à la qualité des programmes et, jusqu'à présent, l'audience ne constituait pas un critère budgétaire vital. Jean Rostand, à 20 h. 30, le samedi, réunissait deux millions, deux millions et demi de téléspectateurs, une pièce jamais jouée de Soljenitsyne, six millions et demi, l'opéra le Trouvère, trois millions. Désormais, si l'audience et la recette publicitaire sont liées, est-ce que la prime de qualité sera assez forte financièrement pour permettre des actions de prestige culturel de ce genre ?

— D'abord, la relation entre les ressources de publicité et l'audience ne sera pas une relation très étroite. Vous savez qu'à l'heure actuelle la demande en matière de publicité est telle en réalité, qu'à partir du moment où il y a un plafonnement des recettes qui peuvent être tirées de la publicité, chacune des chaînes sera assurée de faire son plein de recettes. Or, la publicité sera plafonnée par les limites fixées. Donc, les chaînes ne seront pas placées dans la position d'avoir à rechercher des ressources supplémentaires en diffusant davantage, quitte à baisser la qualité de leur programme. Il n'y a pas de risques de ce côté-là.

» Le problème est plutôt de savoir si le régime de la répartition de la redevance tiendra compte suffisamment des critères de qualité et comment ceux-ci seront définis. Alors, j'ai vu ici et là toutes sortes de commentaires, d'articles disant : on ne peut pas définir la qualité... Naturellement, on ne peut pas définir la qualité, il n'y aura pas un barème de la qualité quelque part. Mais on peut confier à des hommes et à des femmes le soin de porter un jugement de valeur global qui est leur jugement de valeur. Si eux-mêmes ont certaines exigences en matière de qualité, eh bien ! ils traduiront ces exigences dans le classement qu'ils feront de la qualité des programmes. Ce ne sera pas par une définition abstraite qui serait donnée de la qualité qu'on traitera la question. C'est en confiant à un certain nombre de personnalités le soin d'apprécier la qualité.

» D'abord, je crois que les cahiers des charges devront être revus périodiquement. Autrement dit, il faudra fixer des missions aux chaînes, mais aussi périodiquement, peut-être tous les trois ans, réexaminer ces cahiers des charges pour voir si la qualité de la télévision répond à l'attente des pouvoirs publics et à l'attente des téléspectateurs, et il faudra, dans la répartition des ressources, que le critère de qualité, l'appréciation de qualité portée par ceux qui la porteront, que ce critère joue un grand rôle.

— Vous avez évoqué un certain changement, il y a celui relatif à la majorité qui a été accordée aux jeunes gens dans le domaine politique, dans le domaine social, dans le domaine administratif. Il est certain que cet électorat risque de modifier à plus ou moins long terme la carte d'identité du corps électoral français par tempérament, par imagination, par une certaine forme de contestation également. Quelle est votre politique, demain matin, pour situer cette jeunesse, car ses droits m'apparaissent être une sorte de permis de conduire... encore faut-il qu'ils aient le véhicule, le véhicule de l'emploi, le véhicule de la section responsabilité, qu'il s'agisse des salariés ou des jeunes patrons, etc.

— La liberté, ce n'est pas quelque chose qui se délègue et qui se reprend, c'est quelque chose qui est acquis une fois pour toutes. Désormais, ce que nous avons, ça n'a pas été de créer une catégorie spéciale au sein de la population française, qui serait les jeunes électeurs, cela a été de faire disparaître la frontière qui existait entre les jeunes électeurs et les autres ; cela veut simplement dire que les Français de dix-huit à vingt et un ans seront traités comme les Français de vingt et un ans et plus. Il ne faut pas imaginer qu'il y aura une action spéciale vis-à-vis des électeurs de cette génération. Je suis d'ailleurs convaincu que les jeunes Françaises et Français apporteront une contribution positive à notre vie politique.

» Je ne crois pas, dans ce phénomène, au calcul à court terme qui consiste à dire : on va étendre le droit de vote à ceux-ci ou ceux-là parce que cela agrandit sa majorité. Je crois qu'il faut transformer progressivement la vie collective d'un pays et que le jugement ainsi porté se traduit par des plus ou des moins. Le fait, pour le gouvernement, et pour moi, d'avoir réalisé cet abaissement de la majorité électorale, dont certains se disaient encore — et je relisais les textes la semaine dernière — que, peut-être, on s'arrêterait à dix-neuf ans, qu'on n'aurait pas le courage d'aller jusqu'à dix-huit, ainsi de suite, ce fait d'avoir abaissé franchement et définitivement cette majorité, c'est nous qui l'avons fait. Donc, dans les prochaines consultations électorales, parmi les grandes consultations de mon septennat, ou de mon quinquennat ou de mon sextennat, je citerai l'abaissement de l'âge électoral, et les jeunes Français sauront que s'ils votent c'est du fait de notre majorité présidentielle. Ces jeunes Français, qui sont désormais des partenaires pleins de la société française, doivent trouver des réponses à leurs autres aspirations ; aspiration d'emploi, aspiration de promotion intellectuelle, tout ceci est vrai, mais fait partie de la politique économique et sociale et non plus de la politique tout court, car, sur le plan de la politique tout court, ce sont des Français comme les autres.

» Alors, nous pourrions peut-être passer aux questions économiques et sociales, si vous voulez.

ÉDUCATION : un savoir minimum

— Dernière question de politique, quand même. Depuis votre arrivée à la présidence, monsieur le président, il est vrai que beaucoup de réformes ont été mises en route ou proposées. Cependant, le départ des trois quarts des fédérations syndicales enseignantes, des groupes d'étude de la loi d'orientation des enseignements secondaires, comme la démission de M. Postel-Vinay, nous amènent à vous poser une question : comment concevez-vous la participation des usagers et des responsables des différentes administrations dans l'étude de ces problèmes ?

— Vous avez évoqué le départ de M. Postel-Vinay : il est parti à la suite d'un désaccord concernant les crédits dont il disposerait en 1975. Ce n'est pas lié à la participation ou à la non-participation des intéressés.

» Pour l'éducation, à l'heure actuelle, le gouvernement a commencé seulement à réfléchir aux problèmes fondamentaux de l'orientation et de l'éducation pour les prochaines années. Je vous dirai que le ministre de l'éducation nationale avait d'abord préparé pour le gouvernement une communication qui portait sur ce que nous ferions au cours des toutes prochaines années, et je lui avais demandé de modifier sa communication parce que je crois qu'il est très important de définir la politique de l'éducation jusqu'à la fin du siècle. A l'heure actuelle, les jeunes Français qui sont en cours de formation sont des jeunes Français qui exerceront leur activité en l'an 2000, et certains de ceux qui entrent d'ailleurs dans les écoles à l'heure actuelle, dans les écoles maternelles, seront encore presque, à la limite, des étudiants, ou en tout cas termineront des études supérieures à la fin de ce siècle. Donc, nous devons avoir une réflexion sur les problèmes de l'éducation en France, qui soit une réflexion à longue durée. Le ministre de l'éducation nationale a commencé une concertation. Il s'est heurté à un certain nombre de difficultés. Ceci se produit. Je souhaite simplement qu'il puisse reprendre sous une forme différente, c'est-à-dire peut-être groupe par groupe, ou partenaire par partenaire, ces consultations, parce que la question de la réforme de l'éducation est, pour moi, fondamentale.

» Elle est fondamentale par ses trois objectifs. Le premier objectif, c'est l'élévation du niveau de connaissance et de culture des Français. Ce n'est pas un effort d'éducation qui soit asservi à d'autres considérations, c'est d'abord d'améliorer, comme dans les grandes époques que connaît notre pays, le niveau de la connaissance de base de tous les Français. D'ailleurs, vous savez qu'à cet égard nous nous interrogeons sur la définition d'un minimum de connaissances pour tous les Français, remplaçant ou s'ajoutant à l'obligation scolaire, qui est actuellement une obligation d'âge. A l'heure actuelle, c'est une scolarité jusqu'à seize ans, et on peut se poser la question de savoir si, à côté de l'obligation d'âge, il ne faudrait pas imaginer une autre obligation qui serait de donner à chaque Française ou Français un savoir minimal, quel que soit l'âge auquel ces Françaises ou ces Français pourraient acquérir ce savoir.

» Le deuxième objectif, c'est l'articulation entre la formation et l'emploi, pour faire en sorte que la formation ainsi reçue, même si elle est une culture, soit en même temps une préparation à la vie active, et assure ou facilite la recherche d'un emploi.

» Mon troisième objectif, c'est de faire en sorte que les enseignants de toute nature participent plus activement à la vie sociale de notre pays. Le nombre des enseignants, leurs qualités intellectuelles, font qu'ils représentent un apport très important dans la vie active d'une société et que l'évolution de notre éducation doit accroître à mon avis la participation des enseignants à notre vie sociale dans tous ses aspects.

ÉCONOMIE : pas de plan de congélation

— L'inflation peut être placée parmi les problèmes sociaux comme parmi les questions économiques. Je vous pose cette question charnière de façon à ce que vous puissiez répondre comme vous l'entendez. Sur ce sujet, l'O.C.D.E., dont vous connaissez la qualité des experts pour les fréquenter, indiquait hier que pour le premier semestre de l'an prochain il fallait s'attendre pour la France à une hausse de 14 % au rythme annuel des prix à la consommation. Or le même jour, coïncidence, le gouvernement adoptait un budget qui prévoit une hausse des prix pour l'an prochain à peine supérieure à la moitié de ce chiffre. Alors ma question est la suivante : pensez-vous que par je ne sais quel coup du sort les experts de l'O.C.D.E. ne comprennent plus rien à notre situation, ou bien est-ce que la solution ne serait pas qu'après le plan de refroidissement du mois de juin vous prépareriez sans l'annoncer un plan de congélation pour la fin de l'année ?

— Je réponds tout de suite à votre deuxième question : le gouvernement ne prépare aucun plan de congélation. Il n'a pas de raison de le faire, puisque la critique qui à l'heure actuelle est faite sur son programme c'est d'être une action trop énergique plutôt qu'une action insuffisamment énergique. Mon avis est

(Lire la suite page 4.)

Le texte intégral

LA RÉUNION DE PRESSE

(Suite de la page 3.)

différent. Je crois que l'action entreprise est de l'ordre de grandeur du phénomène, c'est-à-dire que, si on veut lutter contre l'inflation, il faut prendre les mesures nécessaires, il faut les calculer pour qu'elles soient de l'ordre de grandeur souhaitable, et je crois que c'est le cas du programme actuel. Il faut savoir aussi que nous observons — et tant mieux, vous vous en réjouirez, j'en suis sûr, avec moi — depuis le mois d'avril un certain ralentissement du rythme mensuel de la hausse des prix, puisque, depuis l'indice de mai, nous connaissons une certaine diminution, et ce qu'on peut imaginer de l'indice de juin le situera en léger retrait par rapport à l'indice de mai. Donc, nous sommes actuellement dans une phase de ralentissement du rythme de hausse des prix.

» D'autre part, il ne faut pas sous-estimer l'importance de deux facteurs externes. Le premier est la diminution du niveau des cours des matières premières importées par la France entre avril et l'heure actuelle ; le cours moyen des matières premières de toute nature achetées par la France a baissé d'environ 10 %, ou d'un chiffre compris entre 9 et 10 %. Nous ne sommes donc plus du tout dans la situation de fin 1973 début 1974, où nous avions une très forte hausse des matières premières importées. A l'heure actuelle, c'est vrai pour les produits textiles, c'est vrai pour le caoutchouc, c'est vrai pour les minerais et c'est vrai pour certains produits comme les oléagineux qui entrent dans nos coûts alimentaires. Le deuxième facteur, qui va dans le même sens, c'est l'appréciation du franc. Depuis les élections présidentielles, nous assistons à une montée régulière des cours du franc. Si vous prenez les valeurs cotées aujourd'hui, vous vous apercevrez que, par rapport au dollar, le franc a remonté de 3,2 % depuis le 19 mai, et si vous le comparez au deutschemark, le franc a remonté de 7,3 %, ce qui est considérable et ce qui veut dire, au point de vue de notre mouvement de prix, un facteur de modération, puisque nos achats à l'étranger se trouvent exprimés en francs moins chers dans les proportions que j'indique.

» Les objectifs qui ont été arrêtés par le gouvernement, c'est-à-dire de revenir à une hausse de l'ordre de 1 % par mois avant la fin de l'année et, ensuite, de viser pour le printemps de 1975 un rythme de l'ordre de 0,6, 0,7 % par mois, m'apparaissent, à l'heure actuelle, des objectifs que l'on peut retenir. Alors, ensuite, c'est une querelle d'experts... après tout, il peut arriver que ceux de l'O.C.D.E. se trompent.

— Monsieur le président, est-ce que vous comptez un jour appeler au sein de votre gouvernement M. Chaban-Delmas, et pourquoi pas ?

— Je crois qu'on compose les gouvernement partout, sauf à la tribune d'une réunion de presse.

— Monsieur le président, s'il vous plaît, le petit capital, dans ce pays, que ce soit les petites et moyennes entreprises ou bien les épargnants, dont le nombre ne semble jamais avoir été aussi élevé, à en juger par les statistiques des banques et des Caisses d'épargne, a l'impression qu'il est, sinon sacrifié, du moins méprisé par la politique menée actuellement par M. Chirac. Partagez-vous cette opinion ?

— Cette opinion ne se traduit pas dans les statistiques. A la date du 15 juillet, les excédents de dépôt, dans les Caisses d'épargne, par rapport aux retraits, ont dépassé pour la première fois 10 milliards de francs. Et, l'année dernière, à la même époque, c'est-à-dire le 15 juillet, je crois que ces excédents devaient représenter aux alentours de 5 milliards 600 millions de francs. Donc, vous voyez, une progression de 80 % de l'épargne populaire pour les six premiers mois de l'année 1974 par rapport aux six premiers mois de l'année 1973 — donc, pas du tout d'essoufflement de l'épargne.

» Deuxième indication, le marché financier de Paris, qui avait été pris de craintes excessives, certaines venant de l'extérieur, qui était l'évolution des cours des autres marchés financiers qui ont été, comme vous le savez, défavorables pratiquement partout dans le monde, mais également une appréciation que je crois pessimiste des capacités économiques de ce marché financier, reprend à l'heure actuelle une vue plus réaliste, et je dirai plus optimiste des choses.

— Donc l'épargne — l'épargne populaire ou le marché financier — est actuellement orientée dans un sens positif. Je crois qu'il ne faut pas prendre des mesures additionnelles d'encouragement à l'épargne, à l'heure actuelle, en raison précisément de l'ampleur de ce phénomène, car si l'on observe l'évolution de notre situation économique, la vague des très grands achats de consommation paraît à l'heure actuelle achevée, et il faut maintenir un certain équilibre entre la dépense de consommation et la dépense d'épargne. Cet équilibre, tel qu'il est, ne doit pas, me semble-t-il, être déplacé à l'heure actuelle par des encouragements additionnels à l'épargne.

» En matière d'épargne, en matière de marché financier, il faut toujours laisser le jugement se définir et s'organiser de lui-même. Il était assez normal qu'après la très large discussion de la campagne présidentielle les épargnants s'interrogent sur l'avenir de l'économie française, sur la qualité des solutions apportées, mais j'observe à l'heure actuelle que les épargnants portent un jugement positif sur la capacité d'avenir de l'économie française et, à mon avis, ils ont raison de le penser.

— Monsieur le président pour continuer sur l'économie : le Plan. Le Plan paraît être laissé en panne. Pourriez-vous nous dire quelles sont vos intentions d'une part quant à l'institution elle-même, d'autre part quant à ce qui devrait être les grandes orientations d'un éventuel VIIe Plan, et plus généralement, monsieur le président, croyez-vous au Plan ?

— Alors, on dit que le Plan est en panne parce que le gouvernement n'a pas changé le commissaire général au Plan, mais, dans d'autres domaines, on accuse parfois le gouvernement de changer trop de personnalités qui sont en place. D'autre part, à l'heure actuelle, nous sommes dans le courant du VIe Plan, nous ne sommes pas encore à la fin de celui-ci, il n'y a donc pas de raison de fond de modifier notre outil planificateur. Alors, le problème qui se pose, c'est la préparation du VIIe Plan et, effectivement, dès le début de l'automne, le gouvernement devra définir les procédures de préparation du VIIe Plan. Il est hors de doute que ces procédures devraient traduire une certaine volonté de renouvellement de la technique et de la conception de planification en France, non pas du tout qu'il s'agisse de porter tel ou tel jugement : vous êtes pour ou vous êtes contre. Je ne suis pas pour le manichéisme en matière économique, mais parce que le monde changeant, la conception même de la planification française n'a pas cessé d'évoluer. Et, à l'heure actuelle, nous avons deux très grands problèmes : le problème de notre rééquilibre extérieur — qui est le problème de notre approvisionnement énergétique et de ses conséquences — et le problème de l'homogénéisation de la société française, ce qui veut dire progression du revenu des uns et modération du revenu des autres. Les objectifs de la planification me paraissent devoir être de grands objectifs définis avec soin et proposés à la collectivité, ce qui veut dire sans doute que dans la structure de préparation du Plan, l'effort de synthèse devra être poussé plus loin qu'il ne l'était lors de la préparation de tel ou tel plan.

— Monsieur le président, après avoir nommé un ministre chargé de la condition féminine, seriez-vous satisfait de l'élection d'une femme dans un des derniers bastions de ce qu'on peut appeler le racisme masculin : l'Académie française ?

— D'abord, il y a au gouvernement, à l'heure actuelle, le plus grand nombre de femmes qu'il y ait jamais eu dans un gouvernement français. Il y a, à l'heure actuelle, la seule femme dans tous les gouvernements comparables, qui soit chargée spécifiquement de la condition féminine et qui me paraît avoir, et ceci a été mon jugement depuis l'origine, toutes les qualités et toute la capacité nécessaire pour tenir ce poste. Alors, faut-il en même temps que l'Académie française ouvre enfin ses portes à une femme de talent ? Je le souhaite, sans y être électeur.

AGRICULTURE : un mécontentement explicable

— Monsieur le président, les agriculteurs français paraissent mécontents, c'est évident. Cela, en dépit des mesures que le gouvernement a prises en leur faveur. Je voulais savoir si vous estimez leur mécontentement et, à certains égards, leur colère, justifiés d'une part, et, incidemment, si vous pensez que les citadins qui s'apprêtent à partir en vacances et ceux qui vont revenir de vacances, en dépit de cette colère, pourront circuler librement sur les routes ou emprunter des trains qui ne seront pas arrêtés inopinément ?

— La situation de l'agriculture a été et est une situation préoccupante, et particulièrement la situation de l'agriculture d'élevage. Il y a quelques années, on a expliqué aux agriculteurs qu'il y avait un besoin fondamental de produits animaux en France et dans le monde. On les a encouragés à produire davantage, on les a conduits d'ailleurs à s'endetter pour construire des bâtiments d'élevage ou pour renouveler leurs troupeaux, et puis les cours, depuis plus d'un an, ont commencé à baisser sensiblement, sans que sur le plan européen des mesures de soutien apparaissent. Donc, le problème de l'agriculture et le mécontentement de l'agriculture, de l'élevage, sont tout à fait explicables.

» Alors, le gouvernement français a pris un certain nombre de mesures nationales, voici plusieurs mois, pour soutenir les cours. Il est notamment intervenu pour stocker au maximum de la viande dans le cadre de ce qu'on appelle l'intervention permanente et puis finalement on a abouti à une situation dans laquelle les capacités de stockage étaient épuisées, les frontières de l'Europe restaient ouvertes et les cours continuaient à baisser. Cette situation était en effet inacceptable. Alors, le gouvernement français, qui présidait le conseil des ministres depuis le 1er juillet 1974 à Bruxelles, a pu persuader nos partenaires européens de fermer les frontières de l'Europe des Neuf aux importations de viande bovine. C'est une décision qui a été prise récemment et qui a été prise, je crois, très largement grâce aux mérites et à la capacité de notre ministre de l'agriculture, car vous savez que certains des pays européens importateurs étaient hostiles à cette mesure. Ensuite, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires et nous continuerons à prendre toutes les dispositions nécessaires pour dégager le marché, c'est-à-dire pour vendre à l'extérieur nos excédents, de façon à reconstituer nos moyens de stockage. Enfin, il a été décidé, d'une part, de rembourser aux agriculteurs leurs intérêts, cette année, sur les prêts à l'élevage et sur les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs et de faire verser aux éleveurs une prime par tête de bétail, qu'il s'agisse de bétail bovin ou, dans certaines conditions, de bétail porcin.

» Je crois que cet ensemble de mesures est à la dimension du problème et la grande question est de savoir si les cours vont reprendre un mouvement ascendant du fait du maintien de nos interventions et de la fermeture des frontières et, si tel est le cas, le problème agricole, en tout cas pour l'élevage, aura été réglé. Si ce résultat n'était pas obtenu, il est certain que la situation devrait être reconsidérée, car ce n'est pas seulement en période de campagne présidentielle que je considère que l'agriculture française doit être soutenue. C'est un des grands secteurs de valorisation de nos ressources et il est naturel que le revenu des agriculteurs français soit maintenu, même lorsque des circonstances économiques adverses pèsent sur ce revenu. C'est pourquoi d'ailleurs je compte, la semaine prochaine, m'entretenir avec les grands dirigeants de l'agriculture pour faire complètement avec eux le point de la situation.

Un traditionaliste qui aime le changement

— Monsieur le président, je voudrais vous poser deux brèves questions, si vous le permettez, qui nous sont inspirées par vos propos.

» La première, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure, vous vous êtes félicité d'avoir ne majorité large et cohérente une majorité large et cohérente. Or, dans cette majorité, il y a M. Messmer, qui me disait un jour à la télévision que vous étiez un conservateur, et il y a Mme Françoise Giroud, dont vous venez de dire qu'elle a toutes les qualités et qui a eu, entre autres, celle de dire, je crois, que vous étiez un homme de droite. Alors, ma première question, je voudrais vous demander si vous partagez cette appréciation.

» La deuxième, c'est celle-ci : à propos de l'inflation, tout le monde sait — c'est une banalité de le dire — que nous avons, qu'il y a une inflation galopante. On évalue la hausse des prix environ à 15 %, je crois, pour cette année. Or, il y a vingt-trois millions d'épargnants qui sont des épargnants modestes, qui ont placé leurs économies à la Caisse d'épargne, dont le taux d'intérêt est de 6,5 % plus une prime de six mois. Alors, je voudrais vous demander, monsieur le président, si vous ne croyez pas qu'il faudrait mettre un terme à ce que je serais tenté d'appeler une immense escroquerie à l'égard des petits épargnants.

— Sur le premier point, cela paraît démontrer ma force de persuasion, si je réussis à englober dans une même majorité, en effet, un homme et une femme qui ont porté des jugements de cette nature. Cela prouverait également que je ne suis pas d'une nature rancunière. Mais, je crois, je le dis très amicalement — puisqu'ils m'ont commenté, je les commente à mon tour — je crois qu'ils se sont trompés et je crois qu'à l'heure actuelle ils le savent. En effet, il était très commode, dans la vie politique française, de me placer comme conservateur. C'était très commode, aussi longtemps que ma fonction était une fonction de gestion, parce que, dans une fonction de gestion, on ne peut pas savoir si quelqu'un est conservateur ou non. Mais, à l'heure actuelle, depuis que je suis président de la République, je n'entends plus beaucoup dire que je suis conservateur. Je note, ici ou là, au contraire, des critiques de sens inverse : « Où va-t-il ? » et « Il va trop loin ». Quant à savoir si on est un homme de droite ou non, c'est aux mesures que cela se constate. Les mesures que nous avons prises dans le domaine de la contraception ne sont pas considérées comme des mesures de droite, la suppression des écoutes téléphoniques ou des mesures restrictives de la liberté de la presse — la liberté est donnée à chacun d'injurier le président de la République, liberté dont je ne me suis pas assuré d'ailleurs qu'elle était effectivement exercée — eh bien ! tout ceci, ce ne sont pas des mesures que l'on classe sous la rubrique de droite.

» Je suis, comme vous savez, puisque je l'ai dit, un traditionaliste qui aime le changement. Voilà ma nature, c'est ainsi que je conduis la politique française et, comme la France est un pays traditionnel qui souhaite le changement, il était assez naturel que nous nous rencontrions.

» Pour ce qui est de l'inflation, en effet, le taux d'inflation français, pour 1974, sera de l'ordre de ce que vous dites, je crois un peu moins, mais enfin disons de l'ordre de 14 % — vous dites 15 % — et effectivement en 1974 les ressources les intérêts tirés de l'épargne ne couvriront pas entièrement le mouvement de dépréciation monétaire, c'est un fait. Ceci étant, il faut tout de même, pour compléter votre jugement, tenir compte de deux facteurs. Le premier facteur c'est qu'on a élevé sensiblement cette rémunération de l'épargne sans atteindre cependant le chiffre de la hausse des prix. Le deuxième, c'est qu'il faut toujours ajouter au taux de rémunération le fait que c'est un taux exonéré d'impôts. Pour ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu, il y aura en plus le prélèvement de 33 %. Pour que la comparaison soit correcte, il faut donc citer les taux de rémunération de l'épargne plus 33 % et les comparer à la hausse des prix. Mais ceci veut dire que, dans la période à venir, lorsque le mouvement des prix aura retrouvé un rythme plus modéré donc au début de 1975, il conviendra de faire en sorte que l'épargne populaire reste encore rémunérée à un taux relativement élevé, de façon que, dans le temps, sa situation ait été traitée équitablement.

— Monsieur le président, la prise de participation d'une puissance étrangère dans une très grande firme sidérurgique allemande vous a-t-elle donné des idées pour la France ?

— L'idée est que je ne le souhaitais pas pour la France. En réalité, nous avons actuellement à développer notre potentiel industriel, notre potentiel de production. Nous le faisons à partir de l'épargne française, à partir de nos moyens de financement, et je crois qu'il est très important, dans le monde moderne tel qu'il est, qu'une grande nation reste très largement maîtresse de ses moyens de production, notamment de ses moyens de production lourds. Sans porter le moindre jugement sur ce qui se passe ailleurs, je dirai, comme attitude concernant la France, que nous recherchons à l'heure actuelle à rééquilibrer notre balance extérieure, soit par des systèmes de vente de biens d'équipement dans des pays qui sont à l'origine de notre déficit, et notamment de notre déficit énergétique, soit par des techniques d'emprunts financiers, mais non par des cessions de nos actifs ou de nos propriétés industrielles.

— Monsieur le président, il n'y a pas si longtemps on a dit adieu au France. *Que pensez-vous du mot* prestige *?*

— Eh bien, d'abord, c'est regrettable que l'évolution des prix de l'énergie conduise, en effet, à interrompre la navigation du *France*. Vous savez que dans les dépenses de ce bâtiment, les dépenses d'énergie — c'est-à-dire les dépenses de citerne — sont de loin les plus importantes, et que ceci conduisait, du fait de la hausse des prix des carburants à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire, à un déficit annuel de l'ordre de 130 à 140 millions de francs, qui aurait donc été payé intégralement par le contribuable français.

» Mais, il faut savoir que, dans le même temps, nous avons un problème de développement de notre marine marchande, et je ne voudrais pas que le mot prestige soit un mot mal interprété. J'étais à Tokyo en septembre dernier et je suis allé me promener le long des quais du port de Tokyo, un des plus grands ports du monde. Il y avait des bateaux anglais, il y avait des bateaux norvégiens, il y avait des bateaux italiens, il n'y avait aucun bateau français ! Alors, la conception que j'ai du prestige de la France n'est pas qu'il y ait des croisières dans la mer des Caraïbes et qu'en même temps le pavillon français, du point de vue économique, soit absent de tous les ports du monde! Ce n'est pas ma conception. Ma conception, c'est que nous ayons une grande marine marchande. Donc, nous allons être conduits certainement à faire un effort de soutien pour le développement du pavillon marchand français.

» Or, nous ne pouvons pas, en même temps, développer notre marine marchande de transport et supporter des déficits de l'ampleur que j'ai dite. Je le dis à regret.

» Vous savez que, concernant le *France*, l'équipage est composé pour un peu plus du quart de marins, dont le reclassement, d'après les indications qui m'ont été données, ne devrait pas soulever de problèmes, et il est composé, pour environ les trois quarts, non pas d'un personnel de marins, mais d'un personnel hôtelier, personnel hôtelier d'ailleurs de très bonne qualité, qui a assuré la réputation du *France* et dont un pays touristique comme la France doit certainement pouvoir assurer dignement l'emploi. »

AVORTEMENT : dans un sens libéral et non répressif

— Monsieur le président, en ce qui concerne le problème de l'avortement, où se situe votre choix entre, d'une part, le respect dû à la vie et, d'autre part, l'aide matérielle et morale à apporter en dehors de toute clandestinité aux femmes qui sont dans la détresse devant une grossesse non désirée ?

— Concernant le problème de l'avortement, je rappellerai d'abord que — cela n'a pas été dit, pratiquement, ou en tout cas, je crois que l'opinion publique ne le sait pas — dans la loi d'amnistie, et ceci à mon initiative, a figuré pour la première fois l'amnistie de toutes les condamnations de femmes qui avaient été prononcées pour fait d'avortement.

» Ensuite, j'ai lu, comme chacun de vous, la loi de 1920. Cette loi, qui a été signée le 31 juillet 1920 au château de Rambouillet par un de mes prédécesseurs, qui était Deschanel, a été publiée le 1er août suivant avec la signature du ministre de la justice de l'époque, qui s'appelait Lhopiteau. Cette loi de 1920 est inapplicable et inappliquée. Si vous regardez le détail, par exemple l'article 3, vous verrez dans cette loi que le simple fait d'inciter ou d'exhorter à des pratiques restrictives en matière de contraception — je dis bien de contraception — devrait être puni de peines de prison entre un mois et six mois et d'une amende. Or, à l'heure actuelle, quand le Parlement vient de voter un dispositif qui, au contraire, libéralise et facilite la contraception, peut-on appliquer une loi qui crée à cet égard des peines de prison ?

» C'est un sujet qui devrait être traité par le Parlement lors de sa prochaine session, de façon à être tranché avant la fin de la présente année et, puisque c'est au Parlement de trancher, il ne m'appartient pas de le faire, et de le faire à l'occasion d'une réunion de presse, mais je souhaite qu'il tranche dans un sens qui soit libéral et non répressif. Enfin, j'ajoute que j'ai donné comme instruction au gouvernement de ne plus entreprendre de poursuites, dans l'attente du vote du Parlement, à l'encontre des femmes qui se verraient appliquer la loi de 1920.

— Monsieur le président, je voudrais vous ramener aux Caraïbes, si vous voulez bien. Nous avons, dans cette mer, des départements qui connaissent de graves problèmes économiques, sociaux, démographiques. Puis-je vous demander comment vous pensez les résoudre ?

— Vous savez que pendant la campagne présidentielle j'ai suivi de près le sort des départements d'outre-mer et, d'ailleurs, j'ai indiqué que je m'y rendrais personnellement avant la fin de la première année de mon septennat, ce que je me propose, effectivement, de faire, en commençant d'ailleurs par les départements des Caraïbes. Le problème de leur développement économique, de leur emploi, est en effet un problème qui suppose, de notre part, un certain nombre d'initiatives nouvelles qui soient fondées sur une interprétation très scrupuleuse du statut de la départementalisation. Je pense donc que nous aurons à prendre un certain nombre d'initiatives nouvelles concernant le développement économique de ces départements, qui ne sont pas, ni les uns ni les autres, sans atouts, car les deux départements des Caraïbes ont de grands atouts, en matière de tourisme notamment, et la Guyane, concernant certaines de ses ressources peu exploitées jusqu'ici — et en particulier ses ressources forestières. — a également certainement de très grands atouts. Le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer, d'ailleurs, s'est rendu sur place pour procéder à un premier inventaire des problèmes, et je compte l'y suivre personnellement.

JUSTICE : la peine, c'est la détention

— Monsieur le président, pouvez-vous dire quels changements vous comptez apporter dans le domaine de la justice, de la justice pénale et du régime pénitentiaire ?

— Concernant le régime pénitentiaire, chacun sait, chacun savait d'ailleurs, qu'il y a un problème très sérieux du régime pénitentiaire en France. Et, lorsque j'ai nommé dans le nouveau gouvernement un secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, c'est, en effet, parce que je savais que le problème se posait et qu'il fallait que l'on en examine à fond toutes les données. Depuis, un certain nombre d'évènements douloureux ont illustré le caractère d'actualité et de gravité de ce problème

» Nous avons, à l'heure actuelle, vingt huit mille neuf cent trente-six personnes en prison en France, donc une population importante, dans des locaux dont certains, et même le plus grand nombre, sont des locaux vétustes et mal adaptés. En même temps, le mouvement du temps est tel que la population pénitentiaire éprouve un certain nombre de besoins ou participe à un certain nombre de mouvements ou de préoccupations qu'elle ne connaissait pas dans le passé. Il faut donc considérer l'ensemble du problème.

» A cet égard, il y a un problème de moyens et il y a également un problème d'action.

» Le problème de moyens, c'est l'adaptation des locaux, qui devra être poursuivie, et c'est également la prise en considération de la situation du personnel pénitentiaire, auquel on demande, à la fois des tâches d'encadrement, dont vous voyez à certains moments combien elles sont difficiles, et des tâches de contact avec les détenus, qui sont indispensables pour éviter ce raidissement et cet antagonisme qui rendraient impossible, en réalité, le fonctionnement du régime pénitentiaire.

» Il y a, en même temps, la politique à suivre concernant les détenus, et je voudrais dire, à cet égard, avant que le gouvernement ait délibéré du problème, puisque je dois recevoir le ministre de la justice demain pour un premier examen, que nous en reparlerons la semaine prochaine et que ce sera au cours d'un des deux prochains conseils des ministres que le gouvernement aura à se prononcer sur ce sujet, je voudrais dire qu'à mes yeux, très simplement, la peine, c'est la détention et, donc, la peine, ce n'est pas plus que la détention. Il faut considérer que la détention, c'est la peine, et que le reste, c'est, au contraire, quelque chose qui doit permettre la réinsertion ultérieure du détenu dans la vie sociale, dans la vie professionnelle, dans la vie tout court, d'où l'importance des autres aspects de la détention.

» Vous savez qu'en matière de censure, j'ai demandé qu'on soit très libéral, c'est-à-dire que la lecture soit complètement libre. Il se pose également le problème de l'éducation, de l'instruction, et le problème du travail. Concernant l'éducation et l'instruction, je souhaiterais que se développe très largement la pratique d'un enseignement de qualité dans les prisons, enseignement professionnel, enseignement tout court, car je suis convaincu qu'il y a là une nature de contacts et en même temps une nature de préoccupations et d'éveil chez les détenus qui peuvent modifier assez profondément leur situation et leur comportement.

» Egalement, concernant le travail des détenus, si c'est un travail, cela doit être un travail normal, considéré et rémunéré comme tel. Autrement dit, la pratique interne de la vie pénitentiaire ne doit pas ajouter d'autres sanctions à la détention : la peine, c'est la détention et les autres activités, avec l'aide du personnel pénitentiaire, doivent être conçues en vue de la réadaptation et de la réinsertion des détenus dans la collectivité française.

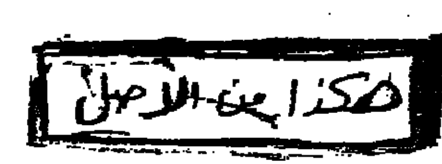
— Monsieur le président, il me serait très agréable de savoir s'il vous sera possible de visiter, avant la fin de cette année, nos « belles créoles » de la mer des Caraïbes, Martinique et Guadeloupe, c'est-à-dire non pas un des départements, mais les départements d'outre-mer ?

— Je ne peux pas visiter tous les départements d'outre-mer cette année, mais je compte visiter les départements des Caraïbes, c'est-à-dire Martinique et Guadeloupe.

— Monsieur le président, vous n'avez pas rencontré à Tokyo de pavillon français, vous considérez que les paysans ont des raisons d'être mécontents. A quelle majorité, à votre avis, faut-il attribuer les raisons de cette absence, de ce mécontentement ?

— Concernant le pavillon français, il faut remonter loin dans le passé, car vous savez, au contraire, que les gouvernements précédents avaient mis au point un premier plan de relance de la marine marchande, et que ce premier plan de relance s'est déjà traduit par un accroissement très sensible de notre pavillon. Comme nous partions de très bas, et donc de très loin, ce premier effort n'a pas suffi pour résoudre le problème. Mais je donne acte aux gouvernements précédents, dont je faisais partie, et donc à la sagacité de leur ministre des finances, du fait qu'un premier plan de relance de la marine marchande avait été élaboré. Vous vous souvenez, sans doute, que nous étions en train d'élaborer un deuxième plan de relance de la marine marchande.

» Concernant les agriculteurs, il ne faut pas confondre une situation conjoncturelle avec une politique agricole. La politique agricole qui a été menée depuis plusieurs années a assuré une véritable transformation de l'agriculture française ! Une transformation ! Quiconque veut bien se souvenir de ce qu'étaient les structures foncières, l'organisation, c'est-à-dire l'inorganisation des marchés, le développement technique de notre agri-



DU CHEF DE L'ÉTAT

Le texte intégral

culture voici quinze ou vingt ans, sait et constate que l'agriculture française a connu un progrès considérable. Il reste encore des secteurs dans lesquels l'organisation doit être complétée, notamment le secteur de la viande, et il reste un problème de prix qui est un problème de prix européen, car la France a demandé, vous le savez bien, notamment concernant les produits animaux, des niveaux de prix supérieurs assurant la rémunération de nos producteurs. Donc, la politique qui a été suivie vis-à-vis de l'agriculture a été une politique de transformation et de progrès. Encore faut-il la compléter et encore faut-il obtenir des décisions conjoncturelles adaptées à ses besoins.

BUDGET : la lutte contre l'inflation

— *Monsieur le président, qu'elle interprétation apportez-vous sur les dépenses du projet de budget 1975 et, notamment, sur les coupes sombres qui risquent de se produire dans les équipements collectifs ?*

— Le projet de budget pour 1975 sera un projet de budget de lutte contre l'inflation. Tout à l'heure la question m'était posée : le grand problème de l'économie française, problème commun aux Français et aux entreprises, c'est la lutte contre l'inflation. Nous ne pouvons pas continuer à laisser les prix français progresser au rythme de 14 ou de 15 % par an. La lutte contre l'inflation est prioritaire, tous les Français le savent. A partir du moment où elle est prioritaire, il faut la conduire, dans tous les domaines, et notamment dans le domaine budgétaire.

» Alors, dans le domaine budgétaire, la progression des dépenses en 1975 serait de 13,8 %, c'est-à-dire du même ordre de grandeur que la progression en valeur de la production générale de la France, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de restriction du budget par rapport à la progression de l'économie française, et que ce budget ne viendra pas ajouter une demande supplémentaire alimentant ou soutenant l'inflation. Vous savez que certains de nos partenaires sont très en-deçà, d'ailleurs, et que l'Allemagne fédérale a un budget beaucoup plus restrictif en 1975 que notre propre projet.

» Par contre, j'ai approuvé les décisions du gouvernement, car je crois qu'il n'était pas possible d'aller plus loin dans la progression des dépenses publiques. Il faut savoir que, dans cette progression, il y aura cependant quelques objectifs prioritaires qui auront pu être soutenus, notamment les personnes âgées pour lesquelles la progression des ressources budgétaires, je l'ai dit, dépassera 4 milliards de francs en 1975, le secteur hospitalier pour lequel la progression des autorisations de programme, l'année prochaine, sera de l'ordre de 27 %, le secteur du téléphone pour lequel il y aura une forte progression des autorisations de programme, insuffisante, d'ailleurs, par rapport aux besoins, mais une forte progression. Donc ce sera un budget de lutte contre l'inflation qui manifestera sur certains points essentiels, personnes âgées, hôpitaux, certains équipements publics, les priorités du gouvernement.

— *Monsieur le président, je voudrais savoir si votre gouvernement compte prendre des mesures concrètes pour enrayer la flambée invraisemblable des prix alimentaires qui annule ce qui est fait pour les personnes âgées. Et, pour ne citer qu'un cas, le public ne comprend pas comment les artichauts bretons, payés 50 centimes aux producteurs, se retrouvent à 3,60 F sur les marchés parisiens, soit plus de 600 % d'écart.*

— Ce n'est pas l'écart entre les cours à la production et les cours à la consommation dont il faut s'étonner, parce qu'il faut savoir que les frais de transport et de commercialisation dans le monde contemporain sont élevés. Le paradoxe est dans l'évolution différente de ces deux catégories de prix : c'est le fait que certains cours baissent à la production tandis qu'à la consommation les cours se maintiennent ou poursuivent leur hausse. Il y a là une anomalie de notre système économique qui est une anomalie préoccupante.

» J'ai demandé au ministre de l'économie et des finances de regarder de près la situation des secteurs correspondants. Il est évident que les cours à la consommation doivent refléter mieux qu'ils ne le font l'évolution des cours à la production. C'est décourageant pour les producteurs, notamment pour les producteurs de fruits et de légumes, de voir le niveau de rémunération qu'ils obtiennent, et de voir que ce niveau n'est pas répercuté au stade du détail. Je citerai un exemple tiré de Clermont-Ferrand. Si l'on prend la ville de Clermont-Ferrand, en réalité la consommation de viande, depuis un an, a sensiblement diminué. Elle a diminué pourquoi ? Parce que, au niveau actuel des cours, il y a un découragement de la consommation. C'est donc le fait que la baisse des prix dans une région d'élevage n'ait pas été répercutée à la consommation qui s'est traduit par un tort général porté à l'économie.

DÉFENSE : au nom de la collectivité tout entière

— *Une question sur la politique de défense de la France. Est-ce que vous avez l'intention de réformer la politique de défense de la France ? Quel est votre programmme en ce domaine ? Et puis, j'ajouterai une question, si vous le permettez : ce n'est pas pour être à égalité avec mon confrère de* l'Humanité, *mais je voudrais poser une deuxième question concernant les rapatriés d'Algérie, parce que vous vous êtes préoccupé de nombreuses minorités ; leurs intérêts ont été confiés parfois à des secrétaires d'Etat. Je voudrais savoir si vous avez quelque chose de prévu sur les rapatriés ?*

— D'abord, la politique de défense. Je commence mardi prochain, en réalité dès demain d'ailleurs, un examen d'ensemble du problème de la politique de défense de la France. Je le fais pourquoi ? Pour des raisons constitutionnelles. Vous savez que le président de la République, de par la Constitution, est le chef des armées et qu'il a donc une mission particulière en matière de défense. Or, j'ai été frappé de voir, au cours de la campagne présidentielle que les autres candidats et, dans une certaine mesure, moi-même, nous ne donnions aux problèmes de défense qu'une part, qu'une importance relativement limitées. Or, s'il est vrai qu'à l'heure actuelle la France n'est pas menacée dans ses frontières, ce qui est un fait, par contre, le problème de la défense dans un monde qui connaît ici et là toutes sortes de bouleversements, et dans un monde qui consacre d'immenses ressources à sa défense partout, est un problème très sérieux qui doit être examiné à fond. D'autre part, je souhaite que le problème de la défense soit ressenti par les Français eux-mêmes. Je crois que nos moyens de défense souffrent, à l'heure actuelle, de leur éloignement et qu'il n'est pas bon, pour une collectivité, que ses forces de défense se sentent coupées ou isolées dans la collectivité nationale.

» Nos grands choix stratégiques ont été faits en 1960, en réalité, il y a donc douze ans, dans un monde très différent, un monde dans lequel la décolonisation, pour ce qui est de la France, n'était même pas achevée. Donc, à l'heure actuelle, le problème de la défense est un problème qui doit être examiné à fond. Je le ferai, bien entendu, avec le gouvernement. Je le ferai également avec les chefs d'état-major des trois armes. Je le ferai aussi avec l'ensemble des spécialistes de la vie publique, et, je l'indique, de la presse, car j'ai l'intention de rencontrer les journalistes spécialisés pour recueillir leur sentiment, leurs suggestions sur ce problème de la défense. Je souhaite que nous définissions très clairement les objectifs et les moyens de notre défense et que, l'ayant fait, la France se reconnaisse dans sa défense, c'est-à-dire sache pourquoi elle en a une, ce qu'elle attend d'elle et, en sens inverse, ceux qui exercent cette fonction, qui est une fonction ingrate et très astreignante, aient le sentiment de l'exercer au nom de la collectivité tout entière.

» Votre deuxième question concernait les rapatriés. D'une part, dans le budget de 1975, le niveau des crédits en faveur des rapatriés sera porté à 772 millions de francs, ce qui correspond au doublement de l'action de l'indemnisation proprement dite, et ce qui correspond également à la trajectoire que j'avais indiquée, c'est-à-dire, d'aller vers le doublement du total des sommes annuellement dépensées en faveur des rapatriés. Donc, les rapatriés verront, dans le budget de 1975, reconnaître en priorité les engagements pris envers eux. L'autre aspect des choses, c'est que nous envisageons, avec le premier ministre, de nommer auprès de lui un parlementaire en mission pour suivre les questions intéressant les rapatriés.

— *A propos des parlementaires en mission, est-ce que vous considérez au gouvernement que vous pourriez en nommer dans l'opposition ?*

— Je ne sais pas ce que vous appelez l'opposition... J'ai nommé dans le gouvernement, comme vous le savez, d'abord un grand nombre de ministres qui n'ont pas voté pour moi au premier tour, et même un secrétaire d'Etat qui a écrit qu'il voterait pour mon concurrent au second. Je peux vous dire qu'il n'y a pas, dans ce domaine, d'ostracisme actif. Je crois qu'il est tout à fait normal que les parlementaires en mission puissent être pris en dehors de la majorité, c'est-à-dire des parlementaires qui ne se sont pas prononcés activement en faveur de la majorité. Dans l'opposition, s'il s'agit d'un problème très technique ou très juridique, il n'y a pas de raison de le faire, et s'il s'agit d'une question plus politique, ce serait mettre les intéressés eux-mêmes en porte-à-faux que de leur confier l'étude d'un problème auprès d'un ministre de la majorité.

— *Vous souhaitiez que cette réunion dure une heure et quart. Est-ce que vous voulez considérer que la prochaine question sera la dernière ?*

— Oui, seulement il y a des questions que je pensais que vous me poseriez et que vous ne m'avez pas posées. Nous allons terminer par votre question, et puis j'imaginerai, ce ne serait pas sans précédent, celles que vous auriez pu me poser...

— *On dit que l'Elysée est une prison dorée. Avez-vous le sentiment, en deux mois, d'avoir trouvé à la fois le goût et l'art de vivre dans ce palais?*

— C'est une prison, elle est dorée... encore que l'or y soit défraichi, mais, de toute façon, ce n'est pas un lieu qu'on choisit comme lieu de résidence, c'est un lieu qu'on choisit comme lieu de fonction et de travail. Le problème, c'est de trouver un équilibre dans cette maison et un équilibre qui permette de se consacrer à sa tâche, et je crois y avoir trouvé cet équilibre.

Le financement des partis politiques

» Alors, les questions que vous auriez pu me poser — je vois encore des doigts qui se lèvent — c'étaient les deux suivantes :

» Première question : j'ai demandé, vous le savez, que soit publié le rapport de la commission de contrôle sur l'élection présidentielle. C'est la première fois qu'on le fait et je pense que c'est utile que les spécialistes analysent ce rapport et voient les caractéristiques du déroulement de cette élection présidentielle en France, déroulement qui a été tout à fait normal, tout à fait démocratique, mais qui pose un certain nombre de problèmes. Au nombre de ces problèmes, on retrouve une question, souvent évoquée, qui est celle du financement de la vie politique dans notre pays. J'ai indiqué au premier ministre que je souhaitais qu'il mette en chantier un projet de loi organisant le financement des partis politiques et des élections en France. Il ne s'agit pas seulement de contrôle, il s'agit d'assurer la ressource ; à partir du moment où la ressource n'existe pas, cela prouve qu'elle vient d'ailleurs. Il est donc souhaitable que, dans une démocratie qui s'organise et qui se développe comme la nôtre, les partis politiques et les grandes élections soient assurés d'un financement normal. Ce financement normal, naturellement, devra être contrôlé dans son emploi, c'est-à-dire que les sommes ainsi allouées aux partis politiques ou aux candidats devraient être utilisées à des objectifs très précis soit au recrutement de personnel, soit aux publications, soit aux frais d'affichage ou d'information, et que l'emploi de ces fonds serait contrôlé par une magistrature des comptes.

» Je souhaite qu'un tel projet, assurant des ressources à la vie politique de notre pays, puisse être élaboré, ensuite naturellement étudié, délibéré et voté par le Parlement. Il est tout à fait clair qu'un tel projet s'appliquerait aux formations politiques de la majorité et aux formations politiques de l'opposition, sans aucune discrimination entre elles.

L'imposition des plus-values

» J'avais imaginé également qu'on pourrait me poser des questions d'ordre fiscal mais je m'aperçois que mon ancienne spécialité a été pratiquement oubliée. Je m'en réjouis d'ailleurs, et j'aurais indiqué à ce propos que j'avais adressé au premier ministre une directive qui sera publiée ce soir et qui lui demande de faire étudier un régime général d'imposition des plus-values en France dans le cadre de l'impôt sur le revenu. En effet, la société contemporaine, telle qu'elle évolue, conduit à une très grande analogie d'utilisation entre le revenu lui-même et les plus-values réalisées. Et donc, si l'on veut aller dans le sens d'une véritable justice fiscale, c'est-à-dire d'une justice qui tienne compte des ressources des individus et des foyers, il est bon de traiter le problème de l'ensemble des plus-values réalisées dans le sein de l'impôt sur le revenu. Comme c'est une réforme importante, délicate, qui doit être conduite avec réflexion, un tel projet serait soumis au Parlement dans sa session de printemps 1975 pour être, s'il l'accepte, appliqué à partir du 1er janvier 1976.

» Je voudrais simplement terminer par une réflexion sur le changement. C'est très difficile de conduire le changement, parce qu'on est tiraillé entre ceux qui considèrent que tout changement est insuffisant par rapport à la nature révolutionnaire qu'ils voudraient lui imprimer, et, en sens inverse, on est retenu par tous ceux qui ont toutes sortes de raisons, dont certaines très légitimes, d'être attachés à ce qu'ils ont connu ou à ce qu'ils ont aimé, et il faut donc conduire un juste rythme de changement. Mais mon objectif, c'est que notre rythme de changement en France soit tel que nous soyons toujours en avance sur l'événement. Dans le message que j'ai adressé aux Français de l'étranger pour le 14 juillet — et à ce propos, d'ailleurs, j'ai demandé au ministre des affaires étrangères et au ministre de l'intérieur de réexaminer les conditions de vote des Français de l'étranger qui n'ont pratiquement pas pu participer, ou très peu participé, à la dernière élection présidentielle, en raison des conditions soit restrictives, soit onéreuses qui sont faites à leur vote, — eh bien ! dans ce message, j'avais indiqué que je souhaitais que la France soit en avance sur son temps. Je dirai que notre rythme de changement doit être tel que ce ne soit pas nous qui courrions après l'événement, mais que, dans toute la mesure du possible, ce soit l'événement qui courre derrière nous, parce que les sociétés ne sont heureuses, elles n'ont confiance en elles-mêmes, que lorsqu'elles ont le sentiment que leurs réflexions, que leurs décisions, que leurs actions précèdent et conduisent l'événement. C'est ce que j'essaierai de faire et c'est ce dont je viendrai périodiquement vous rendre compte.

» Je vous remercie. »

« JE VOUS DEMANDE... »

Voici le texte de la lettre adressée par M. Giscard d'Estaing à M. J. Chirac, lui demandant de faire procéder à la mise au point d'un projet de loi généralisant l'imposition des plus-values au sein de l'impôt sur le revenu, qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1976 :

« Dans la société contemporaine, les plus-values réalisées contribuent, d'une manière semblable aux revenus, à alimenter les ressources et le train de vie des intéressés.

» L'évolution de notre système fiscal vers la justice suppose que la notion de revenu englobe désormais l'ensemble des plus-values réalisées.

» Je vous demande de faire procéder à l'étude, puis à la mise au point, d'un texte généralisant l'imposition des plus-values au sein de l'impôt sur le revenu.

» Le projet de loi devrait être préparé en temps voulu pour permettre sa discussion par le Parlement dans des conditions et dans des délais justifiés par l'importance du sujet au cours de la session de printemps de 1975 et son entrée en vigueur le 1er janvier 1976. »

Le docteur Tant-Mieux

(Suite de la première page.)

Pourquoi la prévision officielle pour 1975 serait-elle plus solide que celles des années précédentes ? Les spécialistes internationaux du château de la Muette, qui connaissent toutes les données essentielles de la comptabilité nationale française et qui ont eu plus d'un mois pour peser avec leurs collègues de la Rue de Rivoli les conséquences probables du plan de « refroidissement » de M. Fourcade, ne sont en tout cas pas convaincus et ils croient à un taux d'inflation beaucoup plus fort. L'expérience tendrait à leur donner raison, puisqu'ils se sont, dans le passé, moins trompés que les experts du gouvernement français.

Des arguments fragiles

Les arguments avancés par M. Giscard d'Estaing à l'appui de son pronostic aimable prêtent à discussion. S'il est vrai que le coût de certaines matières premières importées a baissé depuis trois mois, cela s'explique tout simplement par l'arrêt de la croissance mondiale au cours du premier semestre (— 1,5 % pour les sept principaux pays capitalistes, au lieu de + 6,5 % l'an dernier) ; produisant moins, les nations industrielles ont évidemment moins importé, ce qui a fait chuter les cours. Mais comme l'on prévoit d'ici à la fin de l'année une reprise de l'expansion mondiale (+ 2,5 à 3 %), s'accélérant au printemps (3,5 à 4 %), la demande de matières premières va, en progressant, très probablement faire remonter les prix.

Quant à la valorisation du franc constatée depuis deux mois, elle traduit le colmatage du déficit de la balance des paiements par les emprunts faits à l'étranger, aussi bien que la défiance provoquée à l'égard du dollar par les difficultés de M. Nixon. Or, on approche du dénouement dans l'affaire du Watergate et la France ne pourra s'endetter sans problème pendant des années.

Enfin, si l'on admet que l'inflation a des causes multiples, liées notamment aux structures de notre société et à la compétition que se livrent en permanence les groupes sociaux autour des fruits de la croissance, on voit mal comment des facteurs extérieurs à notre pays pourraient constituer des remèdes décisifs à un mal dont les pouvoirs publics — et M. Giscard d'Estaing au premier chef, vu ses responsabilités depuis dix ans — ont sous-estimé la gravité et mal discerné les origines. Ce n'est un secret pour personne, d'ailleurs, qu'après le « bon » indice de juin (1,1 % de hausse « seulement »), la hausse est plus vive en juillet.

Au-delà de ces remarques techniques, c'est à une réflexion sur la psychologie du président de la République en matière économique qu'incitent les propos de jeudi. En 1974, comme les années précédentes, M. Giscard d'Estaing reporte sur des événements extérieurs à l'action ou aux responsabilités du gouvernement les causes de la dégradation monétaire. Si les prix français ont monté deux fois plus que prévu, c'est surtout, selon lui, à cause du dérapage des cours étrangers (des produits de base notamment). Si les prix à la production de la viande et du vin se sont, au contraire, effondrés, c'est encore à cause des étrangers (des agriculteurs cette fois), qui ont trop vendu en France. Si, à l'inverse, les prix de détail des denrées alimentaires continuent à monter, alors que les prix à la ferme baissent, c'est pour des raisons difficiles à percer ou parce que les commerçants exagèrent...

La contradiction

L'Etat, lui, n'y est pour rien. Il a toujours fait ce qu'il fallait, prévu comme il convenait, choisi *« les ordres de grandeur »* convenables dans ses interventions, agi intelligemment dans les instances européennes. A l'évidence, M. Giscard d'Estaing est peu sensible à l'humour qu'il y a à se plaindre du mauvais fonctionnement de la distribution tout en confiant le ministère de l'économie et des finances à celui qui a été son principal collaborateur dans ce secteur qui marche si mal. En brillant élève, le président de la République estime connaître à fond son sujet et garde une bonne conscience totale ; si l'événement dément ses choix, c'est l'événement qui a tort ; il ne devrait pas déjouer ses projets. Cette mentalité, aussi manifeste jeudi que les années précédentes, reflète une contradiction profonde.

Libéral convaincu, le président de la République estime au fond de lui-même que les pouvoirs publics ne peuvent s'opposer aux tendances profondes du marché. Il l'avait dit naguère, s'agissant des monnaies, pour excuser les banques centrales de ne rien tenter de sérieux contre la pagaïe monétaire internationale. Il l'a répété jeudi à propos de l'équilibre entre l'épargne et la consommation : *« Il faut laisser le jugement* [des épargnants] *se définir de lui-même »* ; si les Français acceptent de se laisser confisquer leur épargne par l'inflation, celle-ci dépassant largement la rémunération accordée aux dépôts, pourquoi les protégerait-on contre eux-mêmes ? Pourtant M. Giscard d'Estaing veut simultanément « conduire » l'économie, être *« en avance sur l'événement »*, donner l'impression qu'il maîtrise le cours du temps : alors il multiplie les pronostics, prenant le risque d'être démenti — et avec quelle régularité — par les faits.

La chose est probablement sans remède, puisqu'elle tient à son tempérament. On l'avait bien vu dans le passé à propos de la dispute sur les comptes de la nation. Après avoir laissé entendre pendant des années que les prévisions des experts gouvernementaux correspondaient à la plus grande probabilité (donc n'étaient pas manipulés au gré de ses choix politiques), il avait fini par admettre que ces pronostics correspondaient à la volonté du pouvoir (ce qui expliquait telle ou telle de leurs invraisemblances, le gouvernement refusant de s'en remettre à l'évolution spontanée du marché et prétendant l'infléchir). C'était admettre que si les faits ne ratifiaient pas les comptes nationaux, le pouvoir aurait fait preuve d'imprévoyance ou d'impuissance. On retrouve, à propos de l'inflation, un problème du même ordre : le président de la République veut que l'événement lui donne raison, mais il ne se décide pas à peser assez vigoureusement sur le marché pour l'y forcer. D'où ses déconvenues.

L'assimilation des plus-values au revenu

Il reste heureusement, dans le domaine économique, pour apaiser sa soif de changement, des champs d'activité aux aléas moindres. La législation fiscale est de ceux-là, et M. Giscard d'Estaing a confirmé jeudi qu'il ferait voter par le Parlement, au printemps prochain, un texte assimilant l'ensemble des plus-values au revenu annuel, les soumettant donc, comme celui-ci, à l'imposition progressive.

L'affaire est d'importance et semble aller plus loin que l'intention exprimée en juin par M. Chirac de taxer les plus-values ayant un caractère de régularité. Depuis cinquante ans, c'est en effet à ce caractère de régularité des gains en capital que s'en sont pris le législateur et la jurisprudence du Conseil d'Etat, en vue de soumettre à l'impôt sur le revenu des enrichissements exclus par la définition traditionnelle du capital.

L'expérience ayant montré qu'il n'y avait pas de gains sans revenus et que réciproquement nos contemporains affectaient leurs ressources à la consommation ou à l'épargne sans considération d'origine des fonds (revenus réguliers ou gains occasionnels), les juges, puis les parlementaires ont progressivement réduit la différence de nature entre ces deux concepts, qui avait implicitement entérinée pendant la première guerre mondiale la réforme fiscale de Caillaux instituant l'impôt sur le revenu. Les magistrats l'ont fait, en interprétant les décrets-lois de 1934 sur les bénéfices des entreprises (taxation des plus-values réalisées lors de la cession d'actifs), puis en expliquant qu'une spéculation immobilière pouvait être répétée un certain nombre de fois par un propriétaire diligent, donc qu'il fallait taxer la première qui cessait ainsi d'être « occasionnelle ». Le législateur a imposé par la suite les plus-values boursières (si elles sont suffisamment régulières) et les profits liés à la cession de sols à bâtir ou de logements, qui choquent tant de nos contemporains.

Mais il s'agissait jusqu'ici d'autant d'exceptions à une règle générale non remise en cause, qui demeurait celle de la non-imposition des gains en capital. C'était si vrai que le législateur entourait ces taxations de déductions ou réfactions diverses, destinées à en atténuer l'effet. Le tout récent « *collectif* » budgétaire a encore illustré cette manière : il s'est contenté d'élargir l'assiette de l'imposition des plus-values sur terrains à bâtir acquis autrement que par succession ou donation.

Cette fois c'est la règle que l'on va probablement inverser. Pour la raison bien connue des fiscalistes que l'extension des exceptions finit par embrouiller l'administration, aggraver les inégalités (donc les privilèges) et donner au contribuable un sentiment croissant d'arbitraire : les plus-values industrielles étaient taxées, mais pas les gains réalisés sur l'or : certains investissements de l'épargne se trouvaient imposés, pas les autres... (1).

Le gouvernement va donc inviter le législateur à achever ce printemps en France une évolution déjà parvenue à son terme dans la plupart des pays étrangers, où le capital est moins protégé qu'en France. Les plus-values réalisées (quelle qu'en soit l'occasion) seront assimilées aux autres revenus et imposées, avec ceux-ci, selon le barème progressif bien connu des contribuables.

Restera à définir les modalités d'application de ce principe :

● Comment sera calculée la plus-value ? Cela pose le problème de l'actualisation monétaire du prix d'achat, sur laquelle la rue de Rivoli peut essayer de tricher.

● Sur combien d'années pourra être étalée, pour l'imposition, la plus-value réalisée ? L'affaire est ici plus facile, le code des impôts offrant le choix entre plusieurs formules possibles.

● Tiendra-t-on compte des pertes subies (les moins-values) qui pourraient venir en déduction du revenu imposable ? La rue de Rivoli est évidemment très réticente parce qu'elle craint les fuites de « *matière imposable* ».

● Enfin, certaines plus-values seront-elles purement et simplement exonérées, comme c'est le cas actuellement pour les reventes d'appartements réalisées plus de dix ans après l'achat ou opérées pour des raisons de déménagement professionnel ou familial ?

C'est autour de ces quatre questions que va tourner la discussion interministérielle décidée par M. Giscard d'Estaing. On peut s'attendre ensuite, l'expérience aidant, à une série d'amendements parlementaires visant, pourquoi le cacher, à ce que les exceptions rendent la nouvelle règle sans effet.

GILBERT MATHIEU.

(1) « Le Monde » des 25 juin, 9 et 16 juillet.

LA RÉUNION DE PRESSE

AGRICULTURE : l'aide accordée ne suffira sans doute pas

M. Giscard d'Estaing entend démontrer aux grands dirigeants paysans, la semaine prochaine, que les mesures communautaires et nationales prises en faveur de l'agriculture sont à la dimension du problème.

Celui-ci se ramène essentiellement, pour le chef de l'Etat, au cas de la viande. Le gouvernement a eu recours à l'intervention permanente, c'est-à-dire au stockage, pour soutenir les cours. Mais, avec un rythme de l'ordre de 4 000 tonnes congelées par semaine, la limite des capacités de stockage a été rapidement atteinte (environ 54 000 tonnes). Il restait deux solutions : la vente des stocks à l'étranger, ce qui est en train de se faire avec l'U.R.S.S. ; l'arrêt des importations (clause de sauvegarde) de viandes des pays tiers.

La Communauté européenne avait, en effet, manqué de bœuf l'an dernier, en raison d'une diminution des abattages, et elle avait largement ouvert ses frontières : 960 000 tonnes étaient ainsi entrées dans la C.E.E. Or, la production européenne a rapidement augmenté depuis le début de l'année (+ 25 % de bêtes abattues) et, bien que les importations aient diminué (260 000 tonnes les six premiers mois), les cours ont fortement baissé. Les Neuf ont donc décidé de fermer les frontières. Cette décision, complétée par la « prime à la vache » accordée aux petits éleveurs, devrait avoir assez rapidement des effets bénéfiques.

On ne saurait pour autant faire preuve d'autosatisfaction. D'abord parce que c'est la France qui, en 1972, avait été à l'origine de l'ouverture complète des frontières aux viandes des pays tiers, déplorée aujourd'hui, et qu'on peut donc s'interroger sur le sérieux de la prospective officielle. Ensuite parce qu'il ne peut être question de ramener la crise paysanne aux seules difficultés de l'élevage ; d'autres secteurs sont touchés, notamment celui des fruits et légumes. L'augmentation des coûts de production (engrais, matériel agricole) grignote simultanément le revenu de tous les exploitants. S'il est certain que l'effort consenti le 17 juillet (primes aux éleveurs, remboursement des intérêts de l'année relatifs aux emprunts agricoles ainsi que d'une partie du crédit de T.V.A.) soulagera quelque peu les plu défavorisés, le malaise subsistera pour la grande majorité des agriculteurs. Or le gouvernement ne semble guère disposé à aller plus loin ; le chef de l'Etat n'a pas parlé d'une actualisation des prix agricoles européens à l'automne, non plus que d'une diminution des taux de T.V.A. sur les produits nécessaires à l'agriculture.

Les paysans en colère se satisferont-ils des assurances données par le président de la République ? Rien n'est moins sûr, car les petites organisations (MODEF, F.F.A., groupes de paysans-travailleurs, qui sont le plus souvent à l'origine des manifestations, n'ont pas été invitées *« à faire le point de la situation »* avec les pouvoirs publics. — A. G.

LA POLITIQUE ET L'ARGENT

En septembre 1971, à l'occasion d'une conférence de presse, Georges Pompidou, interrogé sur le financement des organisations politiques, avait répondu : « Je veux bien qu'on contrôle les ressources des partis politiques, cela ne changera pas grand-chose. » *Lorsqu'en 1972, notamment à l'occasion de l'affaire Aranda, ce sujet était redevenu d'actualité, les formations politiques n'avaient guère manifesté d'enthousiasme devant les projets de financement public, le parti communiste se montrant même résolument hostile à tout plafonnement des* dépenses électorales.

A l'époque, M. Michel Poniatowski, alors secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, avait proposé six mesures qui, selon lui, devaient permettre d'éviter « le triste mélange des affaires et de la politique ». *Parmi ces mesures figuraient notamment le fait que* « les dépenses de fonctionnement des partis devraient faire l'objet, comme en Allemagne, d'un financement légal par l'Etat ». « Chaque parti, *précisait M. Poniatowski,* pourrait recevoir une dotation annuelle calculée sur le nombre de sièges dont il dispose au Parlement. » *En ce qui concerne les élections, le secrétaire général des républicains indépendants suggérait que la nature des dépenses des partis soit strictement réglementée. Elle aurait dû notamment exclure, selon lui, sous menace d'annulation des élections,* « certaines dépenses telles que l'affichage sauvage, la distribution de tracts illégaux, la publication de plus d'un ou deux numéros de journaux, par exemple » *M. Poniatowski ajoutait :*

« Dans les démocraties modernes, les dépenses électorales croissent d'année en année dans des conditions excessives. La démocratie ainsi finit par se renier puisqu'elle tolère entre les candidats des conditions inégales à l'excès. »

D'autres formules ont été préconisées. En particulier en avril 1971, une proposition de loi socialiste signée par MM. Guy Mollet et Georges Guille (qui, depuis, a quitté le P.S.) prévoyait d'introduire dans la législation française une clause déjà en vigueur en Grande-Bretagne, selon laquelle nul n'a le droit de dépenser au-delà d'une somme de 750 livres, à laquelle s'ajoute une somme forfaitaire calculée en fonction du nombre des électeurs. Les socialistes suggéraient de fixer pour chaque candidat à une élection législative le plafond de dépenses à 10 000 F, cette somme étant augmentée de 1 000 F par tranche de dix mille habitants au-dessus de cent mille.

M. Pierre Messmer, alors qu'il était premier ministre, avait lui aussi envisagé de mettre en place un contrôle des ressources des candidats. Aucun texte n'avait toutefois été publié.

Les systèmes étrangers

Le financement des partis politiques existe déjà dans d'autres pays, notamment en Allemagne fédérale, en Italie et en Suède.

● EN ALLEMAGNE FEDERALE, une loi de juillet 1967 prévoit le remboursement des frais de campagne électorale à tous les partis, même à ceux qui ne seraient pas représentés au Bundestag. Ces subventions ont été fixées sur la base de 2,5 marks (4,60 F) par électeur. La même loi oblige les formations politiques à publier chaque année la liste détaillée de leurs ressources et, en particulier, l'origine des dons qui dépassent un certain montant.

● EN ITALIE, la loi sur le financement des partis, adoptée en avril 1974, ne prévoit d'accorder des subventions qu'aux formations politiques ayant un caractère national (les représentants des minorités ethniques en sont donc exclus). Ces formations doivent avoir présenté des listes de candidats aux élections législatives dans plus des deux tiers dse circonscriptions et obtenu au minimum trois cent mille voix. L'Etat verse chaque année 15 milliards de lires (112 millions de francs environ) pour contribuer aux frais électoraux et 45 milliards pour le fonctionnement des partis.

● EN SUEDE, depuis 1966, les formations politiques représentées au Parlement et ayant recueilli au moins 2 % des suffrages aux dernières élections, sont subventionnées par l'Etat. Elles reçoivent 60 000 couronnes (65 000 francs environ) par mandat et par an.

LES FEMMES AU GOUVERNEMENT

Léon Blum fut le premier à appeler des femmes au gouvernement, à une époque où les femmes n'avaient pas le droit de vote. C'est ainsi que participèrent à son gouvernement (4 juin 1936 - 21 juin 1937) Mmes Léon Brunschvicg, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore. Les deux premières étaient sous-secrétaires d'Etat à l'éducation nationale, la troisième était chargée de la protection de l'enfance. Depuis cette époque il n'y eut jamais plus d'une femme au gouvernement — quand il y en eut — sauf dans le deuxième gouvernement de M. Pierre Messmer (3 avril 1973 - 27 février 1974) avec Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, et Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique. La première femme ministre à part entière — et la seule avant Mme Simone Veil — fut Mme Poinso-Chapuis (santé publique et population) dans le cabinet de Robert Schuman (24 novembre 1947 - 19 juillet 1948).

LES RAPATRIÉS

Au cours de la campagne présidentielle, M. Giscard d'Estaing s'était engagé à faire augmenter les crédits destinés à l'indemnisation des rapatriés. Ceux-ci passeraient en 1975 de 500 millions à 772 millions de francs.

La principale nouveauté réside dans l'éventuelle nomination d'un parlementaire en mission auprès du premier ministre pour suivre les questions intéressant les rapatriés.

PRIX DE DÉTAIL : + 1,1 % en juin

Les prix ont augmenté de 1,1 % en juin, c'est-à-dire moins qu'en mai (1,2 %) et beaucoup moins vite qu'en avril (+ 1,6 %).

En juin, l'indice des prix à la consommation a atteint 135,8 contre 134,2 en mai, sur la base 100 en 1970, ce qui porte à 13,9 % la hausse en un an (juin 1974 comparé à juin 1973) et à 8,4 % en six mois. Calculé sur les trois derniers mois connus, le rythme annuel de hausse des prix atteint 17 %.

● LA HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES a été de 0,9 % en juin par rapport à mai, ce qui porte l'augmentation à 12,6 % en un an et à 6,7 % en six mois. En rythme annuel calculé sur trois mois, la hausse atteint 15,2 %.

● LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS MANUFACTURES a été de 1,2 % en juin par rapport à mai, de 10,7 % en six mois et de 16,3 % en un an (juin 1974 comparé à juin 1973). En rythme annuel calculé sur trois mois, la hausse atteint 18,3 %.

● LA HAUSSE DES PRIX DES SERVICES a été de 1,1 % en juin par rapport à mai, de 6,6 % en six mois et de 11,9 % en un an. Calculé en rythme annuel, la hausse est de 15,6 %.

Il est certain que le résultat de juillet sera mauvais, notamment à cause de la hausse des loyers. Mais il est probable que par la suite la hausse mensuelle des prix sera d'environ 1 à 1,2 % jusqu'à la fin de l'annee. Ce qui aboutirait à une hausse d'un peu plus de 14 % cette annee.

FRANC : sa décote a diminué de moitié.

Depuis le 19 mai, date de l'élection présidentielle, le franc s'est revalorisé de 4 % en moyenne par rapport aux autres monnaies (florin, livre sterling et franc suisse), et de 7,3 % par rapport au deutschemark. Depuis sa mise en flottement le 19 janvier, sa decote est revenue à une moyenne de 6 à 7 % (4,8 % vis-à-vis du deutschemark), après avoir atteint, le 3 mai, un maximum de 13 % à 15 % par rapport aux monnaies fortes. Le franc s'est néanmoins revalorisé de 6 % environ vis-à-vis du dollar, dont le repli a été général sur tous les marchés des changes, et de 1 % vis-à-vis de la lire.

MATIÈRES PREMIÈRES : elles ne baissent pas toutes.

Les prix des matières premières importées en France ont commencé à baisser en mai (— 2,8 %) et surtout en juin (— 7%). Il est vrai qu'ils avaient augmenté de 53,4 % en un an. La baisse la plus forte (— 12 %) est enregistrée sur les métaux non ferreux (cuivre, plomb, zinc), dont la hausse avait atteint 68 % sur douze mois, et certaines matières premières industrielles, telles que le caoutchouc naturel (— 10 %), qui avait également flambé à l'occasion de la crise pétrolière, en liaison avec une pénurie de caoutchouc synthétique.

Les textiles, dont le repli est amorcé déjà depuis un an — c'est le cas de la laine — ont continué à baisser, mais dans une faible mesure (— 2 %). Les matières premières alimentaires (+ 25,8 % en un an) ont fléchi de 3,5 % en mai et juin, spécialement les oléagineux (que l'on se rappelle la hausse de l'huile d'arachide).

La baisse des matières premières est un phénomène mondial, qui survient après un fol emballement dont le paroxysme s'est situé en février et mars dernier et se traduit par de très vifs replis (50 % sur les plus hauts cours pour le cuivre, par exemple). Mais certains produits qui n'avaient pas monté auparavant rattrapent leur retard, et souvent à quel rythme ! Le prix des phosphates a quadruplé en six mois, entraînant une hausse de 60 % des engrais : celui de la pâte à papier a fait plusieurs bonds, et celui de l'acier continue à monter régulièrement. Ne parlons pas des produits dérivés du pétrole, dont la hausse se poursuit au fur et à mesure que le processus industriel se déroule : c'est le cas des plastiques et des fibres synthétiques.

DÉPOTS DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE : + 80 % en un an

M. Giscard d'Estaing a précisé que « le 15 juillet, l'excédent des caisses d'épargne, par rapport aux retraits, avait dépassé pour la première fois 10 milliards de francs, alors que l'année dernière, à la même époque, cet excédent devait représenter aux alentours de 5,6 milliards de francs, soit une progression de 80 % de l'épargne populaire pour les six premiers mois de 1974, par rapport à 1973 ».

Au cours des six premiers mois de 1973, l'excédent des dépôts sur les retraits dans l'ensemble des caisses avait atteint exactement 4,9 milliards de francs ; il était passé à 6,5 milliards de francs à la fin de juillet. Cette année, les excédents des dépôts sur les retraits auraient atteint, selon le président de la République, plus de 10 milliards de francs à la mi-juillet. La fin des incertitudes politiques liées à l'élection présidentielle (19 mai), puis l'annonce d'un relèvement des taux d'intérêt servis à l'épargne inscrite sur les livrets A (12 juin), ont incité bon nombre de Français à placer de nouveau leurs économies, comme en témoigne le bond enregistré dans les caisses d'épargne en juin (+ 1,7 milliard d'excédent), après les mauvais résultats de mai (507 millions de francs).

MARINE MARCHANDE : reclassement difficile pour mille sept cents employés du « France ».

Le jour où M. Giscard d'Estaing s'est promené le long des quais du port de Tokyo, ou bien il n'a pas eu de chance, ou bien alors il n'a pas fait le compte de tous les bateaux qui y étaient amarrés. En effet, deux compagnies maritimes françaises desservent régulièrement, avec leurs navires, le Japon. Les Messageries maritimes, avec le gros porte-conteneurs « Korrigan » intégré au groupe international Scandutch, desservent Tokyo et Kobé. D'autre part, le groupe privé des Chargeurs réunis a des navires classiques qui vont à Kobé, Yokohama et Nagoya et des porte-conteneurs qui vont à Kobé et Tokyo.

A propos du paquebot « France », s'il est vrai que les dépenses de carburant sont très lourdes (14,7 millions de francs en 1973 et près de 70 millions prévus dans le budget 1974 de la Transat), le poste le plus important du bilan du paquebot est celui des dépenses d'armement, c'est-à-dire essentiellement les salaires du personnel. L'ensemble de ces dépenses d'armement a atteint 111 millions en 1973, et on les estimait à 132 millions pour 1974.

Il est exact en revanche que le reclassement du personnel spécifiquement maritime du paquebot devrait se faire sans heurt. La Transat a annoncé le 18 juillet que sur les 1 320 membres du personnel navigant du navire, environ 365 (c'est-à-dire tous les officiers et tous les marins des services ponts et machines) seront conservés par la compagnie et employés sur des navires neufs, mais on devra se séparer des commissaires et des médecins. Le reclassement du personnel de restaurant et d'hôtel (1 100 personnes environ) et celui du personnel sédentaire (600) s'annonce plus difficile.

KRUPP : la France connaît aussi des intrusions étrangères.

Interrogé sur le principe d'une prise de participation étrangère dans le capital d'une grande firme française, M. Giscard d'Estaing a répondu que l'idée ne lui plaisait guère. Libre aux Allemands de vendre à l'Iran 25 % des aciéries Krupp, mais la France n'entend pas autoriser de cession d'actifs industriels lourds à des intérêts extérieurs. Au début de l'année néanmoins M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, avait autorisé le puissant groupe chimique allemand Hoechst à prendre le contrôle de Roussel-Uclaf, deuxième producteur français de produits pharmaceutiques. De même, il est envisagé que Thyssen, premier sidérurgiste allemand, prenne une participation de 5 %, puis de 25 %, dans l'aciérie de Fos. Enfin, le premier fabricant français de cuves nucléaires est bien le groupe Empain-Schneider, contrôlé par des intérêts belges.

RADIO-TÉLÉVISION : la meilleure pour la France ?

Le président de la République a souhaité que la télévision française soit, au point de vue de sa qualité et de son niveau culturel, une des meilleures du monde. Il sera facilement exaucé : le niveau moyen des émissions sur le marché international n'est pas très élevé. Mais ceci suffira-t-il à faire que les programmes soient les meilleurs pour la France ?

Les réformes de structures se sont succédé : lois de 1959, de 1964, de 1972, réorganisations internes, mises en place par MM. de Bresson, Dangeard, Lerère, réforme Riou — et on en oublie sans doute — sans que la qualité des programmes en bénéficie, bien au contraire. Les préoccupations de gestion obéraient l'idée de service, et si l'O.R.T.F augmentait sans cesse ses prestations, il ne semblait avoir d'autres préoccupations que quantitatives, sauf pendant l'épisode Arthur Conte.

Aujourd'hui, on reproche aux structures ce qu'on n'a pas exigé hier des hommes. La rupture des habitudes de travail provoquée par la nouvelle loi sur la radio-télévision adoptée en première lecture par l'Assemblée, qui s'est contentée pour l'essentiel d'amender les questions de retraite à cinquante-cinq ans, de plafonnement des ressources publicitaires, et de créer des comités régionaux de programmes, sans pouvoirs réels, puisque sans dotation financière propre — cette rupture institutionnelle peut créer, c'est sans doute l'idée du gouvernement, un « choc psychologique ».

Nul besoin alors, pour rassurer ceux que la loi inquiète, de se retrancher derrière le rapport Paye, comme l'a fait M. Valéry Giscard d'Estaing : le rapport de la commission Paye concevait le complexe de la radio-télévision comme un ensemble, fédéré ou en forme de holding. Dire que c'est la même chose, c'est affirmer, si on veut, que la présence ou l'absence d'institution ne change rien à la nature de la Communauté économique européenne.

Ceci n'enlève rien aux intentions qui, dans la perspective élyséenne, sont bonnes : le président de la République souhaite que l'expérience dure et permette aux nouvelles chaînes d'Etat indépendantes de pratiquer la concurrence, l'émulation, sans être soumises aux règles du profit maximal.

C'est cependant dans le domaine de l'émulation — et de ses ressorts — que le bât du projet blesse. La loi ne s'intéresse qu'aux structures de pouvoir et de gestion et néglige celles d'initiative et de contrôle. La preuve ? Tout le monde parle des téléspectateurs, mais personne, hormis M. Giscard d'Estaing peut-être, ne s'est attaché à l'aspect concret de la programmation.

On a reparlé, jeudi à l'Elysée, de la qualité, qui est non tarifiable, mais dont l'appréciation serait confiée à un grand jury, chargé de porter des jugements de valeur. Le système ne paraît pas sain. Deux autres sociétés « libérales » ont trouvé des solutions à la répartition des ressources financières de la radio-télévision entre des organismes distincts : l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas ont trouvé des réponses économiques opposées, au pluralisme. En R.F.A., il y a partage automatique entre l'A.R.D., chaînes 1 et 3, qui reçoivent 70 %, et la Z.D.F., chaîne 2, qui perçoit le reste. Aux Pays-Bas, les téléspectateurs choisissent, en payant leur redevance, de soutenir l'un ou l'autre institut (philosophique, politique ou religieux) de production.

Il serait logique, en France — puisque des cahiers des charges précis et renouvelables vont être établis, et puisque, d'autre part, les différentes sociétés de programmes deviennent indépendantes, — que ce soit le Parlement qui adopte ou rejette, lors de la discussion des annexes à la loi de finances, le budget de chaque société, conçu et évalué en fonction du cahier des charges qu'elle doit remplir.

Sinon, la décentralisation annoncée ne serait qu'un prétexte à l'atomisation de notre appareil audio-visuel, auquel on refuserait, d'une part, une fédération véritable et, d'autre part, une véritable personnalité juridique et financière. — M. E.

● ERRATUM. — Dans le compte rendu des travaux de l'Assemblée nationale sur la réforme de l'O.R.T.F., M. Jack Ralite, P.C., a déclaré que le projet de loi était « *invotable* » et non *inévitable*, comme nous l'avons indiqué par erreur.

AVORTEMENT : la loi de 1920 n'existe plus

La loi de 1920, à laquelle le président de la République s'est référé, n'existe plus, *stricto sensu*. L'article relatif à la propagande anticonceptionnelle — notamment — a été abrogé par la loi du 28 décembre 1967 (dite loi Neuwirth) sur la régulation des naissances.

La législation actuelle sur l'avortement, d'autre part, était bien inscrite dans la loi de 1920. Mais la répression de l'avortement était punie, depuis 1810, par l'article 317 du code pénal, suivant la tradition de l'ancien droit. La loi nataliste du 31 juillet 1920 ne fit qu'ajouter la répression de la *propagande* en faveur de l'avortement. C'est une loi du 27 mars 1923 qui fit de l'avortement non plus un crime mais un délit, tandis que le décret-loi du 29 juillet aggravait les peines prévues contre les auteurs d'avortement. Il faut encore préciser que la loi de 1923 fut prise dans une visée répressive : en transformant le crime en délit correctionnel, on évitait des acquittements trop fréquents prononcés par des jurys trop sensibles.

Les intentions libérales de M. Giscard d'Estaing en matière d'avortement ne datent pas d'aujourd'hui. Dès le mois de mai 1973, il avait souligné que la législation actuelle était « *manifestement inadaptée aux réalités et aux connaissances du monde moderne* ». Il souhaitait « *une action adaptée non pas à la société d'aujourd'hui mais à celle de demain* ». En décembre 1973, lors de la session parlementaire au cours de laquelle les députés devaient renvoyer l'examen du projet de loi gouvernemental sur l'avortement, M. Giscard d'Estaing était intervenu auprès du groupe des républicains indépendants pour que le projet soit adopté, mais il n'avait pas été suivi.

L'intention de M. Giscard d'Estaing de demander au gouvernement qu'il n'y ait plus de poursuites contre les femmes avortées ne changera guère la pratique. Une instruction du garde des sceaux, datée du 30 juin 1971, avait demandé aux procureurs généraux de n'engager aucune poursuite sans en aviser la chancellerie. Bien plus : depuis le dépôt du projet de loi libéralisant l'avortement, le 7 juin 1973, il n'y a eu aucune poursuite engagée directement contre des femmes avortées.

440 jours de plus...

(Suite de la première page.)

Il a, en revanche, manifesté en plus d'une occasion, et pratiquement sur toutes les autres questions abordées, sa volonté de modifier tout ce qui peut l'être, sauf à respecter « *un certain nombre de traditions* » et à tenir compte du « *besoin de sécurité* ».

Ainsi a-t-on entendu l'homme qui se définit lui-même comme « *un traditionaliste qui aime le changement* » affirmer son intention d'inviter à l'Elysée MM. Mitterrand et Marchais et souhaiter que son initiative ne reste pas sans réponse. Ainsi a-t-il vanté « *la sagesse et le réalisme des chefs de l'opposition* » pour en conclure avec habileté que la France n'est nullement « *coupée en deux* ». Ainsi a-t-il évoqué avec plus d'humour que de rancœur les appréciations peu amènes que formulèrent naguère sur son compte M. Messmer et Mme Giroud (« *Je crois qu'ils se sont trompés et je crois qu'ils le savent* »). Ainsi encore a-t-il souhaité, à propos de l'avortement, que le Parlement tranche « *dans un sens libéral et non répressif* » et a-t-il proclamé avec force et conviction, au sujet du régime pénitentiaire : « *La peine, c'est la détention, et donc la peine ce n'est pas plus que la détention.* »

Respect et circonspection

Voici donc « à la barre » un libéral de grande envergure et de fortes convictions, dont on a peine à croire qu'il puisse ne pas être sincère, mais dont la démarche impose à la fois le respect et la circonspection.

Le respect est dû à un ancien ministre de l'économie et des finances qui admet tardivement que sa gestion ne fut pas sans défaut, ou qu'il manqua de vigueur ou d'imagination hier, puisqu'il convient aujourd'hui de « *l'ampleur des changements à réaliser en France* ». On doit rendre un hommage de même nature à un président de la République qui prend le risque de s'aliéner une fraction non négligeable de sa clientèle électorale naturelle en annonçant l'imposition des plus-values.

La circonspection s'impose dans la mesure où un homme qui s'est livré seul face à la presse, et qui opte pour l' « *interprétation présidentialiste de nos institutions* », pouvait peut-être se permettre d'aller au-delà des déclarations d'intention et de formuler des propositions concrètes.

Pour ne prendre qu'un exemple, le dessein de « *donner à chaque Français un savoir minimum quel que soit l'âge* », plutôt que de le soumettre à une « *obligation scolaire* » qui n'est qu'une « *obligation d'âge* », est à la fois réaliste, intelligent, généreux et séduisant, mais on peut déplorer que rien de précis n'ait été dit sur les moyens considérables à mettre en œuvre pour parvenir à une aussi belle fin.

Circonspection nécessaire aussi dans la mesure où les premières semaines du septennat ont porté témoignage qu'il n'est pas toujours possible de passer de l'intention à l'acte. Le ministère des réformes, autour duquel on avait fait grand tapage, est sans titulaire depuis le 9 juin, date de l'éviction de M. Servan-Schreiber, que l'on verrait volontiers, semble-t-il, revenir au bercail gouvernemental.

On a fort bien fait de créer un secrétariat d'Etat spécial pour les travailleurs immigrés, mais son premier titulaire s'est démis de sa charge faute d'avoir obtenu les crédits nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Mme Giroud a été gratifiée d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine, mais il est permis de douter de sa liberté de mouvement et d'action si l'on en juge d'après le décret tout récent qui déterminait ses attributions. L'Assemblée nationale a voté jeudi matin le projet de loi portant réorganisation de la radiodiffusion et de la télévision, mais ce fut au terme d'un débat bâclé qui ne correspondait en rien aux engagements d'un président qui, dans son message au Parlement, avait insisté sur « l'amélioration du contrôle et de l'information » des Assemblées.

Il ne s'agit ni de juger prématurément une entreprise qui n'en est qu'à ses débuts, ni de faire un procès d'intention à M. Giscard d'Estaing, mais encore convient-il de lui rappeler que c'est une grande et lourde ambition que d'être « toujours en avance sur l'événement » et qu'il est souvent malaisé d'accorder les actes aux paroles.

RAYMOND BARRILLON.

L'AURORE : à quoi sert Matignon ?

« *Est-il réellement indispensable que le chef de l'Etat entre de la sorte dans le détail de projets soumis au Parlement, comme pour l'O.R.T.F., en présentant ces projets comme les siens ? Qu'arriverait-il si tel ou tel de ses projets était un jour repoussé ?*

» *Jeu dangereux. (...)*

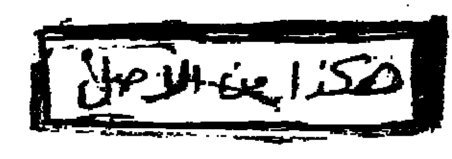
» *Mais s'il prend en main, personnellement, toutes les initiatives et toutes les responsabilités, que devient cet équilibre, et à quoi sert Matignon ? Et si l'Elysée perdait ce pari — ce pari des cinq cents jours, — qu'arriverait-il ?* »

(ANDRE GUERIN.)

L'HUMANITE : rideau de fumée.

« *La caractéristique essentielle de cette conférence de presse, c'est l'art d'escamoter, non sans désinvolture, derrière le rideau de fumée des mots, tous les problèmes brûlants du moment. Et de demander un nouveau sursis : non plus de cent jours mais de cinq cents. (...)* »

RENE ANDRIEU.



DU CHEF DE L'ÉTAT

Les commentaires des milieux politiques...

• M. PAUL LAURENT (P.C.) : on ne sort pas de la période des promesses.

M. Paul Laurent, membre du bureau politique du parti communiste :

« Rien de nouveau pour les salariés, pour les agriculteurs, pour les petites et moyennes entreprises. Rien de nouveau pour les familles, une menace grave pour la durée de la scolarité, un éloge de la politique des gouvernements précédents concernant la marine marchande et l'agriculture. Des déclarations satisfaisantes sur la hausse des prix, l'épargne et la monnaie. Voilà qui juge la réunion de presse du président de la République.

» Malgré une présentation orgueilleuse, la faiblesse visible du bilan de Giscard d'Estaing depuis son élection l'a conduit à reporter officiellement de plus d'un an la date supposée du changement que souhaitent les Français. On ne sort pas de la période des promesses. »

Au sujet de l'invitation qui sera faite à M. Marchais de venir à l'Elysée, M. Paul Laurent a indiqué qu'il n'avait pas d'autres précisions mais qu'on pouvait être assuré que le secrétaire général serait le porte-parole « dynamique » des travailleurs auprès du président de la République

• M. FAJARDIE (P.S.) : autosatisfaction et impuissance.

M. Roger Fajardie, membre du bureau exécutif du parti socialiste :

« Le président de la République vient de fournir une critique brillante des gouvernements auxquels M. Valéry Giscard d'Estaing a participé. Pour le présent, il n'apporte aucune réponse aux problèmes posés par l'énorme écart qui s'est créé entre les prix agricoles à la consommation et les prix à la production. Il a dû reconnaître que la non-indexation des revenus pour les petits épargnants représenterait une lourde perte tout au long de l'année 1974. Enfin, il n'a donné aucune solution aux problèmes de l'emploi et des salaires qui, de toute évidence, domineront la prochaine rentrée.

» Au total, le bilan d'autosatisfaction qui nous est présenté ne parvient pas à masquer l'impuissance du gouvernement face à l'aggravation de l'inflation et aux difficultés croissantes qui en résultent pour les travailleurs. »

• M. CHEVÈNEMENT (P.S.) : connaît-il le dossier de l'O.R.T.F. ?

M. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat du P.S., député, a déclaré, au sujet de l'O.R.T.F. :

« Il est absolument faux de dire, comme vient de le faire le président de la République, que le nouveau dispositif adopté par l'Assemblée nationale en matière de radio-télévision figurait intégralement dans le rapport Paye.

» C'est tout le contraire qui est vrai. Le rapport Paye s'élevait avec force contre un éclatement de l'O.R.T.F. Il prévoyait soit le maintien de l'unité de l'O.R.T.F., soit la création de filiales dépendant d'une même société mère. Le projet du gouvernement va exactement en sens contraire.

» On peut donc se poser la question de savoir si M. Giscard d'Estaing connaît le dossier ou s'il veut simplement abuser une opinion que les solutions aberrantes du pouvoir commencent à émouvoir. »

● M. CHARLES HERNU, membre du comité directeur du P.S., président de la convention des cadres de réserve pour l'armée nouvelle : *« Le président de la République a annoncé un examen d'ensemble des problèmes relatifs à la défense nationale : s'il convient d'attendre le résultat de ces investigations, notons que le choix des consultants n'indique pas que le gouvernement s'orientera vers la nécessaire libéralisation de l'expression des militaires. Non seulement il faudrait cesser de sanctionner ceux qui ont des idées mais il faudrait les récompenser.*

• LE P.S.U. : un numéro de prestidigitateur.

Le bureau national du P.S.U. a publié la déclaration suivante :

« Valéry Giscard d'Estaing a l'art de la formule heureuse, la mémoire des chiffres et l'élégance du langage. C'est assurément important quand il s'agit d'exécuter un numéro de prestidigitateur à la télévision, ce n'est pas sérieux lorsque les enjeux sont la lutte contre l'inflation galopante, la baisse du revenu des agriculteurs, que le système peu à peu chasse de la campagne, la disqualification croissante du travail, les problèmes d'emploi qui, déjà, apparaissent dans de nombreux secteurs.

» La réforme de l'O.R.T.F., que l'on vient de casser pour le brader au secteur privé, montre la différence entre une conversation de salon et la réalité d'une politique qui apparaîtra de plus en plus nettement.

» Les élus des travailleurs, dans les mois à venir, montreront la véritable nature des enjeux, et un numéro, même brillant, ne pourra y répondre. »

• M. CAILLAVET (rad. de gauche) : un dilettante particulièrement intelligent.

M. Henri Caillavet, sénateur, vice-président des radicaux de gauche :

« Certes, du changement dans le style, mais celui-ci relève d'ailleurs plus de la politique d'un premier ministre que d'un chef d'Etat. M. Giscard d'Estaing a donné l'impression que le papillon n'était pas encore sorti de la chrysalide et que le ministre des finances perçait toujours sous le président.

» Tout au long de la conférence, le président de la République est apparu un peu trop comme un touche-à-tout.

» Quant aux grands problèmes, il a été assez peu loquace et n'a rien dit de très nouveau. En revanche, nous savons que le Parlement ne sera pas convié à une session extraordinaire concernant l'agriculture.

» En bref, il a tenu le langage d'un dilettante particulièrement intelligent, mais dans un style oral de l'ENA, c'est-à-dire brillant, construit et parfois superficiel. »

• LE F.C.R. (trotskiste) : une tactique de hardiesse limitée.

Le Front communiste révolutionnaire, organisation trotskiste qui a succédé à la Ligue communiste :

« Le bilan dont se flatte Giscard, c'est un ensemble de réformes « qui ne mangent pas de pain ». *Faisant face au phénomène superficiel de crise de civilisation, il inaugure une tactique de hardiesse limitée : ainsi face à l'avortement, à la libération des femmes, à la crise du système pénitentiaire, aux problèmes de défense nationale, à la crise de l'armée révélée par l'appel de quinze cents soldats, face aux libertés démocratiques, Giscard essaie de basculer et d'institutionaliser une opposition de gauche attentiste regroupée autour d'un programme commun incohérent.*

» Autant sur toutes les questions superstructurelles, Valéry Giscard d'Estaing a jeté de la poudre, autant sur les questions-clés de l'emploi, de l'inflation, sur la question paysanne, face aux revendications ouvrières, il a été léger et inconsistant. »

• LE C.D.P. : le dialogue entre le pouvoir et les citoyens.

Le Centre Démocratie et Progrès, mouvement que préside M. Jacques Duhamel, et dont le secrétaire général est M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement, déclare :

« Dans un langage direct, le président de la République a abordé les problèmes qui préoccupent les Français. Il a ainsi traduit sa volonté de faciliter le dialogue entre le pouvoir et les citoyens et aussi de donner du pouvoir une image simple, cohérente et accessible.

» Une politique de changement est toujours difficile. Elle impose détermination et courage. Le C.D.P. aidera le président de la République et le gouvernement dans sa tâche. »

• M. FOSSET (Centre démocrate) : un bilan largement positif.

M. André Fosset, sénateur, secrétaire général, délégué du Centre démocrate :

« Le premier bilan dressé par le président de la République de l'action menée depuis l'élection présidentielle apparaît largement positif.

» Nous nous félicitons de la volonté affirmée par le président de la République de continuer à promouvoir les réformes dans tous les domaines, de faire en sorte que le changement précède l'évolution et l'organise, afin que les Français concernés n'en souffrent pas, mais au contraire bénéficient, sans traumatisme, du progrès.

» Les agriculteurs qui connaissent à l'heure actuelle des difficultés aiguës, s'ils peuvent se féliciter de l'ouverture annoncée des discussions avec leurs représentants, ne seront apaisés que si cette concertation aboutit à un changement de la politique agricole menée jusqu'ici et à la promotion de l'exploitation familiale nécessaire à l'équipement social de notre pays et à la préservation de la nature. »

• M. PUJO (royaliste) : contre le financement des partis.

M. Pierre Pujo, directeur d'*Aspects de la France* (royaliste) :

« Les propos tenus par M. Giscard d'Estaing au cours de sa conférence de presse montrent, une fois de plus, son intention de pratiquer, dans plusieurs domaines, une politique de complaisance à l'égard des entreprises de la subversion.

» J'estime particulièrement scandaleuse l'approbation donnée par le président de la République à la libéralisation de l'avortement, alors qu'il n'a rien dit de la politique de la famille.

» Je m'étonne, d'autre part, que M. Giscard d'Estaing ait parlé de libéraliser le régime des prisons sans se préoccuper du personnel pénitentiaire chargé d'y assurer la discipline et parfois exposé à être victime de criminels dangereux.

» Je suis enfin tout à fait hostile au financement des partis politiques par les contribuables, ainsi que le propose le président de la République. La très grande majorité des Français n'appartient pas à un parti politique. C'est une atteinte à leur liberté que de les obliger à entretenir des partis qui seront autant de parasites grevant le budget de l'Etat. »

• LAISSEZ-LES VIVRE : aucune réforme pour permettre la maternité.

L'association Laissez-les vivre déclare :

« Au cours de la réunion de presse, le président de la République a cité l'article 3 de la loi de 1920. Il ignore que ce texte a été abrogé par le Parlement.

» Le président de la République dit qu'il a donné des instructions au gouvernement pour ne plus appliquer la loi. Mais la Constitution donne l'ordre au premier ministre d'assurer l'exécution des lois (article 21) et au président de la République de veiller au respect de la Constitution (art. 5).

» Le président de la République ne propose aucune réforme pour permettre à toute femme de garder son enfant. Il exprime simplement le souhait qu'elle puisse le supprimer. »

...et ceux des milieux syndicaux et professionnels

● LA C.G.T. : anesthésie verbale.

M. Jean-Louis Moynot, secrétaire confédéral de la C.G.T. : *« M. Giscard d'Estaing pratique, en fait, l'anesthésie verbale : tout irait bien ; son gouvernement mènerait le changement à un train d'enfer et ferait face normalement à des difficultés normales*

» Les hausses vertigineuses des prix font fondre le pouvoir d'achat des salaires, des retraites, des allocations familiales et les économies placées à la caisse d'épargne : il déclare que cela va aller mieux et que les experts peuvent se tromper dans leurs prévisions.

» Les mesures économiques multiplient les fermetures d'entreprises et les licenciements, le budget 1975 sera draconien : il répond que c'est à la mesure de l'inflation. »

● L'UNION DES CADRES ET TECHNICIENS (C.G.T.) regrette que le président de la République *« n'ait pas eu l'occasion de s'étendre plus longuement sur les problèmes sociaux et la menace qui pèse sur l'emploi ».*

● LA C.F.D.T. : un bavardage monotone.

« Le président de la République, déclare la C.F.D.T., *poursuit dans la voie de l'autosatisfaction. (...) Pendant qu'il tente de faire croire à un changement « considérable » de politique, son gouvernement prépare un budget d'austérité qui va se traduire inévitablement par des réductions de crédits touchant notamment les équipements collectifs, les écoles, les crèches, les transports, les travailleurs immigrés, etc. Cette rencontre de presse fut un bavardage monotone éloigné des préoccupations du monde du travail. »*

● FORCE OUVRIÈRE : la sécurité.

« M. Giscard d'Estaing a souligné, d'après M. Bergeron, secrétaire général de F.O., *l'aspiration des Français à la sécurité. C'est en effet leur préoccupation essentielle dans tous les domaines. (...) C'est pourquoi la lutte anti-inflationniste est à l'évidence le problème essentiel. Force ouvrière veut espérer que les baisses des prix des matières premières seront effectivement répercutées. (...) Sans tomber dans les excès d'un réglementarisme excessif, le gouvernement devra être attentif à empêcher les abus. »*

● LA C.F.T.C. estime : *« Le président de la République a indiqué que le gouvernement, à l'occasion de la préparation du budget pour 1975, avait l'intention de mener une lutte plus rigoureuse contre l'inflation. On ne peut que se réjouir de telles intentions et souhaiter que l'actuel ministre des finances obtienne en ce domaine des résultats meilleurs que ceux enregistrés dans un passé récent. »*

● LA CONFEDERATION GENERALE DES CADRES relève *« un point intéressant : l'annonce de la mise à l'étude de l'imposition des plus-values. Toute mesure allant dans le sens d'une meilleure justice fiscale ne peut que satisfaire le personnel d'encadrement qui supporte actuellement plus que sa part de la solidarité nationale ».*

● LA C.F.T. *« attend la rentrée pour juger si l'optimisme du président de la République est fondé en ce qui concerne la réussite du plan anti-inflation »,* réclame *« la suppression du monopole abusif et anticonstitutionnel dont bénéficient certaines centrales syndicales ».*

● LES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE : une euphorie sans fondement.

Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise fait part de *« sa stupéfaction devant la contradiction qu'il constate entre la situation vécue dans les entreprises et l'euphorie rassurante du président. D'un côté, d'énormes difficultés de crédits, des plans de compression d'effectifs pour septembre, une rentabilité menacée, l'obligation d'aller devant les commissions départementales plaider une dérogation à des charges excessives. De l'autre, un président ne citant que des facteurs euphorisants : le franc remonte, les matières baissent, la Bourse repart, l'épargne est abondante ».*

● LES SYNDICATS AGRICOLES : dans l'attente de mesures énergiques.

Selon la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles : *« Dans sa conférence de presse du 25 juillet, le président de la République a fait une analyse à coup sûr correcte du problème de la viande. (...) Il a rappelé les mesures prises.*

» Concernant l'évolution des marges commerciales que le président de la République a qualifiées d'anomalie de notre système économique, la F.N.S.E.A. attend une action énergique du gouvernement. (...) »

● LES CHAMBRES D'AGRICULTURE : saisir l'occasion.

M. Louis Perrin, président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, a déclaré : *« Le président de la République a démontré qu'il était très attentif à l'évolution du dossier de l'agriculture et il a marqué une préoccupation particulière pour les problèmes de l'élevage. »*

Evoquant par ailleurs la prochaine réception des dirigeants paysans à l'Elysée, M. Perrin assure : *« Nous saisirons l'occasion qu'il nous a offerte d'attirer son attention sur les divers aspects du dossier agricole. »*

● LA FEDERATION FRANÇAISE DE L'AGRICULTURE (F.F.A.) se déclare *« surprise »* d'apprendre que le gouvernement a fait des efforts depuis plusieurs mois en faveur de l'agriculture et ajoute qu'elle est *« outrée »* de constater que M. Giscard d'Estaing est content des mesures prises récemment alors que la situation des agriculteurs ne fait que se dégrader.

PROPOS SÉDITIEUX

(Suite de la première page.)

On multiplia les textes, confiant à un magistrat sans grand pouvoir supplémentaire réel, de plus dédaigné de la hiérarchie judiciaire non écrite, le juge de l'application des peines, une fonction de « maître-Jacques » qui, on vient encore de le voir, changea peu de chose. On fit notamment en sorte de réduire la durée de l'incarcération. Sa nature n'en fut pas changée.

Dans les mots, le président de la République est allé jeudi beaucoup plus loin. Plus loin apparemment que son ministre de la justice. Car, pour M. Giscard d'Estaing, nulle référence, pourtant si facile à faire spontanément en l'absence même de connaissances techniques, au traitement différent qu'il faut appliquer, selon M. Lecanuet, aux grands criminels et aux autres délinquants. Les critères d'une telle distinction sont, il est vrai, si fluctuants, si spécieux, si variables d'un savant ouvrage à l'autre, qu'elle en paraît bien amoindrie et d'une application pratique malaisée. Elle ne satisfait que les théoriciens.

La prison, c'est certes pendant, mais surtout après, qu'on la subit. C'est un axiome rebattu, et juste à la fois que celui qui affirme : *« La prison commence quand on en sort ».* La prison ne s'arrête pas à la levée d'écrou. Il est archifaux de prétendre aujourd'hui qu'on peut cesser d'être détenu ; ou bien à de si rares exceptions... Quand on fait, par exemple, métier de l'avoir été.

En dehors de la terrible réprobation publique, il existe tout un appareil légal dont le résultat, sinon le but, empêche que joue l'oubli, cette grâce pour l'ancien condamné : le casier judiciaire, l'interdiction de séjour, la tutelle pénale (l'ancienne relégation) dont M. Taittinger avait failli approuver la suppression avant de quitter la chancellerie, la suppression des droits civils civiques et de la famille (l'odieux article 42 du code pénal) appliquée à tort et à travers comme une espèce de prime à la détention.

Le « non-droit »

C'est à cela que M. Giscard d'Estaing paraît... promettre que l'on s'attaquera. A d'autres choses aussi, qui sont, en prison, « un peu *plus* » que la détention.

Au condamné que la loi oblige à travailler la loi refuse les avantages du salariat : salaire minimum légal (le SMIC) et intégralité des prestations sociales. Les oisifs, entièrement soumis à la bonne volonté des familles, côtoient les employés du service général » qui quelques francs tiennent lieu de rémunération de leurs activités. Etonnons-nous que le trafic pallie ce que la loi ne fournit pas ! Sur les dizaines de milliers de détenus, quelques centaines, à force d'heures et d'efforts, acquièrent un revenu voisin du SMIC que frais de justice ou d'avocats — prélèvement de « 1/10 » — amputent largement.

Quel autre résultat que d'enrichir, à force de centimes grattés, heure par heure, pièce par pièce, sur chacun, les concessionnaires ? Quel résultat sinon de dégoûter du travail des jeunes gens (l'âge moyen des détenus est bas) qui, en détention, ont parfois avec lui leur premier contact ?

Ce travail n'est pas formateur ? Pourquoi le maintenir ? Pourquoi ne pas l'écarter, totalement, et le remplacer par une formation accélérée qui rendrait à la vie commune mieux que ce qui en est venu ? On criera aussitôt à la prison « quatre étoiles ». Mais ceux qui font usage d'un tel langage doivent savoir ce qu'ils réclament. La paix sociale ou la crainte du récidiviste — un sur deux en principe — qui sort de prison aussi informe qu'il y est entré.

La vie affective est, elle aussi, enkystée par la prison. Au mari, au compagnon, est refusé tout contact charnel avec sa femme, tout embrassement avec ses enfants, toute libre correspondance. L'hygiaphone préside aux visites, la censure à l'échange du courrier. Que de sublimations obligées dans un monde déjà détaché du réel ! C'est à cela qu'il faudrait résister, de cela qu'il faudrait sortir intact pour affronter victorieusement une société déjà si dure à ceux qui n'en ont pas été écartés. A peine si les journaux et la radio peuvent suffire à maintenir un contact réel que tout contribue à détruire et, avec lui, la personnalité du détenu.

Que dire lorsque l'ensemble de ces droits est *de facto* ôté à ceux qui forment parfois jusqu'à 45 % des détenus : les prévenus, qui attendent leur jugement, en position déjà de condamnés, réduisent la présomption d'innocence à ce qu'elle est : un mensonge. L'application rigoureuse du principe selon lequel la détention provisoire doit être l'exception, aurait de plus pour effet de réduire les effectifs pénitentiaires. A-t-on vu, d'autre part, beaucoup de prévenus voter lors des élections présidentielles ? Sinon, quel texte le leur interdisait ?

Il ne s'agit pas de gémir sur le sort des délinquants, et telle n'est pas, bien sûr, la motivation de M. Giscard d'Estaing. Mais il faut savoir ce que l'on veut : préserver l'expiation pénale comme une sorte de valeur en soi ou tenter de restreindre le nombre de ceux qui y sont soumis.

Restreindre mais sans vain espoir de supprimer. La loi des grands nombres jouant, il y a, dans tout groupe, des exceptions, des déviants, des délinquants et des génies. Le tout est de ne pas considérer ces exceptions à partir des seuls critères moraux. Il est assez démontré qu'ils ne résolvent rien.

Aussi rapide qu'ait été son propos, le président de la République ne peut l'avoir prononcé que sciemment : la privation de liberté, oui ; la fin des libertés, non. La prison doit cesser d'être une zone de « non-droit ».

L'opinion s'est satisfaite jusqu'à présent de l'idée contraire, alors que nul n'est à l'abri d'un contact, personnel ou par le biais d'un proche, avec la prison. Oubliant qu'ainsi ils renforcent la sujétion, l'abaissement dont ils se plaignent, les surveillants, presque tous, vont se faire les interprètes de cette opinion. Le temps ne paraît pas venu où ils ressentiront que maintenir ces détenus en état de semi-humanité est un choix dont ils subissent eux aussi les conséquences.

De sorte qu'on a beaucoup de raisons de craindre que M. Giscard d'Estaing n'échoue en fin de compte dans son entreprise. Mais il peut, du moins, frapper un grand coup ; prendre, si elle est ce que l'on dit, l'opinion de plein fouet quand il en est encore temps, employer une de ces médecines de cheval nécessaires aux cas désespérés — la condition pénitentiaire en est un — et demander, vite, au Parlement, la suppression de la peine de mort. Il pourrait ainsi créer le choc psychologique profondément nécessaire au réveil d'une nation pour qui deux siècles de peines carcérales — la prison est une invention récente — sont éternité intangible.

On peut aussi ne rien faire et se satisfaire des mots, dire que les troubles d'aujourd'hui sont, de toujours — et c'est vrai, — faire confiance aux gardes mobiles plutôt qu'à l'intelligence, pousser au désespoir des gens pour qui il est presque une issue. On peut aussi, à mains nues, jouer avec le feu.

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire page 21 nos informations sur l'agitation dans les prisons.)

POLITIQUE

LE VOYAGE DE M. STIRN AUX ANTILLES

Une grande ambition pour la Martinique ?

De notre correspondant

Fort-de-France. — M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer s'est envolé jeudi après-midi 25 juillet, pour la Guadeloupe après trois journées passées en Martinique. Cette rapide visite n'a guère troublé la vie martiniquaise.

Certes, elle était attendue, car il y a bien longtemps qu'un ministre n'était pas venu dans cette île, mais, en cette période de vacances où la chaleur se fait pesante, l'homme de la rue a vécu davantage à l'heure du Tour cycliste de la Martinique qu'à celle de l'étape ministérielle.

Rien pourtant n'avait été négligé. Ainsi, quarante-huit heures avant l'arrivée du secrétaire d'Etat, la station locale de l'O.R.T.F. avait diffusé l'annonce du réglement du conflit du quotidien *France-Antilles*. Ce conflit, qui opposait au sein du journal (appartenant au groupe de M. Hersant) la direction au personnel gréviste et à un délégué syndical, durait depuis novembre dernier.

Un enlèvement

Il avait été, d'une certaine manière, à l'origine des troubles qui devaient déboucher, en février 1974, sur les incidents sanglants qui avaient fait un mort au *Lorrain*. Certains grévistes ont été réintégrés, d'autres ont perçu les indemnités de licenciement qui leur avaient tout d'abord été refusées.

Le séjour du secrétaire d'Etat a cependant été marqué par un fait divers important : l'épouse d'un négociant blanc créole, très connu sur la place de Fort-de-France, était kidnappée le jour même de l'arrivée de M. Stirn Les recherches ont été activement menées, avec les encouragements officiels du ministre lui-même, et Mme Albert a été retrouvée le lendemain, après que sa famille eut versé la rançon d'un million et demi de francs exigée par les ravisseurs. Ceux-ci n'ont pas encore été identifiés.

Aucune manifestation particulière, « trop » favorable ou « trop » hostile — ce qui est finalement assez rare aux Antilles, — n'aura donc été enregistrée. Aucune, si ce n'est l'incident créé par les représentants de ce qu'il est convenu désormais d'appeler la *« gauche unie martiniquaise »* : au cours de la séance solennelle qui réunissait, sous la présidence de M. Stirn, les trois assemblées locales, les élus de l'opposition, protestant contre le peu de moyens qui leur étaient donnés de s'exprimer (ce jour-là et en règle générale), ont remis un mémoire au représentant du gouvernement avant de quitter la salle. On y trouve analysée la situation « catastrophique » de l'île. Le parti socialiste, le parti communiste martiniquais, le parti progressiste, que préside M. Aimé Césaire, député, et quelques non-inscrits demandent au gouvernement quelles sont les mesures envisagées pour y remédier.

On peut encore mettre cette absence d'éclat particulier au compte du style nouveau que M. Stirn a imposé dès son arrivée à l'aéroport. Dans un souci très « giscardien », le protocole avait été considérablement allégé, en même temps que le nombre de jeunes Martiniquaises, en costume local, traditionnellement chargées de l'accueil des personnalités. Et si M. Stirn n'a pas exactement dit qu'il était venu regarder la Martinique « au fond des yeux », le programme de sa visite a témoigné d'un souci proche : rencontre avec les marins pêcheurs, entretiens avec les petits planteurs de bananes, etc.

M. Stirn a défini au cours de sa visite, et notamment devant les assemblées, les grandes orientations qu'il comptait donner à son action : réalisme et justice sociale sont deux des objectifs sur lesquels il a le plus insisté. Il a également indiqué qu'il reviendrait régulièrement aux Antilles (pour cette année, en septembre et en décembre). Il a enfin annoncé un certain nombre de mesures immédiates : prochaine mise en circulation aux Antilles de billets de la Banque de France (ce qui n'est pas le cas actuellement), lutte accrue contre la hausse des prix, tentative de maintien des tarifs aériens.

Cette première visite était une prise de contact. Les prochaines devraient permettre la mise en place d'une nouvelle politique économique. Elle reposera, selon le mot du secrétaire d'Etat, sur *« une grande ambition »*.

A bien des égards — en tout cas au niveau des mots — la volonté de changement est sensible. Le secrétaire d'Etat a déclaré aux journalistes : *« Je n'ai trouvé ici que des hommes qui souhaitent le changement. »* Mais lequel et jusqu'où ?

M. HENRI AMOUROUX : interdire les sondages serait une erreur.

M. Henri Amouroux, directeur de *France-Soir*, évoque le problème des sondages d'opinion dans le numéro daté du 27 juillet. Il répond au rapport de la Commission nationale de contrôle de l'élection présidentielle, qui avait rappelé que la publication d'un sondage avait été interdite à la veille du scrutin et qui se demandait si une réglementation plus générale ne pourrait pas intervenir en ce domaine *(le Monde* du 26 juillet).

M. Henri Amouroux écrit notamment :

« Il n'y a eu aucune interdiction, les textes législatifs ne le permettant d'ailleurs pas, mais accord de France-Soir *pour le non-dépouillement, donc la non-publication du sondage IFOP réalisé dans la journée du 17 mai.*

» Il n'y a pas eu interdiction, mais il y a problème (...). Vouloir interdire paraît une erreur. Que fera-t-on en effet si un journal belge ou allemand commente et publie un sondage sur les élections législatives ou présidentielles françaises ? Nous empêchera-t-on de le reproduire avec éclat ? En vérité, on s'est aperçu un peu tard que les sondages étaient une photographie assez remarquablement exacte — en France tout au moins — de l'évolution politique. Comme en mai 1974, le résultat fut serré, les sondages ont contribué à tenir en haleine un électorat partagé en deux parties à peu près égales. Ils ont ajouté au suspense. Mais, pas plus qu'aux présidentielles de 1969, où ils ont été publiés par France-Soir, *M. Poher étant déjà président par intérim, la veille du premier comme du second tour, ils n'ont fait le résultat. »*

LA CHUTE DE LA DICTATURE

L'arrivée au pouvoir de M. Caramanlis, à Athènes, et la crise chypriote continuent de susciter de nombreuses réactions à travers le monde. Après le président Nixon, qui avait félicité, mercredi, le nouveau chef du gouvernement grec, M. Henry Kissinger a adressé, jeudi, « ses meilleurs vœux » à son collègue, M. Mavros, l'assurant de son entier soutien pour ses efforts en faveur d'une « solution rapide » du problème chypriote. M. Caramanlis a, pour sa part, adressé, jeudi 25 juillet, une réponse au message de félicitations que lui avait fait parvenir M. Ecevit, affirmant qu'il partageait entièrement les vues du premier ministre turc sur la nécessité d'une « coopération sincère ». A l'ouverture, dans la soirée du même jour, de la conférence de Genève sur Chypre, délégués grecs et turcs ont d'ailleurs eu, selon notre envoyé spécial, un comportement amical.

● A MOSCOU, M. André Gromyko, ministre des affaires étrangères soviétiques, a demandé, jeudi, à tous les Etats « épris de liberté » d'appuyer le rétablissement à Chypre du « gouvernement légal dirigé par l'archevêque Makarios » et de favoriser le retour à la situation qui prévalait dans l'île avant le coup d'Etat.

La junte militaire n'a pas renoncé à garder la réalité du pouvoir

(Suite de la première page.)

Dès la formation du gouvernement, mercredi, le ministre de l'intérieur, M. Georges Rallis, avait donné des instructions à toutes les municipalités pour enlever le phénix du régime déchu Hier jeudi, il apprenait que les responsables militaires locaux s'y étaient opposés et que l'emblème était toujours en place. Tous les prisonniers politiques ne sont pas rentrés dans leur famille, comme promis. Des libérations ont été retardées « pour des raisons techniques ». Mercredi soir, le commandant militaire d'Athènes a convoqué les rédacteurs en chef des journaux pour leur prodiguer des « conseils », il est vrai sur un ton différent de celui auquel il avait recours avant la passation des pouvoirs aux civils. La démarche était en elle-même insolite, puisque le pays est en principe doté d'un ministre de l'information, M. Lambrias, homme dynamique et ouvert. Pis encore : le commandant militaire d'Athènes s'est plaint d'un éditorial du journal centriste *To Vima*, dans lequel celui-ci rappelait que la censure, sous le régime des généraux, avait empêché la publication d'une déclaration de M. Georges Mavros, leader du centre et actuellement vice-président du conseil...

On sait, maintenant, que le général Ghizikis, après s'être *« mis à la disposition de M. Caramanlis »*, avait exprimé mardi deux « souhaits », à savoir que les ministères de l'ordre public (police), de l'intérieur et de la défense, soient confiés à des militaires et qu'aucun des officiers limogés pour leur opposition à la junte ne soit réintégrés dans les forces armées.

Ayant rejeté la première revendication, M. Caramanlis n'aurait pas explicitement repoussé la deuxième. En tout cas, non seulement tous les militaires de l' *« ancien régime »* demeurent en place, mais il n'est question aujourd'hui ni de les mettre à la retraite ni même de les muter à des postes d'importance secondaire. Contrairement aux affirmations publiées par la presse locale, le général Ioannidis continue bel et bien à diriger la police militaire. Celui que l'on surnomme *« le tortionnaire en chef »*, demeure l' *« homme fort »* au sein des forces armées, où il compte de nombreux partisans bien placés.

C'est pourquoi, sans doute, le ministre de la défense, M. Averoff, a ressenti le besoin de démentir, avec emphase, les nouvelles selon lesquelles le général Ioannidis avait démissionné et qu'il avait été mis en résidence surveillée.

« Nous n'avons aucune raison de prendre des sanctions contre ce monsieur », nous a déclaré M. Averoff. *« Les gens oublient ou ne savent pas que le général Ioannidis a été l'un des officiers qui nous ont remis le pouvoir et qui a pris l'engagement de se soumettre à l'autorité du gouvernement civil.*

— Mais n'avez-vous pas, monsieur le ministre, conclu un marché de dupe, comme beaucoup le pensent à Athènes. N'avez-vous pas laissé la réalité du pouvoir à ceux qui tiennent le gouvernail de l'Etat ?

— *Oui et non*, répond M. Averoff. *Il est vrai que les militaires n'ont pas abandonné le gouvernail, mais ils n'ont pas l'intention de nous mettre des bâtons dans les roues. A l'appui de mes dires, je vous fais remarquer : primo qu'ils ont confié le gouvernement à des civils de leur propre initiative ; secundo qu'ils peuvent constater aujourd'hui que grâce à leur décision la Grèce, hier encore complètement isolée sur la scène internationale, bénéficie aujourd'hui d'un grand prestige dans l'opinion mondiale : tertio qu'ils ont vu de leurs propres yeux l'accueil fantastique que nous a réservé la population, mesurant ainsi l'étendue de leur impopularité. »*

M. Averoff rend hommage au « patriotisme » des membres de la junte, patriotisme qui serait à l'origine du *« changement intervenu dans leur mentalité »*.

« N'est-il pas significatif à cet égard, ajoute-t-il, *que je sois ministre de la défense ? Il y a tout juste un an, mes subalternes d'aujourd'hui me tenaient en prison pour haute trahison. Or ils savent — le général Ioannidis en tête — que j'ai été l'organisateur du complot dans la marine pour lequel je devais être jugé... »*

D'autres membres du gouvernement avec lesquels nous avons pu nous entretenir tiennent en privé un tout autre langage que M. Averoff, partisan depuis 1968 de la politique dite du « pont », d'un compromis entre les colonels et les politiciens. Certains de nos interlocuteurs n'ont pas caché leur vive appréhension quant à l'évolution de la situation. Ils ont le sentiment de jouer une partie serrée qu'ils risquent fort de perdre compte tenu des modestes atouts qu'ils détiennent.

Ce n'est peut-être pas l'effet du hasard si *M. Caramanlis* n'a toujours pas occupé le bureau de la présidence auquel il a droit. Il tente de gouverner à partir de l'appartement qu'il occupe dans un grand hôtel de la capitale, face précisément au bâtiment dans lequel il aurait dû s'installer et où siège en revanche *le général Ghizikis, toujours chef de* l'Etat. Sa marge de manœuvre est singulièrement étroite, comme en témoignent d'ailleurs les termes vagues de la déclaration qu'il a adressée jeudi soir à la nation.

Pas de programme précis

Il y énonce des principes généraux parfaitement honorables, mais n'esquisse même pas les grandes lignes de la politique gouvernementale. Il ménage visiblement les susceptibilités des militaires. Il ne dit rien sur la légalisation des partis, toujours interdits. Il ne promet pas d'élections, pourtant indispensables pour asseoir son éventuel pouvoir sur une quelconque légitimité. Rien non plus sur le remplacement, voire seulement l'amendement de la Constitution en vigueur : celle qui a été imposée par la junte. Va-t-il maintenir la République ou organiser un référendum pour donner au peuple grec la possibilité de restaurer la monarchie ? Ce sujet est également tabou. Le général Ioannidis et ses amis n'aiment pas le roi Constantin.

De toute évidence, il est encore trop tôt pour engager l'épreuve de force, jugée inéluctable par la plupart des observateurs. Le mot d'ordre aujourd'hui est la prudence, et encore la prudence. Aux journalistes démocrates, les amis de M. Caramanlis recommandent de *« ne pas aller trop loin ni trop vite »* dans leurs écrits. Mikis Theodorakis, qui avait annoncé à la presse qu'il donnerait un concert dans un quartier populaire d'Athènes dès ce dimanche, s'est rétracté, également sur les conseils venant de haut lieu. Il a même quitté ce vendredi matin le modeste appartement de ses parents où il n'a cessé de recevoir des délégations de jeunes partisans et d'admirateurs. Il s'est réfugié dans sa maison de campagne, où il demeurerait jusqu'au début de la semaine prochaine. *« Malgré ma très grande réserve à l'égard du gouvernement. Caramanlis*, nous a-t-il déclaré, *je ne ferai rien qui puisse troubler l'ordre public, qui puisse offrir un prétexte à la junte pour reprendre ce qu'elle a été obligée de céder. »*

Les organisations de résistance, les partis de gauche, en particulier les communistes, ne cachent pas leur vive inquiétude. Ils ne veulent pas compromettre l'expérience Caramanlis, sans croire beaucoup à son succès en l'état actuel des choses. Ils estiment que le meilleur moyen de confisquer le pouvoir à la junte est de mobiliser la population pour aider à constituer un gouvernement d'union nationale où toutes les formations seraient représentées, pour organiser dans les plus brefs délais l'installation d'une Assemblée constituante, laquelle fixerait les traits de la nouvelle République grecque.

Les représentants de la plupart des organisations de résistance et des deux partis communistes — lesquels confèrent officiellement pour la première fois depuis la scission en 1968 — tiennent réunion sur réunion pour arrêter une attitude commune et surtout pour créer un front commun. Mais leurs délibérations n'avaient abouti à aucun résultat concret ce vendredi matin.

En fait, ils attendent que M. Caramanlis achève la formation de son gouvernement pour qu'il puisse s'attaquer aux problèmes qui se posent. Le ministre de l'intérieur, M. Georges Rallis, est d'ores et déjà décidé à remplacer les cinquante-deux préfets nommés par la junte. La question de la réhabilitation des maires destitués sous le régime des colonels est plus délicate : plusieurs d'entre eux avaient été élus par des majorités communistes ou grâce à des alliances de type Front populaire.

Le doute, le scepticisme, la méfiance, paraissent se répandre dans la population, qui se cantonne dans une prudente expectative. La kermesse a été de courte durée. Les défilés ont cessé, les drapeaux ont disparu. L'opinion se rend compte que la libération de la Grèce n'est pas achevée. Une foule stationne en permanence face à l'hôtel où réside M. Caramanlis. Elle observe, en silence, les fenêtres closes de l'appartement du premier ministre. *« Nous ne savons pas*, nous dit un badaud, le regard anxieux, *si on nous annoncera une naissance ou un avortement. »*

ERIC ROULEAU.

M. CARAMANLIS : notre première tâche est de faire face aux dangers extérieurs.

M. Caramanlis, qui n'avait encore adressé aucun message à la nation depuis son retour à Athènes, a prononcé, le jeudi soir 25 juillet, une allocution télévisée dans laquelle il a déclaré que la première tâche du gouvernement sera de « faire face aux dangers extérieurs dus aux récents événements tragiques de Chypre », ajoutant que « lorsque la question de Chypre, problème national qui a secoué la nation hellénique, aura été résolue, le gouvernement, renforcé d'éléments politiques nouveaux, s'attaquera aux problèmes les plus urgents du pays. »

Parmi ces « problèmes urgents », M. Caramanlis estime que le plus important est « la mise en œuvre rapide de la procédure qui doit conduire à jeter les bases d'une démocratie réelle, d'esprit progressiste, offrant à tous les Grecs leur place.

» Nous avons besoin de maturité politique afin de tirer le bénéfice de la phase transitoire que nous traversons actuellement, celle qui existe entre la dictature et la restauration entière de mobilisation de toutes les énergies de la nation pour la concorde, la cohésion et la réconciliation du peuple et de l'armée, cette armée qui, avec la jeunesse, a eu l'initiative d'ouvrir la route au retour à la normalité. » — (A.F.P.)

En attendant les libérés de Yaros

DES JEUNES GENS PIÉTINAIENT L'EMBLÈME DU RÉGIME DÉCHU

Porto-Rafti (A.F.P.). — Un véritable délire a saisi la foule des parents et des amis venus attendre les quarante déportés libérés de Yaros quand le petit vapeur « Skyros » a atteint le quai de Porto-Rafti, sur la côte est de la Grèce. Des fusées illuminaient le petit port, tandis que des chansons de Théodorakis étaient entonnées et que retentissaient les cris : « Salut aux héros de la liberté », « Les tortionnaires au trou ».

Vêtus pauvrement, de pantalons de toile et de chemisettes, les pieds chaussés de sandales de tennis, les déportés ont franchi la passerelle alors que quelques jeunes gens tentaient de sauter par-dessus le bastingage du navire pour embrasser plus tôt parents ou amis. La police les a refoulés, non sans mal.

Un des déportés, incapable de marcher, a été porté par deux hommes. Le comédien Diamandopoulos a reçu un accueil triomphal. Emu, il a dit aux journalistes français : « J'aime la France, c'est d'elle que j'ai appris le sens du mot liberté. L'île de Yaros est infestée de scorpions. L'Europe entière doit s'unir pour que de telles hontes n'existent plus nulle part. »

Avant l'arrivée du bateau, des jeunes gens avaient arraché du balcon du commissariat de police et longuement piétiné l'emblème de « la révolution du 21 avril » : le phénix renaissant de ses cendres et la silhouette d'un soldat.

M. PAPADOPOULOS N'AURAIT PAS FUI LE PAYS

Lagouissi *(A.P., A.F.P.)*. — L'ancien président Georges Papadopoulos, principal auteur du coup d'Etat du 21 avril 1967, *« est chez lui et se porte bien »*, a annoncé le jeudi 25 juillet l'un de ses gardes du corps, démentant les informations selon lesquelles l'ancien chef de l'Etat grec avait fui le pays après la formation du gouvernement civil.

« M. Papadopoulos souhaite faire savoir qu'il sera peut-être en mesure de vous parler dans un avenir proche », a ajouté le garde du corps.

Un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis en Grèce a également démenti catégoriquement que *« des dispositions quelconques aient été prises pour un éventuel départ d'Athènes de M. Georges Papadopoulos à bord d'un avion américain »*, comme le bruit en avait couru.

Pour sa part, l'ancien colonel et vice-premier ministre Nicolas Makarezos, devenu homme d'affaires dans la capitale grecque, a fait savoir qu'il avait *« conseillé en privé au régime de rappeler M. Constantin Caramanlis après la crise de Chypre »*. Enfin, l'ancien colonel Pattakos a été malmené dans une rue par des Athéniens en colère.

● *M. Alexandre Sanguinetti*, secrétaire général de l'U.D.R., a adressé à M. Constantin Caramanlis un télégramme dans lequel il le félicite *« au nom de l'U.D.R. »* et évoque *« l'estime particulière en laquelle vous tenait le général »*.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● M. ROBERTO SANTUCHO, principal dirigeant de l'armée révolutionnaire du peuple (ERP), aurait été arrêté le jeudi 25 juillet à Buenos-Aires, annoncent les journaux de la capitale argentine. — *(A.F.P.)*

Côte-d'Ivoire

● LE PRESIDENT FELIX HOUPHOUET-BOIGNY a annoncé le jeudi 25 juillet qu'un train de réformes sera lancé prochainement en Côte-d'Ivoire pour « corriger les inégalités qui existent d'une part entre les différentes régions, et d'autre part entre les Ivoiriens eux-mêmes »

Egypte

● UNE ORGANISATION CLANDESTINE, dont les membres sont des adhérents du « Parti de libération islamique », a été découverte au Caire, a déclaré M. Mamdouh Salem, vice-premier ministre égyptien et ministre de l'intérieur. M. Salem a précisé que tous les membres de cette organisation ont été arrêtés. Leur but, selon M. Salem, est de renverser les régimes au pouvoir dans les pays arabes sous le couvert de l'appel pour le retour du califat. *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*

Espagne

● LE GENERAL FRANCO, hospitalisé depuis le 8 juillet, pourrait quitter la clinique samedi ou dimanche, indique-t-on de bonne source. Il regagnerait le palais du Pardo et pourrait se rendre ensuite en convalescence en Galice. Un bulletin de santé publié jeudi 25 juillet précise que son état est stationnaire. — *(Reuter, A.F.P.)*

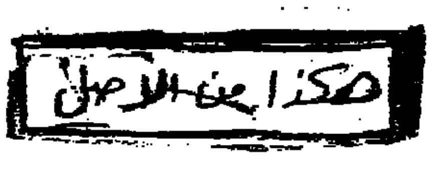
● LE PRINCE JUAN CARLOS, chef d'Etat par intérim, a signé pour la première fois un certain nombre de lois qui sont publiés au *Bulletin officiel* du vendredi 26 juillet. Ces lois intéressent la retraite de la police armée et le statut des fonctionnaires. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● M. IMRU, nommé premier ministre lundi, alors qu'il se trouvait en mission à Genève, est arrivé à Addis-Abeba le jeudi 25 juillet. Accueilli par le chef d'état-major de l'armée, M. Imru a lancé un appel à l'unité nationale. — *(A.F.P., Reuter.)*

Mexique

● DEUX POLICIERS ont été tués, deux autres blessés, ainsi que trois autres personnes qui seraient des guérilleros, au cours d'un combat dans la banlieue de la capitale mexicaine, a annoncé jeudi 25 juillet la police. Cinq personnes ont été arrêtées, dont trois femmes. La police a affirmé qu'il s'agissait de guérilleros sans révéler à quelle organisation ils appartiendraient. — *(A.F.P.)*



GRECQUE ET LA SITUATION A CHYPRE

● A WASHINGTON, les Etats-Unis se refusent toujours à se prononcer officiellement sur l'avenir politique de l'ethnarque. Interrogé à ce sujet, M. John King, porte-parole du département d'Etat, n'a pas été en mesure de dire quelle serait la position des Etats-Unis si Mgr Makarios retournait à Chypre, comme il assure en avoir l'intention. Le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, recevra à nouveau, lundi, l'ethnarque. Washington continue d'estimer que M. Clèridès « exerce légalement les fonctions de président aux termes de la Constitution ».

● A PARIS, un communiqué du bureau politique du parti communiste de Grèce, distribué à la presse, affirme que « le général Ghizikis, sous l'égide des Américains et des milieux de l'OTAN, a chargé M. Caramanlis de former un gouvernement » afin « de sauver les dirigeants de la junte — coupables de trahison nationale — et de préserver dans le pays le régime antidémocratique et la domination américaine ». Le Comité français pour la Grèce démocratique réclame, pour sa part, « l'abrogation de toutes les lois d'exception, la libération de tous les prisonniers politiques, le retour de tous les exilés politiques et le rétablissement d'une démocratie véritable, qui permettra au peuple de décider souverainement de son destin ». Enfin, un groupe s'intitulant « Comité d'action international des Hellènes démocrates » assure que « les Hellènes de l'étranger ne sont pas dupes de la mise en scène tragique et parfois criminelle, qui a permis le retour au pouvoir de M. Caramanlis et de sa clique monarcho-fasciste » et maintient « sa confiance et sa sympathie à M. Georges Papadopoulos, qui a rétabli la république en Grèce ».

Un héritage économique et financier catastrophique

Une inflation galopante, un déficit commercial considérable, un taux d'endettement inquiétant... M. Caramanlis hérite d'une situation économique que de nombreux observateurs n'hésitent pas à qualifier de catastrophique. D'autant que la crise chypriote et ses répercussions en Grèce privent le pays d'une partie de ses ressources, les touristes délaissant plages et monuments. Déjà, avant les récents événements, une diminution des entrées aux frontières avait été enregistrée. Le climat d'austérité économique qui règne en Occident n'incite pas, en effet, aux voyages.

Cette baisse des rentrées financières survient à un moment où le pays a plus que jamais besoin de devises pour financer ses importations de pétrole. Affligée d'une dépendance énergétique quasi totale, la Grèce a subi de plein fouet les dernières hausses du prix du brut. Cette dépendance explique fort bien l'âpreté du différend qui oppose Athènes à Ankara sur la question de la propriété des fonds sous-marins de la mer Egée, où l'on vient de découvrir des « traces » de pétrole.

Le coût des importations de combustible (10 % de l'ensemble des achats de la Grèce) a été multiplié par trois. On estime que la note supplémentaire en 1974 se situera entre 400 et 500 millions de dollars.

Certes, la Grèce n'est pas seule dans ce cas. Mais le renchérissement des prix des hydrocarbures et des matières premières est venu aggraver une situation déjà sérieusement compromise.

La balance commerciale a vu son déficit passer de 640 millions de dollars en 1968 à 1 340 en 1972 et 2 410 en 1973. Pour 1974, il sera encore plus important. A titre de comparaison, le produit intérieur brut s'élève à 12,3 milliards de dollars.

Durant la précédente décennie, la balance des comptes courants n'était pas trop déséquilibrée du fait des recettes invisibles (dépenses des touristes et rapatriement de fonds des travailleurs émigrés). Son déficit, qui tournait autour de 350 millions de dollars en 1970-1971, a bondi à 1,2 milliard de dollars en 1973. Pour les quatre premiers mois de 1974, il atteint déjà 350 millions de dollars, contre 300 pour la période correspondante de 1973 et 30 millions pour celle de 1972.

La Grèce a donc été contrainte d'emprunter pour combler le déficit de sa balance des comptes courants. Les réserves officielles de la Banque nationale sont tombées à 920 millions de dollars en avril dernier, alors que les crédits accordés par les fournisseurs étrangers pour le financement des importations atteignent 990 millions de dollars. Ce sont chaque année des centaines de millions de dollars qu'il va falloir consacrer aux intérêts et amortissements des emprunts étrangers contractés par le régime des colonels.

Hausse des prix : 32 %

Quant à l'inflation, elle se poursuit allègrement à un taux annuel de 32 %, ce qui place la Grèce au premier rang des pays de l'O.C.D.E. Les tentatives de la junte pour la juguler se sont soldées par un échec. Les contrôles des prix ont dû être abandonnés devant l'apparition d'un marché noir. En sept ans, « *relance de la consommation* » et « *refroidissement* » se sont brutalement succédé. Le résultat : la production industrielle diminue alors que la courbe des prix reste à la hausse.

L'absence d'une véritable politique économique et industrielle pendant sept ans risque d'être lourde de conséquences. La junte n'a favorisé que quelques secteurs : l'immobilier, où une spéculation effrénée s'est développée ; les industries liées au tourisme, sans oublier quelques largesses aux grands armateurs.

L'euphorie artificielle qui a pu régner dans certaines couches sociales au cours des premières années du régime des colonels est aujourd'hui bien oubliée. La note sera lourde. Avec une industrie nationale aux capacités limitées, un manque de main-d'œuvre, mais aussi une forte émigration, des secteurs parasitaires hyperdéveloppés, sans oublier une implantation excessive de firmes étrangères, surtout américaines, la Grèce, par bien des côtés, se trouve dans la position d'un pays sous-développé.

J.-M. Q.

UNE EXPOSITION A ATHÈNES

Quand Grecs et Turcs tentent d'être frères...

De notre correspondant

Athènes. — Au plus vif du conflit avec la Turquie, une grande exposition, consacrée au « dernier hellénisme d'Asie mineure », se tient à Athènes depuis le 3 avril. Elle occupe deux grandes salles, une autre plus petite, le fond d'un corridor, dans le nouveau centre culturel du Dème des Athéniens.

L'exposition s'ouvre sur une émouvante photographie, un agrandissement de 1 mètre carré. Deux vieilles gens, qui vivent en Macédoine depuis 1922, sont allés se recueillir sur la tombe de leurs parents, quelque part dans la région du Pont. Une tombe ? Non, des broussailles, quelques pierres blanches. Puis, cent panneaux, avec mille photographies, trente-sept cartes sous vitrines habilement éclairées, seize vitrines contenant des firmans, en turc : des rescrits (irades) en turc, ou en grec karamanli, des registres des communautés de Cappadoce, des travaux manuscrits offerts par des Micrasiates ou légués au Centre d'études d'Asie Mineure, fondé par Mme Merlier, en 1930. Deux vitrines contiennent les disques, gravés en 1930, où sont enregistrées la voix de Palamas, récitant son poème Orient, et celle de Vénizelos chantant des chants héroïques de sa patrie, la Crète ; mais aussi des disques où sont conservés quatre cents chants de Cappadoce, du Pont, et d'autres provinces. Un magnétophone fait entendre les voix illustres, ainsi que des chants d'Asie Mineure.

Cette exposition, qui connaît un succès sans précédent, des milliers de visiteurs, est, pour certains, un véritable pèlerinage aux sources. Elle donne ses vraies dimensions à l'enquête menée, depuis près d'un demi-siècle, par Mme Merlier assistée d'une poignée de collaborateurs, qui permit de connaître, cité par cité, « le dernier hellénisme d'Asie Mineure ». Le Centre fut aidé par le Centre national de la recherche scientifique en France, et l'Institut français d'Athènes, que M. Octave Merlier dirigeait, lui accorda l'hospitalité.

L'enquête porta sur 1 356 des 2 174 localités d'Asie Mineure habitées uniquement par des Grecs ou par des Grecs et des Turcs. Cinq mille cent informateurs ont permis de réunir 145 000 pages de documentation orale, mais l'enquête continue, et il reste plusieurs centaines de localités à étudier. Mais le temps presse. Les vieux informateurs des années héroïques, réfugiés en Grèce en 1922-1924, sont morts.

Pourtant, cette exposition est discrète, digne, conciliante. Elle évite tout ce qui pouvait rappeler les horreurs de la guerre et ses atrocités. L'accent est mis sur l'âme fraternelle des deux peuples, capables de s'entendre.

Une grande photographie montre un hodja turc et un forgeron grec bouleversés avant l'ultime séparation. Après vingt-huit ans d'exil en Grèce, le forgeron grec est revenu voir son ami turc, dans un petit village de Cappadoce. La scène a été photographiée en 1952. Ils sont morts l'un et l'autre. Ils demeurent comme symbole d'une fraternité de peuples à l'âme noble.

MARC MARCEAU.

ERRATUM : un bourdon a rendu incompréhensible une partie du deuxième paragraphe de l'article « *La Grèce est l'un des meilleurs clients de l'industrie lourde française* » paru en page 2 du *Monde* d'hier. Il fallait lire : « *Une entreprise comme Alsthom... réalise des chiffres d'affaires considérables avec la Grèce, qu'elle équipe depuis les locomotives jusqu'aux centrales hydro-électriques.* »

A l'ouverture de la « première phase » de la conférence de Genève

LES POSITIONS D'ATHÈNES ET D'ANKARA SUR L'AVENIR DE L'ILE PARAISSENT DIFFICILEMENT CONCILIABLES

De notre envoyé spécial

Genève — Les conversations tripartites sur Chypre ont commencé à Genève jeudi 25 juillet dans la soirée. C'est à 20 h. 30 que les ministres des affaires étrangères des trois puissances garantes du statut de Chypre — Grande-Bretagne, Grèce et Turquie — ont pénétré, avec leurs collaborateurs, dans la salle des conseils du Palais des nations, mise à leur disposition par l'ONU.

Cette heure insolite pour la séance inaugurale d'une conférence internationale n'était due qu'à l'arrivée tardive de M. Mavros, nommé ministre des affaires étrangères de Grèce vingt-quatre heures plus tôt et qui voulait s'entretenir d'abord avec M. Callaghan. Son collègue turc, M. Gunes, arrivé le premier à Genève, s'était lui aussi entretenu dans l'après-midi avec le secrétaire au Foreign Office.

Enfin, M. Callaghan avait lui-même eu des conversations avec M. Roberto Guyer, diplomate argentin, représentant M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, et M. Buffum, secrétaire général adjoint américain, qui reste en coulisses et qui était d'ailleurs venu de Londres à Genève dans l'avion du ministre britannique.

A 20 h. 30, M. Mavros fut le premier à pénétrer dans la salle des conseils, où avaient été disposées trois tables en triangle. Le ministre turc des affaires étrangères, M. Gunes, vint ensuite occuper son siège, mais se releva aussitôt pour aller saluer son collègue grec. Son exemple fut suivi par ses collaborateurs, qui échangèrent d'amicales poignées de main avec leurs interlocuteurs. Les uns et les autres semblaient bien se connaître — M. Tsounis, principal adjoint de M. Mavros, n'a-t-il pas été plusieurs années ambassadeur de Grèce en Turquie ? — et paraissaient heureux de se rencontrer. Puis, M. Callaghan s'installa à sa place.

Dès le début de leur discussion, qui devait durer plus d'une heure, les trois ministres décidèrent d'inviter M. Guyer à siéger avec eux comme observateur, c'est-à-dire sans droit à la parole. M. Guyer sera assisté dans cette fonction par M. Georges (Suisse), conseiller politique du corps des observateurs de l'ONU à Jérusalem.

A l'issue de cette première réunion, le communiqué suivant a été publié :

« *Les ministres des affaires étrangères de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni, à leur première séance à Genève, le 25 juillet 1974, ont examiné la résolution numéro 353 du Conseil de sécurité, et particulièrement l'appel qu'elle contient pour le rétablissement de la paix dans la République de Chypre, réaffirmant leur adhésion à cette résolution et leur volonté d'atteindre ses buts, compte tenu des accords internationaux qui y sont mentionnés.* »

Trois jours seulement

Le porte-parole de la délégation britannique confirma que la séance avait essentiellement été consacrée à des questions de procédure, visant à l'application de la résolution 353 du Conseil de sécurité. Trois points — ajouta-t-il — avaient été retenus en ce qui concerne cette application : le cessez-le-feu, le problème de la sécurité tel qu'il se pose à l'Etat chypriote, les autres problèmes. Les trois ministres se sont fixé un nouveau rendez-vous pour ce vendredi matin.

Selon les Britanniques, cette première session de la conférence tripartite ne devrait pas excéder trois jours. M. Callaghan souhaiterait être de retour à Londres dimanche. Ensuite, après une pause de réflexion, plusieurs autres réunions auraient lieu, étant admis qu'un jour ou l'autre, les représentants des communautés grecque et turque de Chypre seraient entendus par les trois ministres.

Ceux-ci pourront-ils, en trois jours seulement, mettre la négociation sur les rails ? C'est une question que tout le monde se pose ici. Il est vrai qu'en dehors des séances au Palais des Nations des contacts seront pris bilatéralement, non seulement entre les délégations mais aussi avec les représentants de MM. Waldheim et Kissinger.

Il est vrai aussi et surtout que la résolution du problème chypriote ne dépend pas seulement des trois puissances garantes. La délégation grecque conteste d'ailleurs que les Trois aient à résoudre ce problème. A son arrivée à Genève M. Mavros a en effet déclaré : « *Il n'est pas question de régler tous les différends chypriotes au cours de cette première phase. Le premier objectif est d'appliquer le cessez-le-feu puis de régler la situation à Chypre dans le cadre de la restauration de l'ordre constitutionnel et du rétablissement d'un gouvernement démocratique.* »

Plusieurs membres de la délégation grecque, dont M. Tsounis, nous ont ainsi exposé, après la réunion, la thèse grecque. « *Tout le mal vient de l'invasion de Chypre par les Turcs. Jusque-là, pas un cheveu des Turcs de Chypre n'avait été touché. Le coup de force contre Mgr Makarios n'était qu'une affaire intérieure qui ne regardait ni ne menaçait la communauté turque. Dans la mesure où ce coup de force mettait en péril le statut d'indépendance de Chypre, il fallait rétablir la situation par les seuls moyens politiques et diplomatiques, à l'exclusion de toute intervention militaire que n'autorisent nullement les accords tripartites. On commençait d'ailleurs à trop oublier ces moyens.* »

« *L'intervention turque a tout aggravé et compromis*, ont poursuivi nos interlocuteurs. *Il est donc essentiel aujourd'hui que les troupes étrangères se retirent, que l'ordre constitutionnel soit restauré et que les communautés chypriotes règlent entre elles leurs problèmes sans intervention ni pression de l'étranger.* » Les Grecs espèrent que « *les amis de la Grèce* » feront tout pour consolider la restauration de la démocratie dans leur pays, encore bien fragile, en veillant à lui épargner un échec. Celui-ci déclencherait une vague dangereuse de nationalisme dont le nouveau régime civil d'Athènes ferait les frais.

Il est vain, en tout cas, de penser que puisse être réglé le problème de la présence des troupes étrangères à Chypre (en dehors des contingents grecs et turcs prévus par les traités) et donc qu'on puisse convaincre les Turcs de retirer leurs troupes d'intervention, avant que n'ait été traité au fond le problème des rapports entre les deux communautés chypriotes d'une façon que les Turcs jugent satisfaisante, c'est-à-dire avant que des garanties aient été données à la communauté turque de Chypre, qui a particulièrement souffert des derniers événements.

A son arrivée à Genève, M. Gunes a été très clair à cet égard, faisant observer qu'avant le coup d'Etat la Constitution de l'Etat chypriote n'était qu'à moitié respectée et que le vice-président turc était empêché d'exercer ses pouvoirs : « *On ne peut revenir à la situation d'auparavant* », a-t-il dit. Il a de plus préconisé, comme il l'avait déjà dit à notre envoyé spécial à Ankara, « *une solution fédérale pour un Etat indépendant et souverain dans son intégrité territoriale* » (*le Monde* du 25 juillet). On comprend qu'il ait ajouté que le règlement de la question chypriote pourrait prendre du temps. M. Mavros, dans les déclarations qu'il a faites à son arrivée, rejette toute solution fédérale. Une telle solution diminuerait en effet gravement la position des Grecs à Chypre, où ils constituent la grande majorité de la population. C'est pourquoi le ministre grec met sans cesse l'accent sur la résolution du Conseil de sécurité, qui porte avant tout sur le cessez-le-feu et le rétablissement de l'ordre constitutionnel qui régnait avant le coup de force.

M. Callaghan s'est gardé jusqu'à présent de prendre publiquement position à ce sujet. Très prudemment, il a déclaré que la première tâche de la conférence était de rétablir la confiance entre les deux communautés et de faire respecter le cessez-le-feu. Il a répété que les conversations tripartites, dans un premier stade, pourraient s'élargir plus tard aux représentants des deux communautés, ce qui va de soi si l'on considère Chypre comme un Etat indépendant et démocratique.

En revanche, M. Callaghan n'envisage pas que d'autres pays ou institutions puissent participer aux conversations. Il en est pourtant qui sont très intéressés par une solution du problème chypriote, dont dépendent, dans une bonne mesure, l'équilibre et la sécurité en Méditerranée. Il ne s'agit pas seulement des Américains, que M. Callaghan ne cesse d'ailleurs de consulter, mais des Soviétiques, de l'Europe des Neuf, des pays méditerranéens enfin, et de l'ONU, qui continue de veiller au grain.

JEAN SCHWOEBEL.

Un nouveau contingent de forces turques a débarqué à Kyrénia

Nicosie (*A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.*). — Le cessez-le-feu paraît généralement respecté à Chypre. Toutefois, le village turc de Kouklia, près de Famagouste, sur la côte sud-est de l'île, est assiégé par la garde chypriote grecque, et des tirs sporadiques sont signalés dans la région de Kyrénia, sur la côte nord. Les communications télégraphiques par câble ont été rétablies le jeudi 25 juillet entre l'île et le monde extérieur, mais non le télex ni le téléphone.

Les Turcs, qui contrôlent la route qui relie Nicosie à Kyrénia, ont renforcé leur position le jeudi 25 juillet en débarquant des troupes fraîches d'une quinzaine de bâtiments. De l'armement lourd aurait également été débarqué, et l'on signalait le même jour des mouvements de chars vers Nicosie.

L'aéroport de Nicosie est toujours sous le contrôle des contingents de l'O.N.U., qui ont été renforcés. Une douzaine de chasseurs bombardiers Phantom sont arrivés jeudi de Grande-Bretagne. Deux cents à trois cents soldats britanniques, appuyés par des chars légers, ont pris position à l'aéroport. De son côté, le Canada a accepté de doubler son contingent à Chypre, mais à condition que « *la mission des « casques bleus » soit redéfinie* » en fonction de la nouvelle situation et que ces renforts, qui devraient partir le 30 juillet, « *ne soient envoyés qu'à titre temporaire* ». Le Canada estime enfin qu'« *il existe d'autres pays aussi vertueux que lui* » et que les forces de l'O.N.U. gagneraient à élargir leur assise internationale.

M. James Richardson, ministre canadien de la défense, a déclaré jeudi que les « casques bleus » ne sont pas, à son avis, assez bien armés pour défendre l'aéroport contre une éventuelle offensive turque menée par des chars.

A Ankara, où les autorités turques font savoir que le nombre de prisonniers chypriotes grecs s'élève à sept cent quatre-vingt-trois, des déclarations contradictoires ont été enregistrées. Le mercredi 24 juillet, M. Ecevit, premier ministre, avait affirmé en turc devant les représentants de la presse : « *Nous avons l'aéroport de Nicosie.* » Il avait ensuite précisé en anglais : « *Nous avons l'aéroport de Nicosie sous notre contrôle.* » Voulait-il seulement dire que le terrain est encerclé par les forces turques ? Un porte-parole du ministère des affaires étrangères aurait assuré que les soldats turcs « *ont repris l'aéroport aux « casques bleus »*, au moment même où M. Waldheim recevait l'assurance qu'une telle opération ne serait pas entreprise.

M. Oguzkhan Asilturk, ministre de l'intérieur, a assuré, jeudi, qu'il serait bientôt possible aux Turcs de se rendre à Chypre « *sans passeport* ».

M. SAMPSON
« président malgré lui »

Nicosie (Reuter). — *M. Nicos Sampson, qui avait prêté serment comme président de la République chypriote, après le coup d'Etat du 15 juillet, pour s'effacer devant M. Glafcos Clèridès huit jours plus tard, a refait surface, jeudi 25 juillet, à Nicosie. Il a déclaré à des journalistes américains que M. Clèridès lui avait garanti sa sécurité mais il n'en était pas moins escorté par deux voitures pleines de soldats en armes.*

M. Sampson a expliqué qu'il avait été président malgré lui : « Le matin de la révolution, j'ai été réveillé par des explosions. Je suis allé à mon bureau. Je ne savais pas ce qui se passait. J'ai essayé de me rendre jusqu'au centre de la ville, mais j'ai été stoppé. Aussi suis-je rentré chez moi.

» Vers 13 heures, une voiture de la police est venue. « Voulez-vous nous suivre ? », m'ont-ils dit. « Où m'emmenez-vous ? », leur ai-je demandé. Ils m'ont répondu qu'ils avaient ordre de m'accompagner.

» Ils m'ont amené au quartier général de la police, où m'attendaient des officiers de la garde nationale, tous Chypriotes. « Vous allez être président », m'ont-ils dit. J'ai dit : « Non. » Ils ont insisté. J'ai entrevu une possibilité de guerre civile, et j'ai accepté. »

M. Sampson a ajouté que, du fait des pressions qui s'exerçaient de l'extérieur, il avait ensuite persuadé les officiers de la garde nationale de le laisser se retirer, pour permettre le rétablissement d'un pouvoir constitutionnel, mais qu'il lui avait fallu vingt-quatre heures pour trouver M. Clèridès.

M. Sampson a précisé que le seul message qu'il ait envoyé au général Ghizikis au cours de sa « présidence » de huit jours l'informait qu'il allait démissionner... Il a ajouté que le chef de l'Etat grec n'avait même pas pris la peine de lui répondre.

M. Denktash (vice-président turc de Chypre) : Mgr Makarios ne peut pas revenir au pouvoir après tout ce qui s'est passé

Nicosie (*A.F.P.*). — M. Rauf Denktash, vice-président de la République chypriote et chef de la communauté turque de l'île, a affirmé jeudi 25 juillet au cours d'une conférence de presse donnée dans le quartier turc de Nicosie que le président Makarios appartenait « *à un livre d'histoire dont la dernière page a été définitivement tournée* ».

« *Nous discuterons avec les Grecs cartes sur table*, a-t-il assuré. *Nous voulons maintenant de fortes garanties pour la communauté turque.* » Il a affirmé que la situation était « *tendue, dangereuse et électrique* », mais que le cessez-le-feu était respecté. « *Je peux dire dès à présent que la porte de l'Enosis est maintenant définitivement fermée.* » « *Seule la Turquie a sauvé notre communauté de la discrimination grecque* », a-t-il ajouté.

« *Le retour de l'archevêque Makarios dans les conditions actuelles est difficile*, a poursuivi M. Denktash. *Le président Makarios est responsable de ce qui est arrivé à Chypre. Le retour de Makarios est un casse-tête pour les membres de la communauté grecque. L'archevêque ne peut logiquement revenir au pouvoir après tout ce qui s'est passé.*

» *M. Clèridès lui a conseillé de ne pas le faire afin de ne pas se rendre ridicule.* »

« *Les forces armées turques n'ont pas débarqué pour occuper des territoires mais pour sauver la communauté turque de personnes irresponsables comme M. Nicos Sampson qui pensaient jeter les Turcs à la mer*, a affirmé M. Denktash. *Les forces turques voulaient restaurer l'ordre constitutionnel et écarter la menace des extrémistes grecs.*

» *Il n'y a plus aucune raison maintenant de tirer un seul coup de feu de plus, ou de verser une goutte de sang inutile.* »

« *La ville de Kyrenia est maintenant la porte et la fenêtre de la communauté turque*, a encore déclaré M. Denktash. *Nous en avons besoin économiquement, socialement et humainement.* »

En ce qui concerne les Grecs de Kyrenia, M. Denktash a déclaré : « *Nous ne forçons personne à vivre sous une occupation militaire turque. Nous avons dû occuper certaines demeures grecques abandonnées pour y installer nos réfugiés. Il y a maintenant un gouverneur militaire turc dans la région de Kyrenia.* »

M. Denktash a révélé que le nombre des victimes turques des combats était de deux cents. Il a également révélé qu'il n'avait été mis au courant du débarquement turc que trois heures avant l'opération.

EUROPE

Portugal

TANDIS QUE M. WALDHEIM EST ATTENDU A LISBONNF

La décolonisation est de nouveau au premier plan des préoccupations du gouvernement

M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, est attendu le lundi 29 juillet à Lisbonne. On précise à New-York, dans les milieux proches du secrétariat général, que M. Waldheim espère « se rendre utile » en rencontrant les dirigeants portugais, qui ont proclamé leur intention « de mettre les peuples des territoires africains en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination ». M. Waldheim aura des entretiens avec le général Spinola, chef de l'Etat, et avec M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères.

C'est la première fois qu'un représentant des Nations unies est officiellement invité au Portugal, et l'on estime que cette visite pourrait marquer un tournant décisif dans la politique africaine du gouvernement de Lisbonne.

● AU MOZAMBIQUE, le gouverneur général, M. Soares de Meol, a démissionné jeudi 25 juillet, ainsi que tous les membres de l'administration provisoire. Il semble qu'une junte militaire nommée par Lisbonne succédera à l'équipe provisoire mise en place à Lourenço-Marques. Une junte doit également administrer l'Angola. Un communiqué publié à Lourenço-Marques précise qu'il est essentiel qu'un nouvel organe de gouvernement soit établi *« pour appliquer la politique de la junte au Mozambique »*. Deux envoyés spéciaux du haut commandement militaire portugais sont arrivés dans la capitale du Mozambique jeudi.

Sur le terrain, la situation se dégrade. Les sabotages de la voie ferrée Beira-Umtali se multiplient. Le trafic est complètement paralysé depuis jeudi, ainsi que sur la ligne qui va du port de Beira au barrage de Cabora-Bassa.

● EN ANGOLA, où l'on signale l'arrivée, jeudi, du contre-amiral Rosa Coutinho, qui doit diriger la nouvelle junte militaire de gouvernement, la commission spéciale chargée d'enquêter sur les affrontements raciaux de ces dernières semaines a fait état de la disparition de dix prisonniers dans un camp dans le sud du territoire. Le directeur du camp, un ancien membre de la PIDE, est tenu pour responsable de cette disparition. Le contre-amiral Rosa Coutinho a déclaré que l'Angola aura un statut qui lui permettra de se gouverner elle-même. Une banque d'émission va être créée à Luanda.

● A ALGER, M. Luis Cabral, président du Conseil d'Etat de la République de Guinée-Bissau, a été reçu mercredi soir par le président Houari Boumediène. Aucune information n'a été donnée sur la teneur des entretiens.

● AU PORTUGAL, le général Spinola a fait un discours jeudi soir, à Santarem. Il a appelé les Portugais à *« travailler plus dans l'ordre et la discipline »*. Il leur a demandé de *« faire preuve de maturité politique à un moment où le monde a les yeux fixés sur le Portugal »*. Il a ajouté que la révolution du 25 avril devait être conduite *« dans la paix, l'ordre et le respect de l'autorité, afin de pouvoir mener à son terme le processus de démocratisation engagé »*.

Démonstration des partis de gauche à Lisbonne

Les partis de gauche, présents dans la coalition gouvernementale, ont fait de leur côté une démonstration de force jeudi soir à Lisbonne. Cent vingt mille personnes environ, venues en cortèges de plusieurs points de la ville sous des drapeaux rouges, des drapeaux portugais et des banderoles, se sont massées sur le stade du 1er-Mai, afin de manifester leur soutien au mouvement des forces armées et au nouveau gouvernement provisoire. Cette manifestation populaire, la plus impressionnante qu'ait connue Lisbonne depuis le rassemblement historique du 1er mai, avait été organisée à l'initiative du parti communiste et du parti socialiste, avec l'appui du Mouvement démocratique portugais et de l'intersyndicale.

Mais cette manifestation a prouvé une nouvelle fois la force du parti communiste, dont les membres et sympathisants étaient sans conteste les plus nombreux. Parmi les orateurs, M. Mario Soarès, secrétaire général du parti socialiste et le représentant du Mouvement démocratique portugais, ont été chaleureusement applaudis. M. Magalhaes Mota, ministre d'Etat et membre du parti populaire démocratique, l'a été très mollement et a entendu quelques sifflets. Mais l'apparition de M. Alvaro Cunhal, et son intervention ont littéralement soulevé l'enthousiasme de cette marée humaine. Visiblement satisfait, le premier secrétaire du parti communiste, en manches de chemise, sans cravate, a entonné avec la foule l'*Avante camarada*. Cette soirée a été pour lui un triomphe.

Dans son allocution, M. Alvaro Cunhal a rappelé que le pays venait de sortir d'une crise grave *« provoquée par une tentative des forces conservatrices de compromettre la marche vers la démocratie »*. *« L'échec de cette crise*, a-t-il déclaré, *a démontré que le mouvement des forces armées est une réalité nationale et une garantie du processus de démocratisation »*.

Le premier secrétaire du parti communiste a, d'autre part, souligné la nécessité de progresser dans la solution du problème colonial. Il a rappelé que le droit des peuples à l'indépendance était désormais reconnu par la loi constitutionnelle elle-même et s'est déclaré confiant que ce droit se concrétiserait bientôt pour la Guinée-Bissau.

Sur le plan intérieur, M. Alvaro Cunhal a une nouvelle fois mis en garde les Portugais contre des revendications salariales non compatibles avec la situation économique actuelle et a dénoncé d'autre part certains détenteurs du capital qui cherchent à créer *« un climat de crise économique et sociale pour préparer un terrain propice aux manœuvres et provocations contre-révolutionnaires »*.

M. Mario Soares s'est montré plus véhément que M. Cunhal sur la question coloniale. *« Les guerres coloniales sont un cancer qui ronge la nation. Le colonialisme continue. Il faut l'extirper très vite. Le temps presse et les événements de Luanda le démontrent »*, a-t-il notamment déclaré. Il a ensuite souligné qu'il fallait agir pour rétablir les relations diplomatiques avec les pays africains et les pays arabes.

● *M. Arnold Kalinine*, ancien conseiller à l'ambassade soviétique à Cuba, a été nommé ambassadeur au Portugal. Agé de quarante-cinq ans, avocat, il est dans le service diplomatique depuis 1969. — *(Reuter.)*

Allemagne fédérale

UN ANCIEN SERGENT SS EST CONDAMNÉ A LA PRISON A VIE PAR UN TRIBUNAL DE HAMBOURG.

Hambourg (A.F.P., A.P.). — Un ancien sergent SS, Otto Hantke, soixante-sept ans, a été condamné, le jeudi 25 juillet, par un tribunal de Hambourg, à la prison à vie pour le meurtre de quatre juifs polonais pendant la dernière guerre mondiale. Son ancien supérieur, le commandant SS, Georg Michalsen, soixante-huit ans, a été condamné à douze ans de prison pour complicité, mais il ne sera pas incarcéré en raison de son état de santé.

D'autre part, le parquet de Cologne a décidé, le 25 juillet, d'ouvrir une enquête sur l'attitude des policiers qui avaient malmené des membres du public et des journalistes lors du procès de Mme Beate Klarsfeld, au début du mois, à Cologne.

● LE PROJET AMENDE DE LOI SUR LA REFORME FISCALE a été définitivement adopté le 25 juillet par le Bundestag à l'unanimité des voix, moins une et deux abstentions.

DIPLOMATIE

La question du Sahara espagnol

Le premier ministre marocain remet à M. Giscard d'Estaing un message du roi Hassan

Arrivé le jeudi 25 juillet à Paris, M. Ahmed Osman, premier ministre du Maroc, a été reçu ce jeudi par M. Valéry Giscard d'Estaing, auquel il a remis un message du roi Hassan ayant trait au problème du Sahara espagnol. Un entretien avec M. Chirac était prévu dans l'après-midi.

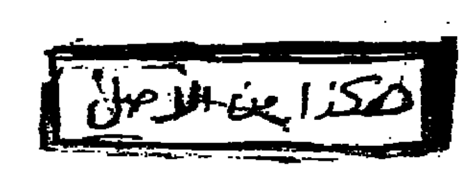
De notre correspondant

Rabat. — Le séjour du premier ministre marocain à Paris marque apparemment le coup d'envoi de l'offensive diplomatique décidée par le roi Hassan II (*le Monde* du 18 juillet) pour gagner à la thèse du Maroc sur le Sahara espagnol le maximum d'appuis. L'importance du concours espéré des dirigeants français ressort du choix de la personnalité à qui cette mission a été confiée.

Depuis l'élection du chef de l'Etat français, qui avait été accueillie dans l'entourage du roi avec une satisfaction non dissimulée, c'est la première démarche importante de Rabat auprès de Paris. Sans doute considère-t-on ici que la France, qui, pendant le protectorat, reconnut et garantit les droits de l'Espagne sur la zone saharienne comprenant le Seguiet-El-Hamra et le Rio-de-Oro, est aujourd'hui en mesure, plus que d'autres nations, de contribuer à infléchir une situation dans le sens souhaité par les responsables marocains.

La recherche de ces bons offices va de pair avec d'autres manifestations. Ainsi, le jour même où M. Ahmed Osman partait pour Paris, une délégation de cinq tribus du Sahara espagnol et de membres de la grande famille saharienne Maa-El-Aynain était reçue par le roi. *« Les Sahraouis* (habitants du Sahara) *se sont mobilisés dans l'attente du signal de Votre Majesté pour passer à l'action libératrice. Ils sont disposés à consentir à cette fin maints sacrifices »*, a déclaré au souverain leur porte-parole.

LOUIS GRAVIER.



AMÉRIQUES

États-Unis

La mise en accusation du président Nixon par la Chambre des représentants paraît inévitable

De notre envoyé spécial

Washington. — Après les deux journées de débat, il apparaît que la commission judiciaire de la Chambre des représentants votera, à une large majorité, la mise en accusation du président Nixon. Le sens de son vote, compte tenu de sa composition : dix-sept républicains et vingt et un démocrates, faisait peu de doute, mais le nombre des défections qui se sont produites dans le camp républicain depuis quarante-huit heures, au cours desquelles chaque membre de la commission a pu exprimer son point de vue, à raison d'un quart d'heure chacun, donnera à sa recommandation toute sa gravité et toute sa force.

Pour le public, qui suit les délibérations à la télévision, et visiblement pour les membres de la commission eux-mêmes, l'enchaînement, jusqu'ici un peu embrouillé, des différentes étapes de la procédure de mise en accusation d'un président devient soudain palpable ; il est en train d'apparaître aux yeux de tous. La Chambre, appelée à se prononcer la première, suivra d'autant plus facilement une recommandation d'*impeachment* que cette dernière aura recueilli en comité une adhésion massive ; on ne pourra plus y voir un abus de la supériorité numérique des membres démocrates de la commission judiciaire. Les représentants (députés) renverront alors le président devant le Sénat constitué en Haute Cour.

A la fin de la séance du jeudi 25 juillet, M. Peter Rodino, président de la commission, paraissait écrasé par le sentiment de l'irréversible. Songeant à voix haute, cherchant ses mots, il a tenté de situer pour la postérité la tâche d'une commission qui devait assumer un tel vote. On pourra dire, déclara-t-il, qu' « *il n'y avait qu'une seule façon de remplir cette mission, et c'était celle que nous avons choisie* ».

Chacun à sa manière, les divers membres de la commission ont, eux aussi, trahi leur anxiété. Elus venus de toutes les régions du pays, régulièrement désignés pour des fonctions qui ne réclament pas nécessairement la vocation de l'héroïsme, pas toujours brillants, ils se retrouvent soudain en train d'écrire l'Histoire. On a senti plusieurs d'entre eux taraudés encore par l'angoisse de « mal voter » et de briser ainsi une destinée « départementale ». Mais la plupart ont dépassé ces préoccupations, et même ceux qui entendaient rester fidèles au chef du parti républicain ont loué les principes de la Constitution avec une sincérité indubitable. Ce qui, néanmoins, n'engage pas leur vote à l'avance.

Les républicains ébranlés

Ce changement d'atmosphère, au sein d'une commission que l'on disait il y a quelques semaines encore irréductiblement divisée, tient essentiellement aux conclusions percutantes du mémoire présenté la semaine dernière par le conseiller juridique de la commission, M. John Doar, et à l'arrêt de la Cour suprême, réfutant à l'unanimité les conceptions du président Nixon en ce qui concerne sa « souveraineté présidentielle ». L'un et l'autre ont ébranlé les républicains les plus invétérés, qui multiplient entre eux les consultations, pour aviser jusqu'où aller sur le chemin des concessions.

Mardi, deux républicains rejoignaient la demi-douzaine de leurs collègues du même parti décidés à soutenir l'*impeachment*. Selon des sondages effectués jeudi soir dans l'entourage de la commission, une majorité de vingt voix en faveur de l'*impeachment* serait déjà acquise : une majorité plus forte encore, vingt-sept voix, pourrait se dégager si l'on ne retenait contre le président qu'un seul motif d'*impeachment*.

De fait, des tractations incessantes ont eu lieu mercredi et jeudi entre membres républicains et démocrates de la commission pour discuter du texte des articles de la mise en accusation. Les démocrates avaient présenté mercredi, par l'intermédiaire de M. Donohue (Massachusetts), deux articles justifiant à leurs yeux la nécessité d'un *impeachment*, ce qui comprimait déjà la longue liste dressée à l'origine par M. Doar. Le premier de ces articles accuse le président, en participant à l'étouffement de l'affaire du Watergate, d'avoir fait obstruction à la marche de la justice. C'est sur celui-là que les membres de la commission sont les moins enclins à modifier l'opinion qu'ils se sont déjà faite. En revanche, ils seraient davantage disposés à voter le second article qui accuse le président d'abus de pouvoir, pour avoir utilisé à des fins partisanes certaines administrations publiques, comme celle des impôts, à qui la Maison Blanche demande de se montrer particulièrement sourcilleux à l'égard des adversaires politiques de M. Nixon. Vendredi, un ou plusieurs votes interviendront sur ces deux articles, qui pourraient être, on ne le sait encore, subdivisés.

Pendant ce temps, les soixante-quatre bandes magnétiques que la Cour suprême a ordonné au président Nixon de remettre ne se trouvent plus, officiellement du moins, ni dans un camp ni dans l'autre. En principe, le président s'en est dessaisi, mais elles sont encore prisonnières des services de la transcription. Afin que cette opération ne prenne pas, comme l'avait laissé ententre Me Saint Clair, « *un temps considérable* », le procureur spécial, M. Léon Jaworski, a présenté jeudi, devant la cour du district fédéral, présidée par le juge Sirica, une requête pour que les bandes lui soient remises au cours des deux prochaines semaines. Au sein de la commission judiciaire, les représentants républicains, qui réclamaient que la commission examine leur contenu avant de se décider, pourraient réviser leur position. Si les bandes étaient transcrites noir sur blanc, dans des délais leur permettant d'être communiquées à la Chambre des représentants durant son examen de l'*impeachment*, l'ensemble de la procédure subirait un nouveau retard.

D'un autre côté, on parle à nouveau à Washington de la possibilité d'une démission du président. M. Nixon a maintes fois répété qu'il ne le ferait jamais, mais le sénateur Goldwater, un républicain influent, et M. John Rhodes (Arizona), leader des républicains à la Chambre des représentants, ont affirmé que le président reconsidérerait sa position sur ce point s'il était un jour traduit par la Chambre devant le Sénat. Cette démission a été évoquée mercredi devant la commission judiciaire, lorsque M. Railsback s'est rallié à l'*impeachment*. « *M. Nixon*, a-t-il dit, *dans le cas d'une mise en accusation qui paraît aujourd'hui inévitable, sera obligé de revenir sur ses paroles.* »

ALAIN-MARIE CARRON.

Bolivie

Les militaires argentins auraient participé à un complot contre le gouvernement Banzer

La Paz (*A.F.P.*). — La lettre envoyée d'Argentine par le dirigeant démocrate-chrétien Benjamin Miguel, qui dévoilait le plan d'un nouveau complot, a été remise à la presse, le jeudi 25 juillet, par le ministre bolivien de l'intérieur, M. Juan Pereda. Selon cette lettre, l'armée argentine aurait offert son appui à l'ex-président bolivien, le général Alfredo Ovando Candia, pour faciliter son retour à la présidence.

Le ministre bolivien estime que l'ex-président projetait un coup d'Etat en appelant le peuple bolivien à de nouvelles élections qui lui auraient permis de reprendre le pouvoir.

Dans une conférence de presse tenue jeudi à La Paz, le ministre conseiller de l'ambassade d'Argentine, M. Hector Ruben Mendizabal, a formellement démenti toute prise de position de l'armée argentine en faveur du général Ovando.

Le parti démocrate-chrétien, à son tour, a démenti toute tentative de coup d'Etat de sa part, déniant toute valeur à la lettre montrée par le ministre de l'intérieur et invitant le gouvernement à fournir des preuves tangibles de ses accusations.

Les services de sécurité gouvernementaux ont renforcé leur activité mercredi à La Paz, à la recherche des civils et des militaires qui seraient compromis dans la tentative de complot, et notamment le deuxième chef de la conspiration, le lieutenant-colonel Raul Lopez Leyton.

Chili

● Me JULES BORKER, avocat à la cour d'appel de Paris, devait quitter Paris vendredi 26 juillet pour Santiago-du-Chili afin d'enquêter sur la situation des détenus politiques. Me Borker est mandaté par plusieurs organisations internationales de jeunesse et par les familles des détenus. On nous assure, d'autre part, de bonne source, que de nouvelles vagues d'arrestations ont eu lieu tout récemment au Chili.

PROCHE-ORIENT

Israël

Défiant les ordres du gouvernement

Cent cinquante Israéliens s'installent près de Naplouse, en Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. — Un groupe de familles israéliennes (en tout cent cinquante personnes) s'est installé en fin d'après-midi du jeudi 25 juillet, à proximité des belles ruines de Sebastia, antique capitale du royaume d'Israël, en Samarie, à une quinzaine de kilomètres de Naplouse, pour y fonder une localité juive.

Cette installation, minutieusement préparée, constitue un défi grave au gouvernement de M. Rabin, qui a indiqué à plusieurs reprises qu'il empêcherait « *par la force s'il le fallait* » la création de colonies israéliennes dans les territoires occupés « *en dehors des plans gouvernementaux* ».

Un important service d'ordre, militaire et policier, avait été mis en place sur le parcours allant de Petah-Tikvah au nord de Tel-Aviv, d'où devaient partir les nouveaux colons et leurs familles, à Sebastia, situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de la ligne de démarcation israélo-jordanienne de 1967. Ce service d'ordre n'a pu empêcher le convoi de parvenir à destination, et l'organe du Mapam, *Al Hamishmar*, se demande s'il n'y a pas eu complaisance. A 19 heures, les colons et quelques centaines de sympathisants, parmi lesquels on comptait les leaders du groupe nationaliste de droite Likoud, MM. Begin et Sharon, ainsi que des dirigeants du parti national religieux, se mettaient en route. C'est un bâtiment de la gare désaffectée de Sebastia qui a été le centre du nouveau « *point de colonisation* ». Des barbelés entourent ce bâtiment et les tentes qui ont été dressées à la hâte. Les forces de l'ordre ont quitté les lieux à minuit, renonçant à chasser les nouveaux colons. Ce vendredi matin, près de deux mille personnes étaient sur les lieux pour encourager les « *Haloutsim* (pionniers) *d'une époque révolue* ».

En refusant d'intervenir, contrairement à ce qu'il avait annoncé, le gouvernement Rabin a sans doute repoussé les périls d'un affrontement au Parlement. Sur ce point, il n'aurait pas eu seulement contre lui l'opposition de droite (Likoud et parti national religieux), mais aussi un grand nombre de députés de la majorité et notamment le général Dayan, qui, quarante-huit heures plus tôt, s'était prononcé à la Knesset en faveur de l'implantation d'établissements israéliens en Jordanie, « *quel que soit l'avenir politique de cette région* ».

C'est pourquoi il a été jugé préférable d'opter pour la persuasion. M. Shimon Pérès, qui, en sa qualité de ministre de la défense, a la haute main sur les territoires occupées, a été chargé de cette mission délicate. Il a reçu ce vendredi 26 juillet MM. Begin et Rimalt, qui paraissent très peu disposés à encourager les nouveaux colons de Sebastia à la moindre concession sur « *les droits des juifs à s'installer où bon leur semble, en Eretz Israël* (la terre d'Israël) ». Les deux dirigeants du Likoud devaient rencontrer plus tard le premier ministre, M. Rabin.

La population de Naplouse manifeste ce vendredi une très vive irritation et le maire de la ville, M. Maazouz El Masri, a adressé une vigoureuse protestation au gouverneur militaire de la Samarie.

ANDRÉ SCÉMAMA.

FEUILLETON

NUMERO 15

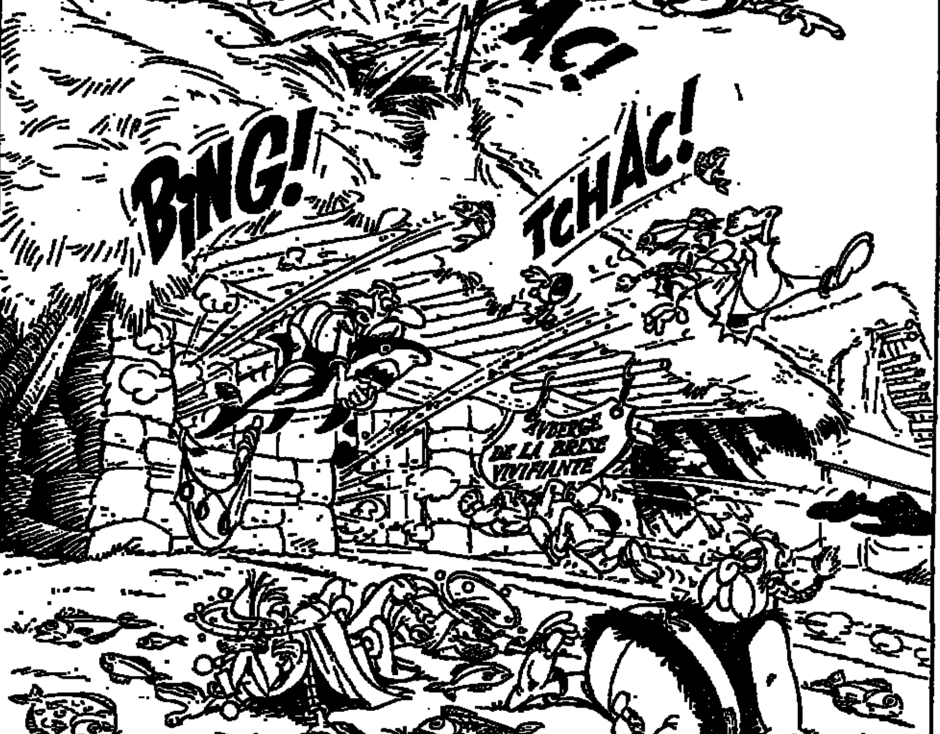
Une aventure d'Astérix le Gaulois

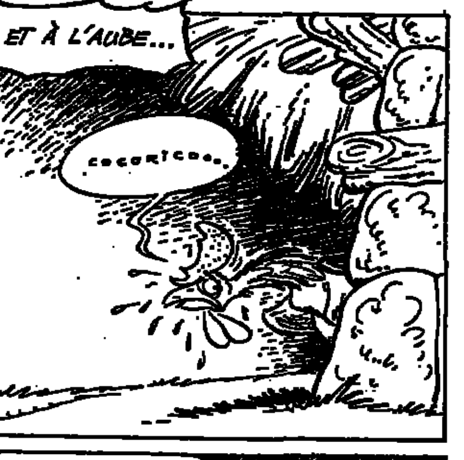
LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny

Dessins d'Albert Uderzo

Dans la nouvelle auberge installée par Orthopédix et sa famille dans le village gaulois, les habitants défilent. Une confrontation orageuse se produit entre la femme du chef en titre et Angine, qui veut voir reconnus ses titres de propriété.

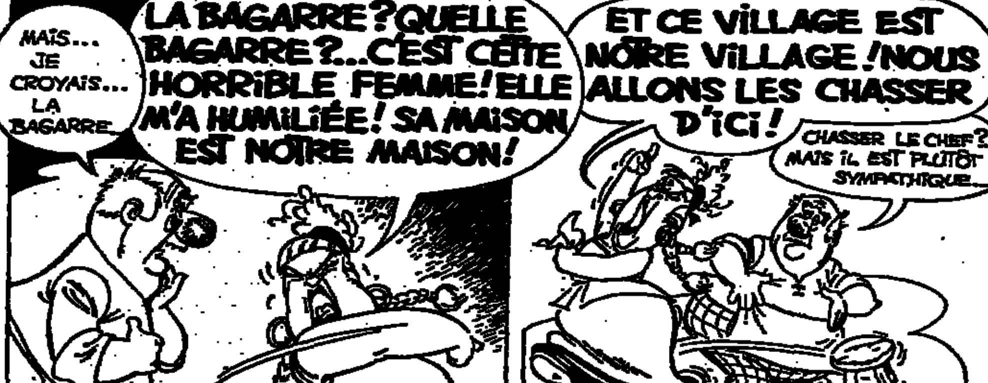




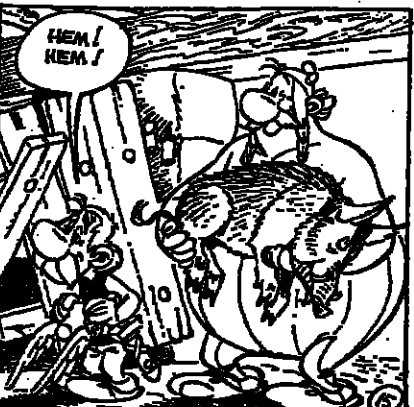












(A suivre.)

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis numéro daté du dimanche-lundi un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 26 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Un curé de choc.
20 h. 30 Série : Mission impossible. « Des diamants sous la mer ».
21 h. 20 Emission médicale « Indications. »
Le professeur Lhermitte, chef de clinique neurologique à l'hôpital de la Salpêtrière, présente neuf sujets de l'actualité médicale : la recrudescence de la rage, le rôle immunologique du thymus, la technique du respirateur à membrane, le perfectionnement du rein artificiel, les changements de localisation du cancer, l'allergie aux poussières, la détection pathologique par l'analyse sanguine, la transformation de l'hôpital de jour, les soins aux grands brûlés.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Dramatique : « le Colchique et l'Etoile ». Scénario et adaptation de M. Subiela, d'après le roman de N. Ciravegna, avec O. Nolyn, C. Hubeau, J.-P. Herce, J.-P. Joris, G. Denizot, R. Guillet, G. Audoubert. Musique originale de J. Bondon.
Dans ce roman pour enfants relatant la légende de Moustiers, village du Haut-Var, Michel Subiela a trouvé matière à une création dramatique sur l'initiation d'un adolescent Mateul, à la recherche de la lumière, fasciné cependant par la puissance des ténèbres.
22 h. 15 Emission littéraire : « Italiques » de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Variétés : Le bonheur des autres : « Mort Shuman ». Réal. B. Maigrot.
Chacun a le bonheur qu'il se construit. Mort Shuman a décidé de vivre en France et il explique pourquoi.
20 h. 30 Film : « le Bateau sur l'herbe », de G. Brach (1970), avec C. Jade, J.-M. Emery, J.-P. Cassel, V. Cortese et P. Préboist.
Un jeune homme riche et secrètement malheureux construit un bateau dans le parc de son château avec l'aide d'un ami qu'il tient sous sa dépendance. L'ami s'éprend d'une jeune fille.
Névrose et fatalité. L'univers morbide de Gérard Brach.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues de R. Pillaudin : « Pour en finir avec la société de gaspillage », avec René Dumont et Alfred Sauvy (rediff.). — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne : Les déserts. — 21 h. 50, Ma vie pour des notes, par P. Barbizet. — 22 h. 10, Concert salle Gaveau, Orchestre Fernand Oubradous, direct F. Quattrocchi (Honegger, Haydn, Tisné). — 23 h. 15, Le concert du bibliophile. A propos de « Tristan et Isolde » (Wagner). — 23 h. 40, Un poète... des poèmes.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 20 (S.), Année musicale 1861 : « Deuxième concerto pour piano et orchestre » (Liszt), « Ballet de Faust » (Gounod). — 20 h. 10, De Bayreuth : « Tannhauser », de Wagner (acte 3). — 21 h. 30 (S.), Jardins à la française (M. Constant, Pierre Petit, Honegger). — 22 h. 30 (S.), Le club des jazz (Nouvelles d'Antibes). — 23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques (Haydn, Schubert, Smetana, Landowski). — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (chaine 2), 15 h. : Retransmission du débat au Sénat sur la réforme de l'O.R.T.F.

EUROPE 1, 19 h. 30 : M. Hubert Bonaldi, secrétaire général du syndicat F.O. des surveillants de prison.

SAMEDI 27 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Documentaire : La vie des animaux. « Les bœufs musqués ».
20 h. 30 Dramatique : « l'Ange de la rivière morte », de G. Blond. Adapt. F. Chevalier. Réal. E. Logereau. Avec P. Doris, M. Robin.
En 1945, un jeune journaliste enquête sur une série de meurtres dans le petit monde pittoresque de l'île des Peupliers, à Créteil.
21 h. 45 Portrait : Oskar Morgenstern : « Le futur sans erreur ? ». Réal. C. Ventura.
22 h. 35 Sport : Championnat du monde d'escrime à Grenoble.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Jeux sans frontières.
21 h. 50 Feuilleton : Le comte Yoster a bien l'honneur. « La cage aux perroquets ».
22 h. 40 Jazz. Festival de Châteauvallon 1973 : Bernard Lubat.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : Les trois ours.
19 h. 55 Musique : « l'Ascension », d'Olivier Messiaen (retransmission depuis la basilique de Lourdes).
20 h. 30 Théâtre : « le Souffle de vie », création du Théâtre populaire jurassien. Texte et mise en scène de R. Bénichou.
Deux clowns, partis en fusée de Cap-Kennedy visitent la Lune, les fonds sous-marins, le pays de la musique.. Chaque fois, ils découvrent un monde merveilleux que seuls les poètes ou les enfants savent imaginer.
21 h. 30 Essai dramatique : « Jour de rêve », de Ph. Rivière, avec V. Grousson.
La journée d'un homme dans la ville.

● FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Emission spéciale : Centième anniversaire de la création de « Boris Godounov », de Moussorgski, par M. Hofmann, avec M. Le Roux. — 20 h., Théâtre ouvert d'Avignon, par L. Attoun : « Madras la nuit où... », d'E. Manet (réal. J.-J. Vierne) ;
Quintette pour un théâtre de chambre : cinq personnages exilés dans un pays étranger s'affrontent et s'entredéchirent à huis clos, tandis qu'une guerre civile ravage la ville.
22 h., Aspect du sacré dans le monde moderne : La musique contemporaine. — 22 h. 30, Café-théâtre : Le mime. — 23 h. 15, Echos et paysages.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 30 (S.), Le tour du monde des auditeurs : Nuremberg (Œuvres de Pachelbel). — 20 h. 20 (S.), Bayreuth : « les Maîtres chanteurs », de Wagner. — 22 h. 30 (S.), Le tour du monde des auditeurs (suite). — 23 h., Musique légère. — 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle. En compagnie de Francis Poulenc (Parmegiani, Poulenc, D. Milhaud). — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 28 JUILLET

● CHAINE I

14 h. 30 Sport et variétés : Sport été.
16 h. 55 Film : « Sire Gauvin et le Chevalier vert », de S. Weeks (1973), avec M. Head.
Au temps du roi Arthur, les aventures initiatiques d'un jeune chevalier. Ce film est inédit en France.
20 h. 45 Film : « la Nef des fous », de S. Kramer (1965), avec V. Leigh, S. Signoret, J. Ferrer, L. Marvin.
Le voyage d'une dizaine d'hommes et de femmes, en 1933, sur un cargo allemand, de Vera-Cruz à Bremerhaven. Destins sur lesquels s'étend déjà l'ombre du nazisme. Adaptation d'un « best-seller » de Katherine Anne Porter. Un film de vedettes.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 50 Film : « Orgueil et passion », de S. Kramer (1957), avec C. Grant, F. Sinatra, S. Loren.
A travers l'Espagne occupée par les soldats de Napoléon, un officier anglais aide un groupe de guérilleros à convoyer un canon géant pour libérer Avila.
17 h. Emission artistique : Le secret des chefs-d'œuvre de M. Hours. « Le Maître de Moulins ». Réal. A. Tarta.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde. « Les Galapagos ».
20 h. 35 Sport : Championnat de France d'athlétisme à Nice.
22 h. 30 Ciné-Club : « Inside Daisy Clover », de R. Mulligan (1965), avec N. Wood et R. Bedford. (V.O. sous-titrée.)
Découverte par un producteur, une sauvageonne de Californie devient star de cinéma mais ne trouve ni stabilité ni bonheur.
Ce film est inédit en France.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Nouvelles de S. Maugham. « Une histoire banale ».
20 h. 35 Reportage : Etirez vos ailes, émission de la télévision hollandaise.
Chaque année, dans le port d'Enkhuizen, un concours rassemble des amateurs équipés des appareils volants qu'ils ont confectionnés. Ils s'élancent du haut d'une tour et sont récupérés dans la mer par des hommes-grenouilles.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, « Angélique Babou », de J. Canolle, interprété par les comédiens-français. — 20 h., Mozart : Scènes et airs de concert, par M. Mesplé, R. Streich, A.-M. Miranda, W. McDonald et P.-Ch. Runge, Orchestre lyrique de l'O.R.T.F., direct. J.-P. Marty. — 21 h., Germain nouveau, par J.-P. Vaguer. — 22 h., Escale de l'esprit. — 22 h. 30, Libre parcours variétés : A Avignon. — 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Henry de Montherlant (1).

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Wanderer-fantaisie », de Schubert. — 19 h. 35 (S.), En direct du Festival d'Antibes : Jazz vivant. — 20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques (Reinken, Buxtehude, Mozart, Schubert, Fauré, Debussy). — 22 h. (S.), Nouveaux talents, premiers sillons. — 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (F. Landini, Wagner, Takemitsu). — 24 h., Albums de famille. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 juillet 1974 :

DES DECRETS

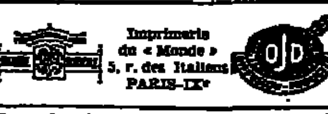
● Portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances rectificative pour 1974 ;

● Instituant une aide exceptionnelle aux éleveurs.

UN ARRETE

● Portant interdiction totale de la vente de certaines espèces de gibier de montagne.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Sécurité sociale

A compter du 1er juillet

LES PENSIONS MINIMALES SONT MAJORÉES DE 6,70 %

La caisse nationale vieillesse des travailleurs salariés annonce que la revalorisation bi-annuelle des rentes et pensions du régime général de Sécurité sociale est de 6,70 % à compter du 1er juillet 1974 (*Journal officiel* du 21 juillet). Au 1er janvier dernier elles avaient été majorées de 8,20 %. Cette mesure ne concerne que les avantages vieillesse à caractère forfaitaire, c'est-à-dire les pensions et rentes minimales : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, l'allocation du Fonds national de l'emploi et la majoration pour conjoint à charge.

Chasse

LA PROTECTION DU GIBIER DE MONTAGNE

Un arrêté paru au *Journal officiel* du 26 juillet interdit pendant une période de trois années à compter du 27 août 1974, sur tout le territoire de la France continentale et de la Corse la mise en vente, la vente, l'achat sous toutes leurs formes, et notamment celles de pâtés et conserves, et le transport en vue de la vente ou le colportage, des espèces de gibier suivantes :

Le chamois, l'isard, l'urugalle ou grand tétras, le petit coq de bruyère ou petit tétras, la perdrix bartavelle, la gelinotte, la perdrix blanche ou lagopède.

Ce texte vise à protéger certains gibiers de montagne tués par des chasseurs « professionnels » qui en font commerce.

Vacances

OU SE FAIRE VACCINER ?

Les personnes se rendant dans certains pays étrangers, et qui sont contraintes de subir les vaccinations contre le choléra, la variole ou la fièvre jaune, doivent se munir de certificats internationaux de vaccination, authentifiés.

● Variole, choléra.

Ces vaccinations peuvent être pratiquées par tous les médecins inscrits au Conseil de l'ordre, ou dans des centres agréés, mais l'authentification des certificats ne peut être faite que dans les directions de l'action sanitaire et sociale (DASS) du département d'exercice du médecin (où l'on pratique également ces vaccinations).

REGION PARISIENNE

Paris : 57, boulevard Sébastopol (1er) - Service des vaccinations - Tél. : 508-96-90 et 508-90-91.

Yvelines - 1, rue Jean-Houdon - Versailles - Tél. : 951-82-00.

Essonne - Cité administrative des Tarterets - Corbeil - Tél. : 496-94-50.

Hauts-de-Seine - 141, avenue Joliot-Curie - Nanterre - Tél. : 204-77-20, poste 484.

Seine-Saint-Denis - Nouvelle Cité administrative, rue Carnot, Bobigny - Tél. : 843-46-46.

Val-de-Marne - 23 bis rue des Mèches - Créteil - Tél. : 207-50-64 et 899-00-50.

Val-d'Oise - Cité administrative, rue du Général-Schmitz - Pontoise - Tél. : 464-92-00, poste 277.

Toutefois, en cas de départ immédiat par voie aérienne, cette authentification peut être demandée au service de contrôle sanitaire aux frontières des aéroports.

● Fièvre jaune.

La vaccination contre la fièvre jaune ne peut se faire que dans un centre agréé. Il en existe quatre dans la région parisienne :

Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux Paris (15e) Tél. : 566-58-00 (poste 561).

Service médical d'Air France, 25, boulevard de Vaugirard, Paris (15e). Tél. : 273-41-41 (poste 9630).

Service médical de l'UTA, 50, rue Arago, Puteaux (la Défense). Tél. : 775-23-33.

Hôpital d'instruction des armées Bégin, 69, avenue de Paris, Saint-Mandé. Tél. : 328-37-75 - 328-44-80.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 904

HORIZONTALEMENT

I. Ses leçons coûtent très cher ; Ne donne qu'une très faible idée de la pampa. — II. On en a fait toute une histoire ; Œufs durs. — III. Certainement mécontentes ou éventuellement améliorées ; Doté d'une certaine forme (*épelé*). — IV. Dont les formes ont été respectées ; Abréviation ; Enfant de Skien. — V. Reçoit beaucoup de visites quand il est accidenté ; Pronom inversé ; Une chose dont il est bon de tenir compte. — VI. Chef d'élite ; Elle a des boutons ; Dans le Gard. — VII. Lieu souvent ensoleillé ; Protègent contre certaines ardeurs ; Il faut du temps pour le remonter entièrement. — VIII. Partit ailleurs (*épelé*) ; Laisse le front absolument calme. — IX. Fis impression ; Moyen d'y voir plus clair. — X. Dissipera ; Feras du bruit. — XI. Dans une sonnerie militaire ; De la même sorte ; Pour un Anglais, c'est un parti à prendre. — XII. Source de chaleur ; Sur des murs. — XIII. Indique que l'on a pris une chose du bon côté ; Dans la Drôme ; A la cour, certains le trouvaient mignon. — XIV. Devint bête du jour au lendemain ; Terme musical ; Accomplissait un geste irréparable. — XV. Le mal du pays ; Point lâches.

VERTICALEMENT

1. Un garçon qui s'est mis en quatre ; Vit comme un moine. — 2. Désinence verbale ; Oblige à prendre des mesures d'ordre démographique ou routier. — 3. Pratiquement fait comme un rat ; A des effets stupéfiants. — 4. Endommage un filtre ; Est, pour ses filles, une véritable mère. — 5. Les grands ont souvent de modestes origines ; Creuse ou entasse ; Titre abrégé. — 6. Se montra vraiment peu accueillant ; A moitié bref ; Le mot enchanteur qui se moque des lois les plus implacables ; Préfixe. — 7. Etait souvent dérangée pour les motifs les plus divers ; Ne perd pas son temps en songeant à l'avenir ; Préposition. — 8. Ce n'est jamais qu'un jeu ; Ville étrangère. — 9. Dans un moment de découragement, il aurait pu tout flanquer par-dessus bord ; Le plus calme a toujours quelque humeur ; Notabilité étrangère. — 10. Ile ; Ne fait que passer à Moissac ; Se demande souvent comment elle pourrait bien se faire obéir. — 11. Article étranger ; Cotés en Roumanie ; Sujet anonyme. — 12. Exposé au tonnerre ; Sur la carte d'un prélat ; Désigne une reine du ciel. — 13. Résultent de certains relâchements ; Exposé à bien des regards. — 14. On ne peut plus parfaite ; Vraiment peu en train ; Est peu éclairée. — 15. D'un auxiliaire ; Phase lunaire ; Comme de méchants propos.

Solution du problème n° 903

HORIZONTALEMENT

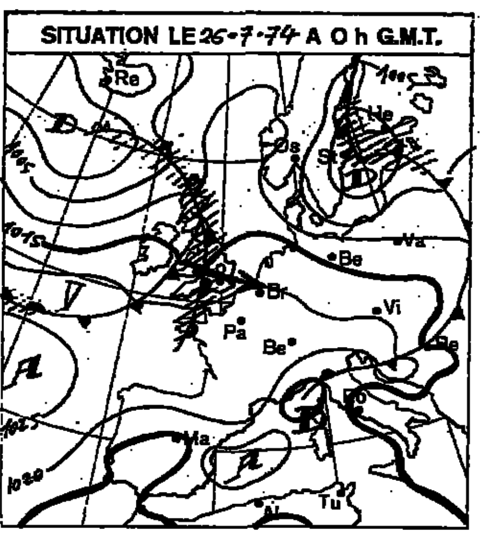
I. Preuves. — II. Cratère. — III. Lahire ; Is. — IV. Aa ; Tort. — V. RG ; Etal. — VI. Rudesse. — VII. Roi. — VIII. Ag ; Air. — IX. Renversée. — X. Arioso. — XI. Tien ; Top.

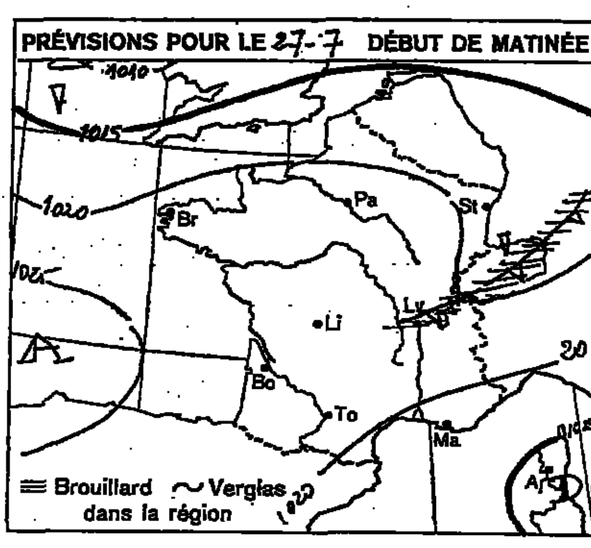
VERTICALEMENT

1. Pillard ; Rat. — 2. Néri. — 3. Echarde ; Nie. — 4. Uriage ; Avon. — 5. Var ; Sages. — 6. Etêtés ; Rot. — 7. Se ; Oteras. — 8. Rira ; Ole. — 9. Bestiaires.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⚡ orages ➞ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid ▲▲▲ Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 26 juillet à 0 heure et le samedi 27 juillet à 24 heures :

La partie méridionale d'une perturbation circulant des îles Britanniques à la mer Baltique affectera encore samedi matin le nord-ouest de la France, après avoir donné des nuages passagers, vendredi, de la Manche à la frontière belge et à la Lorraine.

Samedi 27 juillet, il fera généralement beau en France et les températures maximales seront en hausse par rapport à celles de la veille. Les nuages seront toutefois nombreux le matin sur le nord des Alpes, le Jura et les Vosges, où ils pourront donner quelques ondées passagères, mais le temps s'améliorera vite en fin de matinée. Le mistral s'établira dans le Midi méditerranéen, et des vents d'ouest modérés souffleront près de la Manche et au large, mais il y aura peu de vent ailleurs.

Vendredi 26 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 021,1 millibars, soit 765,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Biarritz, 21 et 13 degrés ; Bordeaux, 24 et 7 ; Brest, 19 et 14 ; Caen, 20 et 9 ; Cherbourg, 18 et 11 ; Clermont-Ferrand, 23 et 5 ; Dijon, 23 et 10 ; Grenoble, 22 et 8 ; Lille, 17 et 8 ; Lyon, 23 et 9 ; Marseille, 26 et 14 ; Nancy, 19 et 6 ; Nantes, 23 et 10 ; Nice, 26 et 19 ; Paris-Le Bourget, 21 et 8 ; Pau, 22 et 9 ; Perpignan, 26 et 14 ; Rennes, 22 et 8 ; Strasbourg, 20 et 8 ; Tours, 23 et 7 ; Toulouse, 24 et 10 ; Ajaccio, 25 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 18 et 9 degrés ; Athènes, 30 et 20 ; Bonn, 19 et 7 ; Bruxelles, 18 et 11 ; îles Canaries, 25 et 21 ; Copenhague, 20 et 13 ; Genève, 22 et 8 ; Lisbonne, 35 et 17 ; Londres, 21 et 14 ; Madrid, 35 et 16 ; Moscou, 26 et 17 ; New-York, 23 et 18 ; Palma-de-Majorque, 30 et 17 ; Rome, 27 et 18 ; Stockholm, 18 et 12.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	198 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

2 200 habitants l'hiver, 35 000 l'été

La Grande-Motte veut larguer ses amarres

CETTE année La Grande-Motte, une des nouvelles stations de la côte du Languedoc-Roussillon, compte deux mille deux cents résidents permanents, dont trois cents enfants scolarisés, et cent trente commerces ouverts en permanence.

En juillet-août, la population atteint trente-cinq mille habitants répartis dans les quatre mille logements, cinq cents villas, huit terrains de camping, le village vacances, les gîtes familiaux et quatre hôtels.

Ce succès de La Grande-Motte ne va pas sans poser quelques problèmes de voisinage.

Au milieu d'un océan de vignes, Mauguio, chef-lieu de canton entre Montpellier et Lunel, est aussi une commune maritime. Elle ne le savait pas avant qu'un de ses lieux-dits, La Grande-Motte, devienne un port. Un autre de ses lieux-dits, Carnon, alignait bien depuis l'avant-guerre, le long du rivage, une double rangée de villas séparées par la route. Mais ce n'était qu'une plage aux dimensions modestes qui a profité de l'effort accompli à La Grande-Motte pour se développer. Vigneron ou arboriculteur, le Melgorien tournait le dos à la mer. Pas un seul ne vivait, sur un chalutier ou même sur une modeste catalane, de la pêche en mer. Pourtant la commune s'était donné comme maire un ancien marin, Théophile Luce, qui éprouvait, en regardant grandir La Grande-Motte, la nostalgie du vent du large.

Rien ne va plus cependant entre Mauguio et sa grande fille. La Grande-Motte, flattée par sa croissance rapide, veut larguer ses amarres et « vivre sa vie ».

En adressant une pétition au préfet de l'Hérault, l'association des propriétaires a demandé la séparation de la station de sa commune de tutelle. Selon la procédure habituelle, une consultation a été ordonnée. Elle s'est déroulée en mars dernier. Elle a abouti à l'élection d'une commission syndicale de cinq membres composée de deux représentants des propriétaires (au total 2 217 personnes), de deux représentants des résidents permanents (2 200 personnes) choisis parmi les non-propriétaires, et d'un représentant du groupement des activités professionnelles (près d'une centaine de membres), tous partisans « du détachement de La Grande-Motte du territoire de Mauguio et de son érection en commune autonome ». Pour eux, la station sera très vite une agglomération de 50 000 habitants l'été et de 5 000 à 10 000 en résidence principale hors saison. Comment cette nouvelle ville pourrait-elle dépendre d'une commune rurale dont la vocation et le mode de vie sont totalement différents ?

Au début, le maire de Mauguio, conseiller général, avait assez mal accueilli cette émancipation. Il y avait vu « une question essentiellement politique, la manifestation d'un état d'esprit hostile aux populations rurales, voire au conseil municipal qui les représente et peut-être aussi à leur maire ».

M. Luce voyait aussi des difficultés techniques : la rupture d'une complémentarité entre une économie rurale et une économie touristique et le déséquilibre entre la masse des estivants pendant deux mois et le petit nombre de sédentaires le reste de l'année.

Mais, finalement, avec bon sens, l'apaisement est venu. M. Luce a préparé la saison en cours comme si son fauteuil de maire n'était pas en cause, avec une grande honnêteté. Son conseil municipal a donné un avis favorable au détachement de la station « malgré la majorité relative dégagée en faveur du projet », *et* « en vue de conserver des relations de bon voisinage ».

Tout est-il donc réglé ? Tout reste à faire. L'amputation du territoire de Mauguio a demandé des travaux minutieux sur le terrain. Carnon, déjà tiraillé de trois côtés (Mauguio pour la commune, Pérols pour la paroisse et La Grande-Motte pour la poste), est tenté par un rattachement à Pérols, avec laquelle les relations sont proches et directes. Ensuite — et surtout, — l'effervescence électorale a gagné La Grande-Motte. Qui va s'emparer de la nouvelle mairie ? Car, pour tous, la décision administrative d'autonomie ne fait pas de doute et sera annoncée après la saison touristique.

Sans parler de la politique. Comment concilier le désir des propriétaires de faire une station huppée, havre de silence, et celles des commerçants, pour qui l'animation est indispensable ? Comment concilier les animosités locales qui éclatent de façon imprévisible ? En juin, l'élection d'une « miss » a failli mettre le feu aux poudres : l'élue est une beauté catalane alors que, disent les contestataires, il y avait bien mieux sur place. De l'élite à la masse, de l'élection des « misses » à celle des conseillers municipaux, qui trouvera le point de rencontre ?

ROGER BÉCRIAUX.

DES ESPAGNOLS EN ROUSSILLON

Les nuits scélérates de Perpignan

LOICI quelques mois, une grande fête religieuse avait attiré à Perpignan, comme à l'accoutumée, une foule d'Espagnols. La pluie battant, on dut annuler la cérémonie. Désœuvrés, les fidèles s'égaillèrent alors dans les cinémas de la ville qui, depuis peu, se spécialisent dans la projection de films érotiques. Récemment, ne vit-on pas trois cars de pèlerins qui faisaient route vers Lourdes s'arrêter dans la capitale du Roussillon pour une escale imprévue ? Le diable avait tendu ses filets...

Il fallait bien qu'un jour ou l'autre la vague d'érotisme, venue du froid, déferle sur le Sud. Les Pyrénées-Orientales, en position stratégique aux portes de la riche Catalogne, s'offraient à distraire les Espagnols. Le général Franco traumatisé, dit-on, par le suicide pour dettes de jeu de l'un de ses camarades de promotion, s'était promis d'interdire les casinos dans son pays. Bonne affaire pour le département français qui, aujourd'hui, en posède six. Pourquoi donc en rester là et ne pas mêler les jeux de l'amour et du hasard ?

Perpignan et Barcelone se fréquentent depuis toujours. Il y a entre elles une vieille connivence catalane. Les Espagnols, en Roussillon, on les voit au cimetière de Collioure, sur la tombe du poète Antonio Machado, au musée d'Art moderne de Céret devant les crayons de Pablo Picasso, au Festival de Prades, en hommage de fidélité à Pau Casals ou encore aux feux de la Saint-Jean, sur les pentes du Canigou.

On comprit vite du côté français — les Pyrénées-Orientales comptent à peine trois cent mille habitants — le parti que l'on pouvait tirer de ces quelques huit millions de « cousins » éparpillés de Barcelone à Valence, qui détiennent environ 40 % de la richesse nationale, et ne savaient comment fêter chez eux le « miracle » espagnol. Les inviter à remplir leurs filets d' « articles de Paris », de vrai cognac et même de café et de sucre, les commerçants de Perpignan et les supermarchés des alentours s'y employèrent avec succès. Mais il fallait offrir à ces consommateurs de fraîche date, prêts à laisser glisser l'argent entre leurs doigts, quelques plaisirs défendus, eux qui vivaient depuis si longtemps dans une société si peu « permissive ».

Il y avait déjà les jeux ; il y eut l'érotisme. Perpignan trouva là matière à « rançonner » agréablement ses « cousins » catalans. Pendant l'hiver 1972, les cinémas de la ville affichèrent *le Décameron* et *Kama-Sutra*. Le déclic. Le Tout-Barcelone s'y précipita : quatre-vingt mille entrées en trois mois. Un succès qui augurait bien de l'avenir. Quelques mois plus tard, *le Dernier tango à Paris* fit accourir sur les bords de la Têt, l'Espagne entière, de Murcie à Séville et de Salamanque à Ségovie. Cent cinquante mille entrées en trente-neuf semaines pour voir « El Marlon ».

Des files d'attente infinies devant les salles obscures : l'opinion publique locale s'émut. Le parquet se saisit de l'affaire et condamna certains exploitants pour affichage indécent. L'évêque de Perpignan exprima par écrit à son collègue de Barcelone ses « *préoccupations douloureuses* » face à ces « *distractions peu reluisantes* » et son angoisse de ne pouvoir se faire entendre : « *Les puissances d'argent sont plus fortes que nous.* »

Le cardinal de Barcelone, dans une homélie lue en chaire, promit à son honorable correspondant d'engager aussitôt une « *action concertée* ». On en resta sur ce constat d'impuissance. Mais ces alertes épiscopales remplirent les cinémas mieux que n'aurait su y parvenir une adroite publicité. *Bananes mécaniques* fit un « malheur » : soixante-cinq mille entrées...

Le diable et le Bon Dieu

« *Les Espagnols n'aiment pas voir le drame se mêler à l'érotisme. Surtout pas de sang. Ils souhaitent se détendre, simplement* », note un exploitant. Cela dit, comme toute vogue, l'intérêt commença, un jour, de fléchir. Pour le soutenir, on imagina alors de sous-titrer les films en espagnol : « *L'image ne leur suffit pas. Ils veulent comprendre les dialogues* », disent les professionnels.

A Perpignan, l'activité cinématographique marche maintenant à son rythme de croisière. Onze cinémas du dernier confort. « *On tourne, pour un film pornographique, autour de vingt mille entrées, soit le double d'une recette ordinaire. La clientèle française nous boude et trouve que nous en faisons trop pour les Espagnols. Bien sûr, on n'est pas fier mais on encaisse.* »

Chaque grande fête religieuse qui, outre-Pyrénées, ouvre droit à congé, jette sur les routes du Roussillon des Barcelonais avides de « pelicula verde », d'images qui ne sont pas toutes pieuses. Pour la Saint-Jacques, un cinéma de Perpignan tente de démontrer que *Tous les chemins mènent à... l'homme.* Les fins de semaines, c'est la ruée.

Le dimanche matin, le « festival » commence en général à 10 h. 30, à l'heure de la grand-messe, et continue, sans désemparer, très avant dans la nuit. Pour amortir leur déplacement, les Espagnols n'hésitent pas à sauter d'une salle à l'autre. « *Nous arrivons, les jours d'affluence, à organiser jusqu'à six séances en supprimant le documentaire* », affirme un exploitant. Des agences de voyage de Barcelone et de la Costa Brava proposent même des forfaits tout compris. Quant au casino d'Amélie-les-Bains, il avait mis au point, l'automne dernier, une formule de week-end prolongé : quatorze films en trois jours, pour mille huit cents pesetas...

De Bourg-Madame au Canet, les cinémas de la région ont, en effet, sacrifié à la mode perpignanaise et programment souvent des séances tardives pour public initié. A l'autre bout des Pyrénées, Bayonne, Biarritz et Pau s'y essaient mais avec un moindre succès, car le Pays basque espagnol est moins peuplé, plus pauvre et peut-être plus puritain que la Catalogne.

Perpignan possède déjà deux « sex-shops ». Le département des Pyrénées-Orientales ne compte pas moins de trente-quatre night-clubs, dont seize au chef-lieu du département. Dans certains d'entre eux, les « hôtesses » travaillent dès 14 heures. Elles tentent de faire oublier aux Barcelonais la joyeuse époque du quartier réservé du grand port catalan — le Bario Chino — où les filles, tracassées par la police, n'ont plus, aujourd'hui, le goût au métier.

Les kiosques à journaux de Perpignan regorgent d'illustrés érotiques. Un dimanche de juillet, celui de la place Arago n'a-t-il pas écoulé un millier de revues spécialisées à une clientèle exclusivement espagnole ! Les Concerts Mayol qui, jadis, passaient quatre fois par an au théâtre municipal, ne s'y produisent plus qu'une seule fois. Leur revue « osée » fait sourire...

Avec l'autoroute, Perpignan sera, dans deux ans, à une heure et demie de Barcelone. Beaucoup d'habitants du Roussillon entrevoient encore de beaux jours. Mais certains observateurs s'inquiètent de la crise économique qui menace aujourd'hui l'Espagne.

« *La France attire irrésistiblement les Espagnols. Il y a dans nos paysages encore intacts, notre comportement et notre manière de vivre un équilibre qu'apprécient nos amis d'en face* », se rassurent les responsables du tourisme local.

« *Dieu vit en France* », admettent certains étrangers. « *N'empêche que le diable y fait aussi des séjours très prolongés* », regrettent certains Perpignanais.

JACQUES DE BARRIN.

A SUIVRE...

Soudain, le canon...

SOUDAIN, le canon. Qui déchire le silence d'une plage, fait trembler les murs de l'hôtel, s'enfuir les oiseaux loin du port. Des hommes, des femmes, des enfants également insouciants, tout à leur jeux de vacances, qui se voient brusquement confrontés avec l'horrible réalité de la guerre. Et prennent aussitôt conscience du danger qui, désormais, va peser sur chaque seconde de leur existence, des distances qui les séparent — pour combien de temps ? — de leur pays, de leur maison, de leur famille. La peur, l'incertitude, l'insécurité. Et le canon, encore...

Hier, c'était à Chypre. Demain, les mêmes folies peuvent s'emparer d'autres gouvernements, ensanglanter d'autres plages, les mêmes affres s'abattre comme une pluie d'orage, inattendue, violente, inévitable surtout, sur des milliers de touristes.

Quels sont les droits de ces malheureux, que peuvent-ils espérer de leur seul interlocuteur et « fournisseur », cet agent de voyages qui leur a vendu quinze jours de soleil, une semaine de dépaysement, un mois de séjour en hôtel, un bungalow dans un village de vacances ?

A cette question, Me Georges Selnet, avocat-conseil du Syndicat national des agences et bureaux de voyages (S.N.A.B.V.) répond tout net : « *Rien...* » Parce que la guerre, — les guerres, toutes les guerres, — ajoute-t-il, sont, en effet « *le cas de force majeure par excellence qui met fin aux obligations des deux parties, le vendeur et l'acheteur, suspendant du même coup tout contrat passé entre elles* ».

Seuls responsables de ces « faits du prince », les pays belligérants, et ceux aussi que le conflit touche indirectement. Dans un récent communiqué (*le Monde* du 24 juillet) le S.N.A.B.V. rappelait à ce propos que « *la responsabilité et les conséquences des événements incombent aux Etats et aux pouvoirs publics des pays concernés* ». Soit. Mais on imagine difficilement un touriste s'estimant — de bon droit — lésé par suite de l'interruption de son temps de loisirs, et de tous les désagréments — voire les dangers réels — qui s'en suivent, qui réclamerait au gouvernement chypriote, turc ou grec un quelconque dédommagement ! Et pourtant, c'est là la seule voie judiciaire qui lui est ouverte !

Les agences, cela va sans dire, se doivent cependant d'apporter à leurs clients en difficulté aide et assistance, notamment en matière d'hébergement, plus encore pour ce qui concerne leur rapatriement. Mais que pourraient-elles, face à la machine de guerre en marche, sinon tenter de faire en sorte que leur réseau local de correspondants et de représentants prenne très vite les choses en main et s'efforce d'aplanir autant que faire se peut le plus grand nombre de difficultés ?

En revanche, les gouvernements dont relèvent les touristes surpris par la guerre devront, pour leur part, prendre par les voies diplomatiques habituelles les mesures qui s'imposent, et, dans la mesure du possible, assurer au mieux le rapatriement de tous leurs ressortissants.

Il serait donc injuste de jeter la pierre à des professionnels, trop consciencieux pour la plupart, trop pénétrés de leurs responsabilités, en les accusant tour à tour de légèreté, sinon d'indifférence : les agents et bureaux de voyage *les tour-operators*, les fabricants de vacances, pâtissent eux aussi de tels drames, même si les remous politiques les touchent de manière bien différente. Lorsque gronde le canon, ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.



tourisme

LE « STOP » SANS POUCES...

UN sac à dos, un vieux « jean », une guitare et... un pouce en l'air. Un personnage désormais familier du bord de nos routes. Ils sont, chaque année à l'époque des vacances, un peu plus nombreux. Dès l'été venu, ils forment de longues files à la sortie des grandes villes ou à l'entrée des autoroutes. Consciencieusement, le dernier arrivé passe en revue ses prédécesseurs, puis on échange quelques mots, toujours les mêmes : « *Salut.* » « *Ça marche ?* » « *Boaf.* » « *Bonne chance !* » Après, c'est l'attente, parfois longue. Pourtant, il existe un moyen de remédier à ces inconvénients : en utilisant les services d'associations. Constituées dans plusieurs villes de France, elles se chargent de mettre en relation auto-stoppeurs et automobilistes. Mais est-ce encore du « stop » ?

Provoya, au fond d'une cour de la rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris, fournit ce genre de prestations depuis une quinzaine d'années moyennant une cotisation annuelle de 7 F, et un forfait de 5 F par voyage. Le candidat au voyage indique sa destination, le jour et l'heure de son départ, et l'association le met en contact avec un automobiliste. Celui-ci demande généralement, en contrepartie, à ses passagers une participation aux frais d'essence. Destinations très variées : par ce biais, on peut atteindre Tamanrasset, Lyon ou Istanbul...

Les automobilistes sont d'origine très diverses. Les conducteurs des 2 CV sont les plus nombreux, mais la « grosse voiture » est moins rare depuis la crise de l'énergie. Beaucoup de dames offrent leurs services à Provoya et demandent de préférence des garçons, afin d'utiliser leurs compétences en... mécanique.

A l'origine, Provoya était fréquenté principalement par des étudiants ; depuis quelques années cependant on y accueille un nombre important d'employés ou de jeunes travailleurs. Certains utilisent occasionnellement ses services pour sortir plus facilement de Paris, ou encore pour se rendre dans des lieux difficiles d'accès, d'autres, enfin, font de ce système un mode régulier de transport.

L'auto-stoppeur « traditionnel » va-t-il devenir une espèce rare, une race en voie de disparition ?... Non, car l'auto-stop, pour beaucoup, est une passion dont font partie l'attente, l'imprévu et — pourquoi pas ? — l'aventure. Il restera toujours des jeunes « fous » pour lever le pouce. Alors... pourquoi ne pas leur ouvrir sa portière ?

A. G.

★ *Paris* : Provoya, 14, rue du Faubourg-Saint-Denis (Tél. : 770-64-13). — *Lyon* : S.O.S.-Voyage, 12, rue de Nice (Tél. : 72-73-80). — *Bordeaux* : Stop-Aquitaine, 20, rue Forestier (Tél. : 91-02-47). — *Lille* : Allauto, 67, rue Colbert (Tél. : 54-15-27). — *Grenoble* : Information Jeunesse, 8, rue Paul-du-Clos (Tél. : 87-79-04).

VICHY, LE PARADIS DU RÉTRO

LES grandes halles blanches, les verrières blanches, le chèvrefeuille, les plannes, décor pour fous de luxe ou pour fêtes folles. Comme des somnambules, à pas lents, ils portent le petit panier ridicule qui renferme leur gobelet comme un gri-gri ou une médaille de la Vierge. Presque timides, ils montrent à l'hôtesse (en vert) leur abonnement et se jettent vers les sources comme vers un plaisir réservé. Autrefois, l'eau coulait gratis...

Ils lisent sur les chaises blanches, ils parlent, que disent-ils ? On s'étonne de voir parfois des jeunes et des enfants. Les antiquaires, les marchands de tableaux médiocres, comme ceux qu'on vend aux Américaines rue de Rivoli, de nappes en dentelle (*cela existe encore*), de perles et de diamants, consolation des prisonniers de la cure, attendent les clients sous les galeries qui cernent le jardin. Plus loin, dans les passages qui font une transition entre les bruits de la ville et l'ennui chic, il y a quelques « boutiques à fringues », indiennes ou pas, comme dans une ville normale.

Vichy devrait être à la mode. La mode rétro, bien sûr. Les immeubles Arts déco, les galeries Belle Epoque récupérées de l'Exposition universelle, les jardins qu'Haussmann dessina pour l'impératrice, tout est là. Lampions mal éteints d'une fête qui couve... et qui pourrait renaître. — M. Ch.

partir...

La Belgique et son folklore

Après l'année des abbayes et des béguinages (1973), le tourisme belge a placé 1974 sous le signe du folklore. Outre un grand nombre de musées du folklore, comme il y en existe à Aarschot, Arlon, Audenarde, Bruges, Bokrijk, Heist-op-den-Berg, Liège, Lommel ou Malines — pour ne citer que ceux-là — une excellente « motivation » (comme disent désormais les spécialistes) pour prendre le chemin d'un pays voisin, dont l'amabilité est bien connue, comme les qualités de son accueil.

★ **Office du tourisme belge : 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris. Tél. : 073-44-50.**

Le petit train du Val-de-Loire

Un vrai petit train 1900, tracté par une vraie locomotive à vapeur qui circule — pour la plus grande joie des connaisseurs — entre Chinon et Richelieu (Indre-et-Loire) tous les samedis, dimanches et fêtes, jusqu'au 1er septembre.

★ **A J E C T A (Association des jeunes pour l'exploitation de chemins de fer touristiques et d'attraction) : B.P. n° 1, 77650 Longueville, ou gare de Richelieu, 37120 Richelieu.**

Troussay, gentilhommière Renaissance

Non loin de Cheverny et de Chambord, la gentilhommière de Troussay, demeure Renaissance qu'habitent ses propriétaires, ouvre désormais ses portes au public. On y admirera la richesse de sa décoration, de belles sculptures sur bois et pierre, des peintures de qualité, des vitraux et ferronneries.

★ **Château de Troussay, à 3 kilomètres de Cheverny. Tous les jours (sauf lundis non fériés) jusqu'à la Toussaint, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.**

Barbaste et ses artisans

La petite mairie de Barbaste, dans le Lot-et-Garonne, a eu l'heureuse idée de rassembler, conjointement avec la chambre des métiers départementale, les travaux d'artisans de la région. Chaque après-midi, jusqu'au 22 août, on peut y admirer les travaux d'un sabotier, d'un sculpteur, d'un peintre sur porcelaine, d'un fabricant de peignes en corne, d'un ferronnier, d'un ébéniste, d'un tisserand, et d'autres encore...

★ **47021 Barbaste, tél. : le 138 à Lavardac.**

plaisirs de la table

PRÉLUDE AUX VACANCES

J'AI relevé dans Graine d'homme, *de M. Paul Wagner, cette explication d'un vieux gourmet ou prétendant l'être à un jeune débutant de la vie parisienne :* « Avec ou sans étoile, il y a toujours trois catégories de restaurants : les machins à sauces (attention où tu trempes ton pain !), la cuisine comme chez soi (attention à ton porte-monnaie !) et la brasserie (à tes risques et périls !)... »

Eh bien ! ce n'est pas si mal trouvé !

Et s'il existe, en effet, plus de mauvaises brasseries que de bonnes, si les bistrots (temples de la cuisine dite « comme chez soi ») deviennent de plus en plus chers, abusivement, c'est encore des « machins à sauces » que l'on doit se méfier le plus.

C'est Paul Reboux qui écrivait : « Quand on ouvre un livre de cuisine au chapitre « Sauces », on mesure l'étendue du malheur qui nous a frappés. » *Il stigmatisait ainsi et l'horrible espagnole et la sotte allemande, ces fonds de sauce sans lesquels un chef de l'ancienne école ne saurait mitonner un plat. Seulement voilà, réfuter les sauces n'est pas uniquement, ainsi que le conseillent les docteurs Tant-Pis, se livrer aux grillades ! Il y a sauce et sauce. Et, surtout, il y a « le jus ». J'ai soulevé l'ire d'un lecteur en parlant un jour ici du rôle « saucial » du cuisinier. Il avait tort, et aussi bien l'expression n'est pas de moi. Mais s'il nie ce rôle, qu'il m'explique alors pourquoi la « nantua » d'Alain Chapel* (la Mère Charles, *à Mionnay, tél. 91-82-02) n'a aucun rapport avec toutes les autres. Et pourquoi ce coulis de tomates fraîches accompagnant l'autre midi, chez Jacques Lacombe* (le Lion d'or, *à Cologny, près de Genève, tél. 36-44-32), le gâteau soufflé de foies de volaille était-il si différent de tel ou tel autre pourtant bien préparé et savoureux ?*

***

J'ai raconté, je crois, l'histoire de la poularde Churchill. J'avais eu cette idée d'une poularde fricassée au champagne accompagnée d'une julienne cuite al dente *de haricots verts, rouges, de carottes et truffes fraîches crues. J'en parlai à Jacques Manière. La poularde au champagne est un classique, dans sa sauce à la crème, lourde, indigeste. Je me demandai si mon idée n'était pas une fausse bonne idée. Manière me convia, quelques jours plus tard, à goûter sa poularde Churchill. C'était admirable. Il avait remplacé la sauce crémée par un sabayon au champagne, d'une aérienne légèreté. Vous pourrez, au retour des vacances, commander ce plat merveilleux au* Pactole, *(44, bd Saint-Germain, tél. 326-92-28).*

Quant aux jus, ils peuvent être tout bonnement admirables, et je pense ici à celui du lapin farci de la bonne Mme Paul Henry (Auberge Saint-Sylvestre, *à Saint-Sylvestre-Pragoulin, 10 km au sud de Vichy, tél. 42-01-02). Et faut-il appeler sauce le jus onctueux et corsé de ragoût d'épaule de mouton que mitonne Lucien Sarrassat* (Chez Sarrassat, *à Saint-Gérand-le-Puy, tél. 9), sur la N. 7 !*

Mais pour quelques adresses de ce genre, combien, en effet, de « machines à sauces » ! Quant aux bistrots, il est évident, du moins à Paris, que la qualité de leur cuisine « comme chez soi » est inversement proportionnelle à leurs prix. Pour quelques maisons qui savent « raison garder », la liste devient trop longue des pièges, et nous verrons à la rentrée ce qu'il en est. Mais j'ai encore sur l'estomac (et le porte-monnaie) la potée lorraine, réchauffée et banale, comptée 32 F à la Toque lorraine, *de la rue de l'Echelle. Tout comme le tendron de veau aux nouilles du* Petit Montmorency *(26, rue de Montmorency, tél. : 272-31-04), facturé 38 F.*

***

Restent les brasseries, comme dit M. Wagner.

J'aime beaucoup les brasseries lorsqu'elles sont bon enfant. Près des gares, notamment, elles abritent, mêlée aux voyageurs pressés et aux habitués sans façon, une faune souvent amusante. Leurs garçons à rondin et aux pieds plats, quelques hétaïres sur le retour en cariatides, la caissière à chignon, l'odeur familière des choucroutes, les œufs durs dans leur berceau de fil de fer, au comptoir, le « verse pour un ! » et la dernière de Paris-Turf, *tout cela fait image.*

Ce n'est pas une raison parce qu'elle est aux Champs-Elysées qu'une brasserie comme Jour et Nuit *(2, rue de Berri, tél. : 359-50-65) doit nous compter 50 F le plateau de fruits de mer et s'imaginer que la sole soufflée à l'orange (30 F) est de la grande cuisine ! Ce n'est pas une raison parce qu'un orchestre de jazz « Niou Orline » (comme ils disent !) nous y casse les oreilles que j'approuverai le cassoulet à 25 F de* Bofinger *(5, rue de la Bastille, tél. : 273-87-82). J'attendrai le retour des vacances pour aller faire une cure « 1900 » à la* Brasserie Flo *(7, cour des Petites-Ecuries. Tél. : 770-13-59). Mais il me reste le* Muniche *(27, rue de Buci, tél. : 633-62-09), sa tarte aux poireaux, son jambonneau à la choucroute, ses oreilles de porc grillées, sa bière et sa gentillesse.*

*J'ai évoqué, plus haut, les bonnes adresses vichyssoises de l'*Auberge Saint-Sylvestre *et de* Sarrassat *parce que je suis, actuellement, à Vichy. A Vichy, où s'est ouvert un nouvel hôtel, le Marcotel (plus exactement à Bellerive), dont le restaurant n'est autre que l'ancien* Châteaubriand *de Vichy. On n'y mange pas mieux, avec des menus jusqu'à... 120 F et une carte pleine de prétentions.*

Mais je vous signale, encore, dans Vichy-sur-Cure, outre la classique Grillade *(5, place Jean-Aletti. Tél. : 98-56-74), et le sympathique et jeune* Chris'Ange *(8, rue de Longchamp. Tél. : 98-22-13) avec ses soupers aux chandelles, la* Brasserie du Casino. *Voilà une brasserie qui ose dire son nom et tient ses prix (4, rue du Casino).*

LA REYNIÈRE.

philatélie

N° 1 339

CONGO : conquête spatiale.

Une série « poste aérienne » comprenant trois valeurs (en francs C.F.A.) a été dédiée à la conquête spatiale.



30 francs, brun foncé, rouge et bleu.

En hommage aux martyrs de la conquête de l'espace : V. Volkov, Dobrovolski, V. Patsaev, E. White, V. Grissom et R. Chaffee.



40 francs, brun foncé, bleu azur et rubis.

Premiers hommes de l'espace : Youri Gagarine et Alan Shepard.



100 francs, brun foncé, pourpre et bleu-vert.

Premiers piétons de l'espace : Alexei Leonov et Neil Armstrong.

Les maquettes sont de Caussin ; les gravures ont été réalisées par : Larrivière (30 F), Jumelet (40 F) et Guédron (100 F).

Impression en taille-douce ; Atelier du Timbre de France.

COTE-D'IVOIRE : « Armoiries »

Deux timbres d'usage courant ont été mis en service, dont le sujet unique est les armoiries de la Côte-d'Ivoire, d'après l'héraldiste Mlle Suzanne Gauthier.



35 francs, vert, or et bistre ;
40 francs, vert, or et violet foncé.
Réalisés en hélio par Delrieu.

DAHOMEY : Beethoven et Chopin.

Deux timbres « poste aérienne » ont été dédiés à deux grands compositeurs.

Ludwig van Beethoven :
150 francs C.F.A., bistre-rouge et bleu foncé.



Frédéric Chopin :
150 francs C.F.A., bistre-orange et bleu foncé.

Dessinés et gravés par Eugène Lacaque.

Imprimés en taille-douce ; Atelier du Timbre de France.

NIGER : premiers pas sur la Lune.

Un timbre « poste aérienne » a marqué le cinquième anniversaire du premier pas sur la Lune.



150 francs, bistre-rouge, bleu roi et bleu hirondelle.

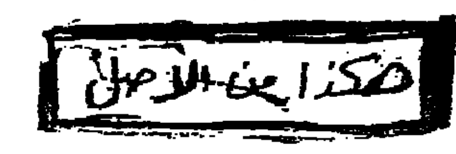
Dessiné et gravé par Jacques Combet. Imprimé en taille-douce ; Atelier du Timbre de France.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 75015 Paris (parc des Expositions, porte de Versailles, palais sud), du 7 au 10 septembre. — Semaine internationale du cuir.

⊙ 21 000 Dijon (Office du Tourisme, place Darcy), les 7 et 8 septembre. — 20es Fêtes internationales de la vigne et Jeux d'automne.

ADALBERT VITALYOS.



échecs

N° 565

UN TRAVAIL DE SAPE

XXI[es] JEUX OLYMPIQUES
NICE, JUIN 1974)

Blancs : KOSTRO (Pologne)
Noirs : UHLMANN
(Allemagne de l'Est)

1. é4	é6	17. Fç3	é5 ! (o)
2. d4	d5	18. d×é5	Cd×é5
3. Cd2 (a)	Cf6 (b)	19. Thd1	Fg4
4. é5	Cfd7	20. Cg1 (p)	d4 !
5. f4 (ç)	ç5	21. Fé1	C×d3+
6. ç3	Cç6	22. T×d3	Cé5
7. Cd. f3	Fé7 (d)	23. Td2 (q)	Tf5
8. Fd3	Da5 (é)	24. h3	F×f3
9. Rf2 (f)	Db6 ! (g)	25. C×f3	a6 ! (r)
10. Cé2	f6 ! (h)	26. Ré2 (s)	C×f3
11. Db3 (i)	D×b3	27. g×f3	Té8+
12. a×b3	ç×d4	28. Rd1	T×f3
13. ç×d4	0-0 (j)	29. h4	d3 !
14. Fd2	g5 ! (k)	30. Th2	Tf1
15. é×f6 (l)	F×f6	31. Rd2	F×b2
16. f×g5 (m)	Fg7 ! (n)	32. Ta2 (t)	Fé5
		33. Tf2	Ff4+
		34. abandon (u).	

NOTES

a) Par rapport aux autres continuations usuelles (3. é×d5 ; 3. é5 ; 3. Cç3) le « système Tarrasch » gagne actuellement du terrain.

b) Une autre possibilité consiste en 3..., ç5 ; 4. é×d5, é×d5 ; 5. Fb5+, Cç6 ; 6. Cg. f3, Fd6 ! ; 7. 00, Cg. é7 ; 8. d×ç5, F×ç5 ; 9. Cb3, Fb6. La réponse 3..., d×é4 conduit, après 4. C×é4, au « système Rubinstein ». A déconseiller est la suite 3..., é5 à cause de 4. d×é5, d×é4 ; 5. Dé2 ! gagnant un pion. La variante 3... Cf6 bénéficie depuis quelques années d'une grande popularité, à l'inverse de 3..., Cç6, pourtant jouable.

c) [illegible]

[illegible]

... gênés par la présence de la D noire sur b6, tentent d'alléger la pression exercée sur le triangle g3-é5-f4 en échangeant les D, au prix cependant du doublement du pion b.

j) A un clouage sur une diagonale (a7-g1) se substitue un nouveau clouage sur la verticale f3-f1.

k) Très bien joué. Le plan visant à l'explosion de la chaîne des pions blancs (ç5, Cg6 - Db6 - f6 - g5) est parfaitement réalisé.

l) Les Blancs ne peuvent consolider leur chaîne par 15. g3 en raison de la suite 15..., g4 ; 16. é×f6, F×f6, après quoi ils perdent un pion. La prise 15. é×f6 est l'aveu d'une infériorité positionnelle. Il n'y a cependant rien d'autre à faire : si 15. f×g5, f×é5.

m) Tendant un piège astucieux.

n) La variante 16..., F×d4 ; 17. g6 ! h×g6 ; 20. F×g6, Tf6 ; 21.

o) Forçant l'ouverture des lignes.

p) Seule défense.

q) Si 23. T×d4 ?, C×f3 ; 24. T×g4, Cé5+.

r) Libère la Ta8 de la défense du pion a7.

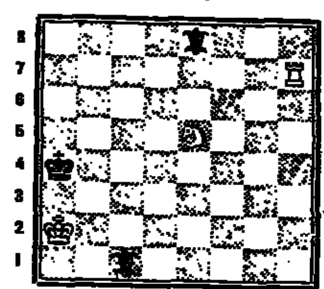
s) 26. Rg3, C×f3 ; 27. g×f3, T×g5+ ne semble pas meilleur.

t) Si 32. Tb1, Fa3 ! menaçant 33..., T×é1 et 34..., Fb4+.

u) Si 34. T×f4, T×f4 ; si 34. R×d3, Té×é1. Un beau travail d'extermination d'une chaîne de pions.

G. RINK

(1924)



BLANCS (Ra2, Th7, Cé5).
NOIRS : (Ra4, Fg1 et é6).
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 564
L. PROKES (1949)

(Blancs : Ra4, Rf1 et f4, Cd3. Noirs : R G1, Fé4, Fd2.)

1. Cé3 !, d1=D+ ! ; 2. C×d1, Fc2+ ; 3. Ra3 !, F×d1 une curieuse position (R et deux F contre R et F) : 4. Fé1 ! avec trois variantes.

a) 4. ..., Ra1 ; 5. Fa2 suivi de 6. F é5 mat.

b) 4. ..., Rc2 ; 5. Fb3+ suivi de 6. F×d1.

c) 4. ..., Ff3 (g4 ou h5) ; 5. Fd3+ suivi de 6. Fé5 mat. ; ou 4. ..., Fç2 ; 5. Fa2+, Ra1 ; 6. Fé5 mat.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 560

LE GRAND BARRAGE DE DEAUVILLE

Il est souvent impossible, après un barrage, de pouvoir apprécier la force des deux mains. Ainsi, dans cette donne du tournoi des Seize champions de 1972, il était facile de monter trop haut. Une bonne technique permettait heureusement de limiter la chute.

	Nord	
	♠ — ♥ 10 5 2 ♦ A V 6 3 ♣ V 9 8 4 3 2	
Ouest ♠ R 10 8 7 5 4 3 2 ♥ 8 7 4 ♦ 10 ♣ 7	N / O E / S	**Est** ♠ A V 9 6 ♥ 6 ♦ R D 9 5 ♣ A D 6 5
	♠ D ♥ A R D V 9 3 ♦ 8 7 4 2 ♣ R 10	
	Sud	

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Chemla	Carcy	Leclcry	Calix
4 ♠	passe	4 SA	5 ♥
passe	6 ♥	contre	passe

Ouest entame le 10 de carreau couvert par le valet et pris par la dame d'Est qui contre-attaque le 6 de cœur. Sud prend du valet, coupe la dame de pique et joue le 3 de trèfle du mort. Est prend de l'as (Ouest fournissant le 7) et rejoue le 5 de carreau. Ouest coupe et joue son dernier atout. *Comment Sud doit-il jouer* pour chuter seulement de DEUX levées ce PETIT CHELEM A CŒUR ?

Réponse :

Pour éviter la perte de 800 points et chuter seulement de deux levées, le déclarant, qui connaît maintenant toute la distribution, doit battre atout jusqu'à cette position :

♦ A 6 ♣ V 9

♦ R 9 ♣ D 6

♥ 9 ♦ 8 7 ♣ R

Sud joue le 9 de cœur sur lequel il défausse automatiquement le 6 de carreau et *Est est squeezé*. Suivant qu'il jette un carreau ou un trèfle, le déclarant tire l'as de carreau ou le roi de trèfle. Bien entendu, pour que se squeeze chassé-croisé fonctionne, il faut réaliser le dernier atout.

Remarque :

A la table des Italiens, Amato, en Ouest, avait ouvert de « 3 piques » seulement et Avarelli, en Est, avait déclaré « 4 piques », contrat qui fut réussi avec une de mieux, et qui rapporta 450 points totaux.

UNE CURIEUSE MANŒUVRE ?

Ce chelem a été joué en partie libre, il y a quelques années, par l'expert C. de Witte. La façon de gagner était vraiment originale.

	Nord	
	♠ D 5 3 ♥ A R D 2 ♦ D V 9 2 ♣ R 3	
Ouest ♠ V 10 4 ♥ 8 ♦ A 10 8 7 ♣ D V 8 5 4	N / O E / S	**Est** ♠ 6 2 ♥ V 10 9 3 ♦ R 6 5 4 3 ♣ 9 2
	♠ A R 9 8 7 ♥ 7 6 5 4 ♦ — ♣ A 10 7 6	
	Sud	

Ouest ayant entamé le 8 de cœur, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Les annonces les plus simples sont les suivantes :

Nord	*Sud*
1 SA	2 ♣
2 ♥	5 ♥
6 ♥	passe

Sur l'ouverture de « 1 SA », Sud peut répondre « 3 piques », mais il préfère utiliser la convention Stayman pour voir si Nord a une majeure. Sur la réponse de « 2 cœurs », il peut... courageusement déclarer « 5 cœurs », enchère qui, en bonne logique, montre tous les contrôles et demande, pour le chelem, une belle couleur d'atout chez le partenaire. Bien entendu, avec la tierce majeure, Nord doit dire « 6 cœurs ». En revanche, avec seulement R V x x ou A V x x, il passera.

PHILIPPE BRUGNON

cinéma et photographie

Le moment décisif : avec quel appareil ?

ILS étaient deux, arrêtés à mi-côte dans la forêt de Marly, assis sur une souche d'arbre, leur bicyclette de course posée sur l'herbe. Deux hommes qui, attentivement, se tenaient le pouls pour en compter les pulsations. Ils avaient soixante ans, peut-être plus et leur inquiétude commune donnait envie de les regarder longtemps. Malheureusement, aucun photographe ne retint cet instant et la scène a disparu à tout jamais.

Certaines occasions perdues font regretter de n'avoir pas sur soi l'appareil photographique qui, rapidement sorti, permettrait d'arrêter le temps.

Un spécialiste explique ci-dessous ce qu'apportent les petits formats photographiques : la possibilité d'être toujours prêt à saisir l'instant que personne ne peut prévoir et qui ne se reproduira jamais plus. Le commerce offre maintenant toute une gamme d'appareils allant du minuscule « Minox » allemand de 80 grammes, qu'on glisse dans une poche aussi facilement qu'un canif, jusqu'au 24 × 36 relativement compact, comme le Leica CL ou l'Olympus OM 1, ce dernier, deux fois moins lourd (635 g) et nettement moins encombrant que ses prestigieux concurrents du même format : Canon, Nikon, Minolta, Konica, Asahi-Pentax...

Entre les deux extrêmes que constituent le Minox et l'Olympus dans la gamme des compacts, il existe toute une série d'appareils plus ou moins légers, plus ou moins encombrants, utilisant des pellicules plus ou moins larges. L'idéal serait évidemment de produire un appareil minuscule utilisant une pellicule 24 × 36, puisque ce format a amplement prouvé, en noir comme en couleur, ses exceptionnelles qualités. Hélas ! la technique ne permet pas de cumuler ces qualités. Il faut choisir entre une réduction extrême de l'appareil, qui entraîne forcément l'utilisation d'une pellicule minuscule — donc de moindre qualité, — et un encombrement plus grand, mais une meilleure qualité d'image. C'est à chacun de se déterminer et de faire varier le couple « avantages-inconvénients » entre les extrêmes. L'élément du choix pourra être la résistance physique, le style du vêtement porté (les poches d'un blouson permettent de transporter un appareil plus volumineux qu'une veste bien coupée), le désir d'agrandir ou non ses épreuves, le genre de vie qu'on mène, le souci de passer inaperçu...

A Chypre, pour photographier la guerre, les téléobjectifs ont sûrement prouvé leur utilité. Mais combien de touristes ont pu les avoir sur eux... au mauvais moment.

ALAIN VERNHOLES.

Comme de mauvaises toiles

LA tendance à miniaturiser ne date pas d'aujourd'hui. Les premiers appareils avaient d'impressionnantes dimensions et leur technique ne permettait guère que le portrait et le paysage. Mais beaucoup de constructeurs avaient pressenti dès le début que la photographie ne serait pas toujours un procédé statique multipliant et démocratisant la peinture, qu'elle deviendrait un jour le moyen de saisir le « *moment décisif* » cher à Cartier-Bresson. Et qu'il fallait s'affranchir du poids et du volume.

La liste serait longue d'appareils tantôt remarquables tantôt délirants, allant du photo-revolver d'Enjalbert, en 1882, avec ses dix vues de 16 mm × 16 mm, à un curieux appareil français de 1940, prenant quarante-cinq clichés de 8 mm × 11 mm et muni d'un obturateur à rideau métallique allant au deux-cent-cinquantième de seconde, en passant par le Minicord de Goerz, reflex à double objectif qui, en 1951, impressionnait des négatifs de 10 mm × 10 mm, jusqu'aux « pocket » de 1974.

Dès 1937, Walter Zapp avait réalisé, à Riga, le mini-format qui devait devenir le prototype du célèbre Minox . La conception de cet appareil fut presque parfaite dès l'origine, sa forme et son maniement n'ayant pratiquement pas changé depuis quarante ans. Entre le modèle des années 30 et la petite usine électronique qu'est le dernier modèle « C », quelques centimètres supplémentaires seulement. Actuellement, les épreuves des mini-formats, réalisées à partir de négatifs miniatures, sont de même qualité que les photos faites avec le Leica des années 30, ce qui n'est pas mal. Et avec une facilité et un automatisme d'emploi que n'avaient pas les photographes des années folles. C'est dire les possibilités qu'ont maintenant les photographes pour s'exprimer. Et pourtant...

Forcer le carcan

Les industriels qui développent des centaines de milliers de photos par an sont unanimes à déclarer qu'on ne retrouve pas dans les prises de vues de l'amateur les progrès de la technique. On photographie toujours papa, maman, les enfants, en rang d'oignons, sur fond de montagne, de mer ou de jardin, et les mariés devant la mairie ou le porche de l'église, comme en 1860, comme en 1900, comme en 1935. Comme toujours. Même la génération de l'image, celle de la galaxie Mac Luhan, « fait » de la photographie comme de mauvaises toiles du Salon des artistes français.

Les appareils de petit format devraient permettre de forcer le carcan de la photographie figée du seul fait que, s'adressant d'abord à une clientèle oubliée, celle des adolescents et des femmes, ils multiplient le nombre des photographes et permettent aux talents de se révéler. Jusqu'à présent, la photographie était conservatrice : on s'en remettait au père ou à l'époux pour immortaliser l'instant choisi. Quant à saisir la vie, l'instant, les faits qui ne se reproduisent plus jamais, c'était l'apanage du professionnel. Il ne s'agissait pas seulement de voir, mais encore de manipuler une technique qu'il fallait assimiler.

Maintenant, les appareils photographiques sont largement automatisés, mais beaucoup sont restés encombrants : le 24 × 36 Reflex ou le 6 × 6 sont des appareils qui ne se font pas oublier. Ce qui suppose que la photographie se prépare. Paradoxe. On pense aux vacances, au prochain week-end, à la prochaine première communion pour « faire de la photo ». On planifie l'imprévisible et on encadre la spontanéité.

L'appareil mini-format, au contraire, n'a pas de présence et est totalement automatisé : temps de pose, diaphragmes, sensibilités. Plus de filtres émotionnels entre le sujet et l'opérateur. Plus d'appareils « image de marque » du monsieur qui sait, qui veut montrer qu'il possède. « *Mes photos sont toutes faites au 300 mm.* » Le téléobjectif, c'est l'homme. Sinistre voyeur qui ne voit rien que son personnage dans le viseur.

Le petit format libère de la machine et la transforme en outil transparent. Il respecte l'essentiel : la communication entre le photographié et le photographe.

RENÉ MÉRITE.

PETITS ET GRANDS FORMATS

La possibilité d'agrandir une photographie en conservant un très bon piqué dépend de la dimension de l'image originale qui se forme sur la pellicule. Plus la pellicule est petite et moins il sera possible d'agrandir dans de bonnes conditions de netteté. Le format dit 6 × 6 (Hasselblad, Bronica...) utilise de la pellicule de 6 cm de large. L'image qui se forme sur la pellicule a 5,5 cm sur 5,5 cm.

Le format dit 24 × 36 utilise de la pellicule de 35 mm de large. L'image originale à 24 mm sur 36 mm.

Avec le format 126 (Rollei A 26, Instamatic), la pellicule a également 35 mm de large, mais l'image a 26 mm sur 26 mm.

Avec le format 110 (Instamatic Kodak), la pellicule n'a plus que 16 mm de large et l'image 13 mm sur 17 mm ou avec les petits Minolta qui utilisent des chargeurs 12 mm sur 17 mm ou 10 mm sur 14 mm.

Quant aux Minox, ils utilisent une pellicule de 9,5 mm sur laquelle se forme une image de 8 mm sur 11 mm.

hippisme

VINGT ANS DE RÊVE

LE plaisir du turfiste étant fait, pour une large part, de rêve, comment ne pas applaudir à la sortie d'un ouvrage qui fait revivre nos rêves d'hier ? Tel est le cas du cent unième numéro de *Courses et Elevage* dont le sous-titre (1954-1973) définit l'objectif : évoquer les grands moments et les grands chevaux qui ont « fait » les deux dernières décennies hippiques.

Les auteurs — parmi lesquels on reconnaît à la précision la « patte » d'Albert Binaud, et à la sobriété celle de Pierre Bruneteau — ont choisi l'ordre chronologique. Qu'ils nous excusent si, tout en nous laissant guider par eux, nous classons *nos rêves*, pour notre part, selon la *profondeur de l'empreinte qu'ils ont laissée*.

Quel est alors le plus marquant, celui dont l'image a le plus de chances de rester indélébile ? Sans aucun doute, celui qu'a nourri *Sea Bird*. A notre sens, aucun cheval, jamais, n'a représenté une aussi parfaite synthèse de la beauté, de la puissance et de la vitesse. Une seule faille — encore mystérieuse dix ans après — dans cette perfection. Elle apparut dans ce qui était l'apothéose : l'Arc de triomphe 1965.

Alors que *Sea Bird* venait de prendre, en se jouant, cinq longueurs aux meilleurs chevaux du monde — notamment aux quatre vainqueurs de Derby qu'on lui avait *opposés* : *Tom Rolfe* (derby américain), *Anilin* (russe), *Meadow Court* (irlandais) et *Reliance (français)* — on le vit, sans raison, « pencher » à gauche et traverser en diagonale près de deux tiers de la largeur de la piste. Il était sur le point d'être loué aux Etats-Unis, comme étalon, au tarif, alors pharamineux, de 7 millions et demi de francs pour cinq ans. Il ne s'agissait pas de déprécier ce que l'Amérique avait si généreusement apprécié. L' « entourage » expliqua que le cheval avait souffert d'une excroissance de chair dans la bouche, qui l'avait fait ruser avec le mors. Voire... Comme le génie chez les hommes, l'exceptionnelle qualité se situe, chez les chevaux, aux confins du dérèglement. Il devait y avoir des fantasmes chez ce cheval, les mêmes qui, huit ans plus tard, réapparaissant chez la plus illustre de ses filles, *Allez France*, allaient tourmenter si fort le pauvre Klimscha.

Sea Bird est mort au printemps 1973 au haras du Petit-Tellier, près d'Argentan où, n'ayant pas tout à fait convaincu en Amérique, il venait de commencer une seconde carrière d'étalon.

Sa mère avait été sacrifiée après qu'elle eut, à dix ans, souffert de lymphangite. Il a succombé à onze ans aux complications d'une lymphangite : le sang bleu, quand il atteint à une extrême richesse, peut aussi céder aux dérèglements.

Le rêve français s'était bercé de *Sea Bird*, reconnaissons que le rêve de l'hippisme mondial peut avoir des raisons de lui préférer *Ribot*. Il n'avait pas la beauté, la prestance de *Sea Bird*. Ce n'était pas un seigneur dans son apparence, mais ce l'était dès lors qu'il se trouvait en piste et qu'on tentait de lui opposer quelque adversaire. Il les exécuta tous et partout : à Milan et à Rome, à Longchamp et à Ascot. Seize courses, seize victoires, alors que *Sea Bird* ne courut que huit fois et connut une défaite (due au mauvais sort, il est vrai).

Le « musée imaginaire » des pistes

Au haras, *Ribot* devança nettement *Sea Bird*. Alors que ce dernier ne donnait que deux produits véritablement exceptionnels (*Allez France* et le gagnant des Belmont Stakes de cette année, *Little Current*, *Ribot* — au cours d'une carrière d'étalon, précisons-le, une fois plus longue que celle de son rival, puisqu'il devait mourir à l'âge de vingt ans — engendrait toute une pléiade de champions : *Molvedo*, *Romulus*, *Ragusa*, *Graustark*, *Ribocco*, *Ribero*.

Les deux géants étant à leur place, à qui accorder l'honneur de leur plus proche voisinage ? Le rêve est impression fugace, non classement raisonné. Alors surgissent les images d'une dizaine de chevaux, qui ne se situent pas au niveau des deux seigneurs, mais qui l'atteignirent parfois, dans les quelques secondes d'une arrivée, dans l'éclair d'un effort. Nous revoyons le fantasque *Apollonia*, la longiligne et si féminine *Bella Paola*, le tragique *Romantisme*, l'aérien *Jamin*, *Hyères III*, *Gazala* dont la mince silhouette noire abritait l'éclair, *Park Top* qui, elle aussi, un jour, dans une arrivée d'Arc de triomphe, fit jaillir la foudre de ses sabots, une foudre peut-être plus aveuglante encore que celle que décochaient *Ribot* et *Sea Bird*, mais qui manqua son but et qui plus jamais ne se ralluma, comme si elle avait d'un coup épuisé ses réserves. Rêve bleu, mais en même temps irritant parce qu'il ne parvient pas à atteindre son terme, avec *La Lagune* : rêve ébahi, se muant soudain en cauchemar, avec *Chakhan Soo* que l'œil revoit, sanglant et en vain révolté au pied d'une haie d'Auteuil ; rêve également inachevé, mais lumineux comme un printemps de Longchamp, avec *Pistol Packer*.

Rêves d'hier, rêves de demain. Car déjà le plaisir de l'amateur se nourrit des images de demain. Demain, c'est, *ce* samedi même, à Ascot, les « King George VI » qui, avec *Dahlia*, *Dankaro*, *Buoy*, *Highclere*, etc., s'annoncent comme une des courses sensationnelles de l'année.

Quel cheval va entrer dans notre « musée imaginaire » des pistes ?

Quel haut fait va s'inscrire dans l'album des années 1974-1994 ?

L'essentiel est d'être persuadé qu'il s'en trouvera un. *L'essentiel* est de rêver.

LOUIS DÉNIEL.

chronique sportive

Scandale à Nîmes... où la mise à mort d'une corrida

ÉTAIT-CE la dernière ? Ne reverrons-nous plus à Nîmes l'annuelle « corrida des aficionados », créée voici cinq ans par un groupe de *cathares*, de « parfaits » de la tauromachie — dont le porte-drapeau est l'excellente revue *Toros* — qui ont essayé de recréer dans leurs admirables arènes le climat de ferveur exigeante, de dévotion rituelle au seigneur taureau dont le sanctuaire est, de ce côté des Pyrénées, le village de Vic-Fezensac ?

C'est sur leurs instances que la direction de Nîmes accepta, cinq années durant, d'organiser, à une date supposée creuse, des courses de vrais taureaux, c'est-à-dire recrutés non pour la commodité qu'ils offrent aux toreros, mais pour leur aptitude au c o m b a t. D'où l'absence de matadors-vedettes, peu soucieux de hasarder leur génie et leur peau devant des adversaires respectables. D'où la réserve du public, qu'enchante le spectacle plutôt que la vertu.

De ce quinquennat du président taureau, nous gardons de beaux souvenirs : les rudes Tulio Vasquez de la première année, le splendide tercio de piques donné voici trois ans par le picador Reyes, de la madrilla de Simeno, les solides Murteira Grave de 1973, bien combattus par Manolo Cortès et Ruiz Miguel, et, planant sur tout ceci, un climat d'honnêteté, de décence. Il y avait eu bien des déceptions, le fiasco de 1972, des tiraillements entre la direction des arènes et le quarteron de puristes qui prétend imposer ici une tauromachie « de verdad » — de vérité. Mais on gardait bon espoir de voir institutionnaliser l'entreprise.

Cette journée du 30 juin y aura peut-être mis un terme. Parce qu'elle a donné lieu à deux « scandales », l'un très banal, hélas ! en la matière, l'autre plus rare, mais qui va s'aggravant. Le premier a trait aux cornes des taureaux, le second à l'état de santé d'un matador. Qu'une cérémonie créée précisément pour rompre avec ce genre d'abus en ait été ainsi entachée fait mal augurer de l'avenir.

Deux affichettes

A l'entrée des arènes de Nîmes, ce dimanche-là, deux affichettes étaient posées. L'une annonçait que les taureaux, par excès de tempérament, s'étaient abîmé les cornes contre les parois des « corrales » au moment de leur transport. L'autre, que le matador Antonio-José Galan, dont la grave blessure, quelques jours plus tôt à Madrid, avait défrayé la chronique, ayant toréé la veille en Espagne, serait présent contre toute attente.

Les cornes des taureaux, c'est très solide, si on ne fait pas ce qu'il faut pour les rendre fragiles. L'opération est classique, que l'on appelle « afeitado » et qui consiste à limer le dur « diamant » des cornes pour en affaiblir la précision et l'efficacité et — ce qui est plus important, du point de vue psychologique — rassurer le torero persuadé d'affronter un moindre danger.

Le 30 juin, on vit sortir du toril, portant la devise respectée de don José-Luis Vasquez, des combattants lourds, un tantinet bedonnants, aux armures amples mais dont deux au moins étaient terminées, comme les hallebardes des suisses du Vatican, par des plumets. Mais ce qui plaît au monsignore ne plaît pas à l'aficionado. On siffla. Qui ? L'éleveur ? La direction des arènes ? Les toreros soucieux de leur sécurité ? Comment distinguer les responsabilités, dans cet univers miroitant, éclaboussé de mirages, qui est la planète des taureaux ? On siffla en tout cas à juste titre, car en présentant des taureaux humiliés c'était l'esprit même de la « corrida des aficionados » que l'on bafouait. Dans la soirée, le président des sociétés taurines, Pierre Dupuy, nous assurait que ses amis et lui allaient faire procéder à la saisie des cornes...

Ce qu'ils ne pouvaient obtenir, en tout cas, c'est un véritable examen médical d'Antonio-José Galan, le matador dont on nous avait annoncé qu'il combattrait malgré ses blessures, et dont la prestation, ce dimanche-là, fut un véritable scandale. Trois jours plus tôt, j'avais reçu de Madrid une lettre de Claude Popelin, expert s'il en est, décrivant la grave blessure reçue sous ses yeux par Galan, dans une passe suicidaire, et assurant que le torero, deux côtes brisées, la plèvre atteinte, devrait passer un mois au moins à l'hôpital et ne pourrait donc participer à la corrida de Nîmes.

Une semaine plus tard, pourtant, l'ancien garçon coiffeur entré dans l'histoire de la tauromachie à l'occasion d'une corrida mémorable, à Pampelune, face à des Miura, en juillet 1973, affrontait à nouveau des taureaux. Folie ? Conscience professionnelle ? Apreté au gain ? Parce qu'il avait pris ce risque en Espagne, l'organisme nîmois exigea qu'il remplisse son contrat.

Un personnage concave de douleur

Alors, on vit entrer dans l'arène un personnage perclus, souffreteux, vacillant, concave de douleur et de frousse. Et ce qu'il fit passa encore les bornes de notre attente. Le troisième taureau de cette corrida organisée pour réformer les abus, notamment ceux des picadors, et qui nous offrit par ailleurs l'exemple de ce que l'on peut faire pour rendre à ce site sa dignité, fut la plus infecte boucherie qui se puisse imaginer aux ordres de Galan, poussant sa pointe meurtrière jusqu'au centre de l'arène. Grelottant de fièvre et de peur, Antonio-José Galan, dont le courage, la témérité même sont en passe de devenir légendaires, assistait, verdâtre et lointain à ce carnage.

On n'a pas le droit ! On n'a pas le droit de bafouer ainsi un métier, une réputation, une entreprise. Qu'un champion cycliste, une danseuse, un ténor se présente devant le public en forme insuffisante pour ne pas perdre le bénéfice d'un contrat, il y a certes un abus. Mais cela le concerne seul, les conséquences en sont limitées. Sa réputation seule en souffrira. Ici, c'est d'abord une vie humaine qui est en jeu. C'est ensuite la mort d'un taureau. L'assassinat du troisième taureau de Vasquez, ce dimanche-là, c'est, agonisant ou non, le señor Galan qui en fut responsable. C'est lui qui, pour ne pas perdre les quelques centaines de milliers de pesetas qu'exigera son impresario, a couvert d'un pavillon jusqu'ici honorable cette ignominie. C'est de lui, en cette attitude honteuse, qu'on gardera le souvenir. « *Honorer son contrat* », l'expression est belle, et lourde de sens. Elle ne signifie pas empocher un cachet. L'Espagne est le pays du « pundonor », du point d'honneur. Ce dimanche-là, on ne le vérifia point.

C'est un torero portugais, l'honnête José Falcon, qui en donna le mieux l'exemple. En posant deux paires de banderilles admirables, il rappela à quelle beauté peut atteindre cette phase, mineure mais scintillante, du rituel tauromachique. Hasardant son corps en deux corps à corps bien réels avec des bêtes puissantes et bien armées, qui le prirent et le roulèrent au sol dans un climat d'angoisse, il racheta bravement l'honneur de la corporation.

Le compagnonnage du risque

Le talent, lui, était surtout ce jour-là du côté du troisième torero, ou plutôt du côté du troisième groupe de toreros, la « cuadrilla » de Manolo Cortès. Des deux picadors au banderillo, Louis Gonzalès, on vit fonctionner là, par la volonté et la bonne grâce du « patron », une équipe d'hommes bien soudée, sachant son métier et soucieuse d'offrir au public une honnête démonstration de cette vérité : que pour dominer un taureau il n'est pas de geste mineur : que tout, dans le rituel, a sa nécessité et doit, dans la même coulée, conduire au geste suprême. Pour ce rappel du caractère collectif de la vraie tauromachie, de ce qu'elle comporte de compagnonnage dans le risque, de « *fraternité virile* », comme dirait Malraux, alors cette « corrida des aficionados » justifie son titre et mérite de n'être pas la dernière du nom.

JEAN LACOUTURE.

L'ÉQUITATION PARISIENNE BLOQUÉE AU MANÈGE

ONZE heures du matin, un jour de semaine, au Centre équestre du bois de Boulogne, Jardin d'acclimatation.

Deux reprises se partagent le grand manège « olympique », deux instructeurs officient de conserve, le premier pour le compte de la vieille Société d'équitation parisienne — près d'un siècle d'histoire — le deuxième au service du Touring-Club de France. Pas un seul représentant du sexe fort à cheval.

La première leçon, animée par un quadragénaire athlétique, réunit une douzaine de cavalières coiffées, bottées, culottées, bichonnées — impeccables. Même souci d'élégance, sans afféterie d'ailleurs, et même nombre d'adeptes sur la piste voisine délimitée par une haie — haie et frontière ? — séparant les deux sociétés. Age moyen des deux classes : vingt-cinq ans. Un observateur sans complaisance supposerait aux moins jeunes... soyons galants, ne chiffrons pas.

Côté cour, on galope ferme au son du vieux refrain seriné depuis Robichon de la Guérinière, père de l'équitation française, « *le haut du corps en arrière, la ceinture abdominale rentrée, chassez le siège. Mieux que ça !* » et ces dames chassent, leurs charmants détails à peine dérangés dans le vent du galop.

Leur pratique de l'équitation remonte-t-elle à *deux* ans ou deux mois ? Quatre battues en extérieur fourniraient la réponse. Mais sur la plus belle moquette de Paris, les élèves travaillant en circuit fermé et au contact d'animaux routiniers, comment savoir ?

Sous la classique verrière

Côté carrière, on trotte. Sévèrement. Nous dénombrons les tours de trot assis sans étriers, cinq, six, sept... quatorze, quinze. Nos sportives, le feu aux joues, peinent à l'ouvrage. Heureusement, dans sa sagesse, le professeur freine sa reprise penchée à la cow-boy dans les virages : « *Oh, oh ! ralentissez, marchez au pas, caressez vos montures* » Si nous caressons !

C'est fini. Pour tout le monde. Sauf pour nous. Le centre compte encore deux manèges. En longeant le mur moussu du plus vétuste et non du moins sympathique, un beau clairon soudain nous cloue au sol : « *Ce n'est pas des cavaliers que j'instruis, c'est des sacs de farine.* » Et encore : « *Les chevaux, vous vous en f... Ce que vous exigez, ce sont des sensations, idiotes fatalement. Luna Park à perpète.* » Sous la classique verrière, la piste, sans être olympique, n'en autorise pas moins tous les airs d'école. Entre la façade intérieure des quatre murs attaqués par le salpêtre, une dizaine de collégiens trottinent, formant un cercle dont l'instructeur occupe le centre. Leurs évolutions sont sans joie ni sourire. Quand nous les avons surpris, il leur restait une semaine à tirer encore avant les vacances ! Leurs brevets du premier ou deuxième degré d'équitation en poche, las d'être vertement tancés à l'heure même où ils *font* la loi au bahut, nos jeunes gens, parions-le, passeront galement du tape-cul à la voile sous les ordres d'un moniteur sachant rire de toutes ses dents. Enfin !

La leçon est néanmoins exemplaire. Un maître scrupuleux la stimule de toute sa foi intacte, mérite insigne après tant d'années vouées à l'enseignement. Cependant, nous ne sommes pas à la caserne. Qu'on le veuille ou non, ces enfants à peine sortis du baiser des mères n'entendent pas cirer le cuir de leur selle jusqu'à la peau des fesses. Oh ! je sais bien, l'équitation, sport viril entre tous, réclame du pédagogue de mâles accents. Mais un talon insuffisamment descendu doit-il obligatoirement valoir une volée de bois vert à son propriétaire ? Et, par parenthèse, l'ordre « *talons bas, mollets durs* » est-il souhaitable pour tous ? La mobilité, l'équilibre de tout le corps obtenus par le libre jeu de la cheville et du pied ne sont-ils pas plus importants que le blocage systématique de l'os du tarse ?

En deux joyeuses promenades...

Une heure à tourner dans un mouchoir de poche quand, aux portes du manège, le soleil brille sur les frondaisons, mieux vaut encore, aux yeux des potaches, transpirer sur un texte de cette vieille perruque de Montaigne.

Finalement, la plus haute fantaisie ayant présidé à un changement de main au galop, le maître s'adressant à ses élèves conclut : « *Fourrez-vous bien ceci dans la tête : vous êtes des nullités. Vos camarades de l'an dernier avaient, en selle, une autre allure.* »

Le verdict prononcé, combien seront-ils à persévérer ?

En quittant ce haut lieu de l'équitation parisienne nous songions, la tête encore pleine de voltes, demi-voltes et voltes renversées, au sage propos d'un ancien champion, Henri Lorre, aujourd'hui retiré en Bretagne : « *En deux joyeuses promenades à travers plaines et bois, les débutants en apprennent davantage qu'en six mois de manège à raison de six heures par semaine.* » Boutade ? Ce n'est pas sûr.

Midi. Pas l'ombre d'un destrier dans les allées cavalières du Bois. Sur la piste autrefois battue et rebattue des Poteaux, vers Bagatelle, un cantonnier jette sans conviction quelques pelletées de sable qu'un chien musard s'empresse de souiller. Pourtant un semblant d'activité équestre subsiste. Aux aurores, une poignée de lève-tôt risque un timide canter avant que ne ronfle le flux envahissant des voitures, sur le chemin du bureau. Triste bois de Boulogne ! Les temps sont largement révolus où la fine fleur de l'équitation parisienne, libre comme l'air, caracolait, entraînée par ces deux artistes de génie que furent lord Seymour et le bouillant comte d'Aure. Par les longues nuits d'hiver, assure la légende, leurs fantômes hantent au pas assagi de leurs montures l'ancienne forêt de Rouvray, qu'ils aimaient d'amour.

ROLAND MERLIN.

★ BIBLIOGRAPHIE. — Signalons à l'attention de l'amateur deux ouvrages d'une lecture également profitable en vacances : « *Où monter à cheval* », l'excellent guide de notre consœur Agnès Lamoureux (Hachette, 24 F) et la plaquette de Mme Yvette Josserand (Ed. Eyrolles), illustrée de nombreux documents photographiques. Une menue réserve . l'image publiée à la page 49 avec cette légende : « *Vous êtes déjà moralement sur le prochain obstacle* » mériterait cet additif... « *et physiquement préparé à un fameux roulé-boulé en cas de « pile »*.

maison

NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE SOLS

C'EST en été qu'on envisage parfois d'effectuer le changement d'un revêtement de sol : soit en ville, dans une cuisine ou une salle de bains, soit à la campagne, dans l'une des pièces de la maison.

● *Les carrelages en céramique* sont des revêtements pratiquement i n u s a b l e s, totalement incombustibles, mais à qui on reproche d'être durs et assez sonores sous les pas. Aux frais de fourniture s'ajoutent ceux de la pose, celle-ci devant être exécutée par un spécialiste. Parmi les productions récemment mises sur le marché, nous avons remarqué : des carreaux de 15 cm sur 15 cm, en grès émaillé blanc-beige décorés de motifs linéaires bleu Delft ou vert bronze, et des dalles, de 10 cm × 20 cm, en grès flammé dans des coloris vert, brun, rose ou bleu (Faïenceries de Gien, 71 F le m2). Dans des carreaux en grès émaillé, de 7,5 cm de côté, sont inscrits des dessins en relief, circulaires et carrés alternés (« Rhodos », Villeroy et Boch, 123 F le m2). Tout nouveau, un carrelage en grès émaillé incrusté convient au sol comme aux murs : il existe en deux formats (carrés de 5 cm et hexagones de 6,5 cm) dans des coloris foncés ou clairs (Cérabati, 102 F environ le m2).

Le graphisme de grands carreaux, de 20 cm de côté, a été imaginé par Norbert Seroussi pour animer le sol d'une salle de séjour. En céramique d'aspect mat, quatre dessins très géométriques s'accordent à des carreaux unis, en blanc, noir sable ou ocre rouge (« Cadri », Briare, de 130 F à 150 F le m2).

● *Les revêtements en plastique* cherchent, hélas ! parfois à imiter la céramique, le marbre, voire le parquet. Ils peuvent être intéressants lorsqu'ils « jouent le jeu » de la matière plastique, dans des décors modernes et des coloris gais : ils ont alors l'avantage d'être solides, de pose facile et de prix très abordables. En chlorure de polyvinyle sur support amianté, un revêtement en 2 mètres de large est imprimé d'un dessin délimité par un grand carré, en vert, marine, havane ou orange (« Reggio », Florami de Dalami, 22 F le m2). Couche d'usage en vinyle sur coussin de mousse et support en latex d'amiante pour un revêtement à dessins très fondus (« Pharaon ») ou au c o n t r a i r e contrastés (« Rond-point », Gerflor de Gerflex, 37,20 F le m2). Un revêtement à couche d'usure et sous-couche en polyvinyle est monté sur polyester : il existe, entre autres, en ton sable chiné (« Balatred 1000 », Balamundi, 30 F le m2).

Un revêtement à multicouches de vinyle, bon marché, peut recouvrir des sols abîmés, dans une résidence de vacances, à condition de choisir dans la collection les coloris unis ou un graphisme simple (« Popsol », Sarlino, 17,80 F le m2). Signalons également une moquette d'herbe artificielle, dont les brins en polypropylène sont collés sur un support élastique. En coloris vert, elle imite le gazon et peut revêtir un balcon, une terrasse ou un entourage de piscine (Anorel, 93 F et 109 F le m2) ; rayé vert, jaune ou bleu, ce revêtement convient à une salle de bains ou à une chambre d'enfants.

JANY AUJAME.

★ Faïenceries de Gien, 45500 Gien. A Paris : C.M.R., 31, av. Jean-Lolive, 93170 Bagnolet.

★ Villeroy et Boch, 82, rue d'Hauteville, 75010 Paris.

★ Cérabati, 25, rue Jean-Goujon, 75008 Paris.

★ Briare, 7, rue du Bac, 75007 Paris.

★ Dalami, B.P. 4, 78540 Vernouillet.

★ Gerflex, 81, rue du 4-Août, 69611 Villeurbanne.

★ Balamundi, 59780 Baisieux.

★ Sarlino, 40, bd de Charonne, 75011 Paris.

★ Anorel, 254 bis, rue Marcadet, 75018.

BIBLIOGRAPHIE

CONSEILS DE CONGÉLATION

Les citadins découvrent, depuis peu, les avantages de la congélation, soit qu'ils la pratiquent dans leur résidence secondaire, soit qu'ils possèdent un réfrigérateur à compartiment c o n g é l a t e u r. Deux nouveaux livres traitent ce sujet.

● « LA CONGELATION ET LES SURGELES EN DIX LEÇONS.

L'auteur, Germaine Cosiva, présente sous forme de tableaux et de croquis des conseils de préparation, de congélation et de décongélation. Une étude comparative chiffrée, entre l'emploi de produits frais et congelés, permet d'apprécier les é c o n o m i e s de temps et d'argent réalisées par une famille de quatre personnes. Quelques recettes d'utilisation de produits congelés à la maison, ou achetés surgelés, terminent ce livre pratique. (Hachette-Littérature, 27 F.)

● « UN CONGELATEUR A LA VILLE COMME A LA CAMPAGNE »

Ce titre est le premier de la c o l l e c t i o n « Equipement du foyer » lancée par le CEDEF (Centre d'études et de documentation pour l'équipement du foyer). Toutes les étapes de la congélation à domicile ainsi que l'emploi optimum d'un congélateur domestique y sont détaillés. (9 F, taxes et port compris, payables par chèque au nom de la S.E.P.I., CEDEF, 39, av. d'Iéna, 75783 Paris Cédex 16.) — J. A.

« ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR ET DE DÉCORATION » d'Alain Demachy

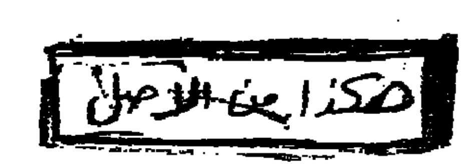
L'auteur, qui figure parmi les architectes d'intérieur en vogue en France et à l'étranger, définit dans ce livre quelques principes de décoration applicables à tout intérieur. Ce n'est pas seulement un très beau livre d'images ; on y découvre comment remodeler un appartement ancien, tirer le meilleur parti d'un plan, s'éclairer et « décorer », dans le bon sens du terme, les différentes pièces de la maison. A signaler que ce grand livre, illustré de nombreuses photographies en noir et blanc et en couleurs, a un texte trilingue, français-anglais-allemand. — J. A.

★ Hachette-Littérature, 24 F.

« LE BRICOLAGE A LA CAMPAGNE EN DIX LEÇONS » de Janine Gardel

Faisant suite à un premier ouvrage, intitulé *Bricolage en dix leçons*, ce livre s'adresse à ceux qui veulent profiter de l'été pour parfaire l'aménagement de leur maison de campagne. Au fil des leçons — illustrées de croquis du genre « bandes dessinées » — on apprend à monter une clôture, à refaire un carrelage, à calorifuger un grenier, à réaliser une table de ping-pong ou un banc de jardin. De quoi occuper utilement quelques semaines de vacances. — J. A.

★ Office du livre, distribué par Weber, 155 F.



MODE

FINALE EN DOUCEUR

LA semaine des collections d'hiver s'achève sur une note optimiste qui témoigne de l'intuition des changements à venir dans la façon de s'habiller et de recevoir. Le protocole assoupli se reflète déjà en couture, où les signes extérieurs de richesse tendent à se cacher. Ainsi les grands manteaux, les capes et les houppelandes ont-ils un côté passe-muraille. Les robes habillées ont raccourci pour s'arrêter au mollet, comme les modèles de jour, à jupe assez large pour pouvoir monter dans un autobus.

● **COURREGES : Allô ! Allô ! André ?**

André Courrèges se défoule des contraintes imposées par sa petite robe structurée en pastichant un problème brûlant, celui des relations de la femme et du téléphone. Cela nous vaut de désopilantes interprétations costumées de la maîtresse de maison en collants blancs et mini-tablier en vichy dans sa cuisine, d'un imperméable en vinyle noir dans une cabine téléphonique, d'une standardiste en robe-combinaison longue, ornée de gros cordons dévidés, et de la vamp « sur canapé » en robe décolletée noir brillant.

Tout va très bien pour Courrèges, qui vient d'ouvrir une nouvelle boutique rue François-Iᵉʳ. Il a assoupli ses coupes en robe, en imperméable raglan et en blouson de fourrure sur jupe aux genoux et pantalon. Il est toujours aussi rebelle aux jambes fines et aux escarpins, leur préférant de grosses chaussettes et des bottes de boxeur lacées s'arrêtant sous le mollet. On sait que Courrèges occupe ses mannequins en dehors des présentations. Il leur a trouvé une nouvelle vocation : le tricot au point mousse sur des aiguilles géantes, auquel elles travaillent en marchant, vêtues de culottes de bébé assorties.

● **GRES : drapés 1975.**

Grès a toujours créé des super-manteaux amples, à découpes et manches subtilement montées, qu'on redécouvre en mouvements enroulés autour du corps, comme des capes.

Son intuition féminine lui donne une sensibilité d'avant-garde. Ainsi simplifie-t-elle des extraordinaires drapés dans une ravissante série de robes de dîner, s'arrêtant au mollet, qui répondent parfaitement aux exigences de la vie d'aujourd'hui. Les épaules sont menues ou larges, selon les manches, l'ampleur est travaillée pour affiner la taille et faire danser la jupe. Grès les taille en jersey de laine beige ou blanc, en soie marine, vert doux, jaune lumineux ou rouge, souvent décolletées et croisées dans le dos.

Les robes du soir s'enroulent aussi à partir de grands châles, voilant des fourreaux ou de grandes robes très sobres. Elles couvrent parfois les épaules d'une grande écharpe se terminant en manches et ses robes d'hôtesse opposent des corps droits à de gigantesques manches en forme de fleur. Quelques capes à grands volants plats, en drap noir ou blanc, sont traitées en domino vénitien.

● **CARVEN : « après-chasse » et bottes de satin.**

Carven taille des tailleurs d'« après-chasse », en savants mélanges d'écossais et d'uni, en vestes longues et jupes plissées, portées avec des tricots à côtes et cols roulés, la tête protégée des intempéries par un feutre basculé, orné d'une plume de faisan ou d'une bonnet à pompon. Les manteaux comprennent de longues redingotes bicolores, avec de confortables chemises de tweed aux manches chauve-souris.

Carven habille, depuis 1945, sa troisième génération de mariées : en robes de dentelle blanche, ombrée de rose mais coiffées d'un béguin assorti, entouré de « barbe à papa ». Des robes de jersey blanc ont la pureté des robes de pierre des anges des cathédrales. Enfin les robes de communiantes d'autrefois en organdi de coton sont destinées aux ingénues.

● **HERCEY : le rouge et le noir.**

Jean Hercey joue les tailleurs tubes en noir et en couleurs pour le jour, les ensembles de grands manteaux et de robes ajustées pour la fin de journée en mélange de rouge et de noir, ou de robes souvent floues à grande ampleur, resserrées à la taille. De belles robes du soir bicolores vous découpent en positif-négatif, noir d'un côté, blanc de l'autre, en beau crêpe de soie orné à l'encolure de plusieurs anneaux formant collier.

● **MOLYNEUX : tweeds et volants.**

John Tullis et Gellof Glerig se partagent les honneurs chez Molyneux, où le successeur du « captain » crée les robes et les ensembles de tweed léger, des tailles gansées ou incrustées en contraste, tandis que le second recherche les effets-choc qui se traduisent pour le jour par de grandes manches et jupes amples. Les fourreaux du soir en taffetas de soie noir, haut fendus sur la jambe, s'ornent d'énormes volants.

● **PRUSAC : hiver sibérien.**

Lola Prusac, femme logique qui a les pieds sur terre, nous prépare une garde-robe d'hiver qui nous tiendra chaud en toutes circonstances, avec de grands manteaux entièrement bordés de grosse laine noire, des vestes rustiques en molleton breton blanc cassé sur des jupes en forme, le tout réchauffé de châles. Ses robes d'hôtesse en laine tissée à la main sont taillées près du corps et s'accompagnent parfois de petits vêtements pour réchauffer les épaules.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de Marcq.)

CARVEN : petite robe noire en crêpe de Châtillon, Mouly Roussel au corsage surpiqué, jupe à plis et double collerette bordée de paillettes noires comme celles des poignets et du turban. Portée avec des bottes de satin noir.

GRES : robe de dîner en crêpe marine d'Hurel à empiècement carré, manches pagode et mouvement drapé, croisant dans le dos et revenant se nouer en ceinture.

ANDRE COURREGES : robe du soir en gros crêpe rose à l'ampleur retenue dans le dos par un mouvement de martingale au-dessus de la taille. Une natte géante en organdi de même ton termine la coiffure.

RELIGION

LES ÉVÊQUES MALGACHES N'ORGANISERONT PAS DE PELERINAGE A ROME POUR L'« ANNÉE SAINTE »

Les évêques de Madagascar ont décidé de ne pas organiser de pèlerinage à Rome pour l'Année sainte qui s'ouvrira officiellement le 25 décembre prochain. Dans un communiqué publié par Mgr Jean-Guy Rakotondravahatra, évêque d'Ihosy et secrétaire général de la conférence épiscopale — cité par *la Croix* du 25 juillet, — les évêques s'expliquent ainsi :

« Si l'Eglise catholique de Madagascar organisait un pèlerinage à Rome, elle donnerait l'impression fâcheuse de se désolidariser de tout le peuple malgache dans l'austérité estimée nécessaire par les responsables du relèvement économique du pays, et un pèlerinage qui coûte si cher serait comme une insulte à ce pays qui se débat dans la pauvreté. »

● *Le Dr Carl H. Mau* a été élu, le 24 juillet à Northfield (Minnesota), secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale (F.L.M.), qui regroupe cinquante-cinq millions de membres dans quatre-vingt-onze Eglises à travers le monde. Le Dr Mau, un Américain de cinquante-deux ans, qui était secrétaire du comité national américain de la F.L.M. à New-York, succède au pasteur André Appel, qui deviendra, le 1ᵉʳ octobre prochain, président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine. — *(A.F.P.)*

CARNET

Naissances

— M. Jacques-Michel Tondre et Mme sont heureux de faire part de la naissance de leur fils
Nicolas,
le 23 juillet 1974.
3201 Forest Hill,
Montréal 247, Canada.

Fiançailles

— M. Louis San Marco et Mme, née Jacqueline Vazeilles,
M. Homère Grégoire,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants
Catherine et Philippe.
89, boulevard Murat, 75016 Paris.
29, avenue de Bretteville,
92 200, Neuilly-sur-Seine.

Nécrologie

— On nous prie d'annoncer la mort de
Pierre ALBOUY,
professeur à l'université de Paris-VII, à l'âge de cinquante-trois ans.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 28 juillet dans la plus stricte intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
De la part de
Mme Pierre Albouy, née Fanny Roussel, son épouse,
Et de ses enfants, François, Catherine et Pierre-Antoine.
8, rue du Val-de-Grâce, Paris-5ᵉ.

[Né en 1920, Pierre Albouy a été professeur de littérature française à l'université de Montpellier puis à Paris, à la Sorbonne et, depuis sa création, à l'université de Paris-VII, où il a dirigé pendant trois ans l'unité d'enseignement et de recherche de « Science des textes et documents ».

Auteur d'une thèse de doctorat consacrée à « La création mythologique chez Victor Hugo » et de « Mythes et mythologie dans la littérature française », Pierre Albouy était au premier plan de ces chercheurs qui, depuis une trentaine d'années, ont donné un bel éclat aux études hugoliennes, complétant notre connaissance de sa vie et de sa nature d'artiste, renouvelant sa figure et nous la rendant contemporaine, l'éclairant dans ses aspects les plus étranges et visionnaires.

De la connaissance intime, scrupuleuse que Pierre Albouy avait de Hugo, on peut voir un témoignage dans l'édition qu'il a procurée de ses « Œuvres poétiques » (jusqu'aux « Contemplations »), travail scientifique d'une qualité exceptionnelle où la précision exemplaire de l'appareil critique est constamment soutenue par la sensibilité du commentaire littéraire. Indifférent aux modes ou les considérant avec humour, cet homme courtois et discret laissera le souvenir d'un professeur de grande audience et d'un érudit hors de pair. Il a été un des artisans du retour à Hugo et si personne ne s'avise plus de voir en celui-ci un imbécile vaguement inspiré, un « garde national épique », Pierre Albouy est un de ceux auxquels nous le devons.]

— Le Grand Chancelier,
Le Conseil de l'ordre
Et les compagnons de la Libération,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu le 23 juillet à l'âge de soixante-six ans, de
M. Alfred BERGAMIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération.
Les obsèques auront lieu samedi 27 juillet, à 10 h. 30, en l'église de l'Immaculée-Conception, 63, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt.

— Nice, Malestroit, Reims.
M. et Mme Georges Heidet,
M. et Mme René Bouin,
M. et Mme Alain Gonzalve,
et leurs enfants,
Les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Léon GONZALVE,
préfet honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
survenu à Grenoble, le 20 juillet 1974, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, selon la volonté du défunt.

— M. et Mme Gilbert Quarre,
M. et Mme Jacques Quarre,
M. et Mme Jean Thévenin,
M. et Mme François Falco et leur fille,
M. et Mme Bernard Conant et leur fille,
M. Philippe Quarre,
Mlle Françoise Quarre,
Mlle Christine Quarre,
MM. Bernard, Arnaud et Jean-Marc Thévenin,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcelle LEVET,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
rappelée subitement à Dieu le 24 juillet 1974, au Vésinet.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 27 juillet 1974, à 9 h. 15, en l'église Sainte-Pauline du Vésinet (55, boulevard d'Angleterre) et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Levallois-Perret dans le caveau de famille vers 11 heures.
Ni fleurs ni couronnes.
39, rue des Granges,
95 170 Deuil-la-Barre.
27, avenue de Ceinture,
95 880 Enghien-les-Bains.
24, allée de la Meute,
78 110 Le Vésinet.
R.E.R., station Le Vésinet-Le Pecq (sortie gauche)

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du médecin en chef de première classe de la marine (E.R.)
Henri de MASSON d'AUTUME,
chevalier de la Légion d'honneur,
le 25 juillet 1974, à l'âge de soixante-trois ans.
Les obsèques auront lieu à la chapelle de l'Hôpital des armées de Lorient, le samedi 27 juillet, à 16 h.
De la part de :
Mme Henri de Masson d'Autume,
M. et Mme Jean de Masson d'Autume et leurs enfants,
M. et Mme Alain de Cacqueray-Valménier et leurs enfants,
Le lieutenant de vaisseau Philippe de Masson d'Autume,
M. Paul de Masson d'Autume,
Et toute la famille.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Le Poulx, 56 520 Guidel.

— Le professeur et Mme Jean Marchal, leurs enfants et petits-enfants,
Suzanne Perrin,
Marie-Jeanne Perrin,
Le docteur et Mme Jacques Bassot et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Jacquemin, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de
Mme Henri PERRIN,
née Marie-Thérèse Jacquemin.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu, dans l'intimité familiale, le 25 juillet 1974 à Badonviller (54 540).

— Mme Henri Roques,
Ses enfants, la famille,
Et le personnel de l'entreprise Roques et compagnie,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri ROQUES,
survenu à Paris le 25 juillet dans sa soixante-cinquième année.
Ses obsèques auront lieu le lundi 29 juillet, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de l'Assomption, Paris-16ᵉ.

— M. Tabti Mohamed-Tahar (Hamoud), ingénieur à la S.N.S. à Alger, son mari,
M. Claude Petit, inspecteur honoraire de l'éducation nationale, et Mme, ses parents,
Mlle Catherine Petit, sa sœur,
Leurs familles et leurs amis de France et d'Algérie,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de
Mme TABTI,
née Petit, Antoinette,
professeur au lycée Amara-Rachid à Alger,
survenu à l'âge de trente-deux ans, le 11 juillet 1974, à Aïn-Sefra, Algérie.
L'inhumation a eu lieu le 16 juillet 1974 au cimetière du Plessis-Robinson, Hauts-de-Seine.
38, rue des Gallardons,
92 350 Le Plessis-Robinson.
2, rue Louis-Billard, Alger.

Remerciements

— Mme Pierre Capet et ses enfants,
Le docteur et Mme Jacques Amiot et leurs enfants,
Les familles Moisson, Debusschere, Cavel, Bouyeron, Bremard, Charnotet, Merlin, Rogez,
Et tous ses amis,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées, adressent leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— On nous prie de rappeler à ceux qui les ont connus et aimés que
M. le bâtonnier Marcel GHOZI
et son épouse
sont morts accidentellement en Suisse les 27 et 30 juillet 1954.

Visites et conférences

SAMEDI 27 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 heures, 9, place des Vosges, Mme Bouquet des Chaux : « Hôtel de Chaulnes, place des Vosges ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau, Mme Pajot : « Mme de Chateaubriand à l'infirmerie Marie-Thérèse ». — 15 heures, entrée angle boulevard Henri-IV et rue de Sully, Mme Zujovic, « L'Arsenal et ses décors des dix-septième et dix-huitième siècles ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Philippe : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul, Mme Zujovic : « Le Marais illuminé ».

14 h. 30, 126, rue de l'Université : « L'Assemblée nationale » (L'Art pour tous). — 15 h., 2, rue de Sévigné : « Les rénovations du Marais, hôtel Lamoignon, de Marie » (A travers Paris). — 15 h. 15, 12, rue Duphot : « De la maison de Robespierre aux couvents et clubs de la rue Saint-Honoré » (Mme Barbier). — 15 h., parvis église Saint-Germain-des-Prés, Mme de Nantes : « Histoire ancienne et vie quotidienne aux Lip, Flore et Deux Magots ». (Connaissance de Paris).

DIMANCHE 28 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 10 h., 2 bis, place Denfert-Rochereau, Mme Pajot : « Les catacombes ». — 15 h., gare de Robinson, Mme Pajot : « La Vallée aux loups ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Stoppelaere : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 1 bis, place des Vosges, Mme Thibaut : « Le Marais d'Henri IV ». — 15 h. et 16 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Philippe : « Le château de Maisons-Laffitte ».

14 h. 30, métro Château-de-Vincennes. « Le parc floral de Paris » (L'Art pour tous). — 16 h., 9, rue Mahler : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h. 15, 145, boulevard Saint-Germain : « Coins ignorés du village de Saint-Germain-des-Prés et leur histoire » (Mme Barbier). — 15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » (Mme Camus). — 15 h., 18, rue du Cloître-Notre-Dame, M. Elby-Hennion : « Notre-Dame » (Connaissance de Paris). — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Visite des hôtels de Soubise et de Rohan » (Mme Ferrand). — 15 h., 23, quai Conti : « L'Institut de France » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 20, rue de Tournon : « Le palais du Luxembourg et la salle des séances » (M. de La Roche).

ARTS ET SPECTACLES

Vendredi 26 juillet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie - Française, 20 h. 30 : Ondine.
Palais des congrès, 21 h. : le Lac des cygnes, par le Ballet de l'Opéra.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Comédie - Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : les Portes claquent.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J'ai d'la chance.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé
Mouffetard, 20 h. 30 : Croc chien ; Temps mort ; 22 h. : Christine Comb et Sisters Group.
Poche - Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe
Tertre, 20 h. 30 : le Sauvage.
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (Galerie), 21 h. : les Ombres
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Zut.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta
Folies - Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival
Olympia, 21 h. 30 : la Confrérie des sorciers.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Douchka.

Le cirque

Carré Thorigny, 20 h. : le Cirque Gruss.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Les festivals

ESTIVAL

Cloître Saint-Séverin, 18 h. 30 : Orchestre de chambre et Groupe de recherches musicales de l'O.R.T.F., dir. J.-S. Béreau (Philippot, Sauguet, Lefèvre, Parmegiani, Barraqué, Mache, Canton, Mefano, Lejeune).
Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : New Irish Chamber Orchestra de Dublin, dir. A. Prieur (Mozart, Haydn, Kinsella).

SCEAUX

Orangerie du Château, 20 h. 45 : Ensemble moderne de Paris, dir. J. Bondon (Arkus, Bondon, Belaubre).

La danse

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Danses de l'Inde du Sud
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Harkness Ballet of New York
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-théâtre Joseph Russillo.
Hôtel de Sully, 21 h. : Ballets historiques du Marais.

Les concerts

Maison Argentine, 21 h. : Quatuor à cordes de l'Université de La Plata (Mozart, Beethoven, Ginastera).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : l'Amant de Lady Chatterley, de M. Allegret ; 18 h. 30 : Eve, de J.-L. Mankiewicz ; 20 h. 30 : Amanie, de G. B. M'Bala ; 22 h. 30 : Pachamama, de J.-L. Bertucelli ; 0 h. 30 : les Etrangleurs de Bombay, de T. Fisher.

Les films nouveaux

LE BRISE-CŒUR, film américain de Elaine May, avec Charles Grodin, Cybill Sheppherd, Jeannie Berlin, Audra Lindley. V.O. : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), France-Elysées, 8e (225-19-73) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Artel (Nogent), Gamma (Argenteuil).

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont Champs - Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) : (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e ; (v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96).
AXEL (all., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE, QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont Sud, 14e (331-51-16).
LA CONVERSATION SECRETE (am., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LE CUISINIER DE LUDWIG (all. v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
DRACULA VIT TOUJOURS A LONDRES (ang., v.f.) : Gramont, 2e (742-95-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Elysées 2 SF, 8e (225-67-29), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74)
EMMANUELLE (fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e (I et II) (326-22-17), Boulmich, 6e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (I et II) (747-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34)
LA FEMME DE JEAN (fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19)
FLICS ET VOYOUS (am., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Cluny - Ecoles, 5e (033 - 20 - 12) ; (v. fr.) : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-26-02), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-62-52).
FRANCE S.A. (fr.) (**) : Studio-Médicis, 5e (633-27-97), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GENERAL IDI AMIN DADA (fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18)
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
PORTIER DE NUIT (It., v.f.) (**) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) : Dragon, 6e (548-54-74) : Ermitage, 8e (359-14-71) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) : Cambronne, 15e (734-42-96) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : Madeleine-Gaumont, 8e (073-65-03) : Galaxie, 13e (580-76-86).
SWEET MOVIE (Fr. - Can., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Athena, 19e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
TERRE BRULEE (Arg., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) : Royal-Passy, 16e (527-41-16) v.f. : Vézelay, 13e (589-28-57) ;
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Bré., V.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-38-47).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C., Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15 (jusqu'à dimanche).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Magic-Convention, 15e (828-20-32), mer. et jeu. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Ermitage, 8e (359-15-71) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Méry, 17e (522-69-54)
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
WATTSTAX (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40)
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les rééditions

BEN HUR (A., v.o.) : Danton, 6e (326-08-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Bosquet-Gaumont, 7e (551-44-11), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BOULEVARD DU RHUM (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54), Le Mercury, 8e (225-75-90) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (033-45-04), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82), Murat, 16e (288-99-75).
LE CLAN DES SICILIENS (Fr.) : Ugc-Marbeuf, 8e (225-47-19), Hollywood-Boulevards, 9e (824-62-52).
LE DERNIER TRAIN DE GUN HILL (A., v.f.) : Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES, Action Christine, 15e 325-85-78).
PARIS BRULE-T-IL ? (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), Telstar, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (734-20-70).
LA POISON (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-58-16), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

Danse

Un ballet sur le « Fou d'Elsa »

(Suite de la première page.)

Aragon a lu, aimé, défendu le projet d'Alain Werner. Mais, pour le réaliser, il ne trouvait personne : « *Comme vous le savez,* dit-il, *le théâtre c'est, d'abord, une question d'argent. Et, avec quelqu'un qui était très jeune, c'était difficile. On voulait encore bien prendre son texte, mais à condition qu'il y ait une « affiche », comme on dit. On a joué pendant près d'un an ce jeu-là sans trouver quelqu'un avec lequel cela puisse s'arranger. Et puis ce sont précisément des metteurs en scène qu'on connaît, des hommes comme Maréchal et Bourseiller, qui ont dit :* « L'homme qui a » écrit ce texte est seul capable » de le mettre en scène. » *Alain un peu terrorisé, mais peu à peu, en y réfléchissant, tenté, et moi j'étais très content de cela parce que je savais, en réalité, par la lecture de l'adaptation, que ce n'était pas simplement une adaptation du texte, ce qui est peu de chose, mais aussi qu'il comportait des idées à proprement parler scéniques, et il m'intéressait tout de même que si on faisait une chose pareille elle soit faite dans l'esprit qui est celui du théâtre vraiment contemporain, même de l'avant-garde, ce théâtre que nous connaissons déjà et que les gens reçoivent toujours avec une certaine inquiétude.*

» *Naturellement, personne ne pouvait deviner une chose, c'est que la transformation de l'adaptateur en metteur en scène d'Alain Werner n'a pas été simplement une chose formelle. L'auteur, tellement timide, qui n'osait pas montrer son texte il y a deux ans, est devenu un personnage d'autorité extraordinaire. Et, bien entendu, si on fait quelque chose de ce que j'ai fait, je préfère que ce soit des gens de la génération la plus récente. Je ne dirai pas qu'il faut les prendre au berceau, mais si c'était possible...* »

Curieux abandon de l'œuvre, étrange confiance. Pas une fois Aragon n'a tenté d'influer sur le choix des textes et la façon de les dire. « *Je ne suis pas un censeur,* dit-il. *Je ne crois pas qu'une chose écrite l'auteur doive en limiter l'emploi. Même pour les livres d'enseignement, je ne me reconnais pas le droit de refuser la reproduction d'un texte de moi.* » Aragon, pourtant, pense le plus grand mal du choix de ses poèmes qu'on présente dans les lycées.

Il n'a pas non plus imposé ni même conseillé la chorégraphe et le compositeur, Félix Blaska et Patrice Mestral, tous deux presque aussi jeunes qu'Alain Werner. C'était trop tentant, bien sûr, de se voir, de s'entendre avec les yeux et les oreilles de la jeunesse : « *Hommes de demain, soufflez sur les charbons, à vous de dire ce que je vois.* »

Le soir du 18 juillet les spectateurs du dix-neuvième Festival de Baalbek, ont dû être sensibles à cette magie, eux les amoureux de l'amour, qui ont applaudi la première citation du prénom d'Elsa et qui, contre tout pronostic, ont assisté presque tous jusqu'au bout à un spectacle de plus de trois heures et difficile à suivre.

Il est vrai que les thèmes croisés du *Fou d'Elsa* retrouvaient une actualité au Liban, trop souvent victime des soubresauts terribles du monde arabe. En effet, outre l'histoire du Fou et d'Elsa, transposition du conte populaire (bien connu dans tout le monde arabe) qui raconte l'amour de Medjnoûn pour Leïla (femme parfaite mais imaginaire qu'Aragon transforme en Elsa, femme de l'avenir), le livre et le spectace montrent la chute, à la fin du quinzième siècle, du dernier royaume arabe d'Espagne, celui de Grenade, sous le règne de Boabdil, et Aragon compare la Grenade d'alors, où « *il n'y avait pas d'antisémitisme du tout* », à l'Israël d'aujourd'hui. « *Naturellement c'est un raccourci, dans la mesure où il est vrai que la situation, dans un cas comme dans l'autre, est une situation qui pourrait se terminer par une élimination pure et simple. Mais il y a une grande différence parce que Grenade — et toute l'Andalousie, qui était occupée depuis des siècles par les Arabes, était vraiment devenue une terre arabe. La façon d'y vivre, et tout.* » Les Espagnols, ce sont maintenant, depuis la fin du quinzième siècle, les propriétaires du terrain, mais à l'époque c'étaient eux les envahisseurs.

Aragon, de plus, se plaît à citer ses attaches familiales avec l'Afrique du Nord (son grand-père était sous-préfet de Guelma) et son intérêt politique et intellectuel pour le monde arabe. D'ailleurs *le Fou d'Elsa* a été écrit en pleine guerre d'Algérie et il faut donc penser en premier lieu que, s'il y a une nostalgie profonde dans ce livre du côté arabe, elle tient exactement à la honte qu'on peut avoir d'être Français, alors qu'on aime son pays. Avec ce qu'une telle situation peut impliquer de contradictions. A la fin du spectacle, le forgeron gitan proclame « *son droit de tromperie, devant la fausse morale des vainqueurs* ».

« *Ecoutez,* dit Aragon, *premièrement, au quinzième siècle, parler de la lutte des classes, cela n'a pas grand sens, et même beaucoup plus tard. Il y a ici une lutte nationale et c'est de cette lutte qu'il est question. Or la lutte nationale n'est pas une chose de nos jours demandée et pour longtemps. Parce que les gens qui assimilent purement et simplement l'internationalisme et la lutte des classes oublient que la lutte des classes n'a pu aboutir qu'en tenant compte des données nationales qui sont différentes dans chaque nationalité. Ceci est totalement contraire à la conception des — disons politiquement — marxistes français d'aujourd'hui. D'ailleurs, je ne crois pas qu'on puisse comprendre un pays si on le sépare totalement de son passé. Et ceci précisément en regardant en avant. Pour marcher vers l'avenir, il faut connaître le passé.* »

Et c'est ainsi qu'Aragon tente de réhabiliter Boabdil, personnage très humain à ses yeux, même si, sans doute, il était peu fait pour régner. Démarche propre à Aragon, qui raconte Louis XVIII dans *la Semaine sainte*, sans le juger sur son présent. Aragon, qui acquitte le duc de Richelieu (1), devant le tribunal de l'histoire, pour les traces qu'a laissées son passage à Odessa.

« *Boabdil,* dit-il, *a fait une chose que je considère comme très importante. Et c'est précisément ce qu'on lui reproche au nom d'une morale, chrétienne ou autre mais bizarre. Il était prisonnier ; il se passait n'importe quoi dans son pays. Le seul moyen pour lui à la mort de son père de faire que l'Etat aille dans le sens qu'il considérait comme juste et comme le bien de son peuple était de retourner à Grenade. On lui a proposé un marché infâme. Il a signé ce marché et ensuite il a manqué à sa parole. Cette idée du manquement à la parole est une idée qui, disons, date légèrement car de nos jours nous ne connaissons pas d'Etat qui ne manque pas à sa parole et personne ne songe à en accuser les dirigeants. Mais enfin c'était pour le bien de son peuple qu'il fallait y retourner et qu'en fait il a retardé de dix ans la chute de Grenade. La défaillance de Boabdil est la défaillance de dernière heure. Il a reculé devant une chose précise, et d'ailleurs ceci est dit dans* le Fou d'Elsa. *Il y avait des gens qui lui disaient qu'il fallait donner des armes au peuple. C'était un féodal, que voulez-vous. On ne peut pas exiger de lui qu'il ait une conception contemporaine, et encore on ne peut pas le demander à tout le monde.* »

Cependant Aragon conclut — et le spectacle s'achève — sur une affirmation : « *L'avenir de l'homme est la femme* »... « *Il faut bien songer,* dit Aragon, *que cela ne pourra pas durer toujours, l'empire des hommes. J'ai dit un jour à des jeunes gens : le jour où cela changera vous aurez à payer très cher et je souhaite que vous payiez cher parce que nous devons réparer ce crime des siècles. Il vous faudra souffrir des femmes et si c'était de mon pouvoir ce serait dès maintenant.* »

Ce dernier message n'a pas dû emporter l'adhésion des spectateurs libanais. Le Liban n'est pas encore à l'heure de l'émancipation de la femme. Mais il faudra un autre miracle que l'enthousiasme des Français pour qu'Alain Werner et son spectacle retrouvent à Marseille ce que leur apportait Baalbek.

OLIVIER WARIN.

(1) Premier ministre et ministre des affaires étrangères de Louis XVIII le duc de Richelieu (1766-1822) avait émigré en Russie durant la Révolution et était devenu gouverneur d'Odessa, à laquelle il donna un grand développement.

Variétés

« Q. NU » AU MAYOL

Quand on est triste sans trop savoir pourquoi, il faut aller au Concert Mayol : la tristesse vague se précise et se canalise sur l'affligeant spectacle qui y est donné. La revue s'appelle « Q. Nu ». De fait, elle ne lésine pas sur le nu intégral, ce qui ne remonte pas le moral.

Le Concert Mayol n'a jamais cherché à concurrencer les Folies Bergère dans le domaine de la somptuosité. Les décors sont réduits à quelques éléments. Les costumes ont un côté fait à la maison. Les tableaux dansés alternent avec des chansons coquines et des sketches graveleux.

On ne va pas au Concert Mayol pour déguster de fines allusions. Mais pourquoi y va-t-on ? La tradition du Caf' Conc' de bonne humeur bon-enfant s'est depuis longtemps étiolée. Il y a quelques années, Michel Renault puis Vic Upshaw avaient essayé de renouveler le genre, mais ni le public ni les artistes ne pouvaient suivre. La même gêne se manifestait des deux côtés de la rampe lorsque, par exemple, étaient évoqués Fred Astaire et Ginger Rogers. Mieux valait revenir au chromo exotique : « *Sous le soleil du Mexique* » — « *Au bord du Pacifique* » — « *On est mieux qu'à Versailles* » — « *Aï Aï Aï* ».

Malheureusement, paresse et incohérence alourdissent le charme naïf. La vedette empanachée, empailletée, tente, sans réponse du public, d'imposer un style canaille sophistiqué. Le regard fixe, elle fait penser à un automate déréglé tournant à vide. Ses apparitions sont incongrues, presque angoissantes, comme celles du schizophrène poursuivant à haute voix un soliloque obsessionnel dans un lieu public. Les danseurs sont fatigués, les « petites femmes » — à une ou deux exception près — s'agitent mollement sur des chansons en play-back, sans même faire semblant de faire semblant. Garçons et filles sont là pour donner à voir et, dans ce sens, remplissent leur contrat. Le remplissent en matinée et en soirée six fois par semaine. Six fois par semaine, de 15 heures à minuit. Un seul jour par semaine sans fond de teint, sans faux cils, pour profiter de la lumière naturelle. Les mérites du music-hall sont impitoyables.

COLETTE GODARD.

En bref

Danse

L'écurie Harkness

Comme l'année passée, le Harkness Ballet se produit à Paris dans la dernière semaine de juillet. Hasard des tournées ? Relative indifférence de la prestigieuse troupe vis-à-vis des capitales d'Europe ? Ce passage-éclair à l'époque du grand vide estival permettra peut-être à quelques touristes américains d'assister tranquillement à un spectacle que l'on se bouscule pour voir à New-York.

Le Ballet, que son mécène Rebekah Harkness a enrichi d'une école et, récemment, d'un théâtre, n'est pas une troupe d'avant-garde, pas plus qu'un temple de la tradition classique. Le répertoire, dont le style s'est peu renouvelé en dix ans, est moins important que la beauté du spectacle de ces danseurs, jeunes, épanouis, super-entraînés. Le Harkness est une écurie de course. Elle produit de vrais pur-sang de la danse comme Chris Jensen, qui va faire vibrer les amateurs de batterie, de sauts, et de tours en l'air. On le verra dans *Shadows* (sur les *Préludes* de Debussy), une nouveauté signée du responsable et animateur de la compagnie, Vicente Nebrada.

Deux autres créations sont au programme : *Rodin mis en vie,* de Margo Sappington, et *Souvenirs,* de Todd Bolender. On retrouvera avec plaisir *Time out of Mind,* une composition ancienne d'un chorégraphe qui promettait, Brian Mac Donald. Il semble depuis s'être perdu dans des entrelacs prétentieux (comme ces affligeantes *Variations sur un simple thème* montées le mois dernier à l'Opéra de Paris).

Il y a surtout *Gemini,* de Vicente Nebrada, dansé par un Noir et un Blanc (Christopher Aponte, Darrel Barnett) sur l'adagietto de la *Cinquième symphonie* de Mahler : deux adolescents Castor et Pollux, les Gémeaux, s'éveillant à la vie planétaire et dessinant par le geste leur lente et harmonieuse trajectoire ; indissociables et solitaires à la fois... un moment de danse parfait.

M. M.

★ La première, prévue lundi, avait été reportée à jeudi, 20 h. 30, la troupe ayant été retenue à l'aéroport d'Athènes.

Cinéma

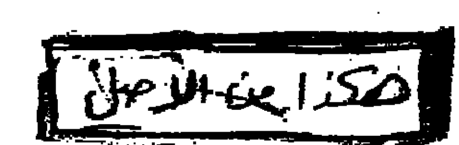
« Wattstax »

Wattstax, c'est l'enregistrement filmé du concert donné, il y a deux ans, au Memorial Coliseum de Los Angeles, devant cent mille Noirs, par les artistes de la firme Stax, qui, à Memphis, produit le « soul », caractérisé par une émotion vécue, une grande spontanéité et une décontraction dans le « beat », qui lança autrefois Otis Redding et qui abrite aujourd'hui des chanteurs et des musiciens comme Rufus et Carla Thomas, Albert King, d'autres encore.

Le film de Mel Stuart est un bon document sur cette musique. Il a l'inconvénient d'être seulement un film-concert — et le cinéma en a fait une énorme consommation depuis cinq ans — entrecoupé de quelques interviews de Noirs prises dans le quotidien. — C. F.

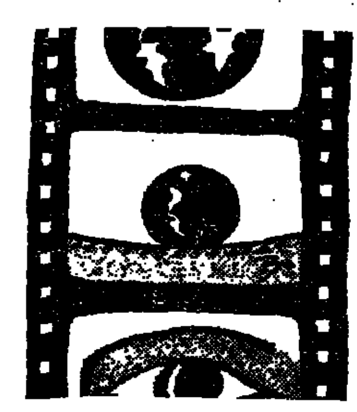
★ Quintette, v.o.





ARTS ET SPECTACLES

Cinéma



Mélos italiens à Avignon

● Quatre films par jour (au cinéma Rio), depuis le 15 juillet et jusqu'au 8 août. Ce sont les Rencontres cinématographiques d'Avignon, organisées par Jacques Robert.

Hommage à Vicente Minnelli, la perfection de la comédie musicale et du romanesque hollywoodien dans les années 50 et 60. Un film par jour. Minnelli a touché à presque tous les genres. On peut « revisiter ».

Et un vaste panorama du cinéma italien (trois films par jour). Mais pas le cinéma italien des réalisateurs consacrés. Celui qui est populaire en Italie et que Simon Mizrahi, le plus cinéphile des attachés de presse parisiens, défend avec passion, glorifiant les méconnus, faisant découvrir les inconnus. Panorama, donc, d'un parti-pris, le florilège des auteurs chers à Simon Mizhari : Luigi Comencini, Pasqual Festa Campanile, Mario Monicelli, Dino Risi et... Raffaele Matarazzo.

Matarazzo (mort l'an dernier), c'est le mélodrame à l'état pur. Une tradition commerciale du cinéma italien, mais qui rejoint la littérature populaire, le feuilleton tel qu'on le connaît en France depuis la fin du dix-neuvième siècle. « Catene » (« le Mensonge d'une mère ») : une femme, injustement accusée d'infidélité, est séparée de ses enfants. « Tormento » (« Bannie du foyer ») : une femme est contrainte, par la misère, de renoncer à son enfant. « I figlio di nessuno » (« Fils de personne ») : une femme, séparée de son fils qu'elle croit mort, entre en religion.

L'« Angelo bianco » (« la Femme aux deux visages ») est la suite : l'infortunée revit sous les traits de son sosie, toujours interprétée par Yvonne Sanson, vedette avec Amédeo Nazzari de ces quatre mélos où l'excès des situations et des sentiments est un style.

Mais le grand homme de ces rencontres, c'est Luigi Comencini, le cinéaste italien par excellence depuis trente ans. Vingt-quatre films, dont la moitié d'inédits. Un événement. On en reparlera. Luigi Comencini vient à Avignon les 7 et 8 août. — J. S.

POUR UNE JOURNÉE, A « LA CLEF »

Un marginal et sa baleine

Bernadette Lafont vit tranquillement dans une villa de banlieue avec son mari, Francis Blanche, et deux copains à lui, qui sont ses amants à *elle*. Trop tranquillement. Lassée de voir ses hommes jouer aux cartes, elle décroche son téléphone et lance à tort et à travers des invitations pour le week-end. La maison est rapidement envahie par des amis des deux sexes qui amènent leurs amis, des inconnus entrés en passant, et Bernadette, dont l'œil et le sourire en coin en disent plus que bien des paroles, fait la cuisine, observe, disparaît dans les coins, laisse aller les choses pendans toute une soirée, toute une nuit...

Une baleine qui avait mal aux dents : titre saugrenue à peine justifié par les paroles d'une comptine. C'est un cheval qui pénètre dans la maison. C'est la mort d'un petit oiseau dans sa cage qui provoque une violente réaction du genre « ras le bol » lorsque le sans-gêne des invités, l'invasion ont été portés à leur comble. *Une baleine qui avait mal aux dents* est un des trois films inédits de Jacques Bral, un jeune réalisateur d'origine libanaise, marginal malgré lui. Les distributeurs l'ignorent, mais il ne se veut pas un auteur, un cinéaste confidentiel. Cette programmation d'un jour au Festival d'été du cinéma La Clef (son *Frizou* a été également présenté parmi les trente-cinq inédits français, africains, américains, anglais, italiens, japonais, suédois) lui vaudra peut-être enfin une chance.

Une baleine qui avait mal aux dents est un film constamment surprenant. Il est construit sur une durée immobilisée dans des situations qui — sauf à la fin, où un mouvement fulgurant balaie tout — n'évoluent pas. L'extravagance y devient naturelle. Les personnages boient, mangent, rient, discutent dans le vide, entament des vagues jeux.

Tableau d'une micro-société réunie par le hasard objectif cher aux surréalistes, mais où l'ordre — un ordre bourgeois sous ses apparences de liberté — reprend le dessus, le ménage à quatre devenant un ménage à cinq avec l'installation de Jean-Claude Drouot, beau vagabond surgi de nulle part et à peu près muet comme Bernadette dans ce monde où l'on parlait trop sans rien *voir* (mais la caméra, elle, voit tout) dans cette fable où un humour à la Bunuel apporte la critique du psychodrame collectif.

D'autres marginaux malgré eux attendent le public tous les jours au cinéma La Clef jusqu'au 13 août.

JACQUES SICLIER.

■ Prolongation, les 29 et 30 juillet, pour « le Lac des Cygnes » au Palais des congrès : les places réservées à ces dates pour « Notre-Dame de Paris » pourront être reportées aux dernières représentations de ce ballet, les 31 juillet, 1er, 2 et 3 août, ou remboursées aux guichets.

■ Un « Faust » inédit à Coussac-Bonneval, en Limousin : le metteur en scène Yvan Morane réalise un montage sur « la Bénédiction du diable », à partir de l'œuvre de Gœthe, en y insérant des textes de Marlowe, Lenau et Valéry. Représentation unique le 27 juillet. — (Corresp.)

■ Le Yougoslave Ismet Voljevica a remporté le grand prix du Salon de la caricature (5 000 dollars) à l'exposition Terre des hommes de Montréal, pour un « Don Quichotte et Sancho Pança ».

Lettres

MORT D'ANDRÉ HARDELLET auteur du « Bal chez Temporel »

On apprend la mort, dans la nuit du 23 au 24 juillet 1974, d'André Hardellet, poète, romancier et parolier, entre autres chansons, du célèbre « Bal chez Temporel ». Il a succombé à une crise cardiaque.

Né le 13 février 1911 à Vincennes, il a toujours pensé que la proximité du bois joua un rôle important dans son œuvre. André Hardellet, fils de bijoutiers du Marais, fit ses études à Louis-le-Grand avant de se diriger vers la médecine, puis de reprendre la fabrique de bijouterie de son père. Il aime les bals musette, les champs de course, les vélodromes, et n'hésite pas à s'accompagner à l'accordéon pour pousser la romance « des quais de Grenelle à ceux de Bercy ». Sa poésie va de Mac-Orlan et Carco à Gérard de Nerval quand la rêverie se superpose au quotidien.

Son premier recueil de poèmes : la Cité Montgol, *d'où est extrait* le Bal chez Temporel, *date de 1952 (Seghers). Il fera encore paraître, chez le même éditeur,* le Luisant et la Sorgue *(1954),* Sommeils *(1960). Chez Julliard,* le Seuil du jardin *et* le Parc des archers, *suivis chez J.-J. Pauvert* des Chasseurs, *de* Lady Long Solo *(1972) et de* Chasseurs Deux, *qui devait recevoir au début de cette année le Prix des Deux-Magots. Son livre* Lourdes lentes, *paru en 1973 chez Régine Deforges et prochainement réédité chez Pauvert, devait lui valoir des poursuites pour outrages aux bonnes mœurs. Il avait publié l'an dernier un récit dans la collection « Idée fixe » (Julliard), sous le titre :* Donnez-moi le temps *(« le Monde des livres » du 15 novembre 1973).*

LA RÉORGANISATION DES THÉATRES NATIONAUX

« Nous ne sommes pas des fonctionnaires »

déclarent les nouveaux co-directeurs du TEP

Deux nouvelles prises de position dans l'affaire des Théâtres nationaux. L'équipe d'animation du Festival de Nancy demande à Jack Lang de reprendre la direction du Festival, et ajoute, dans un communiqué : « Face à l'arbitraire, l'équipe de Nancy souhaite que Jack Lang continue à faire du Festival un exemple de théâtre libre. » Jack Lang avait démissionné du Festival au lendemain de son remplacement à la direction du Théâtre de Chaillot.

Cependant, Pierre Laville et Marcel Maréchal, co-directeurs désignés du Théâtre de l'Est parisien, actuellement au Festival d'Avignon, nous envoient une nouvelle mise au point.

« Nous ne sommes pas et n'avons jamais été les instruments de quelque politique que ce soit, *déclarent-ils*.

» Nous ne sommes pas des agents publics.

» Nous sommes des hommes de théâtre.

» Ou alors tous les hommes de théâtre d'aujourd'hui qui reçoivent des subventions pour leur théâtre, tous les poètes de la scène et tous les peintres qui exposent dans les musées seraient non pas des créateurs mais des hommes du pouvoir.

» Parce que nous n'avons jamais voulu ni nous considérer comme inamovible ni nous enfermer à vie dans des maisons et dans des murs, nous nous trouvons en face de questions, mises en demeure, déclarations et manifestes sinon d'assauts, dont les auteurs refusent de se mettre en position de bonne foi vis-à-vis de l'événement.

» Nous n'avons aucunement l'intention de nous « défendre » contre des appréciations qui laissent volontairement de côté l'essentiel : notre travail théâtral. Nous n'avons pas l'intention de nous jeter à notre tour dans le jeu des manifestes.

» Nous rappelons simplement aux quelques personnes qui l'oublient aujourd'hui volontairement que nous ne sommes et n'avons jamais été des fonctionnaires ni des bureaucrates de la création. »

● *Anatole Dauman*, producteur de films, dont le nom figurait parmi la liste des signataires d'un appel en faveur de Jack Lang *(le Monde* du 26 juillet) nous signale qu'il n'a pas été averti de ce manifeste, et que, depuis l'appel des 121, pendant la guerre d'Algérie, il s'était abstenu de signer toute pétition, son domaine d'élection étant, d'autre part, le cinéma, et non le théâtre.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

ENVIRONNEMENT

MANIFESTATION CONTRE LES PROJETS DE CENTRALES NUCLÉAIRES

LE « POUMON VERT » DE BORDEAUX MENACÉ ?

Le programme de construction de nombreuses centrales nucléaires par E.D.F. continue à susciter des protestations ou des craintes. Ainsi, l'association « Pollution, non », de Montargis, a décidé d'organiser une manifestation sur les bords de la Loire, du 27 juillet au 4 août, pour s'opposer à la construction d'une centrale à Dampierre-en-Burly (Loiret). De son côté, le comité économique et social du Languedoc-Roussillon a créé un groupe de travail, chargé d'étudier les conditions d'implantation et d'exploitation de huit futures centrales dans la vallée du Rhône et sur le littoral. En Aquitaine aussi, on critique les projets d'E.D.F.

Bordeaux. — L'époque des démentis embarrassés est révolue. Cette fois c'est officiel : il y aura bien une centrale nucléaire en état de marche dans six ans à Braud-et-Saint-Louis, un village au bord de l'estuaire de la Gironde, surtout connu jusqu'à ce jour pour son marché de fruits et légumes, le premier de la région du Blayais. C'est le préfet d'Aquitaine lui-même, M. Daniel Doustin, qui a annoncé récemment la nouvelle.

Vers 1984, la dernière des quatre tranches de 1 000 mégawatts prévue sur 170 hectares entrera en production, la première tranche (1980) faisant partie des treize annoncées il y a quelques mois par le gouvernement. E.D.F. a donné les deux raisons essentielles du choix du side de Braud-et-Saint-Louis, de préférence à ceux d'Ambès, où existe déjà une centrale thermique au fuel, et du Verdon, où les travaux d'une zone industrielle, contiguë à l'avant-port de Bordeaux sont déjà commencés : l'existence à cet endroit de l'estuaire d'une zone en eau profonde permettant une meilleure dilution de l'eau chaude. Lorsque la centrale produira au maximum de sa capacité, elle rejettera au rythme de 220 mètres

De notre correspondant

cubes/seconde une eau réchauffée de 12 à 15 degrés ; la proximité d'une région plate, à faible densité de population (le Blayais).

La sécurité et les risques de pollution ? A ce propos, le préfet de région s'est prévalu de l'autorité scientifique du professeur Pellerin, directeur du service central de la protection contre les rayonnements : « *De toute façon, nous ne pouvons pas raisonner en termes de 1974*, a-t-il déclaré. *Ce qui a été déjà fait prouve qu'il y a peu de risques. Quant à l'augmentation de la température de l'eau, elle serait de l'ordre du demi-degré à 500 mètres de la centrale.* »

Toutefois, un comité de défense s'est créé dans la région du Blayais, du Bourgeais, du Cubzacais et des réunions ont déjà eu lieu dans plusieurs communes. Les maires de l'Entre-deux-Mers, — région située entre la Dordogne et la Gironde — rassemblés à l'initiative de l'Union touristique de la vallée de la Gironde, viennent de s'opposer au principe de l'installation d'une centrale « *en l'état actuel des solutions sur la destruction des déchets radioactifs* ».

Des saignées

Mais c'est surtout le tracé des lignes à haute tension (de 150 à 200 kilomètres en Gironde), préparé depuis 1970, et dont ils ont eu connaissance seulement à la fin mai, avec incitation à se prononcer sous quinzaine, qui a déclenché un mouvement de colère unanime. Des saignées, pouvant aller jusqu'à 500 mètres de large dans certains massifs boisés, des pylônes dépassant parfois 100 mètres de hauteur, l'inévitable dégradation des cultures, malgré la faible emprise au sol des pylônes : toutes ces perspectives et le sentiment d'avoir été placés devant le fait accompli, ont cristallisé l'opposition des élus, toutes tendances politiques confondues.

Le préfet n'esquive pas la question de l'environnement : « *J'ai senti un mouvement de réprobation, ce qui implique une politique de concertation pour améliorer le tracé de ces lignes, à condition, bien sûr, que chaque maire soit d'accord avec son voisin.* » Pour l'instant, il n'est question que... d'un groupe de travail.

Malgré cela, le mécontentement et l'inquiétude subsistent dans le département, d'abord parce que l'E.D.F. précise que sur les 18 000 mégawatts vraisemblablement produits dans l'estuaire de la Gironde à l'horizon 2000 (les sites du Verdon et d'Ambès restent « dans la course »), 13 000 seront « exportés » vers Paris, Toulouse et l'Espagne ; ensuite, parce que chacun voit, sans bien discerner des retombées autres que financières pour la commune de Braud-et-Saint-Louis, une contradiction entre le caractère agricole et touristique du département et les implantations prévues. Le schéma directeur de l'agglomération bordelaise ne prévoyait-il pas notamment que le bras droit du fleuve avait vocation à être le « poumon vert » du Bordeaux millionnaire de l'an 2000 ?

JOËL AUBERT.

URBANISME

LES DIFFICULTÉS JURIDIQUES DU CENTRE BEAUBOURG DEVRAIENT ÊTRE RAPIDEMENT RÉGLÉES

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, a décidé de donner toutes les instructions nécessaires pour que soient réglés dans les meilleurs délais les problèmes juridiques soulevés par le tribunal administratif de Paris pour la construction du centre Pompidou au plateau Beaubourg, indique un communiqué diffusé jeudi 25 juillet.

Par un jugement du 12 juillet dernier, le tribunal administratif de Paris avait décidé, en effet, le sursis à l'exécution de l'arrêté du préfet de Paris attribuant le permis de construire du centre Beaubourg. Toutes les procédures réglementaires n'ayant pas été respectées, plusieurs associations de défense espéraient mettre à profit ce délai pour remettre en cause l'architecture de l'ensemble du musée *(le Monde* du 25 juillet).

● CONTRE L'AUTOROUTE A-86. — Le conseil municipal de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) a voté, mercredi 24 juillet, un vœu dans lequel il proteste contre la décision de soumettre à une enquête parcellaire des terrains situés à Nanterre et destinés à la construction de l'autoroute A-86 *(le Monde* du 24 juillet). Cette décision, souligne M. Jacques Baumel, député U.D.R. et maire de Rueil-Malmaison, aboutit à placer la population devant le fait accompli.

TRANSPORTS

● LA C.G.C. RECLAME UN PLAN D'INVESTISSEMENTS MARITIMES. — Après l'annonce pour le 25 octobre du désarmement du paquebot *France*, la Fédération nationale des cadres des transports et du tourisme C.G.C. constate dans un communiqué que « *l'Etat, supprimant un service public assuré depuis plus d'un siècle, n'a absolument rien prévu de constructif pour pallier les conséquences de l'abandon de ce service et laisse, en fait, au seul concessionnaire le soin de régler les graves problèmes entraînés par cette mesure* ». La C.G.C. demande qu'« *un plan d'investissement soit rapidement établi pour permettre aux sociétés d'économie mixte regroupées au sein de la Compagnie générale maritime de mieux assumer leur rôle dans le développement du commerce extérieur français concurremment avec le plan de relance de la marine marchande annoncé depuis trop longtemps sans aucune amorce de réalisation* ».

● *LICENCIEMENTS A LA SOCIETE DE L'AEROTRAIN.* — M. Jean Bertin, président de *la Société de l'Aérotrain, vient* d'anoncer le licenciement de trente-cinq personnes sur les quarante qui composaient l'effectif de l'entreprise. Cette décision, qui prendra effet le 15 août prochain, fait suite à la récente décision gouvernementale d'abandonner le projet de la ligne d'aérotrain entre Cergy-Pontoise et la Défense.

● SEPT NOUVEAUX TURBOTRAINS FRANÇAIS pour les chemins de fer américains. — L'Amtrack, l'entreprise américaine qui exploite, depuis trois ans, les trains de voyageurs, a été autorisée à négocier l'achat de sept nouvelles rames de turbotrains avec le constructeur américain Rhor, qui a acquit outre-Atlantique la licence de fabrication de ces équipements. Le matériel français était en compétition avec des rames américano-canadiennes construites par « *United Aircraft* ». Mais cette firme s'est retirée, la semaine dernière, de la compétition quand il est devenu évident que les rames françaises, de 30 % moins chères, et d'un fonctionnement plus sûr, seraient choisies.

● UN PRESIDENT POUR L'ASSOCIATION DES AEROPORTS DE L'EUROPE DE L'OUEST. — M. Jacques Block, directeur général adjoint de l'Aéroport de Paris, vient d'être nommé président de l'Association des aéroports de l'Europe de l'Ouest, en remplacement du Dr Stauffer, directeur de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

A PROPOS DE...

L'INSTALLATION DES SERVICES DES AFFAIRES CULTURELLES A POITIERS

Administrer et animer

Les services des affaires culturelles de la région Poitou-Charentes sont maintenant installés dans un hôtel du seizième siècle, situé dans le secteur sauvegardé de Poitiers. La demeure, qui a été restaurée à grands frais, n'abritera pas seulement des fonctionnaires. Elle sera aussi un centre d'animation culturelle.

« Il est indispensable qu'un monument restauré soit utilisé, sinon il devient un monument en péril. Il convient de lui donner une vocation : centre administratif parfois, centre d'animation culturelle à coup sûr. C'est ainsi que nous pourrons développer, multiplier les lieux d'accueil nécessaires à la diffusion culturelle. » M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, justifiait ainsi l'installation récente des services des affaires culturelles pour la région Poitou-Charentes, dans un hôtel particulier du seizième siècle : l'hôtel Jean Du Moulin de Rochefort, situé dans le secteur sauvegardé de Poitiers.

La conservation régionale des bâtiments de France, la direction des antiquités historiques et pré-historiques, la commission régionale d'inventaire, jusqu'alors disséminées en plusieurs endroits de la ville, ont été regroupées dans ce logis somptueusement restauré. En outre, la Caisse nationale des monuments historiques a créé son premier Centre régional de documentation et d'animation, ce qui donne un caractère exemplaire à cette restauration.

« Les bâtiments étaient dans un état plus que lamentable, *explique M. Verney, conservateur des Bâtiments de France.* Ils avaient subi l'injure du temps et le vandalisme des hommes. » *Jusqu'en 1969, la demeure historique servait de boulangerie industrielle aux troupes cantonnées à Poitiers. Fours à pain, stocks de farine, y étaient entreposés sans grand souci de protection ou de sauvegarde du patrimoine architectural. Les travaux de restauration durèrent quatre ans, car l'esthétique du bâtiment était très endommagée et la disposition des locaux rendait difficile, sans transformation, l'installation de bureaux. On ne se hâta pas trop, non plus, pour des raisons financières. On ne voulait pas que* « l'argent mis dans cette maison soit prélevé sur les dotations régionales du ministère de la culture ». *Les 3 millions de francs qu'a coûté la remise en état de l'hôtel du Moulin de Rochefort ont été fournis par l'Etat : 95 % au titre des bâtiments civils et 5 % au titre des monuments historiques pour les toitures et les façades sur rue.*

« Le rôle de notre service est non seulement de restaurer des bâtiments anciens, mais aussi de les animer. Ils ne doivent pas servir uniquement à l'administration mais à toute la région, à tous ceux qui s'intéressent à l'animation culturelle. Ce doit être un lieu d'incitation. » *L'antenne régionale de la caisse des monuments historiques et des sites, travaillera donc dans deux directions. Elle encouragera, d'une part, la découverte des mille quatre cent quatorze monuments que compte la région Poitou-Charentes, et elle sera un centre de documentation qui renseignera sur toutes les manifestations culturelles de la région.*

Pour aider les Poitevins ou les touristes de passage à prendre le chemin de l'hôtel de Rochefort, des expositions de peinture et de sculptures, où des concerts, seront organisées.

JEAN-MICHEL AUDINEAU.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi — offres d'emploi

emplois régionaux



autos-vente

occasions

cours et leçons

chasse-pêche

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

proposit. com. capitaux

demandes d'emploi — demandes d'emploi

emplois féminins

L'immobilier

appartem. vente

Paris

Région parisienne

immeubles

constructions neuves

bureaux

fonds de commerce

domaines

locaux commerciaux

locations meublées

Offre

locations non meublées

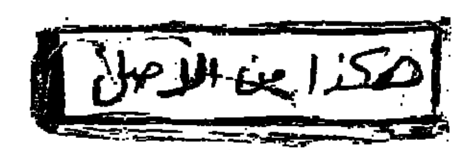
Offre

villas

pavillons

propriétés

terrains



L'AGITATION DANS LES PRISONS FRANÇAISES

L'agitation se développe dans les établissements pénitentiaires. Après Clairvaux, Nîmes, Eysses et Caen, ce sont les prisons de Lille et de Valenciennes qui ont été l'objet de mouvements de revendications. Ceux de Lille ont été particulièrement violents puisque l'établissement est totalement dévasté, comme cela avait été le cas pour les maisons centrales de Nîmes et de Clairvaux.

M. Georges Beljean, directeur de l'administration pénitentiaire, a d'ailleurs indiqué à la télévision, jeudi 25 juillet, que le nombre des incidents dans les prisons s'élevait à soixante depuis le début de l'année. Il est vrai cependant que le vocable d'incidents recouvre aussi bien des mouvements collectifs graves que l'action individuelle d'un détenu.

Les pouvoirs publics, par une réaction presque sans précédent, estiment que ces révoltes ne doivent pas engager à une répression accrue mais, au contraire, à la révision complète de la condition pénitentiaire. C'est ce qu'a dit Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat, à France-Inter, et c'est surtout ce qu'a déclaré M. Valéry Giscard d'Estaing, lors de sa réunion de presse, en indiquant que « la pratique interne de la vie pénitentiaire ne doit pas ajouter d'autre sanction à la détention ».

Cependant, les surveillants — et notamment les organisations C.G.T. et F.O. — s'inquiètent de voir annoncer des mesures dont ils craignent qu'elles ne leur soient défavorables. C'est ainsi qu'une délégation de surveillants de la maison centrale de Nîmes doit être reçue au ministère de la justice pour exposer les difficultés du personnel de l'établissement détruit.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, deux attentats ont été commis, l'un contre le siège du syndicat C.G.T. du personnel pénitentiaire, 10, rue de Solférino à Paris, l'autre contre les bâtiments de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice, 4, place Vendôme.

Ce vendredi matin 26 juillet, la police judiciaire a interpellé deux animateurs du Comité d'action des prisonniers, M. Jean Lapeyrie et Mme Catherine Leguay, au siège parisien du CAP, 15, rue des Trois-Frères à Paris (18e). Le CAP, pour sa part, proteste contre ses arrestations, dans lesquelles il voit une présomption implicite de culpabilité de ces deux animateurs.

La centrale de Lille a été totalement dévastée

A la maison d'arrêt de Valenciennes, des détenus se barricadent dans leurs ateliers

Lille. — C'est une véritable émeute qui a éclaté jeudi après-midi 25 juillet à la maison centrale de Loos-lès-Lille. Selon le directeur du cabinet du préfet de police du Nord, il s'agit d'une « action concertée » des détenus. Environ trois cent cinquante d'entre eux, sur quatre cents, se sont acharnés pendant près de trois heures à démolir le mobilier, à saccager les locaux après avoir incendié les ateliers du corps central du bâtiment. Les dégâts sont considérables puisque la prison est maintenant une carcasse de pierres quasiment inutilisable. Six C.R.S. ont été blessés. Trois d'entre eux hospitalisés. Le plus atteint souffre d'une fracture du bras. Trois prisonniers ont été blessés.

De notre correspondant

La révolte s'est déclenchée brutalement à 14 h. 30 à la fin de la séance de sport. Les mutins mirent immédiatement le feu dans un atelier et l'incendie se propagea d'autant plus rapidement que les sapeurs-pompiers appelés ne purent intervenir que de l'extérieur sans efficacité réelle. Tandis qu'un épais nuage de fumée se répandait dans l'enceinte, les rebelles brandissant des pieds de lit, des tabourets, et utilisant même un chalumeau pour découper des portes, saccageaient toutes les installations : salle de cinéma, cabinet médical, cuisine, locaux divers. Quelques dizaines d'entre eux parvenaient même à gagner le toit où, poussant des cris de triomphe, ils arrachaient de nombreuses tuiles.

L'incendie faisait toujours rage quand l'assaut fut donné par un escadron de gendarmes mobiles, deux pelotons de C.R.S. et une centaine de gardiens de la paix. A la fumée vint se mêler le nuage suffocant des gaz lacrymogènes. Le choc fut violent. Quelques rebelles résistèrent un moment mais, à 16 h. 30, le calme régnait de nouveau dans une centrale sinistrée, où les sapeurs-pompiers pouvaient enfin intervenir.

Les détenus étaient alors rassemblés dans la cour intérieure et se posait immédiatement le problème de leur relogement. En attendant qu'une solution soit trouvée — ce qui ne semble guère facile après les mutineries en chaîne de ces derniers jours — des tentes furent prêtées par l'armée, des rations alimentaires distribuées, et, sous les projecteurs, le bivouac s'installa...

Une abbaye cistercienne

Aménagée dans une abbaye cistercienne, fondée au dix-septième siècle et restaurée après maintes aventures, la centrale de Loos est une prison école, où sont détenus des jeunes gens de quinze à vingt-cinq ans. Ces derniers travaillent à des ateliers de cartonnerie et de confection de bâches de voitures. Ils peuvent suivre des cours de formation professionnelle dans des sections de mécanique-auto, d'électricité et de matière plastique. Les revendications exprimées par quelques-uns d'entre eux au cours de ce rude après-midi : un salaire égal au SMIC, quinze jours de congés payés par an et l'abaissement des tarifs de la cantine.

Les autorités, qui n'ont guère été surprises par ce mouvement de colère, craignent que la rébellion ne se manifeste maintenant dans la maison d'arrêt voisine, où se trouvent incarcérées six cent cinquante personnes. Une certaine agitation y a été observée jeudi.

Ce même jeudi, un autre mouvement a éclaté à la prison de Valenciennes, qui n'a touché qu'une soixantaine de détenus sur cent soixante. A 13 h. 30, ils se sont barricadés dans un atelier où ils confectionnent des catalogues pour une firme de ventes par correspondance. Ce fut plutôt un chahut monstre pour exprimer deux revendications : augmentation des salaires et amélioration de la nourriture. La situation se prolongeant, l'assaut fut néanmoins donné par la police, et, à 16 h. 30, tout était rentré dans l'ordre. Il n'y a pratiquement pas eu de résistance.

GEORGES SUEUR.

A Paris

ATTENTATS CONTRE DES BATIMENTS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Deux charges explosives, qui ont éclaté à vingt minutes d'intervalle, — à 0 h. 45 et à 1 h. 5, — dans la nuit du 25 au 26 juillet à Paris, ont endommagé, d'une part, une annexe du ministère de la justice, où est installée, 4, place Vendôme (1er arr.), la direction de l'adminstration pénitentiaire et de l'éducation surveillée, et, d'autre part, les bureaux du syndicat C.G.T. de l'administration pénitentiaire, situés 10, rue de Solférino. Les lieux étaient déserts au moment des deux explosions.

Les dégâts matériels sont importants : place Vendôme, la charge, placée dans la corbeille à papiers fixée à un lampadaire, a soufflé toutes les vitres de l'annexe du ministère de la justice ainsi que celles d'établissements voisins. Rue de Solférino, l'engin, dissimulé dans les locaux mêmes du syndicat C.G.T. de l'administration pénitentiaire, a complètement dévasté deux pièces du premier étage.

Cette double action n'a pas été revendiquée jusqu'à présent. Il paraît évident qu'elle est liée à l'agitation actuelle dans les prisons.

● *Le syndicat C.G.T. des personnels pénitentiaires* fait appel à ces personnels pour qu'ils refusent de répondre aux provocations d'où qu'elles viennent. S'il est nécessaire que le gouvernement hâte ses réflexions pour procéder aux réformes nécessaires, le syndicat estime qu'il serait inadmissible de ne pas faire preuve de fermeté pour empêcher les mutineries dans les prisons : « *En effet*, déclare-t-il, *le bilan des dégâts causés aux installations et équipements divers semble annuler les crédits nouveaux accordés à la justice et, par ailleurs, sont de l'ordre de la moitié de ceux consacrés aux crédits supplémentaires aux personnes âgées, dans le projet de budget 1975.* »

Le Syndicat de la magistrature déplore que les juges aient été tenus à l'écart des événements

Ayant été « *saisi de plusieurs incidents à l'occasion du rétablissement de l'ordre* » dans les prisons, le Syndicat de la magistrature a publié le commentaire suivant :

« *A Clairvaux, les magistrats présents sur les lieux, juge de l'application des peines, substituts, ont été en partie tenus à l'écart, par le préfet de l'Aube, des réunions et décisions relatives à la reprise en main et ont rencontré des difficultés pour remplir leur mission de garants des libertés et du respect de la loi.*

» *A Loos-lès-Lille, le substitut chargé de l'exécution des peines, qui était intervenu pour ramener le calme et éviter que des violences inutiles soient commises par les membres des forces de l'ordre, et qui avait manifesté son intention de pénétrer dans les locaux de détention, a été brutalement écarté et menacé par le commissaire divisionnaire qui dirigeait les opérations.*

» *Le Syndicat de la magistrature ne revendique en aucune façon un pouvoir de décision pour les magistrats en matière de maintien de l'ordre : il considère cependant que la présence de magistrats au cours de telles opérations est de nature à éviter des excès ; que leur exclusion, au moment des troubles, d'un lieu où ils ont naturellement vocation à être présents, signifie que la priorité est donnée au retour à l'ordre, quel qu'en soit le prix.*

» *Rappelle que plusieurs circulaires ont conseillé aux magistrats de se rendre fréquemment dans les prisons ; considère a fortiori qu'il est de leur devoir d'être présents lorsque la situation est grave ; dénonce le manque de coopération et les entraves apportées par les autorités administratives au travail des magistrats.*

» *Demande à M. le garde des sceaux de prendre toutes mesures pour permettre aux magistrats d'assurer leur mission dans le but d'éviter les excès et les suspicions qui s'ensuivraient.* »

[Le Syndicat de la magistrature fait ici référence à un incident qui s'est produit à Lille entre M. Joël Menez, substitut, et M. Andreis, commissaire de police divisionnaire. M. Menez étant intervenu pour empêcher le « tabassage » d'un détenu isolé, M. Andreis l'a assez vivement, semble-t-il, prié de quitter la maison centrale de Lille.]

LES DROITS DES DÉTENUS AMÉRICAINS

Justice 74, journal du Syndicat de la magistrature (1), publie dans son numéro 32, intitulé « Prisons-asiles », un article consacré au « *développement des droits des condamnés américains* » dont l'auteur est M. John P. Richert, criminaliste au collège de Stockton.

L'auteur note d'abord : « *La jurisprudence américaine admet aujourd'hui qu'un condamné à une peine privative de liberté jouit de tous les droits constitutionnels sauf ceux qui lui sont expressément retirés par la loi. En deuxième lieu, la charge de la preuve en ce qui concerne la violation des garanties constitutionnelles est passée du condamné à l'administration pénitentiaire.* »

Puis il observe : « *La majorité des recours judiciaires qui ont trait aux conditions d'incarcération sont basés sur l'article 1983, section 42, du code des Etats-Unis (qui n'est pas un code dans le sens français du terme). Ce texte prévoit que toute personne qui limite ou entrave l'application des garanties constitutionnelles d'un citoyen peut faire l'objet d'une poursuite judiciaire. En pratique, un détenu peut ainsi poursuivre en justice un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire qui le prive d'un droit constitutionnel. On peut noter que la rédaction de l'article 1983 permet d'éviter le problème de la mise en cause directe de la responsabilité administrative de l'Etat. On sait que plusieurs Etats américains retiennent encore le principe de l'irresponsabilité de l'Etat. Le recours basé sur l'article 1983 met en cause la responsabilité de l'Etat indirectement en mettant en cause la responsabilité personnelle de l'agent de l'administration pénitentiaire. Cette solution permet ainsi une grande flexibilité dans l'élaboration jurisprudentielle du statut juridique des condamnés à des peines privatives de liberté.* »

M. Richert énonce ensuite les droits des détenus :

1) *L'accès aux organes de justice.* — La censure, interdite lorsqu'il s'agit du tribunal ou d'un avocat, peut s'exercer si la correspondance est engagée avec un fonctionnaire ou un membre du gouvernement ;

2) *L'exercice des droits religieux* implique le droit au respect des interdits alimentaires, sauf impossibilité matérielle de l'administration ;

3) *Correspondance et visites.* — Les autorités pénitentiaires bénéficient d'une grande latitude en ce domaine.

4) *L'accès aux medias* est garanti par le premier amendement de la Constitution (liberté de la presse). Les journalistes ont le droit d'interviewer des détenus.

5) *L'apparence personnelle* (cheveux, vêtements) relève, selon la jurisprudence, de la liberté d'expression, plus strictement entendue dans les cas des condamnés.

6) *Régime disciplinaire interne.* — « *La jurisprudence reconnaissait jadis*, écrit M. Richert, *une liberté absolue à l'administration pénitentiaire dans le domaine de la discipline interne. Ce n'est qu'à la suite d'abus graves et répétés que les tribunaux sont intervenus dans ce domaine. On peut noter une triple évolution. En premier lieu, des arrêts récents requièrent l'élaboration de règlements précis en vue d'éliminer toute sanction arbitraire. En second lieu, on peut noter une insistance croissante des tribunaux à imposer aux autorités pénitentiaires l'obligation de fournir aux condamnés accusés de violer un règlement interne des garanties procédurales quasi judiciaires. C'est ainsi que l'administration pénitentiaire est généralement requise de notifier à un détenu l'accusation portée contre lui, de convoquer une audience au cours de laquelle ce dernier pourra répondre à l'accusation, et de lui fournir un défenseur s'il le désire. En troisième lieu, les tribunaux insistent généralement sur l'équivalence relative entre la punition infligée et l'infraction commise. On peut remarquer que le huitième amendement de la Constitution s'applique directement aux mesures punitives. Cet amendement interdit toute mesure punitive « cruelle et inhabituelle ». La jurisprudence a évolué quant à la définition d'une telle sanction. Il est reconnu aujourd'hui qu'une cellule sans toilettes, ou même vétuste, constitue une telle punition.* »

La conclusion de l'auteur est pessimiste puisqu'il note : « *La pratique pénitentiaire ne tient pas toujours compte de l'évolution jurisprudentielle.* » Il remarque enfin : « *Les tribunaux ne sont pas encore intervenus dans le domaine de l'obligation au travail. La jurisprudence ne reconnaît pas non plus aux condamnés mariés un droit de visite conjugal permettant des relations sexuelles. On peut cependant se poser la question — les tribunaux ne l'ont pas encore fait — si la conclusion logique du développement des droits dont bénéficient les détenus américains ne sera pas de mettre en question, finalement, le principe même des peines privatives de liberté.* »

(1) 4, rue Olier, 75015 Paris. Tél. : 250-14-48.

FAITS DIVERS

UN APPAREIL DE L'AÉROPOSTALE S'ÉCRASE PRÈS DE NANTES

Trois morts

Un Fokker F-27-500 du centre d'exploitation postale (CEP), qui assurait la liaison Rennes-Nantes-Poitiers-Clermont-Ferrand, s'est écrasé le jeudi soir 25 juillet, à environ 18 kilomètres au nord de Nantes. Les trois membres de l'équipage — MM. Fouchet, Fouquet et Levert — ont péri dans l'accident.

L'avion, qui avait quitté Rennes avec un retard d'environ un quart d'heure, semble avoir eu quelques difficultés en cours de vol, bien qu'aucun appel de détresse n'ait été capté. C'est au moment où le pilote tentait de se poser en catastrophe dans un champ que l'appareil a heurté une ligne à haute tension et s'est aussitôt désintégré.

[C'est Air France qui a en charge, pour le compte du ministère des P.T.T., le CEP, à la disposition duquel elle met des navigants et des appareils. La compagnie nationale assure ainsi une trentaine de vols quotidiens à l'aide de quinze Fokker et de quatre Transall.]

● *Un ouvrier, M. Khanfer Mikzache*, a été tué jeudi 25 juillet dans l'éboulement d'un chantier de construction du métro de Marseille lors d'un affaissement de terrain, boulevard de la Fédération.

JUSTICE

A Clermont-Ferrand

SIX PERSONNES SONT INCULPÉES POUR UNE ESCROQUERIE PORTANT SUR 15 MILLIONS DE FRANCS

Six personnes viennent d'être inculpées par un juge d'instruction de Clermont-Ferrand chargé du dossier d'une escroquerie qui porterait sur 15 millions de francs. Deux d'entre elles : M. André Deprez et son amie, Mme Catherine Fontaine, sont en fuite et font l'objet d'un mandat d'arrêt. Une troisième, M. André Rosset, directeur financier d'entreprise, a été placée sous mandat de dépôt.

Après avoir déposé le bilan d'une première société de confection en 1967, M. Deprez avait créé une seconde société, Starlux, qui obtint des prêts et des subventions de l'Etat pour la création d'emplois nouveaux. En mai 1968, le passif de Starlux dépassait 9 millions de francs, et la liquidation de ses biens était ordonnée.

Starlux fut cependant maintenue en activité jusqu'en 1972 avec un passif qui s'élève alors à 13 millions. M. Deprez créa à ce moment-là une nouvelle société, Ticau. En mars dernier, le passif de celle-ci atteignait 15 millions de francs. C'est le moment que choisit M. Deprez pour disparaître.

● *Pour fraude en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques*, de taxe sur le chiffre d'affaires, de T.V.A. et de passation d'écritures fictives, fraude portant sur une somme de 1 312 000 F, un industriel de Vesoul (Haute-Saône), M. Louis Godard, âgé de soixante-deux ans, a été condamné par le tribunal correctionnel de Dôle (Jura) à trois ans d'emprisonnement, dont six mois fermes. Son ancienne épouse, Mme Huguette Marchand, a été condamnée à huit mois avec sursis. L'administration des finances leur réclame en outre 6 400 000 F, représentant les droits simples et fraudés, et certaines pénalités. — *(Corresp.)*

● *M. Claude Lipsky, ancien directeur financier du Patrimoine foncier*, a reçu, mardi 23 juillet, à l'hôpital des prisons de Fresnes, la visite de ses avocats, Mes Johannès Ambre et Roland Dumas, à qui il a annoncé l'intention de continuer la grève de la faim qu'il avait commencée le 9 juillet jusqu'à ce qu'il obtienne sa liberté. Mais celle-ci a déjà été rejetée à plusieurs reprises par M. Louis Gondre, juge d'instruction, dont les décisions ont été confirmées par la chambre d'accusation et la Cour de cassation.

M. Georges Walter Huc, autre inculpé dans l'affaire et récemment extradé du Brésil, doit être, en principe, confronté à M. Lipsky le 5 août prochain si l'état de santé de celui-ci le permet.

● *Insonorisation insuffisante : un promoteur acquitté.* — Condamné par le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) pour avoir livré un appartement mal insonorisé, M. Dahan, promoteur d'un immeuble de luxe, vient de gagner son procès en appel. M. Dahan avait été assigné, en première instance, par le propriétaire ; après sa condamnation — le 19 décembre 1972, — le promoteur s'est alors retourné contre l'architecte et l'entrepreneur, et le tribunal lui a donné gain de cause. — *(Corresp.)*

ÉDUCATION

LES GROUPES DE TRAVAIL ET LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Une concertation mal conçue

La réforme de l'enseignement primaire et secondaire sera-t-elle soumise à l'Assemblée nationale à la rentrée, comme il était initialement prévu ? M. René Haby est en train de se poser la question compte tenu du nombre de consultations nécessaire avant que le texte soit déposé sur le bureau de l'Assemblée. Toutes les dispositions doivent, en effet, être examinées auparavant par le gouvernement, les organismes consultatifs et le Conseil d'Etat. Des négociations seront, d'autre part, engagées avec les organisations syndicales.

Le ministre de l'éducation doit répondre à cette question au cours d'une conférence de presse mardi 30 juillet. Il fera aussi, à cette occasion, un premier bilan de l'activité des groupes de travail qui se sont réunis du 21 au 26 juillet pour réfléchir sur la réforme.

« *La prochaine fois que le ministère fera un colloque sur la réforme de l'enseignement, il faudra qu'il commence par faire un groupe de travail sur la façon d'organiser le colloque.* » Cette remarque de l'animateur de Défense de la jeunesse scolaire, M. François Walter, au moment où, après tant d'autres, il annonçait qu'il quittait les groupes de travail réunis par M. Haby, résume les réflexions qui viennent à l'esprit après l'échec de cette nouvelle tentative de concertation du ministère. C'est bien d'un échec qu'il s'agit quand on mesure le mince bilan de cette audacieuse initiative qui a réuni plus de six cents personnes en pleine période de vacances.

Le déroulement des travaux a en effet été bouleversé par deux crises successives. La première fut le départ massif, dès le deuxième jour, des organisations d'enseignants de gauche (S.G.E.N.-C.F.D.T., FEN, C.G.T.), bientôt suivies par celles de parents et d'élèves de même tendance. La seconde fut l'annonce, mercredi, de la tenue d'un conseil des ministres consacré en partie à la réforme de l'enseignement. Cette nouvelle fit dans certains groupes l'effet d'une bombe, les participants ayant l'impression qu'on prenait des décisions sans attendre le résultat de leurs délibérations. Cette péripétie entraina le départ d'autres organisations de tendance différente : le Syndicat national des collèges, la Confédération nationale des groupes autonomes et Force ouvrière.

Le ministre fit bien, le lendemain matin, une visite à plusieurs groupes pour essayer de leur remonter le moral, mais c'était trop tard. Le cœur n'y était plus, même parmi bon nombre de représentants de l'administration.

L'attitude des syndicats « démissionnaires » n'a pas été très cohérente. Il n'y avait en effet dans les arguments qu'ils ont avancés pour justifier leur départ aucun élément nouveau par rapport à ce que chacun savait avant l'ouverture des travaux. Pourquoi alors avoir accepté de participer pour se retirer aussitôt ? La position du Syndicat national des lycées et collèges (C.G.C.) qui, lui, avait refusé de se présenter, était, de ce point de vue, plus logique.

Fiction

Cette réserve faite, il était évident dès le départ que l'opération avait peu de chances de réussir, tant les règles du jeu étaient ambiguës. Ou bien, en effet, on réunit des groupes pour faire des propositions de réforme, et il faut faire appel à des personnalités indépendantes choisies pour leur compétence et non à des organisations qui viennent avec le souci majeur de défendre leurs propres positions : la fiction selon laquelle les participants à ces groupes de travail siégeaient « à titre personnel » alors qu'ils avaient été désignés par leurs organisations n'a à aucun moment fait illusion. Ou bien le ministère définit ses propres options et négocie ensuite avec les organisations syndicales représentatives. La formule adoptée n'était ni l'une ni l'autre.

Il était clair, en effet, d'après les déclarations précédentes de M. Haby et l'intitulé des thèmes sur lesquels devait discuter chaque groupe, que les grandes lignes de la réforme étaient arrêtées. Il n'était demandé aux participants que de réfléchir sur les modalités d'application. Or on voit mal comment des syndicats dont les positions sont parfaitement connues pouvaient accepter de faire des propositions pour aménager un schéma dont tout laissait supposer qu'ils rejetteraient le principe.

Les participants n'ont d'autre part jamais su très bien ce qu'on attendait d'eux. On leur disait en effet que le schéma sur lequel ils avaient à travailler n'était qu'indicatif et qu'ils pouvaient ne pas en tenir compte, alors qu'il était évident, au contraire, qu'il correspondait aux fermes intentions du ministre.

Malgré toutes ces ambiguïtés, une discussion le plus souvent ouverte et cordiale a eu lieu dans la plupart des groupes, y compris avec les représentants syndicaux, dont certains semblaient quitter comme à regret des assemblées où ils se trouvaient bien. Des idées ont été échangées. Des contacts ont été pris. Des thèses apparemment antagonistes se sont parfois rapprochées parce qu'elles étaient défendues avec talent ou sincérité. Mais il s'agissait plutôt d'une information réciproque que d'une réflexion constructive. La préparation du travail ayant été inexistante et la compétence des participants n'étant pas toujours à la hauteur de ce qu'on espérait d'eux, il ne faut pas attendre de ces conclusions beaucoup d'idées neuves.

Après cinq jours de discussions, on mesure mieux, d'une part, la nécessité de ces vastes confrontations dans une perspective de « pédagogie collective » du milieu, et tout ce qui manque pour qu'elles atteignent vraiment leur but.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS**

Mmes, Mlles ou MM. Prost, Desbleys, Marion Dominique, Mochkovitch, Beaumont, Elleaume, Moreau, Host, Cannet, Geffray, Aubin, Martinet, Muller, Barnier, Doerflinger, Braud, Charreyron, Hippert, Chevallier, Marchais, Dussine, Bourdarot, De Luca, Jonquière, Dalaudier, Volatron, Jolibois, Massabieaux, Aubert, Meyer, Lavigne, Combelias, Rolando, Flamion, Herchuelz, Billaud, Hendrickx, Nataf, Le Métayer, Morin, Costa de Beauregard, Guigou, Streiff, Vialard-Goudou, Devilliers, Bohm, Colas, Marchon, Spitzmuller, Teissier, Ricci, Duhart, Balle, Brunet, Grangeon.

Avant la réunion de la commission disciplinaire de Poitiers

Douze universitaires prennent la défense de M. René Lourau

Douze universitaires enseignant en sciences de l'éducation, en sociologie ou en psychopathologie ont rédigé un texte dans lequel ils soutiennent M. René Lourau, directeur de la section de sociologie de l'université de Poitiers, qui vient d'être suspendu et doit passer devant la commission disciplinaire de son établissement, le 31 juillet (1). Ils demandent à être entendus comme témoins par cette commission. Rappelons qu'il est reproché à M. Lourau de n'avoir pas organisé les examens selon les procédures réglementaires.

« *Dans la formation traditionnelle*, écrivent notamment les signataires, *l'enseignement l'emporte sur la formation, et la préparation des examens reste l'activité universitaire prédominante. (...) La véritable signification de cette sélection n'est ni une formation personnelle ni une compétence professionnelle, mais réside dans la reproduction de la hiérarchie sociale. (...)*

» *Ces pratiques impliquent une distinction entre les processus de formation et les problèmes d'évaluation subordonnant les premières aux secondes. Nous considérons au contraire que formation et évaluation sont des processus indissociables, tous deux distincts de la fonction de sélection que la société assigne aux universitaires. (...)*

» *Pour les praticiens des sciences humaines, toute formation présuppose également des pratiques sociales, un agir collectif et une analyse critique de ses propres fondements. Sans que l'auto-évaluation constitue la totalité du processus d'évaluation, elle apparaît fondamentale. (...)*

» *Si on reconnait aux universitaires le droit et le devoir de chercher des solutions à de tels problèmes, (...) il est inquiétant et scandaleux qu'un conseil d'université engage des poursuites disciplinaires pour sanctionner une telle recherche* »

(1) Ce texte a été signé par MM. Ardoino (Vincennes), Barbier (I.U.T. de Saint-Denis), Chambron (Toulouse-II), Debeuvais (Vincennes), Enriquez (Nanterre), Gabillard (Poitiers), Hess (Vincennes), Lapassade (Vincennes), Lobrot (Vincennes), Orsoni (Nanterre), Vidal (Paris-XII) et Ville (Vincennes).

Correspondance M. Ardoino, 2, rue Chauchat, 75009 Paris

DÉFENSE

LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET L'AUSTRALIE ANNONCENT QUE LA FRANCE A PROCÉDÉ A UN NOUVEL ESSAI NUCLÉAIRE A MURUROA

Le premier ministre néo-zélandais, M. Norman Kirk, a déclaré, vendredi 26 juillet, à Wellington, qu'il avait de bonnes raisons de croire que la France avait procédé, jeudi 25 juillet, à Mururoa, en Polynésie, à un nouvel essai nucléaire en atmosphère. N'indiquant ni la puissance de l'explosion ni la méthode de tir — par avion ou sous ballon en altitude, — ni même d'où il tenait cette information, le premier ministre néo-zélandais a souligné qu'il restait extrêmement préoccupé par la continuation de cette campagne d'essais.

A Paris, il n'y a aucun commentaire de source officielle, comme pour les précédentes expériences de cette année. Le tir nucléaire annoncé par Wellington serait donc le quatrième de la série, puisque trois explosions ont été enregistrées : le dimanche 16 juin (environ 5 kilotonnes), le dimanche 7 juillet (de l'ordre de 150 kilotonnes) et le mercredi 17 juillet (l'énergie dégagée par cet essai et la méthode de tir ne sont pas connues à ce jour).

A Canberra, le ministre australien des affaires étrangères, M. Don Willesee, a déclaré que son pays croyait — comme la Nouvelle-Zélande — que la France avait procédé à une nouvelle expérience.

Le ministre australien de l'environnement a révélé, le jeudi 25 juillet, selon notre correspondant particulier à Canberra, que des retombées radio-actives avaient été détectées par des stations de contrôle dans cinq villes australiennes séparées les unes des autres par de longues distances. Selon les mesures faites à ce jour, ces retombées se situaient à un bas niveau de concentration. L'annonce de la découverte des retombées ne comporte aucune référence au programme français des essais nucléaires aériens.

LA VIE ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

La position travailliste à l'égard du Marché commun paraît de plus en plus confuse

De notre correspondant

Londres. — La politique européenne continue d'être la pomme de discorde du parti travailliste. Le thème qui suscite ces jours-ci le plus de débats et d'interprétations touche à la date et aux modalités du référendum sur l'Europe.

M. Harold Wilson s'est à nouveau engagé mardi dernier à soumettre à la « *décision finale* » du peuple britannique les résultats de la « *renégociation* » des conditions d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. Il n'a pas précisé clairement s'il voulait un référendum — ce qui constituerait une innovation constitutionnelle importante — ou si une consultation par le biais d'élections serait suffisante. Or la gauche du Labour manœuvre pour forcer la main du gouvernement. L'exécutif national du parti, réuni mercredi soir 24 juillet, a décidé de convoquer une conférence extraordinaire de deux jours pour examiner les résultats de la « *renégociation* ». Etant donné que les syndicats, résolument hostiles au Marché commun, disposent d'une majorité de blocage à la conférence travailliste, les implications d'une telle décision sont évidentes.

Le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, a apporté lui aussi sa contribution au débat en déclarant qu'il espérait que la renégociation serait terminée l'été prochain et que, dans ces conditions, le référendum pourrait être organisé aussitôt, mais, s'est-il empressé d'ajouter, « *le gouvernement travailliste ne s'estimerait pas condamné si la réponse de l'électorat était négative* ». En somme, quel que soit le résultat du référendum, le gouvernement de M. Wilson se maintiendrait au pouvoir. Est-ce à dire que le gouvernement va chercher à éviter de s'engager dans un sens ou dans l'autre ?

La décision du comité exécutif de convoquer une conférence vise à parer à ce danger. Mais, elle a été prise à la dérobée, en l'absence de la majorité des membres du cabinet et tout risque d'être remis en question, non seulement par les prochaines élections générales, mais par la conférence annuelle du parti travailliste, cet automne.

En somme, personne ne sait plus très bien où en est le Labour au sujet de l'Europe. Chacun pousse ses pions comme bon lui semble. M. Peter Shore, le ministre du commerce, ne négocie pas à Bruxelles comme le ferait M. Callaghan. L'opposition conservatrice n'a pas manqué de lui reprocher son attitude alors qu'il remplaçait le secrétaire au Foreign Office, retenu à Londres par la crise chypriote, et discutait les dossiers du sucre et de la politique commune de l'énergie avec ses huit partenaires européens. Le *Financial Times* a même accusé M. Shore de vouloir à tout prix saboter toute perspective de renégociation et d'avoir fait tout simplement « *de l'obstruction* » à Bruxelles. Bref, à mesure que le parti se saisit du problème européen, le débat, loin de se clarifier, tend plutôt à s'obscurcir.

(Intérim.)

● **LE TASSEMENT DU DOLLAR** s'est accentué après la décision de la Cour suprême, et l'on a même fait état d'une intervention de la Réserve fédérale pour soutenir la monnaie américaine contre le florin et le deutschemark.

En Allemagne fédérale

SENSIBLE DIMINUTION DE L'EXCÉDENT DE LA BALANCE COMMERCIALE EN JUIN

L'excédent de la balance commerciale ouest-allemande a diminué de moitié en juin 1974 par rapport au mois précédent, tombant de 4 881 millions de deutschemarks à 2 510 millions de deutschemarks. Cet excédent est le plus faible qui ait été enregistré depuis un an, mais il reste très supérieur à celui de juin 1973, qui atteignait 1 610 millions de deutschemarks. Les importations ont diminué de 10,8 % et les exportations de 19,2 %.

Ce fléchissement amorce-t-il un arrêt de la vigoureuse croissance des excédents commerciaux de l'Allemagne fédérale, voire même un renversement de tendance, ou n'est-il qu'un « *phénomène saisonnier* », suivi éventuellement d'une forte reprise, comme en juin 1973 ?

Il est permis de penser que les restrictions à l'importation édictées par certains partenaires comme l'Italie et le Danemark commencent à faire sentir leurs effets, et que le ralentissement des exportations ouest-allemandes se produit plus tôt que prévu. Il n'en reste pas moins que l'excédent commercial a battu tous ses records outre-Rhin pour les six premiers mois de 1974, avec 25 245 millions de deutschemarks contre 12 842 millions de deutschemarks pour le premier semestre de 1973.

Quant à l'excédent de la balance des paiements courants, compte tenu des « *invisibles* », il tombe de 3 400 millions de deutschemarks en mai à 800 millions de deutschemarks en juin.

● **LE GROUPE PHARMACEUTIQUE ALLEMAND BOEHRINGER - INGELHEIM** va regrouper dans une nouvelle usine implantée à Reims toutes ses activités françaises. Cette unité, dont la construction vient de commencer, sera ouverte à l'automne 1975 et entrainera la création d'une centaines de nouveaux emplois.

SOCIÉTÉ

Tenu pour responsable des incidents de Toulon

Un militaire est placé sous mandat de dépôt

Un militaire, dont l'identité n'a pas été révélée, a été arrêté et placé sous mandat de dépôt à Toulon, après les violents affrontements qui ont opposé, le mardi 23 juillet, un groupe de soldats aux locataires nord-africains d'un foyer de la SONACOTRA (« le Monde » du 26 juillet). Il s'agirait d'un légionnaire, en situation irrégulière, dont les travailleurs immigrés avaient noté la présence au moment de la bagarre. Les soldats du 4e RIMA (infanterie de marine) sont toujours consignés dans leurs quartiers où ils sont interrogés par la gendarmerie toulonnaise.

Les incidents de mardi continuent de provoquer diverses réactions. Ainsi, l'Agence nationale algérienne d'information a publié, jeudi 25 juillet, en première page du quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, un bref commentaire intitulé « L'escalade », dans lequel elle « *avertit solennellement les provocateurs de tous bords qu'ils risquent de récolter ce qu'ils sèment* ». « *Il est donc opportun*, ajoute l'Agence, *de rappeler les engagements du gouvernement français, ici aussi pris en défaut, de protéger les vies et les biens de nos compatriotes en France* »

D'autre part, l'Amicale des Algériens en Europe, dénonce, dans un communiqué, « *le rôle néfaste qu'ont eu les déclarations de la municipalité de Toulon* (1) *et celles de nombreuses autres localités en France* ». « *Ces événements*, selon l'Amicale, *s'inscrivent dans un contexte permanent et ancien, celui-là même qui a provoqué l'an dernier la mort de treize travailleurs algériens et l'attentat meurtrier contre le consulat d'Algérie à Marseille.* »

LA LICA : encouragement au racisme

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) a également déploré les incidents de Toulon et « *souhaite que le nouveau secrétaire d'Etat à l'immigration prenne les mesures nécessaires pour dénoncer, condamner et punir tous les actes racistes* ». Enfin, l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) des Alpes-Maritimes affirme que « *les auteurs d'agressions répétées contre les travailleurs immigrés sur la Côte d'Azur n'ont jamais été inquiétés, ce qui constitue le pire encouragement au racisme et à la violence* ».

L'Association demande que, « *dans la ligne de l'action déclenchée par de jeunes soldats, le service militaire cesse d'être le lieu de propagandes qui ne peuvent conduire qu'à des actes de violence collective* ».

(1) Le conseil municipal de Toulon a voté, au mois d'août 1973, une motion qui demandait notamment au gouvernement de « refouler tous ceux qui ne viennent dans notre pays que pour abuser, dans tous les domaines, de la générosité française, entrainant des charges anormales pour les contribuables. » (« le Monde » du 14 août 1973).

● *Une centaine de militants de la Jeunesse communiste* de la région parisienne ont manifesté dans le calme, jeudi 25 juillet, en fin d'après-midi, à proximité du ministère de la défense à Paris. Les militants scandaient : « *Liberté d'expression !* », « *Levée des sanctions !* », « l'Humanité *à l'armée !* », tandis qu'une pancarte indiquait : « *Non à l'armée de métier* ». M. José Fort, secrétaire général du Mouvement de la jeunesse communiste de France accompagné de M. Raymond Guyot, sénateur communiste de Paris, a obtenu un accord de principe pour un entretien ultérieur avec le ministre de la défense, M. Jacques Soufflet.

● *Dans une question écrite* au ministre de l'intérieur et au secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés, M. Alain Mayoud, député (rép. ind.) du Rhône, propose la création dans les communes de plus de cinq mille habitants et dont le pourcentage de la population étrangère est d'au moins 15 %, de commissions consultatives extra-municipales composées de représentants élus des travailleurs immigrés et de conseillers municipaux. Il suggère que certains établissements scolaires puissent dispenser aux enfants d'immigrés qui le désireraient, un enseignement bilingue.

LE « TOUR DE FRANCE » DU M.L.A.C.

AU MARCHÉ DE BOURG-EN-BRESSE

Bourg-en-Bresse. — *Depuis l'aube, le marché battait son plein, coloré et bruyant, mêlant campagnard et citadins. Sur le moment, personne n'avait prêté attention à ces cinq filles, qui étaient arrivées du côté de la halle couverte réservée aux volaillers et coquetiers.*

Et soudain, amplifiée par le mégaphone, la voix se fit entendre : « Nous sommes le tour de France du M.L.A.C., Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception. Nous passons dans toutes les villes, sur les plages, pendant cet été pour vous informer. Nous avons prouvé que notre combat sert à quelque chose, puisqu'il y a déjà cette loi sur la contraception qui vient d'être votée par le Parlement, mais qui ne suffit pas. »

Du coup, Bourg-en-Bresse les découvrait, un peu surprise de leur tenue, de ces pancartes qu'elles portaient attachées à leur cou, battant leur dos ou leur poitrine. Pendant plus d'une heure, elles allaient déambuler entre les éventaires, distribuant leurs tracts, les glissant ici dans un panier, là dans un landau, tout en répétant les raisons de leur démarche, faisant connaître l'existence, à Bourg, d'un M.L.A.C. local, « où se présentent chaque semaine une douzaine de femmes pour se faire avorter, et où l'on peut venir discuter tous les jeudis soirs à 20 h. 30 », *annonçant pour la rentrée* « une action dans les lycées de la ville, car presque tous les professeurs refusent de faire les cours d'éducation sexuelle », *exposant la méthode Karman, faisant savoir que la pilule* « ne fait ni grossir ni tomber les cheveux, et qu'elle ne donne pas le cancer », *suscitant ici la gouaille, ailleurs l'intérêt ou l'agacement, jamais l'indifférence.*

« Elles sont marrantes », *dit au passage le marchand de fromage.* « Leur truc m'aurait servi il y a trente ans, et encore... », *soupire avec humour une sexagénaire au bagou de vivandière. D'autres paraissent outrés, refusant avec hauteur le tract, ou les déclarant, sans appel,* « complètement paumés ».

Il y avait aussi des encouragements, comme celui de cet homme d'une cinquantaine d'années, leur soufflant au passage : « Continuez, vous avez raison ! » *Le plus grand nombre, avec cette pudeur ou cette prudence devant ce qui reste insolite, ne soufflaient mot, appliqués à ne point laisser paraître un quelconque sentiment, acceptant le tract, mais pour bien vite le plier sagement, en attendant de le lire plus tard, loin des regards.*

Quelques déceptions

A midi, on pouvait faire le bilan de cette huitième étape. Depuis le départ de Paris, le 12 juillet, il n'y a pas eu dans l'ensemble à se plaindre. A l'exception de celle du Lot-et-Garonne, toutes les préfectures ont autorisé les manifestations. Sans doute la coordination avec les militants des mouvements locaux ne s'est pas révélée toujours exemplaire. Cela a parfois contraint à annuler des étapes comme celle de Grenoble.

Ces petites déceptions sont compensées par des satisfactions. A Canjuers, tout au début, on a connu un gros succès. A Aix-en-Provence aussi, où l'on s'est bien amusé en allant se faire entendre par surprise, mais en direct, sur les antennes de France-Inter où, ce jour-là, Yves Mourouzi présentait son magazine de 13 h. 30. C'est à Marseille que l'accueil jusqu'à présent s'est révélé le plus mitigé, et aussi à Valence, où pour s'être mêlée au public d'un spectacle de plein air sans avoir prévenu, l'équipe du M.L.A.C. a vu intervenir la police.

« Finalement, au bout d'une demi-heure tout s'est arrangé. Les flics décidément ne tiennent pas à faire des vagues avec nous. » *En revanche, ces pèlerins des temps modernes convenaient tout à fait à Avignon et à son Festival.*

Alors on continue. A Besançon, ce 25 juillet, on compte évidemment sur « les Lip ». Ensuite ce sera Dijon, où le maire, M. Robert Poujade, a donné le feu vert. Et puis avant « les plages populaires », entre La Rochelle et Arcachon, car on délaisse la Côte d'Azur « bourgeoise », il y aura le passage à Tours.

Tout cela avec un budget de 15 000 F, dont 4 000 F pour la location de l'autocar. Alors on fait des collectes, on vend des livres et, bien sûr, on loge chez le militant.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES MANIFESTATIONS PAYSANNES

La propriété d'une sœur de M. Giscard d'Estaing a été « visitée » par des agriculteurs

Après une relative accalmie, les manifestations paysannes reprennent. Un rassemblement de céréaliers était prévu pour ce vendredi dans l'Oise.

Au cours de la nuit du jeudi 25 juillet, un « commando » d'agriculteurs se réclamant de la F.D.S.E.A. et du C.D.J.A. a pénétré, près d'Orgelet (Jura), dans le parc du château de Marigna-sur-Valouse, propriété d'une sœur de M. Valéry Giscard d'Estaing, mariée au comte Jacques de Froissard de Broissia. Les manifestants ont scié à la tronçonneuse et abattu plusieurs sapins auxquels ils ont mis le feu. Avant de se retirer, ils ont placardé une pancarte portant l'inscription : « *On reviendra s'il le faut !* »

D'autres régions ont encore été le théâtre de manifestations. Dans l'Ouest, une cinquantaine d'agriculteurs ont allumé des feux sur la voie ferrée Brest-Paris, à la hauteur de Guingamp, retardant d'environ trois quarts d'heure l'express Brest-Paris.

Dans le Lot-et-Garonne, une centaine d'agriculteurs ont pénétré sur le marché de Villeneuve-sur-Lot. Après avoir forcé les chambres froides, ils ont détruit des stocks de pruneaux de Californie qui y étaient entreposés. Les dégâts commis, tant aux installations qu'aux produits, sont évalués à plus de 50 000 francs. Les manifestants ont en outre coupé les fils du téléphone du marché et ont enlevé la comptabilité établie depuis un an.

A Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), une centaine de tracteurs roulant à faible allure sur la route ont provoqué des bouchons.

Près de Vienne (Isère), l'usine Yoplait de l'ORLAC (Organisation régionale laitière agricole coopérative) a été occupée par deux cents agriculteurs.

Plus de cinq cents tracteurs ont investi le centre de Saint-Quentin (Aisne), après avoir défilé le long des boulevards périphériques de la ville. Le meeting qui a clos cette manifestation s'est déroulé dans le calme.

Dans le Gers, six barrages ont été établis sur les routes, à Aubiet, Lectoure, Samatan, Barcelonne-du-Gers, Masseube et Biran.

Enfin, « *en raison des mesures incohérentes et inefficaces prises récemment par la Communauté européenne et le gouvernement français* », le Centre départemental des Jeunes Agriculteurs des Vosges a décidé d'annuler les deux opérations « *sourire* » qui devaient avoir lieu cette saison à Remiremont et à Vittel.

L'audition de MM. Chirac et Bonnet à l'Assemblée nationale

Aucune mesure nouvelle estiment les députés communistes et socialistes

Pendant trois heures, quatre-vingts députés appartenant à la commission des finances — qui compte soixante membres — et à la commission de la production et des échanges — qui en compte cent vingt — se sont réunis, jeudi 25 juillet, à l'Assemblé nationale pour écouter un exposé de M. Jacques Chirac consacré aux problèmes agricoles.

Avant d'assister à cette réunion, les députés communistes, socialistes et radicaux de gauche membres de ces commissions avaient rappelé leur demande de convocation du Parlement en session extraordinaire. Ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre l'action entreprise pour collecter les deux cent quarante-trois signatures de députés nécessaires à la convocation d'une telle session.

Dès le début de la réunion, le premier ministre, M. Jacques Chirac, avait tenu à préciser, en réponse à la demande de M. Charles Josselin, député socialiste des Côtes-du-Nord, que les délibérations des deux commissions ne seraient pas publiées intégralement afin de permettre une plus grande liberté dans la discussion. Cette décision devait être critiquée à l'issue de la réunion par M. Josselin.

Au cours de la réunion, M. Jacques Chirac a insisté sur l'effort d'exportation à mener pour dégager le marché de la viande bovine et a indiqué que des négociations étaient en cours pour vendre à l'étranger 75 000 tonnes de viande, soit presque la totalité des stocks actuels.

La principale revendication des organisations syndicales paysannes, à savoir la question de la revalorisation des prix européens, n'a pas été évoquée.

Les vingt députés qui sont intervenus ont insisté sur les difficultés que rencontrent actuellement les agriculteurs dans certains secteurs (fruits et légumes, viticulture et élevage). Le ministre de l'agriculture, M. Christian Bonnet, a affirmé à l'issue de la réunion que « *les députés avaient été impressionnés par l'ampleur des mesures prises par le gouvernement* ».

Après une heure et demie de réunion, les députés communistes ont quitté la salle pour protester contre le fait que le premier ministre n'avait fait aucune proposition nouvelle pour améliorer le revenu des agriculteurs. Ils considèrent que cette réunion est « *une tentative d'escamotage et une mesure de diversion pour donner l'impression que le gouvernement se préoccupe du problème paysan* ». Les députés communistes ont indiqué qu'ils suivraient « *attentivement* » la position des députés de la majorité invités par eux et les socialistes à joindre leurs signatures à celles de la gauche pour obtenir la convocation du Parlement en session extraordinaire.

Les députés socialistes, aboutissant à la fin de la réunion à la même conclusion que leurs collègues du groupe communiste, constataient dans un communiqué « *l'absence totale de propositions nouvelles dans l'intervention du permier ministre* ».

● ERRATUM. — Dans les premières éditions du 26 juillet, il fallait lire dans l'article consacré à la préparation du budget : « *M. Giscard d'Estaing, examinant le projet qui lui était soumis et qui comprenait des dépenses atteignant 260,3 milliards de francs, en progression de 14,4 % sur celles de cette année, demanda une nouvelle compression de 1,4 milliard de francs, de façon à limiter le total à 258,9 milliards de francs et l'augmentation par rapport à 1974 à 13,8 %.* »

Dans le même article, il était précisé : « *Un groupe de travail composé de membres de la Cour des comptes sera chargé des investigations.* »

CONJONCTURE

Alors que le gouvernement français accélère la mise en œuvre de son « plan agricole »

M. Lardinois va demander la levée des mesures contraires au traité de Rome

Le commissaire européen chargé des questions agricoles, M. Pierre Lardinois, se rendra à Paris le mardi 30 juillet pour étudier avec le gouvernement français les conséquences politiques des décisions prises en faveur des agriculteurs, qu'il estime contraires aux règles communautaires. M. Lardinois, au cours d'une conférence de presse, jeudi 25 juillet, a précisé que des experts de la Commission le précéderont lundi à Paris.

Les experts estiment que l'attribution de primes (200 F pour les vaches et 100 F pour les truies) est en contradiction avec le traité de Rome qui proscrit toute aide nationale pouvant entrainer une distorsion de concurrence entre les Etats membres de la Communauté. La Commission prend très au sérieux ces dispositions françaises. Elle entend agir le plus rapidement possible, malgré les vacances, pour tenter de persuader Paris de modifier son plan de sauvegarde du revenu.

On rappelle en France que ces mesures sont « *exceptionnelles* » et qu'il s'agit de « *compenser* » le retard pris par les autorités de Bruxelles dans le soutien de l'élevage.

Le gouvernement français a d'ailleurs entrepris d'accélérer la mise en œuvre des décisions arrêtées le 17 juillet. M. Chirac a demandé aux préfets qu'il a reçus, jeudi 25 juillet, de « rester mobilisés » pour surveiller en relation avec les organisations professionnelles l'évolution des marchés bovins et porcins. Des instructions ont été données pour que les primes aux éleveurs soient versées rapidement et que les producteurs bénéficient réellement des cours d'intervention (4,99 F par kilo pour les bovins sur pied). En outre seront réalisés :

● Le recensement immédiat de tous les moyens de stockage ;

● La réalisation des interventions dès qu'apparaissent localement les premiers signes d'une baisse des cours ;

● L'affichage des prix d'intervention de la viande bovine dans les mairies ;

● Le conventionnement d'intermédiatres agréés qui s'engageront à acheter les animaux aux producteurs aux prix d'intervention ;

● Le paiement immédiat des indemnités spéciales pour l'agriculture de montagne qui n'ont pas encore été réglées ;

● La mise en œuvre immédiate de la procédure permettant de régler dans les plus brefs délais la prime de 200 F instituée en faveur des éleveurs possédant moins de quinze vaches ou moins de quinze truies.

Enfin, les préfets devront, pour l'ensemble de ces procédures, prendre les avis d'un comité consultatif départemental réunissant les fonctionnaires compétents et les représentants des quatre organisations syndicales et professionnelles représentatives de l'agriculture.

M. Chirac a étudié avec les préfets les problèmes d'actualité

La réunion des préfets de région qui s'est tenue jeudi 25 juillet à l'hôtel Matignon a commencé par un exposé de M. Jacques Chirac. Le premier ministre a rappelé les objectifs poursuivis par le gouvernement sur le plan économique et financier autant que dans le domaine social. Il a donné aux préfets des instructions précises pour mettre en œuvre rapidement les mesures décidées par le gouvernement en matière d'élevage (voir par ailleurs).

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, a ensuite évoqué les difficultés que risquent de ressentir de nombreuses entreprises du fait de l'encadrement du crédit. Il a expliqué que le gouvernement avait décidé de leur donner des facilités. Déjà, cinquante-sept entreprises ont déposé leurs dossiers devant les commissions départementales.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie, a particulièrement insisté sur les problèmes de l'énergie et sur la situation des entreprises industrielles. Pour l'énergie, il a présenté aux préfets de région les mesures que le gouvernement met en œuvre pour réduire activement la consommation nationale.

L'attention des préfets a été ensuite attirée, à la suite d'un exposé de M. Durafour, ministre du travail, sur la situation de l'emploi. Le ministre a déclaré que, dans l'ensemble, celle-ci demeurait bonne et il a fait le point des négociations paritaires ou tripartites qui se sont engagées en application du plan social afin d'assurer la garantie de l'emploi.

● M. FRANCIS COMBE, président des assemblées permanentes des chambres de métiers, demande, dans un communiqué, que les petites entreprises puissent, sans être pénalisées, verser jusqu'au 15 septembre la contribution exceptionnelle normalement exigible le 31 juillet. — (*A.F.P.*)

CONTROLE DES PRIX SUR LES PLAGES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Une opération de contrôle des prix sur les plages de Loire-Atlantique s'est déroulée mercredi 24 juillet, conduite par le préfet des Pays de Loire, M. Paul Camous. Celui-ci s'est rendu à Saint-Nazaire, La Baule, Pornichet et Guérande, a visité divers magasins, discutant avec les commerçants et les clients. « *Les consommateurs en vacances sont beaucoup moins attentifs aux prix que ne le sont les commerçants eux-mêmes* », a-t-il affirmé.

D'autre part, plusieurs campings du Finistère ont fait l'objet de procès-verbaux pour avoir demandé aux campeurs des redevances supérieures à celles prévues par arrêté préfectoral. Le président du Rassemblement des camps d'Armorique a menacé de lancer un mot d'ordre de fermeture des terrains pour le mois d'août si l'administration ne revenait pas sur sa position.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	11 7/8	12 7/8	7 1/4	8 1/4	12	17
1 mois	14	14 1/2	8 5/8	9 1/8	11 5/8	12 1/8
3 mois	13	13 1/2	9 1/2	10	11 1/2	12
6 mois	13	13 1/2	9 3/4	10 1/4	11 3/8	11 7/8

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

Ballet autour du fabuleux marché iranien

ENTRECHATS

Une lutte sourde oppose depuis plusieurs années les grands fabricants mondiaux de téléphone pour la conquête d'un fabuleux marché. L'enjeu : la fourniture à l'Iran d'environ 1,2 million de lignes et la construction d'usines « clés en main ». Un contrat de plus de 1 200 millions de francs. Une goutte d'eau pour le second exportateur mondial de pétrole ; un pactole pour une société, aussi importante soit-elle.

Américains, Français, Allemands, Néerlandais, Suédois, Japonais, font preuve d'une remarquable assiduité auprès de l'administration iranienne des télécommunications pour obtenir la commande. Officiellement, sept groupes internationaux sont sur les rangs ; six et demi, serait-on tenté de dire. La société française Cit-Alcatel mène, en effet, un jeu parallèle ; auréolée par son récent contrat en Syrie, cette filiale de la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) espère trouver un nouveau débouché pour son Platon (le système de commutation électronique temporelle, qu'elle est seule à commercialiser dans le monde).

Pour la firme française, l'Iran s'avère riche d'imprévus. A l'origine, l'appel d'offre ne portait que sur la fourniture de cinq cent mille lignes de type classique (commutation électromécanique). Un contrat hors de proportion avec les capacités de Cit-Alcatel, qui doit finalement — la mort dans l'âme — renoncer à présenter une offre. Or les ambitions de l'Iran ont grandi en même temps que ses recettes pétrolières. Ses objectifs viennent d'être portés à 1,2 million de lignes. Qui plus est, les pouvoirs publics iraniens paraissent désireux de tenter une expérience en commutation électronique temporelle.

Une aubaine pour le groupe de M. Ambroise Roux qui a su se ménager de solides amitiés dans le pays et qui bénéficie de l'excellent climat qui préside aux relations franco-iraniennes. Cit-Alcatel vient donc, à la demande de l'Iran, de faire une nouvelle proposition. Celle-ci prévoit la mise en place d'un réseau-pilote, d'un centre de transit, ainsi que la construction d'une usine pour la fabrication de centraux de commutation électronique temporelle d'une capacité finale de deux cent mille lignes par an.

Même si Cit-Alcatel emporte ce contrat particulier, il restera encore à fournir environ un million de lignes de type classique. Jusqu'à ces dernières années, l'Iran était considéré comme une chasse gardée des groupes allemands. Siemens, qui bénéficie de longue date de relations privilégiées avec le royaume, a déjà fourni de nombreux équipements téléphoniques. Elle espère rester le principal fournisseur du pays.

I.T.T., pour sa part, a dansé une valse-hésitation. La direction internationale du groupe s'est finalement décidée à jouer la carte allemande ; c'est sa filiale germanique Standard Electric Lorenc (SEL) qui a été chargée de suivre l'affaire. Devait-elle s'associer avec Siemens pour obtenir une part du festin ou jouer la partie toute seule ? Cette dernière solution semble avoir été retenue. D'aucuns se demandent d'ailleurs si le groupe n'aurait pas eu intérêt à se présenter sous la « casquette française », au travers de ses filiales L.M.T. et C.G.C.T.

Le néerlandais Philips, le suédois Ericsson et l'américain General Telephon Electric sont également de la partie. Ce ballet serait incomplet s'il n'y avait pas l'habituelle firme japonaise ; en l'occurrence Nippon Electric qui nourrit le secret espoir de « coiffer » ses concurrents au poteau grâce — noblesse oblige, — à des prix particulièrement compétitifs.

J.-M. QUATREPOINT.

I.B.M. ENVISAGE UNE RÉORGANISATION DE SES ACTIVITÉS EN EUROPE

« *Nous pensons que l'enquête menée par la Commission de Bruxelles sera honnête et confirmera qu'I.B.M. respecte strictement les règles du traité du Marché commun* », a déclaré le jeudi 25 juillet à New-York M. Frank Cary, président d'I.B.M. Le numéro un de l'informatique, qui contrôle environ 60 % du marché mondial, fait l'objet depuis plusieurs années de vives attaques. Après les procès antitrusts aux États-Unis, le dernier en date étant celui intenté par l'un de ses concurrents, Telex, c'est donc maintenant au tour de la Commission européenne de se pencher sur les pratiques d'I.B.M. (*le Monde* du 26 juillet).

Parallèlement à ces offensives menées contre sa toute-puissance, le groupe envisage une réorganisation de ses structures. Dans chacune de ses deux divisions — Afrique-Extrême-Orient et Europe-Proche-Orient, — un groupe d'études a été constitué en vue d'examiner la possibilité de scinder les activités dans ces pays. La création d'une filiale regroupant le matériel de bureau et les systèmes de grande diffusion (petits ordinateurs) est envisagée.

Des raisons commerciales président bien évidemment à cette restructuration. Mais on peut également remarquer qu'elles coïncident avec les attaques antitrusts menées contre I.B.M. En « filialisant » ses activités — ce qui est contraire à ses habitudes, — le groupe pourrait ainsi désamorcer d'éventuelles injonctions de démantèlement qui lui seraient faites par les autorités.

En tout cas, le personnel d'I.B.M. France s'inquiète. La section C.F.D.T. estime que cette opération peut entraîner la suppression de certains emplois. Elle s'opposera à la création de la filiale. De plus, elle envisage d'organiser une réunion des militants syndicaux d'I.B.M. à l'échelon international.

ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE MONTE EN BELGIQUE ET BAISSE EN ALLEMAGNE

Hausses et baisses du prix de l'essence en Europe. En Belgique, à la suite d'un accord signé par le gouvernement et l'industrie pétrolière, le litre d'essence ordinaire va augmenter de 18 centimes belges (il passe ainsi à 14,84 FB le litre, c'est-à-dire 1,75 F français), et le litre de super de 6 centimes belges. Le prix du litre de super sera donc de 14,50 FB, soit 1,81 F français.

Par contre, en Allemagne, les distributeurs d'essence non affiliés aux grandes compagnies pétrolières ont réduit leurs tarifs d'environ 4 pfennigs (7 à 8 centimes) par litre au-dessous de ceux de leurs concurrents. Ils ramènent ainsi le prix du litre d'essence normale entre 79,9 pfennigs (soit 1,43 F) et 83,9 pfennigs (1,51 F). L'effet de la concurrence généralisera vraisemblablement ce mouvement de baisse.

HONORAIRES MÉDICAUX

Le Dr Monier : l'attitude des caisses parisiennes est une provocation

Les medecins continuent de protester contre le déconventionnement décidé, notamment dans la région parisienne, contre des praticiens qui n'ont pas respecté les tarifs d'honoraires.

Les médecins du Val-de-Marne, département où huit déconventionnements entreront en vigueur le 12 août, feront une grève administrative les 29 et 30 juillet. Des protestations pouvant aller jusqu'à la grève (les urgences étant assurées), sont envisagées, ces deux mêmes jours dans les autres départements de la « couronne ».

Après qu'une centaine de médecins eurent manifesté, le 24 juillet, devant la caisse centrale de Sécurité sociale, le docteur Monier, président de la C.S.M.F. (Confédération des syndicats médicaux français), organisation la plus représentative du corps médical, a rencontré, le 25 juillet, les représentants des caisses nationales d'assurance maladie.

« *La confédération*, déclare-t-il dans un communiqué, *n'approuve en aucune façon les quelques médecins qui, par convenance personnelle, ne respecteraient pas les barèmes d'honoraires. Cependant, l'attitude actuelle des caisses de la région parisienne est ressentie comme une véritable provocation (...) Certains médecins reçoivent des lettres rédigées de telle sorte qu'ils ne savent plus s'ils sont exclus de la convention ou simplement mis en garde.* »

Le docteur Monier demande une fois de plus que les dossiers incriminés soient communiqués aux commissions paritaires médico-sociales prévues à cet effet.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

LES EMPLOYÉS DE CREUSOT-LOIRE POURSUIVENT LEURS DÉBRAYAGES

A l'usine Creusot-Loire du Creusot, les débrayages des employés se poursuivent dans une certaine confusion. Un comité de grève s'est constitué, réclamant pour cette catégorie (mille six cents personnes sur un effectif de dix mille salariés) une augmentation mensuelle de 250 francs. Plusieurs meetings se sont tenus depuis le 24 juillet. Si Force ouvrière soutient sans réserve le mouvement et demande, pour sa part, 300 francs, la C.G.T. n'approuve pas les modalités de l'action et souhaite que les travailleurs évitent l'« *aventurisme* ». La direction a fait savoir qu'elle recevrait lundi 29 juillet les organisations syndicales.

D'autre part, à Firminy, la direction de Creusot-Loire-Ondaire a annoncé, le 25 juillet, la fermeture en décembre 1975 de l'unité de chaudronnerie - génie chimique (deux cent vingt salariés, sur cinq mille deux cents salariés au total).

EMPLOI

LA CRISE DU TEXTILE S'ACCENTUE DANS LE TARN ET LE JURA

A Labastide-Rouairoux (Tarn), les établissements Bourguet, qui emploient deux cent soixante-cinq salariés, ont déposé leur bilan le 17 juin. La DATAR ayant été saisie, le préfet du Tarn a annoncé qu'une mission d'étude était créée pour trouver une solution.

A Dole et à Sellières (Jura), les deux cent cinquante ouvriers des deux usines de confection du groupe INOSAF occupent les locaux depuis le 25 juillet.

En revanche, à Beynost (Ain), les soixante-quinze salariés des établissements Lejaby (sous-vêtements), en grève depuis le 10 juillet, reprendront le travail lundi 29. Ils ont obtenu de la direction 5,93 % d'augmentation, une prime de fin d'année de 360 F et une indemnité de 400 F pour les journées de grève.

● UNE NOUVELLE LISTE DE REEMBAUCHAGE DES TRAVAILLEURS DE LIP sera publiée le 2 septembre, a annoncé jeudi 25 juillet à Besançon M. Claude Neuschwander, directeur de la nouvelle Société européenne d'horlogerie. « *nous nous sommes fixé comme objectif*, a-t-il précisé, *de fabriquer d'ici trois à cinq ans, et même avant si cela est possible, un million de montres par an, dont la moitié devront être exportées.* »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

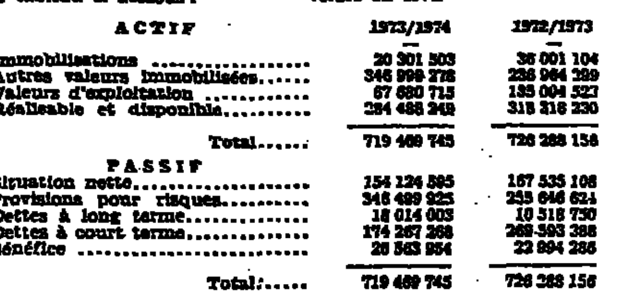
Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 1973, l'exercice en cours a une durée exceptionnelle de vingt mois et se terminera le 31 décembre 1974.

Le conseil, dans sa séance du 17 juillet, a examiné les comptes tels qu'ils se présentaient au 30 avril 1974, portant sur une période de douze mois et correspondant à la date de clôture des exercices antérieurs.

Les opérations de transformation des succursales africaines en sociétés filiales de droit local se poursuivent et devraient être achevées au 31 décembre prochain. Elles entraînent des variations importantes sur certains postes du bilan, mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Après correction de l'incidence des variations de change, le chiffre d'affaires marque une progression de 8,29 % et le bénéfice est en augmentation de 15 %.

En considération des résultats obtenus, le conseil a décidé la mise en distribution à partir du 4 novembre 1974 d'un acompte sur dividende de 12,20 francs par action, contre 11,60 francs pour l'exercice 1972/1973, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 6,10 francs, soit un revenu global de 18,30 francs. Cet acompte respecte les recommandations du ministère des finances, limitant à 5 % la majoration des dividendes versés en 1974.



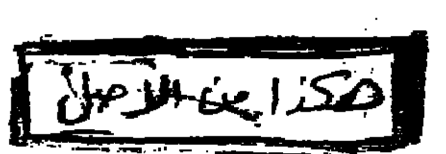
ACTIF	1973/1974	1972/1973
Immobilisations	20 301 503	38 001 104
Autres valeurs immobilisées	346 999 278	238 964 299
Valeurs d'exploitation	67 680 715	135 004 527
Réalisable et disponible	284 488 249	318 318 230
Total	719 469 745	728 288 158
PASSIF		
Situation nette	154 124 595	167 535 108
Provisions pour risques	346 499 925	255 646 624
Dettes à long terme	18 014 003	10 518 730
Dettes à court terme	174 267 268	269 393 388
Bénéfice	26 563 954	22 894 286
Total	719 469 745	728 288 158

MOET-HENNESSY

Dans sa réunion du 17 juillet, le conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1974. Ceux-ci se soldent par un bénéfice net de 32 476 576 F compte tenu d'une part des dividendes en provenance des filiales et des autres produits financiers, d'autre part des charges propres à la société holding. Pour l'année civile 1973, le bénéfice net comptable consolidé du groupe s'élève à 43 504 000 F. Après réincorporation de 50 % du solde net des provisions pour hausse des prix et élimination des plus ou moins-values sur titres, le bénéfice net consolidé ajusté atteint 100 274 000 F, en progression de 40,6 % sur l'année précédente.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires sera convoquée à Paris le 26 septembre 1974. Tenant compte des recommandations gouvernementales visant à limiter à 5 % la progression des dividendes sur ceux de l'exercice précédent le conseil d'administration proposera la mise en distribution d'un dividende net de 7,20 F par action qui, avec l'impôt déjà payé au Trésor, constituera un revenu global de 10,80 F.

Ce dividende sera versé à un capital augmenté d'un sixième, après l'attribution d'actions gratuites intervenue en cours d'exercice.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
25 JUILLET

Marché ferme

Pour la seconde journée consécutive, la tendance a été ferme à la Bourse de Paris.

Le mouvement de hausse, à peine ralenti en cours de séance par quelques ventes bénéficiaires, s'est en effet poursuivi à un rythme rapide. Une quarantaine de valeurs ont encore progressé de 2 % et plus. Une fois encore, les banques, les établissements de crédit et la construction électrique ont tenu la vedette. Les grands magasins (Printemps, Galeries Lafayette, C.F.A.O., La Redoute) se sont également mis en évidence. Enfin, un certain regain d'intérêt a été noté sur les pétroles. Comme la veille, plusieurs titres ont vu leurs cotations retardées en raison de l'abondance des demandes : Locabail, Bouygues, Lyonnaise des Eaux.

La fermeté du franc, la hausse de Wall Street et la tendance persistante au plafonnement des taux d'intérêt sont autant de raisons qui expliquent les bonnes dispositions du marché. S'y sont ajoutés les rachats de vendeurs à découvert, qui ont joué un rôle d'entraînement non négligeable.

Progrès, en outre, de Pricel, Schneider, Paternelle, Eurafrance, Viniprix, Radar, Ricard, Olida, Penhoët, Citroën, Presses de la Cité, Creusot, Vallourec, Roussel-Uclaf, Générale des eaux, Chiers.

Aux valeurs étrangères, irrégularité des américaines, dont certaines, comme General Motors ou I.T.T. sont bien disposées en dépit de la baisse du dollar, des allemandes et des hollandaises. Fermeté générale des pétroles internationaux, notamment Norsk Hydro et Petrofina. Reprise sensible des mines d'or (Saint Helena, West Driefontein, Western Deep).

Sur le marché du métal, hausse appréciable du lingot et du kilo en barre à 22 795 F et 22 769 F contre 22 450 F et 22 290 F, tandis que le napoléon s'avance à 242 F contre 238,70 F.

Très logiquement la rente 4 1/2 % 1973 se conforme à la tendance en s'élevant largement au-dessus de 460 F.

LONDRES

Le marché est nerveux vendredi à l'ouverture et, dans l'ensemble, poursuit son repli par solidarité avec Wall Street, mais aussi en raison des rumeurs selon lesquelles une banque d'affaires serait en difficultés. Effritement des industrielles. Baisse des banques et des pétroles. Les mines d'or sont indécises. Tassement des fonds d'État.

OR (ouverture) dollars : 149 .. contre 149

VALEURS	CLOTURE 25/7	CLOTURE 26 7
War Loan 3 1/2 %	24 1/4	24 5/16
Beechams	183 ...	194 1/4
British Petroleum	374	366 ...
Shell	192 ...	190 ...
Vickers	110 ...	100 ...
Imperial Chemical	204 ...	205 ...
Courtaulds	93 ...	98 1/4
De Beers	227	225
* Western Holdings	32 1 4	32 1/4
Rio Tinto Zinc Corp.	140 ...	138 ..
* West Driefontein	39 ...	38 3/4

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	24 juill.	25 juil.
Valeurs françaises	82,9	84,2
Valeurs étrangères	90,2	91,7
Cie DES AGENTS DE CHANGE		
Indice général	70,6	71,8

NOUVELLES DES SOCIETES

DUCATEL-HOLDING. — L'exercice 1973 se solde par un bénéfice après impôts de 813 678 F. Le service du dividende est repris sur la base de 2,50 F net par action. Il s'y ajoute un avoir fiscal de 1,25 F.

PRENATAL. — Après l'assemblée générale, qui a approuvé les comptes de 1973, se soldant par une perte de 4,77 millions de francs, contre un bénéfice de 9,3 millions de francs en de 1973 se soldant par une perte mare, a démissionné, et a été remplacé par M. Jacques Jolicœur, l'un des deux administrateurs généraux de la S.C.O.A., désigné à titre personnel pour son expérience dans le domaine de la distribution.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	......	
Effets privés	......	13 3/4 %
Moyen terme		12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/7	26/7
1 dollar (en yens)	294 25	296 50

NEW YORK

La baisse reprend.

Les séances se suivent mais ne se ressemblent pas à Wall Street, qui a reperdu jeudi tout le bénéfice de son avance précédente, si bien que l'indice des industrielles est revenu au-dessous de la barre de 800, franchie la veille, pour s'établir à 795,68 (— 10,09). Le volume des transactions a légèrement augmenté : 13,31 millions de titres ont changé de mains contre 12,87 millions mercredi.

Ce nouveau renversement de tendance a été, en partie, causé par les résultats décevants de Kodak pour le second trimestre. Mais il tire également son origine de facteurs techniques. Dans l'incertitude des mesures anti-inflationnistes que, disait-on, le président Nixon allait rendre publiques le soir même dans un discours prononcé à la chambre de commerce de Californie, les opérateurs ont préféré prendre de suite leurs bénéfices après la hausse récente des cours, quitte à modifier ultérieurement leur attitude, le cas échéant. Ce qui, de l'avis des professionnels, n'est pas improbable, d'autant que, selon certaines informations, il semblerait que, pour la première fois depuis sept semaines, le volume des crédits bancaires accordés aux entreprises pour la période du 18 au 25 juillet se soit contracté.

Sur 1 756 valeurs traitées, 811 ont baissé, 581 ont monté et 364 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 165,35 (+ 0,11) ; services publics, 71,03 (+ 0,13).

VALEURS	COURS 24/7	COURS 25/7
Alcoa	49 ...	48 7/8
A.T.T.	44 1/8	43 3/4
Boeing	17 5/8	17 1/2
Chase Manhattan Bank	38 1/2	36 3/4
Du Pont de Nemours	154 3/4	153 1/2
Eastman Kodak	95 ...	91 ...
Exxon	77 ...	77 ..
Ford	48 1 2	46 3 4
General Electric	48 3/4	48 3/8
General Foods	24 ...	24
General Motors	45 7/8	45 3/7
Goodyear	15 3 8	15 1/8
I.B.M.	221	214 3 4
I.T.T.	20 1 8	19 5 8
Kennecott	33 1/2	34 1/4
Mobil Oil	42 1/2	42 1/8
Pfizer	33 3 4	33 1 2
Schlumberger	97 3 8	98 3 4
Texaco	27 1 4	26 5/8
U.A.L. Inc.	22 3/4	22 1/8
Union Carbide	41 ...	40 3/4
U.S. Steel	48 1/8	48 1/8
Westinghouse	13 1 4	12 3 4
Woolworth	13 7/8	13 7/8

BOURSE DE PARIS — 25 JUILLET — COMPTANT

MARCHÉ A TERME

COTE DES CHANGES

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D F G H

A Kingston

La normalisation des relations commerciales est au centre des débats de la conférence C.E.E.-tiers-monde

La conférence ministérielle entre les Neuf et les quarante-quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), qui envisagent de s'associer à la Communauté, se tient les 25 et 26 juillet à Kingston, la capitale de la Jamaïque.

Jeudi, à l'issue d'une réunion séparée, les Neuf sont parvenus à se mettre d'accord sur les propositions à soumettre aux A.C.P. concernant la stabilisation de leurs recettes d'exportation. Cette question est considérée comme fondamentale par les deux parties. Si des progrès sont enregistrés sur ce point, la rencontre de Kingston aura atteint son objectif : à savoir « débloquer » une négociation engagée depuis un an, qui marquait le pas d'une manière inquiétante, et rendre peut-être possible la signature d'une nouvelle convention d'association avant le 31 janvier 1975, date d'expiration de la convention de Yaoundé, qui lie actuellement la C.E.E. à dix-neuf pays africains (tous francophones, sauf la Somalie).

De notre envoyé spécial

Kingston. — Le caractère résolument impersonnel du lieu de la conférence — un complexe de trois hôtels modernes dénués de tout exotisme — est sans doute là pour rappeler aux plénipotentiaires que l'heure est au travail et non pas à une désuète rêverie tropicale. Le discours peu conformiste prononcé par M. Michael Manley, au nom des 180 millions d'habitants que rassemblent les pays A.C.P., a donné le ton. « *Parfois, nous nous sentons presque bafoués par l'insensibilité de nos amis métropolitains* », a expliqué M. Manley. Cette négociation, a-t-il ajouté, nous donne l'occasion de jeter « *les premiers fondements d'un ordre économique international nouveau* »... « *Si nous échouons, le monde glissera vers une confrontation croissante entre les pays métropolitains, retranchés dans leur prospérité, et les pays sous-développés clamant leurs besoins.* »

Quels objectifs s'assigner ? M. Manley a insisté avec force sur la nécessité de donner « *une réponse décisive aux problèmes de l'échange* ». « *Il convient*, a-t-il précisé, *que les deux parties s'engagent pleinement à enrayer le processus de détérioration que connaissent ceux-ci.* »

Les Neuf n'étaient pas prêts à donner immédiatement une réponse positive à leurs interlocuteurs. Mardi dernier à Bruxelles, ils étaient certes parvenus à s'entendre sur les lignes directrices d'un système de stabilisation des recettes d'exportation à proposer aux A.C.P. Mais cet accord avait été immédiatement remis en cause par le Royaume-Uni, à la suite d'un différend sur les engagements à souscrire par la Communauté en faveur des producteurs de sucre du Commonwealth. Les Anglais entendaient que la Communauté, prenant le relais du Commonwealth Sugar Agreement, s'engage à acheter chaque année 14 millions de tonnes aux producteurs de sucre des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique. Les autres pays membres, en particulier la France et l'Allemagne, refusaient de se lier de la sorte.

Faute d'accord définitif sur le dossier de la stabilisation des recettes d'exportation, M. Sauvagnargues, qui prenait la parole au nom des Neuf après M. Manley, ne fut pas en mesure de présenter les idées de la Communauté à ce sujet et dut se limiter à une intervention sans grande substance, qui fut jugée très décevante par la majorité des délégués des pays A.C.P.

Accord des Neuf sur le sucre

Pour sortir de l'impasse, il était nécessaire que les Neuf réussissent à surmonter leurs divergences et arrêtent une position concrète. Il leur fallut trois heures de réunion pour parvenir à un accord. Celui-ci, qui devait être présenté aux A.C.P. ce vendredi, s'aticule de la façon suivante :

A propos du sucre d'abord, la Communauté, après avoir reconnu l'importance du problème pour les pays associés, constate les faits suivants :

● Le « Commonwealth Sugar Agreement », au terme duquel les pays producteurs de sucre peu développés du Commonwealth sont assurés de pouvoir écouler chaque année 1,4 million de tonnes au Royaume-Uni, vient à expiration le 31 décembre 1974.

● Lors de la négociation du traité d'adhésion, le gouvernement britannique a fait la promesse aux pays du Commonwealth que le flux d'importations à 1,4 million de tonnes vers la C.E.E. serait maintenu.

● Les autres Etats membres refusent de prendre des engagements d'importations, tant que les lignes directrices de la future politique sucrière interne de la C.E.E. ne seraient pas arrêtées. Les ministres de l'agriculture doivent en délibérer à l'automne.

● En attendant, la Commission est chargée d'une mission d'investigation auprès des pays A.C.P., afin de rechercher quels sont les meilleurs moyens de sauvegarder leurs intérêts.

Les pays producteurs des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique sont-ils réellement désireux d'obtenir de la C.E.E. une garantie d'achat ? Il existe pour eux, en effet, une contrepartie : le prix ne pourrait pas être plus élevé que le prix intérieur de la C.E.E., qui est pour l'instant inférieur au cours mondial.

Cette présentation franche du dossier « sucre » étant faite, les Neuf soumettront leur offre concernant la stabilisation des recettes d'exportation. Il s'agit d'une première tentative, peut-être timide, mais bien réelle, pour garantir un revenu plus régulier aux pays dont les ressources dépendent en large partie de l'exportation de quelques produits de base : cacao, café, coton, bananes, sucre, arachide, colza, cuivre. Un pays associé dont les recettes obtenues par l'exportation d'un de ces produits vers la C.E.E. diminueraient de façon sensible, à la suite par exemple d'une mauvaise récolte ou d'une chute des cours, serait en droit de demander une compensation à la Communauté. Le montant de l'aide à accorder serait évalué au coup par coup en fonction d'une série de critères qui devront encore être précisés. L'effort financier susceptible d'être ainsi fourni par la C.E.E. serait plafonné.

Il y a une semaine encore, notons-le, certains Etats membres, et en particulier l'Allemagne, refusaient l'idée d'un tel « droit à compensation » pour les pays associés et entendaient que l'aide accordée à ce titre par la C.E.E. demeure parfaitement discrétionnaire. Les progrès réalisés ne sont donc pas négligeables.

Les A.C.P. demandent 44 milliards de francs

Outre cette affaire-clé de la stabilisation des recettes d'exportation, deux autres dossiers importants sont abordés par la conférence.

● *L'aide financière.* — M. Babacar Ba, le ministre de l'économie du Sénégal, qui préside les travaux des A.C.P., a provoqué une certaine sensation en demandant, en leur nom, que l'aide financière de la C.E.E. aux quarante-quatre pays A.C.P., pour la période quinquennale 1975-1979, soit fixée à 8 milliards d'unités de compte, soit 44 milliards de francs. Les Neuf conçoivent de manière quelque peu parcimonieuse la façon dont il convient de calculer les crédits du nouveau Fonds européen de développement (FED), pour tenir compte de l'élargissement de l'association. M. Sauvagnargues devait annoncer vendredi que la C.E.E. était prête à tripler les crédits du FED, ce qui aboutirait à une aide de l'ordre de 2,7 milliards d'unités de compte, soit 14,85 milliards de francs. Les positions en présence paraissent trop éloignées pour qu'on puisse parvenir même à un début d'accord dès cette conférence.

● *Le régime des échanges.* — La formule approuvée par les Neuf donne satisfaction aux A.C.P. Ceux-ci ne seront pas tenus d'accorder des contreparties commerciales à la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE.

Le numéro du « Monde » daté du 26 juillet 1974 a été tiré à 516 563 exemplaires.

● *Grève d'avertissement au centre de tri postal de Paris-Austerlitz.* — A l'appel des organisations C.G.T., C.F.D.T. et F.O., les postiers du centre de tri de Paris-Austerlits (2 200 agents, y compris les ambulants) ont déclenché, ce vendredi 26, une grève d'avertissement de vingt-quatre heures. Le mouvement, selon les syndicats, a été suivi à 70 % par la brigade de nuit et à 50 % par celle de jour. Les grévistes réclament l'augmentation des effectifs, dont l'insuffisance, disent-ils, est un « *véritable sabotage du service public* ». L'administration reconnaît qu'il manque trois cents agents au centre d'Austerlitz et deux mille cinq cents dans les dix centres de tri parisiens.

● *Naufrage d'un pétrolier grec : neuf morts.* — Neuf membres de l'équipage du pétrolier grec *Theodoros* ont trouvé la mort dans l'incendie du navire, lundi 22 juillet, au large de la Mauritanie. Le chalutier soviétique *Konda* a débarqué jeudi à Las Palmas, aux Canaries, trente et un rescapés du navire, dont trois femmes et un enfant. — *(Reuter.)*

A Moscou

LE SOVIET SUPRÊME RECONDUIT DANS LEURS FONCTIONS MM. PODGORNY ET KOSSYGUINE

Moscou *(A.F.P.)*. — Le Soviet suprême élu le 15 juin dernier s'est réuni en session à Moscou. Vendredi matin 26 juillet, sur proposition de M. Brejnev, il a, à l'unanimité, reconduit M. Podgorny dans ses fonctions de président du présidium du Soviet suprême, c'est-à-dire de chef de l'Etat. M. Kossyguine a vu également renouveler, à l'unanimité, son mandat de chef du gouvernement. Il devra, avant la fin de la session, faire approuver par le Parlement la composition du nouveau gouvernement. M. Brejnev a été réélu membre du présidium du Soviet suprême.

Quant à M. Roudenko, procureur général de l'U.R.S.S., il a pris sa retraite. Le titulaire de ce poste est nommé par le Soviet suprême. M. Roudenko, qui est âgé de soixante-sept ans, avait été le procureur soviétique au procès de Nuremberg.

L'U.R.S.S. ET L'ITALIE ONT SIGNÉ UN ACCORD DÉCENNAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Moscou *(A.F.P.)*. — Un accord sur le développement de la coopération économique, industrielle et technique entre l'U.R.S.S. et l'Italie, pour une période de dix ans, a été signé, le jeudi 25 juillet, à Moscou, par le ministre italien des affaires étrangères, M. Moro, et le ministre du commerce extérieur de l'U.R.S.S., M. Patolitchev. Les échanges soviéto-italiens ont augmenté de 30 % en 1973, annonce à cette occasion l'agence Tass, qui prévoit un nouvel accroissement « sensible » en 1974.

Les questions concernant la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) ont dominé les entretiens de M. Moro avec les dirigeants soviétiques. Elles ont été abordées en termes généraux par M. Brejnev, secrétaire général du P.C. de l'U.R.S.S., qui s'est entretenu pendant deux heures avec M. Moro. Le ministre italien a remis à M. Brejnev une lettre de M. Rumor, président du conseil, l'invitant à se rendre en visite officielle en Italie.

Avant de quitter Jérusalem pour Washington

M. YGAL ALLON SE PRONONCE POUR UN PROGRÈS « CONTRÔLÉ » DES NÉGOCIATIONS AVEC LES PAYS ARABES

Jérusalem *(A.F.P.)*. — Le ministre des affaires étrangères et vice-président du conseil israélien, M. Ygal Allon, a quitté Tel Aviv jeudi 25 juillet, en début d'après-midi, à destination des Etats-Unis, via Londres.

Le ministre a déclaré aux correspondants de presse peu avant de prendre l'avion que « *l'éventail des sujets qu'il aborderait avec ses interlocuteurs américains est très large, mais qu'un des problèmes principaux serait l'examen des possibilités de réouverture des négociations à Genève.*

» *Nous ne tenons pas à geler la situation. Nous œuvrons en faveur d'un progrès « contrôlé » des négociations en vue d'avancer « pas à pas » vers un règlement du problème* », a dit le ministre.

En ce qui concerne la question palestinienne, M. Allon a affirmé qu'il serait guidé par les décisions du gouvernement qui « *sont bonnes, positives et justes* ».

A Marseille

UN MARIN POMPIER EST BLESSÉ PAR DES JEUNES GENS

Un marin pompier, chauffeur d'une ambulance, qui se rendait, pendant la nuit du 25 au 26 juillet, dans une cité de Marseille pour évacuer un malade, a été blessé au cours d'une altercation qui l'a opposé, lui et ses collègues, à un groupe de jeunes gens dans des circonstances encore mal établies. Le marin pompier a été hospitalisé, et la police a appréhendé deux jeunes Algériens âgés de seize et dix-sept ans.

Après cet incident, l'état-major des marins pompiers a publié un communiqué s'élevant contre « l'inqualifiable agression de jeunes voyous contre une ambulance en train de secourir un blessé ».

● *Le prix du Perray*, disputé le 25 juillet, à Saint-Cloud, et réservé au pari tiercé, a été remporté par Gentil Dauphin suivi de Le Grand Zampano et de Dick Turpin. La combinaison gagnante est 15, 2, 5.

La lutte contre l'inflation

L'O.C.D.E. recommande une croissance ralentie aux États-Unis

Prenant la parole, jeudi soir 25 juillet, à Los Angeles, devant un parterre d'hommes d'affaires californiens, M. Nixon a déclaré : « *Seule, la constance dans une rigueur raisonnable permettra de maîtriser l'inflation. Dans ces conditions, les traitements de choc préconisés par certains, qu'il s'agisse du rétablissement du contrôle des prix et des salaires, de la diminution ou de l'augmentation des impôts sur le revenu, ou du déblocage du crédit, sont automatiquement éliminés. Car de telles mesures, aussi spectaculaires qu'elles soient aux yeux de l'opinion, ne reviendraient qu'à « jeter de l'huile bouillante sur » le brasier de l'inflation.* »

Les experts de l'O.C.D.E. s'inquiètent pourtant de l'inflation aux Etats-Unis. Dans l'étude (1) qu'ils viennent de consacrer à l'économie américaine, ils écrivent : « *Malgré l'augmentation du chômage, le principal problème de politique économique auquel l'administration doit actuellement faire face est celui du rétablissement d'une plus grande stabilité des prix. Si la pause que marque actuellement l'expansion économique n'était pas mise à profit pour ce faire, des rythmes d'inflation encore plus rapides pourraient bien apparaître au cours de la période de reprise ultérieure.* »

Toutefois, reconnaissent les experts de l'O.C.D.E., « *il n'est pas facile de mettre au point une stratégie convaincante de lutte contre l'inflation. Si des politiques des revenus ont été mises en œuvre, sous une forme ou sous une autre, dans un certain nombre de pays y compris aux Etats-Unis, on ne peut citer, sur une période assez longue, qu'un petit nombre d'exemples de réussite. De plus, la persistance de pressions inflationnistes pendant les périodes récentes de ralentissement de l'activité, aux Etats-Unis comme dans d'autres pays, donne à penser que les prix et les salaires réagissent avec moins de vivacité que dans le passé à un certain sous-emploi des facteurs de production. Ainsi, pour lutter efficacement contre l'inflation, la politique restrictive de régulation de la demande doit être poursuivie pendant une longue période et entraîner des coûts économiques et sociaux plus élevés que par le passé* ».

A Los Angeles, M. Nixon a annoncé qu'il avait décidé de réduire de 5 milliards de dollars les dépenses publiques, qui seraient ramenées à 300 milliards de dollars. De plus le prochain budget 1975-1976 sera équilibré. Enfin 40 000 postes de fonctionnaires seront supprimés sans qu'il y ait de licenciements, les agents partant à la retraite n'étant pas remplacés.

Est-ce suffisant ? L'O.C.D.E. écrit : « *Le maintien d'un certain degré de sous-emploi des facteurs de production pourrait amener assez rapidement un ralentissement de l'inflation. (...) Une période de lente croissance aux Etats-Unis et à l'étranger devrait contribuer à briser l'élan des mouvements spéculatifs en ramenant les prix des produits non agricoles à des niveaux plus raisonnable. Une telle baisse de prix conjuguée à une récolte que l'on prévoit importante et à une plus grande stabilité des prix du pétrole réduirait à son tour considérablement le danger d'une spirale des salaires et des prix. Au cours de l'année passée les prix ont augmenté plus rapidement que les salaires, de sorte que des pressions s'exercent pour obtenir le rétablissement des revenus réels. Le maintien au cours de la période à venir d'un certain sous-emploi des facteurs de production permettrait de mieux étaler ce processus de rattrapage.* »

Prudemment l'O.C.D.E. ajoute que la croissance européenne ne devrait pas être « *exagérément lente* » ni le sous-emploi des moyens de production « *exagérément important* ».

(1) O.C.D.E., Etudes économiques. Juillet 1974.

HAUSSE DU FRANC DU DOLLAR ET DE L'OR

Le franc français était de nouveau recherché vendredi matin sur les marchés des changes : à Paris, le deutschemark valait 1,84 F contre 1,85 F jeudi et 1,86 F mercredi. Le dollar s'est raffermi à Francfort après l'annonce d'une forte diminution de l'excédent commercial ouest-allemand en juin.

Sur le marché de l'or, à Londres, le cours de l'once a sensiblement monté : 149 dollars vendredi contre 144,50 dollars sur des achats suisses.

Les départs en vacances devraient être plus « étalés »

Pendant plus d'une semaine, les retours et, surtout, les départs des Parisiens quittant la capitale au mois d'août vont se succéder sur la route, par le rail ou la voie des airs. On s'attend à la S.N.C.F. à battre le record absolu des passagers transportés (1 600 000), tandis qu'au Centre national d'information routière on envisage cette période — considérée habituellement comme difficile — avec un certain optimisme.

Sur la route, en effet, le hasard du calendrier qui place le 1er août en pleine semaine va permettre un étalement des départs sur huit jours (du vendredi 26 juillet au dimanche 4 août). De plus, les fermetures échelonnées de plusieurs grandes entreprises parisiennes, en particulier dans le secteur automobile, faciliteront cet étalement. Les effectifs de la gendarmerie et de la police seront toutefois renforcés, et le ministère de la défense a, dans le cadre de l'opération « route-armée », décidé d'augmenter le nombre des médecins militaires affectés dans les services d'aide médicale d'urgence.

La S.N.C.F. mettra à la disposition des Parisiens en partance 2 094 trains, dont 417 supplémentaires qui se répartiront sur deux périodes : les 26 et 27 juillet, d'abord, puis du 31 juillet au 3 août. Il est recommandé d'emprunter les transports en commun pour se rendre dans les gares, en raison des travaux de voirie en cours à proximité des gares d'Austerlitz ou de Lyon en particulier.

Confirmant une tendance enregistrée depuis plusieurs années déjà, les Parisiens qui emprunteront la voie des airs et feront surtout à destination du soleil et des rivages méditerranéens. Air France, par exemple, fera un « effort substantiel » du 27 juillet au 5 août, en proposant 48 000 sièges supplémentaires à destination de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Sa filiale Air Charter International offrira 10 000 sièges supplémentaires pour ces mêmes mes destinations0aci.

mes destinations. De son côté, Air Inter proposera à ses passagers 124 vols supplémentaires, soit 9 000 sièges, sur les lignes de Paris à Nice, Bastia, Biarritz et Calvi, ainsi que sur Lyon-Nice, Marseille-Bastia et Nice-Calvi.

